388
Р. И. Бр. 12027

LA LÉGENDE

DE

CATHELINEAU

Ses Débuts — Son Brevet de Généralissime — Son Élection — Sa Mort

(Mars-Juillet 1793)

AVEC NOMBREUX DOCUMENTS INÉDITS ET INCONNUS

PAR

CÉLESTIN PORT

MEMBRE DE L'INSTITUT

Archiviste de Maine-et-Loire



PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1893

Exemplaire de l'auteur
21 février 93

LA

LÉGENDE DE CATHELINEAU

DU MÊME AUTEUR :

Dictionnaire historique, biographique et géographique *de Maine-et-Loire*, 3 vol. gr. in-8° à 2 col. Angers, Lachèse et C^ie^.

Souvenirs d'un Nonagénaire. *Mémoires de François-Yves Besnard.* Paris, Champion. Angers, Lachèse et C^ie^, 2 vol. in-8°, avec photogravure.

La Vendée Angevine. — *Les Origines.* — *L'Insurrection* (Janvier 1789. — Mars 1793). Paris, Hachette, 2 vol. in-8°.

Etc., etc.

LA LÉGENDE

DE

CATHELINEAU

Ses Débuts — Son Brevet de Généralissime — Son Élection — Sa Mort

(Mars-Juillet 1793)

AVEC NOMBREUX DOCUMENTS INÉDITS ET INCONNUS

PAR

CÉLESTIN PORT

MEMBRE DE L'INSTITUT

Archiviste de Maine-et-Loire

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1893

(Tous droits réservés)

J'achevais ma *Vendée Angevine*[1], quand une révision dernière me ramena sous les yeux le Brevet de généralissime de Cathelineau. La pièce m'était bien connue et de longue date, mais je l'avais laissée à l'écart, comme se référant à une époque que mon étude n'abordait plus.

Aujourd'hui, douze juin mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an premier du règne de Louis dix-sept, nous soussignés, commandant les armées catholiques et royales...., avons arrêté qu'il sera nommé un général en chef... D'après le scrutin, toutes les voix se sont portées sur M. Cathelineau, qui a commencé la guerre... [2].

Je m'arrêtai là ! Pendant dix ans, les mains pleines de faits et de preuves sur cette Vendée,

[1] 2 vol. in-8°, Hachette, 1888.

[2] Je reproduis ici la version courante, qui n'est même pas conforme au fac-simile de Johanet, connu depuis 1840.

j'avais hésité, — l'esprit en éveil pourtant mais interdit, — en face de tant de racontars accumulés après un siècle bientôt de crédulité. Et puis, pour moi la lumière d'évidence s'était faite et j'avais franchi le pas dans la conviction d'une certitude absolue, inattaquable. Or, en pénétrant les origines de l'horrible guerre, si quelque part j'ai senti ma main assurée et la trouée profonde, c'est en jetant à bas tout ce décor de magnificences épiques que j'appelle la *Légende de Cathelineau*.

Au lieu de ce Messie, — qui donc le premier l'a appelé *le saint d'Anjou ?* — d'inspiration divine [1], d'éloquence antique, d'initiative irrésistible, « héroïque, prestigieuse, » — qui crée des armées, et d'un coup de génie, sur « un « plan, que les plus grands capitaines n'auraient « pas imaginé[2], » conquiert en trois jours quatre villes, je ne trouve qu'un agent obscur, ouvrier en sous-ordre, acteur inconnu du prologue et des premières scènes, confiné loin des grands combats ! Que me veut donc ce document embus-

[1] Béjarry, *Souv. Vend.*, p. 49.

[2] Johanet, I, 17.

qué en arrière-garde ? — Ce détail qu'il affirme est faux. De l'ensemble même d'un témoignage ainsi convaincu de déloyauté, que faut-il donc croire ? — D'où vient-il ? — Qui le produit ? — et que prétend-il ? — Et ainsi, à douter seulement, ma vision plus libre voyait s'ouvrir devant elle une éclaircie nouvelle, où presque malgré moi je me suis laissé engager.

J'entends bien La découverte sera mince et n'intéresse pas, veut-on dire, « la grande his- « toire, celle qui s'occupe plus du rôle des « peuples que de celui des individus et qui s'at- « tache surtout à démêler les mobiles secrets, « qui, en certaines occasions, soulèvent et « entraînent les masses [1]. » — Laissons la joie de ces balivernes faciles aux champions démontés, qui prennent refuge, pour s'aligner,

[1] *Étude historique et critique | sur l'ouvrage de M. Port | La Vendée Angevine | les origines, l'insurrection* (janvier 1789-31 mars 1793), | *par* | *L. de la Sicotière* (Angers, Germain et Grassin, 1889, in-8°, de 40 p.), p. 28-29. — Je viserai souvent cette brochure, sans animosité ni rancune d'aucune sorte contre l'auteur, avec qui mes rapports — déjà de bien ancienne date, — sont toujours restés affectueux. C'est la seule discussion — de forme honnête — qui se soit attaquée à mon livre, et, malgré deux ou trois grosses affirmations

dans les nuages. C'est à leurs fantômes, s'ils en descendent, et tout au ras de terre que je veux m'attaquer. Certes un héros de plus ou de moins, il n'importe guères ; et le type, une fois lancé, appartient au rêve et vivra. Mais il importe, sans tant de dédain, — il ne s'agit pas en effet d'un homme, mais d'une école et d'un système ! — il importe à tous les esprits sérieux pour qui le passé tient école, aux vaillants qui marchent, enveloppés d'ombre, vers la lumière, à tous les hommes de loyauté, à tous les chercheurs de science sincère, même aux grands politiques qui fondent sans doute leurs théories hautaines sur quelques menus faits sûrement établis, il importe à la conscience publique d'avoir la piste et l'entrée d'une fabrique de mensonges, qui, répandus d'une main preste et pieuse, ont dénaturé à leur source même tous les récits de notre

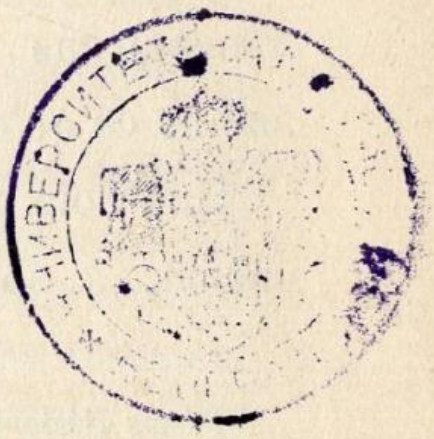
erronées, dont je ne tiens plus compte, j'y retrouve les arguments, vivement énoncés, de la méthode légendaire, qu'il m'est utile d'y recueillir pour le développement d'une discussion toute nouvelle. J'y ai déjà, d'ailleurs, dans le temps même, riposté par ma *Lettre à M. de la Sicotière* (Angers, Germain et Grassin, 1889, in-8° de 17 p.). — Et depuis l'agresseur m'a provoqué une fois ou deux à croiser de nouveau le fer, alors que j'étais en plein labour.

insurrection Angevine. — « C'est par trop fort ! et « vous y aurez de la peine ! » s'écriait, incrédule avant de m'entendre, un de nos maîtres dans l'art d'interpréter les mythes antiques ; — et l'autre jour, dans mon bureau même, un autre Parisien et de ceux qui font campagne et vive campagne contre l'ennemi, allait, s'engageant au courant de sa causerie, — tout étonné d'un cri d'arrêt, — sur la voie banale, dans la forêt sombre. C'est qu'en vérité on n'imagine pas, après réflexion patiente, dans quelle nuit la supercherie a tramé son œuvre pratique. La façon en est d'avance invraisemblable, la propagation inouïe, l'aveugle foi des contemporains aujourd'hui abritée contre tout affront par cent années d'exploitation, la révolte du bon sens inexplicable à cette heure et qui défie tout courage. J'aurai ce courage ; — et je reprends l'assaut, avec la joie déjà de me sentir appuyé de jeunes et vaillantes recrues. Certes je n'y apporte aucun trouble de préjugé et je n'affirme aujourd'hui — non plus qu'hier, — rien que je ne sache bien, livrant toute hésitation aux fins sourires, mais ici encore bien convaincu de ne pas tromper qui voudra

répondre à mon appel lointain. C'est une thèse cette fois que j'aborde, en humble élève, si l'on veut, de l'Ecole des Chartes, — en élève — après quarante années de profession, — toujours et uniquement soumis à l'enseignement des faits et des textes, recueillis de bonne main, rapprochés et interprétés en toute loyauté, sans autre respect que de leur témoignage et de ma raison, sans autre recherche que de la vérité même, et sans aucun souci, je l'avoue, « d'inquiéter ou d'attrister [1] » les préjugés trop récalcitrants des petites églises — et même des grandes.

[1] Expression d'un honnête critique, qui, trouvant juste et complète, la démonstration d'une autre imposture historique, regrette pourtant ces pages « de nature à inquiéter « ou à attrister plus d'un lecteur. » *Rev. de Bretagne*, juillet 1892, p. 74. — Mais quelle étrange disposition d'esprit pour écrire l'histoire !

I



Cathelineau n'a pas commencé la guerre, et ce fait, bien démontré, transforme à lui seul et purifie les origines de notre Vendée Angevine. J'en résume ici le récit, ailleurs raconté avec force preuves et documents, que j'ai la chance de pouvoir compléter encore : — d'abord la légende à sa naissance ; — puis l'histoire vraie en contraste avec tout le jeu, qu'on lui a prêté, de spontanéité candide et d'héroïsme idéal ; — le complot ; — l'explosion hâtive mais non imprévue ; — l'organisation, avec chefs et armes, de l'insurrection ; — les victoires faciles ; — les agissements furieux des vainqueurs.

Il y aura plaisir ensuite, ainsi bien averti, à faire visite au maître-chanteur, dans l'officine

même où il a préparé l'ajustement de ses personnages ; — et si, en continuant l'œuvre, nous rencontrons même faiseur, nous saurons au moins ce qu'en vaut la façon et la probité.

Une note du livre de Bourniseaux[1], qui, elle-même, a son histoire, présente la première

[1] *Précis Historique de la Guerre Civile de la Vendée depuis son origine jusqu'à la pacification de la Jaunaie ;* etc. (Paris, F. Buisson, an X (1802), in-8° de 362 p.), par P.-V.-J.- Berthre de Bournisseaux (de Thouars). — Un certain nombre d'exemplaires a été remis en vente avec la date 1829 et le titre de *Histoire de la Guerre civile de la Vendée...* [etc.] *par P.-V.-J. Berthre de Bournisseaux*, avec deux portraits [Charette et un Paysan armé]. — *Paris, M^me^ Huzard*, in-8°. Ce n'est qu'une supercherie de libraire non mentionnée par Quérard. — Mais l'auteur en avait donné en 1819 une nouvelle édition profondément remaniée à l'aide « des auteurs « qui depuis ont écrit le même sujet » et en rappelant, avec quelque orgueil, qu'il avait « ouvert la route le premier » (Préface, p. IX), sous un nouveau titre : *Histoire des guerres de la Vendée et des Chouans depuis l'année* 1792 *jusqu'en* 1815, *précédée d'une histoire politique, militaire et morale de la Vendée* [etc.] ; par P.-V.-J. de Bourniseaux (des Deux-Sèvres). — Paris, Brunot-Labbé, 1819, 3 vol. in-8°. — Le tout remis surtout au goût du jour : « Je suis loin de justi- « fier l'insurrection de la Vendée » écrit-il en 1802 (p. 135). « Je crois dans le cours de cet ouvrage avoir fait ma profes- « sion de foi sur cet article » — et son héros est alors celui du Dix-Huit brumaire. Il refait son livre pendant les Cent Jours ; mais la réaction royaliste est revenue alors qu'il le publie, et il y paraît bien au pêle-mêle des opinions et à l'exaltation de la Préface.

rédaction, quoique écourtée, de la légende ; tous les principaux éléments au moins y figurent, et nous aurons affaire plus tard à qui l'a complétée :

Le 12 mars 1793[1], *on avait convoqué au District de cette ville de Saint-Florent les jeunes gens des communes voisines, destinés à recruter nos armées et à faire partie de la levée des 300,000 hommes. Tous s'y rendirent, la rage dans le cœur, dans l'intention de faire révoquer l'ordre du District ou de braver l'autorité. Les administrateurs*[2] *voulurent en vain faire valoir les moyens de persuasion ; des huées interrompirent les orateurs. Une pièce de canon, qu'on braqua contre les mutins, ne fit qu'accroître leur audace. Le tumulte augmente ; le commandant républicain met le feu au canon ; quelques jeunes gens tombent blessés. Ce coup sert de signal ; les mutins se précipitent en foule sur les républicains ; ils saisissent la pièce de canon ; tout fuit, tout se disperse ; le District est envahi ; ses papiers sont lacérés, ses assignats emportés et la troupe victorieuse passe le reste de la soirée dans les cabarets voisins, à*

[1] C'est la date exacte, que de notre temps certains livres discutent encore. L'édition de 1819, qui est corrigée par d'autres mains, rectifie à tort et dit : « le 10 mars. »

[2] Les 60 lignes qui suivent sont copiées à peu près textuellement par de Beauchamp, *Hist. de la Guerre civile de la Vendée* (3 vol. in-8°, 1806), t. I, p. 110. — L'auteur de la *Vie de Bonchamps* (1817) connaît cette note, lui emprunte quelques

chanter son triomphe et à dépenser ses assignats.

Le lendemain, les mutins se dissipent ; chacun d'eux prend le chemin de sa maison. L'insurrection paraissait assoupie, et peut-être n'eût-elle pas eu d'autre suite, si la commune du Pin-en-Mauges (l'une de celles révoltées) n'eût renfermé dans son sein une de ces têtes chaudes, de ces âmes ardentes, que le danger électrise et dont les orages politiques semblent être l'élément.

Cathelineau, qui, sous l'habit d'un simple voiturier, cachait une âme élevée et un cœur intrépide, n'eut pas plus tôt appris l'événement arrivé à Saint-Florent, qu'il conçut le dessein d'en tirer partie et de faire soulever la Vendée entière. Sans calculer les chances d'une entreprise au moins téméraire, sans comparer ses faibles moyens aux ressources immenses de ses adversaires, sans sonder les profondeurs de l'abîme où il entraînait ses concitoyens, cet enthousiaste [1] *parcourt les campagnes, se met à la tête des mécontents, forme un parti, et la guerre est résolue.*

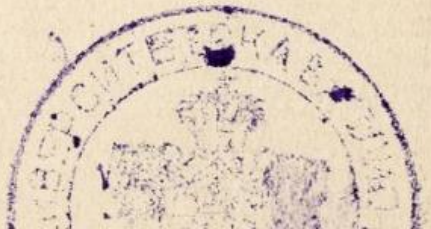
phrases, p. 36-37, mais ne nomme même pas Cathelineau. Tout à Bonchamps ! — Quant à l'auteur de la *Vie de Cathelineau*, il ne nomme pas davantage Bonchamps ! Tout à Cathelineau !

[1] Ici encore l'édition de 1819 corrige maladroitement : « Le 14 mars, il sort de chez lui, parcourt les campagnes. » Elle accorde ainsi depuis le 10, date nouvelle de l'insur-

Un détachement républicain de 80 hommes gardait le poste de Jallais. Posté avantageusement sur les hauteurs du Château, dans un retranchement défendu par une pièce de six, appelée le « Missionnaire », il ne s'attendait nullement à être attaqué, quand des cris confus lui annoncèrent l'ennemi. Les républicains se mettent en défense ; le boulet part et ne blesse personne. L'intrépide Cathelineau, à la tête de deux cents hommes qui composaient sa petite armée, commande le pas de course ; en dix minutes le coteau est franchi, les patriotes sont dispersés et leurs chefs faits prisonniers. L'ennemi s'empare du canon, des armes, des munitions. Ce combat n'était que le prélude d'une victoire plus considérable.

Sans donner à ses gens le temps de respirer, Cathelineau part à midi de Jallais et dirige sa marche sur Chemillé, situé à deux lieues du champ de bataille. 200 hommes et trois couleuvrines défendaient cette ville et semblaient devoir la mettre à l'abri d'un coup de main. Cependant l'ennemi s'avance ; les républicains disposent leur artillerie et cherchent à étonner les rebelles par un feu bien soutenu. Sans s'amuser à riposter

rection, quatre jours de réflexion à cet enthousiasme ! L'abbé Deniau en est encore là. puisqu'il lui fait passer une partie de la nuit et la matinée du 14 à sonner les cloches de la Poitevinière et date de même du 15 la prise de Cholet !



avec la pièce qu'ils avaient conquise à Jallais, ceux-ci se précipitent avec impétuosité sur leurs adversaires ; après une demi-heure de combat, Chemillé est emporté d'emblée. Un grand nombre de prisonniers, les trois couleuvrines, les munitions et une partie des fusils sont la prise du vainqueur.

Tel fut le fruit de la première journée. Le lendemain, Cathelineau vit grossir son armée d'une foule de mécontents qui n'avaient attendu que l'occasion de se déclarer ; ce corps, si faible dans son origine, se comptait déjà par milliers.

Le 15 mars Cathelineau marcha sur Cholet ; près d'attaquer cette ville, il est joint par un corps considérable, tiré des environs de Maulévrier et commandé par le fameux Stofflet. Il eût été difficile à une garnison aussi faible que celle de Cholet de résister longtemps à une armée victorieuse ; aussi le combat fut-il promptement terminé. Enfoncés dès le premier choc, les républicains se retirèrent dans la ville ; les vainqueurs y entrèrent pêle-mêle avec eux. La prise de Cholet, en donnant de la réputation à l'armée royale, entraîna le soulèvement de la Vendée entière. La guerre alors changea de face [1].

Jusqu'alors le Gouvernement n'avait regardé ces mouvements insurrectionnels que comme des soulèvements partiels peu difficiles à réprimer ;

[1] Les sept lignes qui précèdent, sont copiées par Beauchamp, I, 117-118.

après ce coup d'éclat, il ne put s'empêcher de reconnaître qu'il avait à étouffer une guerre civile, qui pouvait compromettre l'existence de l'État. Outre les milliers de recrues, que cette victoire procura aux vainqueurs, ils en retirèrent des munitions considérables, des armes, quatre pièces de campagne, outre la fameuse « Marie-« Jeanne. »

Le lendemain, l'infatigable Cathelineau se porta sur Vihiers. Cette ville fut évacuée le même jour et les insurgés ne remportèrent ce jour-là d'autres trophées que quelques chariots chargés de papiers du District, qu'ils destinèrent à faire des cartouches.

Après tant de combats, l'armée Vendéenne avait besoin de repos. On se sépara, après s'être ajourné à la semaine de la Quasimodo. Les diverses attaques des républicains ne purent rien changer à ce plan. Sept cents hommes partis d'Angers parcoururent en tous sens le pays insurgé, sans trouver la moindre résistance, et la France conçut l'espoir d'éteindre sans effort l'incendie allumé dans son sein. Elle eut bientôt lieu de se détromper.

Le 9 avril, l'armée royale...

Assez de contes. L'insurrection angevine, — pour ne parler que de science à ma portée — n'est pas née de hasard, dans un petit village, sous l'inspiration d'un fanatique bien avisé. C'est

l'explosion fatale d'une conjuration de nobles [1] et d'émigrés. Elle anime, elle exploite de longue main les prédications plus ou moins conscientes des réfractaires et des Mulotins ; mais ce mouvement concerté d'ensemble aurait eu grand' peine à soulever les masses, si un événement de hasard, la loi de recrutement, qui concentrait à elle seule toutes les exécrations contre la milice et contre l'armée royale, n'eût fourni à la révolte sa cause directe et, on peut le dire, imprévue [2].

[1] Je répète que j'ai accumulé dans ma *Vendée Angevine* preuves et documents à l'appui de toutes mes assertions. Je ne ferai ici qu'y renvoyer, sauf le loisir de quelques citations plus caractéristiques.

[2] « Les recrutements forcés vinrent mettre le comble à « l'indignation et au désespoir [des paysans]. Alors ceux « qui étaient demeurés parmi eux avec l'intention de diri- « ger leurs sentiments et d'en profiter un jour pour com- « battre à leur tête, décidés d'ailleurs par les succès des « Autrichiens à la frontière, crurent que le moment favo- « rable était venu. Ils se montrèrent : ils partirent, et dans « un moment le soulèvement fut général et terrible. » *Mémoires du comte de C*** ou Aventures intéressantes et singulières qui peuvent donner une idée de la France et des maux de ses habitants à l'époque de décembre* 1793 *jusqu'en novembre* 1794. *On y trouve les relations complètes du siège de Lyon, l'histoire de la Vendée et celle des Chouans.* (Hambourg, 1801, in-8° de 198 p.) Je prends cette citation très nette, très explicite, dans un livre nulle part cité et en soi pourtant très curieux. La première partie affecte des airs de

Surpris mais non déconcertés, les meneurs [1] se trouvent prêts sur l'heure pour y diriger le soulèvement simultané [2] de tant de groupes épars, aussitôt reliés par une organisation commune et identique. Nulle part dans les documents angevins je n'ai rencontré, nulle part je n'ai pu invoquer le nom de la Rouarie ; mais, dans toutes nos campagnes et dès les premiers jours de 1792, toutes les attentes ennemies épient du côté de la Bretagne [3]. Des émissaires en viennent, gentilshommes ou valets, qui courent et répondent aux écoutes. L'administration sent la trame et la suit à l'aveuglette, insaisissable. Peu à peu les murmures grandissent ; les enrôlements se font avec

roman ; mais la seconde est de l'histoire aussi exacte qu'on la pouvait faire dans ce temps-là. Je le croyais même complètement ignoré, quand j'en ai reconnu, sous une forme singulière, une mention dans une note de M. de la S. qui sera relevée à sa place.

[1] « La contre-révolution a commencé quinze jours trop « tôt, » disait-on devant le curé d'Andrezé prisonnier. *Vendée Angev.*, II, 377.

[2] « Preuve certaine » — dit l'auteur de la *Vie de Bonchamps*, p. 35 — « que tous les esprits y avaient été pré- « parés. »

[3] C'est le 11 août 1792 que de Calonne écrit à la Rouarie : « *Euge ! Euge ! macte animo.* Vous avez les commissions ; « vous avez l'argent ou vous l'aurez. » Beauchamp, I, 378. »

menaces de mort et d'incendie contre les patriotes[1]; on fabrique, on distribue des cocardes, pour fêter l'arrivée des 20 ou 40,000 étrangers, qui sont en marche. Quand l'impatience de quelques maladroits précipite à contre-temps les premières bandes sur Bressuire, c'est au nom des Prussiens et des émigrés, que les Baudry, les Richeteau, les Delouche, aidés de gabelous, de gardes-chasse et de recruteurs inconnus, entraînent les paysans[2]. La répression est énergique et vive; mais une terreur plane dans l'annonce de « la « grande explosion[3]. » — « Ne perdez pas de « vue, » — écrit l'énergique commandant Boisard au sortir même du combat, — « que l'insurrec- « tion est une affaire combinée et tient à de « grands projets dont on a la certitude[4]. » — Et le 26 août encore, quand vers Bressuire toute lutte est terminée, un gentilhomme attardé, dont

[1] « Dans quinze jours tous les patriotes seront égorgés. » Lettre du Fuilet, du 6 juin 1792.

[2] J'ai donné les détails et les preuves dans ma *Vendée Angevine*. V. notamment la lettre du District de Cholet, du 23 août.

[3] Lettre de Gauthier-Brulon, 25 août.

[4] Lettre au District de Cholet, 23 août.

le nom va se retrouver bientôt en lumière meilleure, La Haye des Hommes, dénonce sa complicité et son désarroi, en faisant attaquer, par une bande armée, un inoffensif courrier militaire qui passe devant son château [1]. — Il se trouve aussi que Bonchamps était à propos revenu de Paris, dès le 15 août, s'installer à la Baronnière, où la garde nationale de Saint-Florent lui vint ce jour-là rendre visite [2].

Pour tous les contemporains c'est de cette première levée d'armes [3] que date l'insurrection. Plus d'un même [4] oublie l'intervalle et ces mois de

[1] Lettre de Jamet, 27 août.

[2] Il était revenu en Anjou le 12 mai, était reparti pour Paris le 25 juin. Il en revient le 15 août. Il était retourné dès la fin du mois à Paris, où il prêta, le 1er septembre, le serment civique dans l'assemblée générale de sa section ; — il demeurait rue du Harlay — : *Je jure d'être fidèle à la Nation, de maintenir la liberté et l'égalité et de mourir en les défendant.* — Un duplicata en date du 5 mars lui en fut adressé, sous pli chargé, par son beau-frère, de Scépeaux, le 8 mars, et intercepté au bureau de poste de Saint-Florent. — Revenu dès les premiers jours de septembre en Anjou, il ne devait plus sortir de son château que pour le combat.

[3] Choudieu, *Rapports* et *papiers inédits*, p. 8, publiés par Quéruau-L. (Vannes, 1889, in-8° de 86 p.).

[4] B. de Bourniseaux. — Vial, *Encore la Vendée*, p. 5

l'accalmie lourde et trompeuse, qui va couvrir la reprise des trames secrètes et les prêches des courses nocturnes. Dans ce silence, et tout d'un coup, éclatent les lois militaires. Qui songe au roi de France, à Dieu[1], aux bons prêtres ? Un unique cri part de tous les cœurs : « Au diable « la patrie, s'il faut la servir aux frontières sous « une discipline de galère, avec le fouet et les « coups de sabre! » — Mais en même temps un mot d'ordre circule, qui s'impose et donne une âme nouvelle à la foule. Quand elle entre en scène pour l'action, elle a, bon gré mal gré, sa cocarde, ses signes de ralliement, son but de rétablir les nobles qui supprimeront la milice et la conscription « avec le secours surtout des « forces étrangères[2] ; » elle a des chefs et des armes à suffisance, en regard de citoyens délaissés sans chefs et sans armes.

(in-8°, an IV). — *Causes de la guerre,* p. 3, Angers, Jahyer, an III.

[1] « C'était une entreprise tout humaine. Dieu, la Reli- « gion n'y étaient pour rien ; on n'avait en vue que de « s'exempter du tirage de la milice. » Cantiteau, *Eloge funèbre de M. Cathelineau*, mss., p. 2.

[2] Interrog. de J. Cathelineau.

La loi est reçue à Angers le 2 mars ; elle est connue partout avant le soir, et dans la nuit même dénoncée, sur les murs de Beaupréau, par des affiches de menaces. Le 4 l'émeute est vaincue sans grand effort à Cholet ; mais ce jour même et le lendemain à Bégrolle, au May, à Jallais, à Andrezé, courent les bandes où l'on compte déjà plus de 200 fusils. « Raser Cholet « et tout égorger [1], » si l'on maintient la milice ; — « couper le cou aux patriotes [2]. » C'est la formule du programme populaire, nette et franche ; et depuis plus d'un mois les curés intrus en particulier sont avertis du sort [3] qui les attend. C'est « un plan, » — on le sent, on le dénonce, — « évidemment combiné [4], » qui se déroule sous la main d' « émissaires de liai- « son » répandus à travers les landes. En attendant, le ministère de Paris n'a qu'une pensée, couvrir la frontière, et par des ordres absolus, qui ne souffrent ni discussion ni retard,

[1] Lettres du D. de Cholet, 6-9 mars.

[2] Lettre du D. de Vihiers, 11 mars ; etc. V. *Vendée Angevine*, I, 65-70.

[3] Dépos. du curé de Montrevault, Duret.

[4] Lettre du D. de Vihiers, du 12 mars.

enlève, au dernier jour, à la dernière heure, même en pleine crise, à Angers, à Cholet, le dernier qui reste des soldats de ligne, même les enrôlés de la veille. La loi est publiée le 10 dans les communes. Dès le 11, Varades dans la Loire-Inférieure est investi par les insurgés; Tiffauges dans la Vendée est leur proie; et les 25 prisonniers patriotes — qu'une surprise a désarmés — parmi eux le baron de Douhet, ancien compagnon de Lafayette en Amérique, — vont être le lendemain fusillés par les paysans, en marche sur Montaigu [1]; le 11 encore s'inaugurent les massacres de Machecoul, dont les horreurs, prolongées pendant des semaines et accrues encore par les récits lointains, portent l'exaspération dans tous les cœurs patriotes [2].

[1] Journal du royaliste Guerry, publié par B. Fillon, *Pièces contre-révol.*, p. 30. — A Montaigu, tout ce qui tombe sous la main des paysans, est massacré, défenseurs et gendarmes, vingt-sept citoyens. *Ibid.* — « Tout ce qui résiste « est mis à mort. » La Boutetière, *le Chevalier de Sapinaud* (Paris, 1859, in-8°), p. 22.

[2] Une note, bien curieuse et qui n'a jamais été relevée, de Vial en témoigne : « Ils sont de bien mauvaise foi ceux « qui en nous parlant sans cesse des atrocités commises « dans la Vendée veulent qu'on ne voie dans les révoltés « que des victimes ! Ne sont-ce pas ces révoltés qui ont

Pourtant l'Anjou s'attarde; toute résistance a jusqu'alors lâché pied devant l'apparition des forces citoyennes; mais ce jour même à Gesté s'était montré un rassemblement de 2,000 hommes; Le Mesnil, Montjean, Saint-Florent ont été envahis par des bandes d'inconnus qui se laissent facilement expulser; Landemont reste occupé par une colonne aux ordres d'un valet de chambre du château voisin; et toutes les paroisses à l'en-

« donné le signal et l'horrible exemple des plus épouvan-
« tables barbaries? Un homme obscur, Cathelineau, sacris-
« tain à Beaupréau, est celui qui a fait jaillir la première
« étincelle, qui a causé ce long et dévorant incendie. C'est
« lui qui, après avoir rassemblé la nuit les paysans au mi-
« lieu des landes, leur fit prêter serment de combattre la
« République. Il les conduisit sur-le-champ au district de
« Montaigu, dont il fit égorger les administrateurs. Les
« excès auxquels ces cannibales se livrèrent, font frémir.
« Les patriotes de Cholet, ayant fait résistance, furent mas-
« sacrés. A Machecoul... 900 individus de tout sexe et de
« tout âge périrent dans les plus terribles tourments... Et
« à cette époque pas un seul rebelle n'avait été frappé ! »
Encore la Vendée ; première lettre au général Hoche, par Jean-Antoine *Vial* (Paris, germinal an IV [avril 1796], au Bureau du *Journal des Patriotes de* 89, p. 7. — Voilà où l'on en était encore en 1796 ! et de quel gâchis se nourrissait la mémoire des lettrés, des mieux à portée de tout connaître. On peut remarquer pour la première fois ici cette confusion, alors fréquente, de Cathelineau, avec le véritable promoteur de la guerre, d'Elbée, non pas plus que lui sacristain, mais comme lui, syndic de sa paroisse.

tour de la Baronnière, où depuis trois semaines les courtiers de Bonchamps recrutent à prix d'argent,— on l'affirme[1], — ouvriers et garçons de fermes, s'organisent dans les deux auberges de la Chapelle-Saint-Florent, nomment leurs chefs, prennent, au son du toscin, leur rendez-vous pour l'invasion du District. La colonne d'attaque se forme dès le matin du 12 à la Boutouchère, centre de nombreux châteaux, sous la direction d'un ancien employé des Fermes, assisté de l'abbé Forestier, ancien vicaire de la Pommeraie, de deux gardes-chasse, d'un maréchal. Régisseurs, gabelous, feudistes, agents déclassés, valets de fermes, sacristes, cochers, domestiques, gardes du Lavoir, de la Morousière, de la Bourgonnière, de la Mauvoisinière, du Martray, poussent et dirigent les groupes ; les maîtres restent pour l'heure à distance et dans l'ombre. 4 ou 5,000 hommes se trouvent ralliés, de neuf à dix heures, en armes, un grand nombre avec fusils ; tous, dès le départ, la cocarde blanche au chapeau.

[1] Déposition du curé Martinet.

Il ne s'agit déjà plus de répudier la milice, mais de désarmer le District et sa petite troupe. Des coups de fusil accueillent et tuent les parlementaires ; les blessés sont achevés à coups de crosse [1]. Des quatre gendarmes, seule force de soutien pour les nationaux, trois ont lâché pied. Le pillage suit, et la chasse s'engage, pendant deux jours, des administrateurs et des patriotes, au cri de : Vive les bons aristocrates ! — Le soir même ou dans la nuit, Bonchamps a reçu chez lui le rassemblement et accepté le titre, — qui n'est pas celui d'une émeute isolée, — de « commandant en chef de l'armée chrétienne [2] » ; et l'on peut se représenter la scène, autrement que ne l'a racontée Mme de Genlis. Dès le 13 il est en ville, avec sa voiture, précédée du drapeau blanc qui s'est trouvé prêt. Le surlendemain on fusillait encore quiconque refusait [3] de prêter serment à Bonchamps. Tout le pays d'ailleurs avait entendu dire que mille gentilshommes à cheval l'accompagnaient à sa venue, en attendant les Anglais aux

[1] Déposition de Marie Moreau, femme Chauvet.
[2] Dépos. du gendarme Ch.-Louis Grenier.
[3] Dépos. de Franç. Marsault, femme Bréheret.

Sables-d'Olonne, comme on le disait dès les jours de Bressuire[1]. Le succès était certain; mais en cas de défaite, les femmes et les enfants des patriotes devaient payer[2] pour tous. — Le même jour qu'à Saint-Florent, le 12, et à cinq lieues vers l'ouest, en aval de Loire, Chantoceaux et la Varenne avaient été envahis, malgré la résistance du maire et des habitants, par des bandes venues de la région Bretonne; — et à dix lieues de là, vers l'est, à Chanzeaux, — ce n'était pas là jour de tirage, — le valet de chambre des Gourreau, René Forest, revenu d'émigration, et les chefs principaux des processions nocturnes, associés depuis des semaines dans des courses de jour et de nuit, envahissaient la maison commune. Le

[1] Les Prussiens aux jours de Bressuire, les Anglais plus tard et surtout les émigrés. « Les paysans ont toujours « compté sur un débarquement d'Anglais et sur le retour « des émigrés », écrivaient les chefs Lescure, d'Elbée et autres au baron de Gilliers (18 août 1793), — réclamant des puissances coalisées, qu' « elles déclarent que nous « faisons partie des armées combinées. » *Corresp. inédite concernant la Vendée militaire*, publiée par D. Chamard (Angers, in-8°, 1889), p. 17 et 24. — Et c'est à ce titre qu'on massacrait sur place à Torfou ou qu'on fusillait sans merci tous les Mayençais, comme ayant faussé leur serment de ne pas servir contre l'étranger !

[2] Déposit. de Marie Dalaine.

procureur de la commune, Godelier, était abattu d'un coup de feu et achevé à coups de fourche[1] ; et près de 200 recrues s'en allaient prendre leur rendez-vous d'attente sur les landes de Saint-Lézin. On racontait là, comme partout, pour entraîner les braves, que les Bretons, — 5,000 hommes et deux canons, — les y attendaient[2]. En réalité c'est le contingent de la Tourlandry, réuni aux gars de La Salle, du May, de La Fosse, qui forme à portée un groupe d'un millier d'hommes, sous l'excitation directrice des réfractaires et le commandement, pour un jour, de l'odieux Barbotin, vicaire de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde.

Dès le soir d'ailleurs tout l'intérieur du pays, qui semblait attardé, est en feu. Des agents sûrs ont couru les champs, répandant les nouvelles et les instructions des chefs. Le combat dure encore à Saint-Florent, qu'on en voit partir à franc étrier, Perdriau, ancien caporal de ligne, débitant de tabac à la Poitevinière, l'homme de main, qui paraît véritablement le principal ins-

[1] Déposit. de J. Picherit.
[2] *Ibid.*

tigateur en sous-ordre de cette campagne, et qui devait y mourir dès la seconde heure, à peu près par suite oublié par la chronique ingrate.

Il est rendu dès une heure à Saint-Quentin, à une lieue et demie du Pin, — qu'il lui faut traverser pour rentrer dans son bourg, — proclamant partout la victoire populaire et répandant à toute voix l'ordre d'organiser les gardes et de « s'em- « parer des patriotes ». La fouille dans les maisons, la chasse dans les genêts et « la danse, » comme on se plaît à dire, durent jusqu'à la nuit, pendant qu'on distribue les armes pour le lendemain.

C'est à la Poitevinière — et non au Pin-en-Mauges — que s'est concentrée depuis deux ans l'action des intrigues ennemies. C'est de la Poitevinière, — et non du Pin-en-Mauges — le 13 au matin, que part le mouvement d'attaque. Des instructions précises, qui le dirigent, ont été répandues dans la nuit. De tout à l'entour les paroisses sont en marche pour s'y rallier.. Pendant qu'une partie s'arrête pour faire face à Montjean, la ville restée fidèle, l'autre se met en route sur Jallais, où un petit groupe de

nationaux chalonnais coupe la communication avec Beaupréau, occupé déjà, à cette heure même[1], par d'Elbée avec 2,000 insurgés. L'aubergiste Étienne Nau s'est chargé de porter à cheval la réquisition aux habitants du Pin-en-Mauges. Il ramène au bout d'une demi-heure leur modeste contingent, Jacques Cathelineau, le futur héros, Chesné, maréchal, qui en partage avec lui le commandement, l'ex-galérien Pierre Grimaud, quelques autres encore, en petit nombre. — Ils s'excusent — non sur leur ignorance des événements; — depuis la veille, toutes les paroisses circonvoisines, Saint-Quentin [2], Sainte-Christine [3], Neuvy [4], la Poitevinière [5], Montrevault, Saint-Pierre-Maulimart battaient les cloches; — mais sur l'absence de la moitié de la paroisse, — surtout des jeunes gens, partis la veille à l'attaque du District et qui n'en sont pas revenus.

On se met en route. Perdriau caracole à che-

[1] Dépos. de d'Elbée. *Savary*, III, 15.
[2] 6 kil.
[3] 4 kil.
[4] 7 kil.
[5] 3 kil.

val, avec son compère Nau, en tête de la principale colonne. Il a fait arrêter quelques instants, sur le chemin, sa troupe au château de la Bouère [1]. Les hôtes plus tard s'en sont souvenus et, à les en croire, n'ont à peu près vu que lui. Cathelineau n'a que de « faire diligence [2] » pour suivre et rejoindre à temps Perdriau « son maître », — « le chef, l'élu, » dit-on ici, « des paysans. » — « On ne parlait que de Perdriau dans les « commencements, d'autant qu'il alliait la pru- « dence et l'humanité à la bravoure. C'était « l'homme qu'il fallait pour *commencer la* « *guerre* [3], comme disaient les paysans ; il « n'y avait qu'à calmer leur ardeur. Il avait le « talent de se faire obéir, menaçant de ne pas « rester à leur tête si on n'exécutait pas ses « ordres ou si on les outrepassait. »

[1] Le propriétaire, Gazeau de la B., venait de rentrer de l'émigration.

[2] *Souvenirs de la comtesse de la Bouère* (Paris, Plon, 1890, in-8°), 2°, p. 18, 20, 21, 28.

[3] P. 28. Ces mots sont ainsi soulignés, avec l'intention de viser, je crois, le fameux héros et la phrase qu'on trouve partout banalement répétée. Les *Souvenirs* de la comtesse n'auraient d'ailleurs aucune valeur de témoignage, s'ils ne contenaient, pour ces premiers temps, quelques notes plus précises et plus sérieuses de M. Gazeau de la Bouère.

Les quatre ou cinq cents compagnons de la première bande, doublés en nombre par les gars, qui ont rejoint de la Jumellière et de Neuvy, et encore par les recrues que rabattent bon gré mal gré les meneurs à travers les fermes, tiraillent à Jallais pendant deux heures d'une fusillade inutile, en s'encourageant vainement à franchir le ruisseau : « fonçons ! fonçons ! cou- « rage ! » — sans oser aborder[1] les trente-quatre Chalonnais qui leur font face. Mais quand ceux-ci, craignant d'être débordés par la masse sans cesse accrue, vont se repliant lentement, en bon ordre, sur Cholet, ils se heurtent à l'assaut imprévu d'une troupe nouvelle, montant du May à marches forcées. Ce sont les conscrits de Maulévrier, de la Tour-Landry, de la Salle, qui apportaient la nouvelle de combats heureux et l'horrible secret de la victoire. A la résistance invaincue des gardes nationaux, simples paysans

[1] Ils sont trente-quatre, il faut le redire, avec un canon, traîné par des bœufs, sans un canonnier qui sache le pointer. Crétineau-Joly leur adjoint, — c'est une honte ! — cent cinquante-quatre soldats du 84e de ligne ! Il n'y eut jamais durant tout ce mois de mars un seul soldat de ligne dans les Mauges. Et ici ils sont 34 gardes nationaux !

comme eux, enfermés, avec une partie de la population dans le château de Vezins, ils n'avaient trouvé rien de mieux que d'opposer sous leur feu les femmes enlevées des maisons du bourg et, en couvrant ainsi l'approche, d'aborder sans danger et de massacrer sans pitié les combattants désarmés. Cette pratique, digne de sauvages, va devenir la loi de tous les combats.

C'est la petite ville de Chemillé, que visent les instructions combinées; et les nouveaux venus ont pu annoncer qu'une partie des leurs s'est détachée et chemine déjà pour les y attendre Pendant la courte halte, la petite armée s'est organisée. Qui sort des rangs pour prendre le commandement? les plus vaillants, acclamés par le plus grand nombre, des inconnus qui ne se feront pas un nom, Usureau, de la Poitevinière, Bosellier, de Gesté, d'autres, sans doute; mais Étienne Nau, qui commandait le matin, et Perdriau avec lui, rentrent dans leur paroisse. *Comme eux, Cathelineau rentre au Pin-en-Mauges*, avec sa petite troupe. — Aucun acte, aucun rapport, aucune correspondance contemporaine, aucune enquête, aucune déposition de prisonniers,

aucun témoignage d'ami ou d'ennemi ne le connaîtra plus pendant dix jours. Il n'est pas à Chemillé quand les histoires connues s'épuisent à chanter ses prouesses homériques et son chapeau coupé sur sa tête d'un coup de sabre! et ses dangers, et ses discours! — Mais en tête de la colonne d'attaque, marchent liés deux à deux[1], « pour essuyer l'assaut », les huit ou dix prisonniers, dont quatre tombent sous la première décharge et d'autres dans la mêlée qui s'engage, notamment le juge de paix Lemonnier qui devait survivre à cinq coups de feu, trois coups de sabre et vingt-deux coups de baïonnette. — Il y a des plaisantins, prêts à s'attendrir à tout son de cloche, que ces atrocités-là font rire! — Ici encore, une centaine de patriotes dévoués, soutenus de deux petites couleuvrines[2],

[1] Dépos. de Jos. Cathelineau. L'abbé Deniau, ce bon apôtre, dit : « après avoir placé leurs *trois* prisonniers au premier rang, AFIN DE LES PROTÉGER » (I, 268). — Cantiteau, plus honnête que son copiste, écrit : « Ils mettent en « avant les deux prisonniers pour qu'ils reçussent les pre- « miers coups » (p. 18).

[2] Crétineau-Joly, I, 34, leur adjoint « 200 républicains du 24e de ligne ! » — Muret, I, 69, « 300 hommes de troupes de ligne ; » — l'abbé Deniau, I, 268, « 300 hommes du 84e de ligne. »

a dû faire tête aux quatre mille paysans venus de Jallais, et réunis aux tisserands du bourg Saint-Pierre, conduits par le tanneur Denais, aux gars de Chanzeaux, commandés par Godillon, et à l'autre bande des vainqueurs de Vezins qu'amène le vicaire Barbotin. Ici encore c'est la foule contre le petit nombre, et ni les fusils, d'ailleurs, ne manquent, ni les signes de ralliement préparés de longue main, cocardes blanches et cœurs rouges percés de flèches. A cette fin de la journée, Maulévrier, Vezins, Jallais, Chemillé, tout le pays d'alentour est conquis, et à Beaupréau, depuis le matin, d'Elbée a pris le commandement. Pour nombre d'auteurs, — pour le principal [1], le seul qui ait recueilli et exploité dans un esprit critique — mais avec combien d'erreurs ! — les documents alors connus, c'est d'Elbée qui est le confident, l'organisateur, le principal metteur en œuvre du complot ; et plus cette histoire me devient familière et pour si peu que la lumière encore aujourd'hui soit faite autrement que d'éclairs et de reflets, les docu-

[1] Beauchamp, I, 118. Mais les erreurs de fait, dont il enveloppe son témoignage, lui ôtent l'autorité.

ments, à mon humble avis, semblent se prêter à la conjecture. Turreau l'affirme et déclare le tenir de d'Elbée lui-même[1]. Partout où il n'est pas, ses conseils et ses instructions circulent, et on sait de partout où le trouver pour prendre ses ordres. Il semble aussi que des pouvoirs secrets fassent reconnaître son autorité et l'imposent même aux faits accomplis de la veille. Il est le 14 de sa personne à la Pommeraye, pour soutenir et refouler l'attaque prévue des patriotes de Montjean, et Bonchamps, « le commandant en chef de l'armée « chrétienne, » l'élu de la veille, dont l'inaction reste inexpliquée, se contente d'applaudir en brandissant son chapeau dans les rues de Saint-Florent, aux cris de : Vive le Roi ! — Le même jour et bien probablement sous la même direction lointaine, partent de Chemillé les cinq mille combattants de la veille, en marche pour Cholet, grossis de recrues plus ou moins volontaires. Ils vont se doubler en route, à la hauteur de Trémentines, près de Nuaillé, des rassemblements

[1] *Lettre à M. de Saint-B****. Nivose an II, à la suite des *Mémoires* (1824, p. 184).

montant, sur un plan donné, des Marches poitevines et des Mauges orientales. Le chef attendu, reconnu, acclamé et dont l'ascendant est souverain dès la première heure, est le garde-chasse Stofflet [1], qui, dit-on, depuis des mois prépare des armes et fond des balles. Tout un état-major l'entoure en sous-ordre, aguerri par deux ou trois journées d'aventures.

Et déjà l'emportement populaire s'accuse dans ses violences implaçables. La sommation adressée à la ville de Cholet menace sans merci, en cas de résistance, corps et biens [2] ! Mais elle n'est signée que par Stofflet, commandant, et par l'aumônier Barbotin. Où donc était à cette heure

[1] L'abbé Deniau s'est ingénié — et il est bien le seul — de raconter ici son élection au titre de général par les paysans, — et ce qui est plus curieux, sur la demande de Cathelineau, et afin sans aucun doute d'expliquer sa disparition : « Stofflet sera le bras de notre cause, dit le nouveau « Pierre l'Ermite, et moi j'en serai l'âme. » — C'est notre abbé qui fait ces belles phrases et c'est lui qui admire l'éloquence de Cathelineau !

[2] « Il est enjoint aux habitans de livrer leurs armes... « promettant *dans ce cas seulement* d'épargner les personnes « et les propriétés. » Les écrivains catholiques comprennent bien ce que parler veut dire ; et l'abbé Deniau, I, 278, commet un faux, en inventant un texte, qu'il dit emprunter à Savary, t. I, p. 71.

Cathelineau ? N'est-ce donc pas lui, — à ce qu'on veut nous faire croire — le grand chef de guerre ? Tous ses biographes s'étonnent de ne pas le retrouver là en belle lumière ; — et la plupart passent outre en s'abandonnant à d'imaginaires récits d'exploits.

Le combat s'engage. La colonne poussait devant elle [1], depuis plus de cinq lieues, comme la pratique en est bien prise, les prisonniers liés deux à deux, — plus de quatre-vingts des plus riches et des plus honorables propriétaires ou fabricants du pays, otages dévoués pour couvrir le feu ou pour le subir. A peine cependant trois cent vingt gardes nationaux, harcelés, surmenés depuis huit ou dix jours, mal commandés, mal armés, attendent, avec deux petits canons, la multitude envahissante. Une centaine de volontaires les appuie, envoi du 19e dragons en formation à Angers. Après l'échange d'une volée de canon et d'une courte fusillade, les cavaliers patriotes s'élancent pour la charge ; mais, à quarante pas de l'assaut,

[1] « A la suite de l'armée, » dit l'abbé Deniau, I, 279, qui sait très bien le contraire.

ils s'arrêtent interdits et rebroussent bientôt d'horreur, aux cris de désespoir des prisonniers blessés par le feu de leurs concitoyens et des survivants debout qu'il leur faudrait abattre pour aborder l'ennemi ! — Et le soir même le commandant Guérard, interprète mal avisé d'ordres antérieurs, arrivait à Beaupréau, amenant, sans le vouloir, à d'Elbée, avec les débris de sa troupe ralliée, tout l'équipage d'une cavalerie de guerre.

« Il y a longtemps, » disait Boutillier, du tribunal du District, en retrouvant son collègue Savary[1], prisonnier, — « bien longtemps que je « savais ce qui devait arriver. » La surprise n'existe en effet que pour les patriotes. La ville est à peine envahie, que la direction est déjà prise pour le lendemain sur des ordres précis. Il s'agit d'une

[1] Déposit. de Joseph-Isaac Clert, commissaire municipal de Cholet, détenu en prison avec Savary : « Boutillier, ex-« président du tribunal du District, étant venu au Comité « provisoire des rebelles à Cholet, aperçut en entrant le « citoyen Savary... et s'approchant lui dit, qu'il était bien « fâché de le voir là, et qu'il savait depuis longtemps ce qui « devait se passer... Ledit Savary, irrité des propos dudit « Boutillier, en témoigna son indignation. » Comité révolutionnaire de Cholet.

expédition d'une ou deux journées, qui doit permettre, le coup fait, de se rabattre en forces vers la Loire. Le jour même, La Haye des Hommes, — celui-là que nous avons [1] vu s'engager d'un beau zèle dans l'affaire avortée de Bressuire, en avertit par deux lettres et Bonchamps et Poisonneau, à la Pommeraie, où elles sont lues à haute voix aux paysans. « Cholet pris, il s'agit « d'occuper Vihiers et son District ; les vain- « queurs partent et feront retour en hâte sur « Chalonnes. Ils sont 22,000. » Dès le vendredi 15, au matin, l'armée est en marche, laissant 1,500 hommes pour garder la ville — et précédée, comme toujours, d'une élite de prisonniers, liés deux à deux [2], à la portée des coups. La chasse d'ailleurs continue dans les campagnes et les fusillades débarrasseront les prisons. Qui encore marche en tête ? Stofflet, le seul dont parlent les correspondances, les rapports de guerre, les actes publics et les dépositions de toute origine; et à cette heure sans doute il ne

[1] *Ci-dessus*, p. 17.

[2] « A leur suite », dit Deniau, p. 299

connaît même pas le nom seulement de Cathelineau [1].

Mais au retour, le lundi 18, quand l'armée divisée en deux colonnes, qui ont couché l'une à Nuaillé, l'autre à Trémentines, se reforme sur la route de Chemillé, — à l'heure où le Directoire du Département apprenait à peine la prise de Cholet, — aux côtés du commandant apparaît un nouveau venu de la veille, d'Elbée, qui depuis cinq jours et la veille encore adressait de Beaupréau ses courriers à l'insurrection. Stofflet reste même, — à ne consulter que les documents et non les livres, — le vrai chef militaire, dont les paysans subissaient l'entrain soldatesque, l'ascendant de force, la domination à demi aristocratique et populaire. D'Elbée, le véritable directeur des hommes et de l'entreprise, comme il parut bien dans le temps même aux soldats, aux

[1] Du côté des patriotes, Grignon, qui a pris part à l'expédition de Bressuire, Grignon, qui est à cette heure major général de Vihiers, n'a jamais su à qui il avait affaire. Il raconte encore en l'an III que l'insurrection était conduite par Jeanne Lescure, sœur du général vendéen connu, furie implacable, tuée, à l'en croire, devant Thouars. *Mém. justif.*, s. l. n. d., p. 15-17. On n'a pas l'idée de cette nuit noire !

chefs du second jour, aux premiers récits de tradition, n'a pas, avec le sang-froid et la bravoure, le prestige de parade personnelle ni l'entrain de bon compagnon. Il a plus. On le croit gentilhomme et de grande race, inconnu d'ailleurs du plus grand nombre, mais qu'on dit venir de Bretagne et avoir laissé là-bas puissant domaine et château. On se montre, dans une charrette, à la suite « deux gros Messieurs », revenus de l'émigration, même un troisième invisible, dont le nom se prête à tous les rêves. — Avec eux ont rejoint, — pour l'assaut prévu contre les terribles Chalonnais, qui par deux fois ont tenté des retours, — toute une légion nouvelle de paroisses enregimentées, curés, vicaires, moines, avec ou sans déguisement, et nombre de chefs nouveaux ou connus. Perdriau est là maintenant et tout le monde le désigne. au départ de Chemillé; et Bonchamps, le soir même du 21 mars, va rejoindre le quartier général à Saint-Laurent-de-la-Plaine ; mais Cathelineau n'y apparaît pas.

Seuls Barbotin, Stofflet, Bonchamps, d'Elbée, Leclerc signent la sommation, qu'ils adressent

le 22 à « Messieurs [1] les habitants Chalonnais « au nom de Dieu, de la Religion et des prison- « niers ». Ceux-ci au nombre de 250, dont 80 du pays même, ont été éveillés dès l'aube, dans l'église où ils ont couché sur les dalles, et suivent sur le grand chemin, alignés six de front, derrière les canons. Une halte avant l'attaque les contient dans une angoisse suprême. Si dans trois heures, — ils le savent, — la capitulation n'est pas rapportée, tout ce monde est voué à la mort et la ville à l'incendie [2]. — « Nous « allons chez vous », — avaient écrit les chefs, — « au nom de l'humanité ». Deux jours après, avec l'armée chrétienne, 150 à 200 de ces malheureux [3], dont quelques-uns seulement parvin-

[1] L'abbé Deniau, I, 318, toujours bien informé, prend Chalonnes pour le chef-lieu d'un District !

[2] « Les chefs nous prescrivent », — écrit entre autres un des deux parlementaires, le Dr Bousseau, prisonnier depuis Jallais, — « d'être de retour à midi... et l'on nous « notifie que si nous n'apportons pas à l'heure dite une ré- « ponse quelconque, c'en est fait de tous les prisonniers. » *Lettre à Beauchamp*, p. 16.

[3] « Quant aux prisonniers », — dit Beauchamp, I, 135, — « ils reçurent la liberté de Bonchamps, qui dès le principe « se montra aussi généreux que magnanime. » — « Et la « liberté est rendue à tous les prisonniers «, dit à son tour

rent à s'échapper grâce au dévouement d'humbles femmes, reprenaient, après onze jours de misère, leur agonie sur le grand chemin [1].

Crétineau-Joly, I, 40. — « Enfin, comme ils étaient embar-« rassés de leurs prisonniers..., ils se décidèrent à leur « donner la liberté, après avoir pris toutefois la précaution « de leur faire jurer de ne jamais reprendre les armes « contre eux. » Deniau, I, 320. — « Combien l'armée où il « était a fait de prisonniers ? — En tout environ 300. — « Ce qu'ils ont fait de ces prisonniers? Où ils les placent « dans leur armée ? — Ils les mettaient à leur tête pour « essuyer l'assaut, » répondait Jacques Joseph Cathelineau devant la Commission militaire le 27 mars, dans Savary, I, 93-94. C'est le premier jugement rendu par cette Commission, qui le condamna à mort. — Mais Cathelineau avait été arrêté le 25 et ce jour même interrogé par deux fois d'abord par le juge de paix de Rochefort, puis par le Comité de surveillance du Département, composé de Fauconnier, Coullion, Couraudin. Ce Comité l'avait fait conduire à la maison d'arrêt, en « *enjoignant* » au gardien « de le recevoir « et de lui faire *administrer de suite les secours dont il a « besoin, comme aussi de le placer dans l'infirmerie.* » *Vendée Angevine*, II, 351. C'est ainsi, qu'après les deux semaines de cette jacquerie barbare, les patriotes traitaient encore leurs prisonniers ! Mais dès le surlendemain les nouvelles étaient venues et avec elles la loi du 19 mars, vengeresse, comme toute loi de guerre civile, et, comme l'ennemi qui la provoquait, impitoyable.

[1] Le 2 avril, René-Martin Chaubusson, lieutenant-colonel du 4e bataillon de l'armée de Vihiers, est fait prisonnier à La Plaine, conduit à Coron, puis à Chemillé : « Le 11 avril « les prisonniers, au nombre de 160 environ, furent liés « deux à deux pour partir de l'église de Saint-Gilles pour « aller à Saint-Pierre de Chemillé que l'armée patriote

Que parle-t-on de pitié pour d'autres victimes inconnues ? de respect pour des martyrs imaginaires ? les victimes et les martyrs, les voilà ! Ce sont ces prêtres, jeunes ou vieux, les Martineau, les Melouin, les La Crolle, les Robin, les Cassidy, les Thubert, aimés, honorés entre tous la veille, que les foules effarées couvrent aujourd'hui de boue et d'infamie, les poussant à coup de crosse ou de fourche, sous l'exemple et la prédication de leurs confrères, ces Boisneau.

« canonnait ; et furent placés à environ 140 pas derrière le « canon des brigands. Voyant que leur escorte fuyait et « que les patriotes avaient passé le retranchement et pris « leur canon, ledit Chaubusson et autres se jetèrent dans « les bras des patriotes, qui, ne les connaissant pas, en « tuèrent 15 et blessèrent plusieurs, dont le déclarant eut « un coup de bayonnette dans la cuisse gauche et aurait « été tué, si le citoyen Humeau, de Thouarcé, et Choudieu, « député, ne luy eussent donné une garde pour le conduire « sur un canon à Saint-Lambert, où l'armée se retira le « même soir. » — *Déposition du 14 mai.* — Et encore à la veille presque de la mort de notre Cathelineau, une sommation, portant les signatures de d'Elbée et de Donnissan, enjoint aux habitants d'Ancenis de livrer leurs armes sous peine d'être faits prisonniers « et conduits à la tête de « l'armée » (Ancenis, 26 juin 1793, — dans Fillon, *Entrée des Vendéens à Ancenis*, p. 7).

ces Beurier, ces Ferré, ces Hudon, ces Forestier, ces Barbotin ! Ce sont les chefs populaires, Lebreton, Beauvau, Landais, Maugars, Bousseau ; ces humbles magistrats, juges de paix, maires de campagnes, procureurs de communes, commis, municipaux, ouvriers, artisans, bourgeois, marchands, ces pères de famille, ces *Bleus*, les Menuau, les Prévost, les Fillion, les Retailliau, les Reveillière, cent et cent autres, qui ont donné leur vie pour la défense de la loi nouvelle ou qui se traînent là sous l'outrage, sans que les plus atroces menaces les aient fait consentir à renier « la Patrie » et notre drapeau de 89 ! Un jour viendra peut-être où dans nos écoles on pourra sans danger apprendre aux enfants les noms de ces héros-là et glorifier leur mémoire ! Puisse quelque jeune maître y associer, ne fût-ce que d'un salut au passage, l'humble travailleur qui, dans ce silence et dans cet oubli, osait le premier témoigner pour elle.

C'est le 23 mars, au soir, le lendemain de la prise de Chalonnes, que prend pour la première fois rang dans l'histoire l'humble paysan, jusqu'alors inconnu, dont on a voulu faire un précurseur. Bonchamps vient d'écrire de sa main une lettre au commandant de Chemillé et l'a signée déjà, quand la main de Cathelineau appose au-dessus de la signature de son général la sienne qui n'est plus évidemment celle du premier venu [1]. Son séjour au Pin n'avait pas été du temps perdu; mais il faut démentir, — avec l'autorité souveraine de tous les documents connus, — tous les livres et le rôle que lui ont prêté les faiseurs de Saints et les historiens de fantaisie. Cathelineau n'a aucune initiative ni dans le complot ni dans l'insurrection ; il suit en retard, quand l'heure sonne, — et ne dépasse pas Jallais. Il reste étranger à la direction comme à tout commandement dans l'expédition, qui se déroule sans lui, — même à tous les com-

[1] J'ai publié ce curieux document dans ma *Vendée Angevine,* II, 250.

bats de la quinzaine. Tous ses hauts faits, gestes, discours, — et les livres chaque jour s'en grossissent, — sont des racontars ridicules d'invention pure.

Cathelineau n'est pas sorti du Pin. A toutes les pièces authentiques, certaines, contemporaines, qui l'excluent absolument de l'action extérieure, — et il est peu de faits historiques qu'autant de témoignages affirment, — je veux ajouter un document nouveau, tout récemment rencontré, qui, à lui seul, par sa précision et sa netteté, défie directement toute discussion et la termine :

René Mercier, originaire de Chantocé, âgé de trente ans et demi, comparaît le 9 brumaire[1] an III devant la municipalité d'Ingrandes. — Qui est-il ? d'où vient-il ? — Il était domestique et postillon de Pissonnet de Bellefonds, et résidait avec ses maîtres au château de Lancrau en Chantocé.

Il les a suivis *en mars 1793* dans la Vendée,

[1] 30 octobre 1794.

à leur terre de la Jousselinière, sur la commune du Pin-en-Mauges. — « N'était-il pas aussi « employé dans l'armée dite catholique et royale « et en quelle qualité ? — « Le service, en cette « commune, par ladite armée, était divisé en « quatre compagnies ; il était fusilier dans « la 3e et faisait son service comme les autres, » *sous les ordres du nommé Cathelineau, qui « était leur capitaine* [1]. »

C'est là le rôle unique et bien défini, tout au moins pendant les premiers jours, — seule période qui m'occupe, — du très humble et très modeste Cathelineau, simple capitaine de paroisse.

[1] Voir aux documents, à sa date, le texte complet.

II

Qui donc a fabriqué [1] la légende ? La voici terrassée, vaincue, morte, j'espère, sauf à la tuer encore autant de fois qu'il faudra ; mais dès ce jour il se peut bien qu'à la subir ou à s'en défendre il n'y ait plus guère qu'une question de probité plutôt que de science. Il ne s'agit pas d'ailleurs ici d'une fable populaire, née à distance, dans le ressouvenir confus de visions fugitives, qu'un coup de fortune ou quelque ins-

[1] « On a fabriqué des légendes plus ou moins authen-« tiques, et ces légendes sont devenues de l'histoire », dit Béjarry, p. 93, — qui prêche pour son saint et proteste contre l'idole voisine. Ainsi font tous les livres, et ce serait un chapitre à faire que de réfuter l'un par l'autre ces récits contradictoires de témoins oculaires qui affirment et démentent, qui pour d'Elbée, qui pour Lescure, qui pour Bonchamps, Perdriau ou Cathelineau.

piration de génie tire de l'ombre, pour l'animer d'une vie parfois immortelle. Non. Le personnage fantastique, qui depuis un siècle encombre de ses merveilles tout ce prologue de l'histoire, a été créé et mis en scène sur place et sur l'heure ; mais l'inventeur en est connu. Un des derniers étonnements de cette aventure — et non des moindres — sera peut-être de le pouvoir dénoncer et convaincre. Il a tout su, celui-là, de première main ; il a tout vu, comme un confident, comme un conseil, un directeur ; à tout spectacle au premier rang, témoin, acteur ; il le proclame. — Et de parti pris, avec un esprit de suite et une tenacité de finesse singulière, il égare, il fausse sa parole ; il ment. C'est l'abbé Cantiteau, le curé du Pin-en-Mauges.

Un saint prêtre, comme on dit du premier venu ! Et de plus « un homme simple, dépourvu « d'ambition et de vanité, n'ayant nullement « cherché... à se tailler un petit rôle..., com- « plètement désintéressé [1], » comme l'a dépeint

[1] La Sicotière, *Études hist. et crit. sur la Vendée Ang.*, p. 31.

son éditeur, – qui ne l'a pas d'ailleurs autrement fréquenté. « L'homme du monde le plus inof- « fensif et le moins propre à l'intrigue [1] » ajoute-t-il ; — et je crois qu'ici il s'oublie et qu'il lui en faudra rabattre.

Après quelques années de vicariat à Saint-Pierre-Maulimart, Cantiteau fut installé dans la cure du Pin le 17 janvier 1785. Il avait alors à peu près trente ans [2]. Il acquit bientôt une autorité considérable sur ses paroissiens par son énergie et sa décision ; car c'est lui, bien sûr, — et M. de la Sicotière l'a reconnu, sans qu'on le lui fît dire, tout d'une volée, — le seul des bénéficiers d'Anjou qui se soit refusé à fournir sur ses revenus aucun des renseignements demandés par la Commission Intermédiaire [3]. A deux ou trois ans de là on le retrouve organisant, — non pas dans sa paroisse, l'habile

[1] *Ibid.*, p. 22.

[2] On le fait naître vers 1755, à Andrezé, dont les registres sont perdus pour la période de 1747 à 1775.

[3] Le refus est attribué à « l'avis d'une des premières per- « sonnes de la paroisse » et il s'agit des bénéficiers. *Arch. de M.-et-L.* C. 191.

homme ! mais à la Poitevinière, — la réunion secrète, on disait dans le temps la conjuration des maires de tout le pays d'alentour. — L'ordre du jour de la grande séance et les pièces à l'appui étaient de sa façon; — et 40 ou 50 municipalités des Mauges s'apprêtaient dans ces conciliabules « à cueillir la poire mûre » ou tout simplement à soutenir de vive force leurs réclamations (mai 1792). — Il raconte lui-même qu'il se cacha, pour éviter le décret d'internement, et resta, la guerre venue, dans le pays, toujours éloigné des combats, sans avoir « jamais vu » — dit-il — « un homme mort, ni « tirer un coup de fusil, ni donner un coup de « sabre [1]; » — « sans cesser un seul moment » — ajoute son éditeur — « de catéchiser, de « consoler, de visiter ses fidèles paroissiens, « ni même d'officier [2]. » Oh ! les bons apôtres ! Mais voici bien un autre évangile, adressé de bonne main au Directoire du Département :

[1] La Sicotière, *Le curé Cantiteau*, p. 13-14.
[2] *Ib.*, p. 7.

Montglonne, 24 frimaire [1] *an II.*

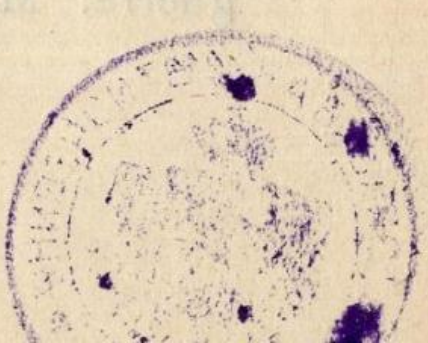
« ... *Il est prouvé qu'il n'existe qu'environ 5 à 600 brigands dans l'intérieur des Districts, commandés par un Catelineau* [2] *et excités par* CANTITEAU, CURÉ DU PIN, VÊTU D'UNE ROQUELAURE BRUNE, *et de* (sic) *deux autres prêtres inconnus. Ces scélérats dévastent et désolent successivement une trentaine de communes. Leur quartier général paraît être le Pin, Névy et La Poitevinière...*

Les administrateurs du District de Montglonne :

LE BRETON. — HIRON. — CRISPIEL. — MARTIN, *faisant fonction de procureur-syndic.* »

[1] 14 décembre 1793.

[2] C'est un des frères du héros : « Ce fut lui, » — dit Cantiteau (*Ib*, p. 26) — « qui commença ce qu'on a appelé la « petite guerre. Jusqu'à l'arrivée de Stofflet, il commanda « en chef, mais sans succès. Il était hardi, brave, mais sans « capacité et sans moyens ; excellent pour conduire un dé- « tachement et faire un coup de main, il ne convenait « point pour faire un général. Il mourut naturellement au « Pin, d'une fièvre putride, au commencement du Carême « de 1794. Jamais il n'avait été blessé. » — « Il mourut « criblé de blessures », dit l'abbé Martin, dans son discours du 9 août 1827. *Inauguration*, p. 11.



Ce sont là des détails qui n'ont pas été inventés pour la cause et qui donnent au personnage une posture nouvelle — avec quelques ombres sur sa candeur inoffensive. Toujours est-il que dès la fin au moins de 1794 on le voit rentré en fonction dans sa cure, où il mourut le 21 mai 1817 « objet de la vénération universelle, » dit M. de la Sicotière, qui, n'en sachant rien, eût mieux fait de n'en rien dire

Notre abbé serait après tout resté dans l'oubli, que devait désirer sa très souple conscience, si la publication inattendue d'un important document n'avait remis, il y a quelque quinze ans déjà, son nom en évidence pour le petit groupe de curieux épris encore à cette heure de l'histoire de notre Vendée. Accepté sans discussion par l'éditeur, indifférent au plus grand nombre, j'estime qu'il nous ouvre la pleine lumière sur une des supercheries les plus étonnantes qu'ait tolérées la crédulité contemporaine. A la date du 28 septembre 1807 le curé du Pin-en-Mauges répond de sa cure à un correspondant inconnu en quête de renseignements sur la guerre. M. de la Sicotière a cru qu'il avait

affaire ici à M. de Beauchamp. Pourtant l'*Histoire de la guerre civile* (Paris, Giquet et Michaud, 3 vol. in-8°), avait paru dès 1806; même l'approbation par la censure date du 13 juillet 1805. Il n'a pu connaître à temps cette lettre qui n'était pas faite pour lui. J'ai indiqué il y a cinq ans que le document s'adressait en réalité bien plus probablement à M. de Barante, alors sous-préfet de Bressuire, chargé par Mme de La Rochejacquelein de rédiger ou, si l'on veut, de mettre au point ses Mémoires, en les complétant de son mieux. M. de la Sicotière [1] m'a fait observer que le fonctionnaire, nommé le 8 juillet 1807, était à cette époque bien nouveau venu dans le pays et dans son intimité avec la marquise.

Il se peut bien qu'il ait raison sur ce point, et la publication du manuscrit original du précieux livre a ouvert jour à des visées nouvelles. Une autre publication récente atteste que je ne me trompais guère et que la marquise ainsi que le sous-préfet avaient demandé à notre

[1] *Étude hist. sur la Vendée Ang.*, p. 31.

abbé des renseignements longtemps attendus [1]. On voit aussi dans cette *Lettre* de Cantiteau qu'en l'écrivant il réservait à part encore « quelque chose de personnel à Cathelineau », et il renvoie [2] « à la note sur son compte. » celle probablement qui semblait déjà bien attardée à la marquise. De fait le texte de l'auteur avait été publié presque en entier et utilisé, pour la première fois dès 1809, par Lebouvier-Desmortiers, et rien n'empêche de croire qu'il en fut [3] le destinataire primitif ; — ni que la marquise et son rédacteur n'y aient pris par suite les quelques détails empruntés.

Ce qu'on peut affirmer de plus, avec même assurance, ce sont les relations anciennes de l'abbé avec la veuve de Lescure, qui l'avait

[1] « Si Allard, Beaugé, Jagault ont fini leurs notes, il ne « manque plus que celles du curé sur Cathelineau et les « vœux des Vendéens, petits morceaux détachés. » C'est la dernière phrase d'une dernière lettre que publie M. de Barante au t. I, p. 408 de ses *Mémoires*.

[2] P. 24.

[3] L'allusion que fait Cantiteau, p. 31, « à ceux qui re- « gardent la nomination de Cathelineau comme l'effet des « intrigues de d'Elbée », paraît désigner directement de Beauchamp, que précisément Lebouvier-Desmortiers entreprenait de réfuter.

connu de très près et rencontré maintes fois pendant la grande guerre, et depuis, et pendant ces années surtout de sombre repos qui précédèrent ses deux exils en Espagne, où elle devait commencer à écrire ses souvenirs : « Ce que je « connais le mieux et je le raconterai en consé- « quence » — dit-elle — « c'est la manière dont « la guerre commença du côté de l'Anjou [1]. » Elle se croyait, hélas ! à la bonne source de vérité et, bien mal servie, elle ignore tout et s'égare [2].

— Quand d'ailleurs M. de Beauchamp, cherchant comme elle à s'instruire, reçut en communication le manuscrit original des fameux [3] *Mémoires*, il n'avait rien à y apprendre pour la période qui nous intéresse ; il avait déjà sous la main tout le répertoire habilement résumé des

[1] Ed. orig., p. 100.

[2] « Les *Mémoires* de Mme la marquise de La Rochejacque- « lein ont été surtout l'histoire de la guerre de la Vendée « dans le Poitou, du passage de la Loire, des combats près « du Mans et de son séjour en Bretagne. Les événements « qui eurent lieu en Anjou lui sont bien moins connus, « ainsi que le nom de plusieurs chefs qui s'y sont distin- « gués. » Ainsi débute l'Avant-Propos des *Mémoires* de Mme la comtesse de la Bouère.

[3] « M. Alphonse de Beauchamp avait lu, même avant « M. de Barante, mon manuscrit. » Ed. orig., p. 13.

renseignements, qu'il cherchait, dans cette note, ci-dessus [1] reproduite du livre de Berthre de Bourniseaux — qui n'est pas de Bourniseaux — et que la *Lettre* de Cantiteau développe sur une formule identique.

Ici la mystification est éclatante et n'avait pas encore été signalée, quoiqu'elle trahisse toute la fraude. Bourniseaux est de Thouars et n'a pas quitté les Deux-Sèvres. Son livre [2], à vrai dire, ne se fait une idée distincte que des événements qui s'accomplissent dans ce pays, et par cela même, ne connaît qu'une guerre ininterrompue, celle qui débute à Bressuire. Il eût suffi, à l'en croire, pour la terminer, de « punir quelques « chefs, de donner un armistice, d'user de pru- « dence [3]. » Mais l'armée patriote se retire : les Vendéens, « revenus de leur première stu- « peur » reprennent les armes [4]. « En vain « pour réparer cette faute, le gouvernement « envoie-t-il à Cholet un général et quelques

[1] P. 9-13.
[2] V. *ci-dessus*, p. 8.
[3] P. 63.
[4] P. 64.

« troupes ; en vain fit-il marcher vers Vihiers « le général Leygonier avec une armée..... » Du 24 août 1792, nous voici transportés en avril 1793, sans que les combats de mars et les lois de la conscription militaire soient soupçonnés. « Ces forces » — ajoute-t-il — « ne firent « qu'aguerrir les rebelles [1]. » — « Bressuire, « plus vivement pressé que jamais, fait appel « à Thouars. Le commandant Quétineau... » ... Nous voici rendus en mai. — « D'un autre « côté, dans la partie révoltée du Départe- « ment de Maine-et-Loire l'insurrection prenait « un caractère plus sérieux. Cathelineau, Doma- « gné, Bonchamps, chefs habiles et renommés, « inspiraient à leurs soldats une audace que « ceux du District de Châtillon ne connaissaient « pas encore [2]. » Et c'est tout, absolument tout ce qu'il dit et sait dire, en ces quatre lignes confuses, de notre Vendée angevine.

Au moins l'auteur avait-il le sentiment de son ignorance et il l'avoue. Il imprime [3] et publie son

[1] P. 64.
[2] P. 67.
[3] Chez Fain, place de l'Odéon.

livre à Paris[1], sans en revoir les épreuves, comme il fera encore de son édition de 1819[2]. Mais il l'a communiqué à l'avance et au courant de l'impression à « quelques amis[3] », dont un pour le moins n'y a pas perdu son temps. Deux notes, faciles à reconnaître de cette main-là, complètent en effet de façon bien singulière les assertions du récit *en le contredisant directement sans que le texte courant, qu'elles suivent, en soit modifié*. Je parlerai ailleurs de celle qui concerne l'élection de généralissime vendéen. Celle qui raconte les débuts de la guerre se doit rappeler ici en bonne place. De la page 67 à la page 73, le texte comprend en tout quinze lignes. Sous les quinze lignes de ces six pages court une note de cent quatre-vingt-huit lignes en petits caractères compacts, consacrée tout entière à la gloire de Cathelineau !

[1] « J'ai déjà publié à Paris en 1802 un précis historique. » P. IX de l'édit. de 1819.

[2] « Le ms. de cette histoire ayant été envoyé à Paris par « l'auteur qui réside dans le Département des Deux-Sèvres, « il est arrivé que l'imprimeur et la personne chargée de « lire les épreuves n'ont pu saisir la véritable orthographe. » Avertissement du libraire.

[3] P. 169 : « Quelques amis auxquels j'avais communiqué « cet ouvrage avant l'impression..... »

Stofflet y est nommé par incidence ; mais d'Elbée ni Bonchamps n'y peuvent tenir figure ; et l'annotateur, en terminant, leur dit leur fait[1]. Sur ces assertions aussi fausses qu'étranges pour l'auteur, quand il a pu se relire, le livre, sans autre souci de cette note inconnue, ouvre son chapitre XIV : J'ai dit plus haut que Bonchamps, « Domagné et autres chefs[2] avaient en quelque « manière organisé les soldats et les avaient « aguerris par des actions dont Vihiers, Cholet « et Coron avaient été presque toujours le « théâtre[3]..... » Et il continue en se reportant à l'attaque de Thouars. Dans ce fouillis, qui suit, d'ailleurs sans aucune de ces dates, qui désespèrent les raconteurs, une préoccupation constante ramène en scène Lescure, qui est honoré, ainsi que « son ancêtre le brave Romégas », d'une note particulière[4]. Il est même à remarquer que c'est à Lescure, ainsi que le fait

[1] P. 73.

[2] Il sacrifiait même, comme on voit, au nom de Domagné celui de Cathelineau qui n'est pas cité *deux* fois dans le texte.

[3] P. 74.

[4] P. 135-136.

Mme de La Rochejacquelein, — et non à Bonchamps, — ainsi que le veut une autre légende, — qu'il attribue[1] le salut des prisonniers de Saint-Florent.

Quand plus tard Bourniseaux transforma son livre dans une édition nouvelle, il reprit pour son compte et y inséra tout du long, en la modifiant à peine, la note fatidique, qui par sa précision et ses détails de révélation vivante s'était déjà transformée en histoire. La publication, si longtemps retardée, du manuscrit de l'abbé Cantiteau, est venue l'éclairer d'une autre lumière et nous livrer non plus seulement le secret de

[1] « Point de représailles barbares ! s'écrie ce généreux « capitaine ; ne sont-ce point des hommes, des Français ? « Non, Messieurs : ils ne seront pas massacrés de sang- « froid en ma présence..... Le ton ferme et imposant de « Lescure et plus encore l'ascendant d'un chef si renommé, « décidèrent enfin le Conseil à signer la grâce de ces pri- « sonniers. » Édit. de 1802, p. 135. — Il en rabat plus tard : « Le fait est que M. Cébrons d'Argonne voulait les « faire fusiller et que M. de Lescure, M. de Bonchamps et « plusieurs autres officiers engagèrent le Conseil à leur faire « grâce, » dit-il tout simplement dans son édition de 1819, t. II, p. 116. — Plus loin, en rappelant la mort de Lescure, il fait l'éloge de sa veuve, t. II, p. 156, « dame chérie et res- « pectée des officiers et des soldats ; etc. »

l'œuvre, mais le nom même de l'ouvrier [1]. L'abbé avait tenu, à son dire, « comme une espèce de « journal, contenant la date précise et l'indica- « tion du lieu où les différentes actions, batailles « ou combats, s'étaient passés. » Mais « ce ca- « hier de notes » s'était perdu, sans que l'histoire eût rien à y regretter, n'y pouvant trouver « aucun éclaircissement sur les causes et les « effets des faits qui ont eu lieu, aucune ré- « flexion propre à faire connaître ce que l'histo- « rien doit développer. »

Il se défend d'ailleurs de rien savoir d'utile ; sauf une réserve expresse « pour ce qui concerne

[1] J'ai pu collationner l'édition sur le ms. qui, s'il m'en souvient bien, est l'original même du curé, et n'y ai relevé que deux inexactitudes, la première, déjà signalée par moi, *Vendée Angevine*, II, 108. Il s'agit « *des relations de l'abbé Bernier*, » non pas avec M. de la Pommelière, comme on l'a imprimé, mais « *avec Madame de la Paumelière.* » — Oh ! les saintes femmes de la Vendée ! En voilà encore une légende à nettoyer ! — La seconde, c'est à la page 17 du tirage à part : « *Chaque nouveau soldat* de l'armée de Cathelineau *employait auprès de ceux qu'il connaissait tous les moyens possibles* [excepté la violence] *de leur faire prendre le même parti.* » Ces derniers mots entre crochets n'existent pas dans le texte. Quelle que soit la main qui les y ait ajoutés, l'intention est évidente. Plus honnête et plus sincère était Joseph Cathelineau : « A lui demandé comment cette ar-

« la famille Cathelineau et le commencement « même de la guerre, *qui s'est passé sous mes « yeux* » — dit-il. « C'est *dans mon boury* « que s'est formé ce petit noyau qui comme une « boule de neige est allé pendant longtemps en « grossissant jusqu'à devenir une masse...[1] » On voit qu'il réclame clairement la responsabilité de ce qu'il va conter — et qu'il débute franchement par un défi à la vérité. Ce n'est pas dans son bourg, mais à la Poitevinière que s'est formé dans ce coin de l'Anjou le premier noyau de l'insurrection ; et pour le reste, la *Lettre* va reprendre, point pour point, avec cette abondance de détails nouveaux que peut fournir un témoin

« mée s'est multipliée. — A répondu qu'en passant par « chaque paroisse, les habitants s'y ramassaient de gré ou « de force et n'échappaient que par la fuite. — A lui de- « mandé, quel genre de peine ils faisaient subir à ceux qui « ne voulaient pas les suivre ? — A répondu qu'on les forçait « à coups de fusil, sans aller jusqu'à la mort. » *Vendée Angevine*, II, 347. — J'ajoute que la liste « *des parents du général Cathelineau, — des soldats de la commune du Pin, — des morts dans les combats ou massacrés* », p. 34-36 de l'imprimé, n'existe pas au ms. qui m'a été communiqué. — A la page 24, l'imprimé porte, comme le manuscrit : *le samedi* 16, — à la page 25, *le lendemain* 17. — C'est le samedi 15 et le lendemain 16, qu'il faut dire.

[1] P. 14.

oculaire, toute la période merveilleuse que remplira dès lors à lui seul Cathelineau [1]. Le simple résumé, que j'ai donné, des faits historiquement démontrés et à cette heure incontestables, incontestés, suffit amplement à tout démentir. Que son récit « coïncide de tout point avec celui de « Bourniseaux, publié dès 1802 [2] », la preuve n'en peut faire doute pour personne, et les plus incrédules l'ont reconnu, sans parler du style qui trahit son homme. L'important est de constater que de cette source, qui paraît double, ont découlé tous les autres récits et que cette source est unique. Cette vérité s'affirme d'elle-même puisque toute la fable en action vit d'invention pure. Cantiteau ne peut l'avoir empruntée, puisqu'il en rapporte le témoignage unique de

[1] J'en réimprime l'essentiel. V. aux *Documents*. — Il est à remarquer qu'ici, non plus que dans la note de Bourniseaux, le nom même de Lescure n'est pas prononcé; mais une bienvenue particulière est donnée à M. de La Rochejacquelein, « jeune seigneur du Poitou », le cousin bien-aimé, le consolateur de la future marquise pendant la première année de son veuvage. V. Béjarry, *Souv. Vend.*, p. 35-36. Elle avait pris son nom le 1er mars 1802, en épousant le frère d'Henri, le marquis Louis de La Rochejacquelein.

[2] De la Sicotière, p. 32.

ses yeux, le souvenir unique de sa propre mémoire ; lui seul s'en porte garant et en reste responsable, comme il le revendique devant la conscience publique, et l'on verra qu'il s'y applique au lendemain même de la mort de son héros.

Mais pour lui laisser le champ libre, il a dû en expulser de vive force les gloires rivales ; et ce n'est pas la moindre audace. « Il « faut observer que les généraux Bonchamps et « d'Elbée ont fait leurs premières armes dans la « Vendée, le 11 avril 1793. » C'est le premier jalon posé publiquement, dès 1802, de cette entreprise déjà depuis longtemps engagée. De Stofflet, une fois à peine en passant, la *Lettre*, ainsi que la note, mentionne le nom. La *Lettre*, en ces jours là, ne connaît même pas Bonchamps, le châtelain de la Baronnière, le voisin de toutes les heures, le chef immédiat à cette heure là de Cathelineau. Le Bouvier-Desmortiers [1], pour qui sans doute, en somme, a travaillé Cantiteau et

[1] *Réfutations des calomnies publiées contre le général Charette*, ou sous un autre titre : *Vie de Charette*, 3 vol. in-8°, Paris, 1809, t. I, p. 39.

qui lui emprunte autant qu'il peut sa rédaction, feint la même ignorance et esquive la discussion qu'il engage sur le rôle de d'Elbée à l'encontre de l'historien, de Beauchamp. Or, le livre de ce dernier, qu'il a pour but spécial de réfuter, donnait, dix ans après la brochure de Vial, le texte même de la sommation signée par Stofflet, Bonchamps, d'Elbée, à la ville de Chalonnes ; et de ce fait seul se démontre assez l'ignorance voulue et la résolution arrêtée par Desmortiers et son garant d'affirmer une erreur réfléchie. Les *Mémoires de la marquise de La Rochejacquelein*, « écrits par « elle-même, rédigés par M. de Barante[1] », après l'ouvrage imprimé de Desmortiers, ont pu recevoir leurs renseignements directs de l'abbé et en renouvellent[2] le témoignage en leur donnant tout cré-

[1] Bordeaux, 1814, in-8°. Il faut désormais, pour le texte vrai, s'en référer à l'édition originale (Paris, Bourloton, in-8°, 1889), en se défiant des additions trop modernes de M. de Barante.

[2] « D'Elbée .. n'avait pris aucune part à la première in- « surrection. M. de Bonchamps... fut entraîné de la même « façon. » Éd. de 1815, p. 61. C'est le texte transformé par M. de Barante et le seul connu jusqu'en 1889. Le manuscrit original ne connaît aucune de ces péripéties, ni l'exemple donné d'inspiration par Cathelineau, ni la double insurrection, mais tout simplement, dès les premiers succès,

dit. Turreau même, qui réédite ses *Mémoires* en 1815, raconte que « ce ne fut qu'en avril 1793, « que d'Elbée se mit à la tête des rebelles [1] », Turreau qui a connu d'Elbée et qui a dû lire et relire l'interrogatoire où son prisonnier déclare avoir pris les armes le 13 mars [2] ! Bourniseaux, en 1819 [3], ne le fait naturellement intervenir qu'à partir du 9 avril. Crétineau-Joly, après tant d'autres, n'y a pas manqué [4].

Encore de nos jours, et malgré les démentis des faits connus, ces assertions osent se reproduire, et, comme toujours, avec l'appui qui ne manque jamais, de témoins oculaires. « Un « saint prêtre, » l'abbé Mongazon, a vu et entendu,

« tout le pays se rassemble ; Cathelineau, Forest, Forestier, « Stofflet se mettent à la tête, la plupart armés de bâtons, « ils vont attaquer Chemillé, Cholet, les prennent, ainsi que « les canons qui y étaient, s'emparent de plusieurs autres « petites villes. MM. de Bonchamps et d'Elbée se joignent à « eux. » Et c'est tout. P. 101 de l'Éd. orig.

[1] *Mém. pour servir à l'hist. de la guerre de la Vendée*, 1815 et 1824, in-8°, p. 63.

[2] « Le 13 mars 1793, j'acceptai le commandement d'envi- « ron 2,000 hommes rassemblés sur la place de Beaupréau. » Savary, III, 15.

[3] I, 356-57 : « Jusqu'alors ces deux officiers n'avaient pris « aucune part à l'insurrection. »

[4] I, 48.

a raconté à qui a voulu l'entendre et souvent « le dialogue animé[1] », que d'Elbée, au retour des fêtes de Pâques, soutenait avec les paysans du haut de son balcon. Il y a, comme on sait, un public acquis d'avance à tous les prêches [2].

Encore n'est-ce rien. Et comment expliquer l'indifférence, l'inaction pendant près d'un mois des grands chefs, des véritables chefs de l'insurrection, retenus ainsi, contre toute vérité et

[1] « Les habitants du pays, après en avoir chassé les Répu-« blicains, étaient rentrés dans leurs bourgades et dans leurs « métairies pour remplir leurs devoirs religieux et célébrer « les fêtes de Pâques ; mais ils étaient bien décidés à re-« prendre les armes... Ils vinrent en grand nombre trouver « M. d'Elbée à sa maison de La Loge... M. Mongazon s'y « trouvait en ce moment. Il fut témoin de tout ce qui se « passa et de tout ce qui fut dit... Nous tenons de lui-même « les détails qu'il a plusieurs fois racontés devant nous. Un « dialogue animé s'engagea tout d'abord entre M. d'Elbée « et ceux des paysans qui avaient porté la parole ; mais « pour être entendu de tous à la fois, il se plaça sur un « balcon et il leur représenta.....» — Le chanoine Bernier, *Notice hist. sur le Collège de Beaupréau* (Angers, 1854, in-8°, p. 35).

[2] Il est singulier de constater que, si la légende a la vie dure, elle est d'âge presque respectable. Dans le *Mémoire*, dont je parle plus loin, Laugardière, en racontant à sa manière les débuts de l'insurrection, donne déjà, ainsi qu' « on le lui a rapporté, » le discours prononcé par d'Elbée à la seconde visite des paysans. Chassin, *Prépar. de la guerre de Vendée*, III, 433.

contre toute vraisemblance, dans l'ombre? Une invention nouvelle, étonnante, — moins étonnante encore pourtant que la crédulité publique, — crée à point un intermède, qui justifie, autant qu'il faut, leur intervention tardive. La note de 1802 [1] et tous les livres sans exception depuis un siècle racontent, — la plupart avec une extase d'admiration, — ce miracle d'une armée victorieuse, qui tout d'un coup s'évanouit sans laisser trace, et d'une administration vivement armée en guerre, qui se contente de constater joyeusement cette disparition! Les détails, qui s'ajoutent au récit de l'abbé, et la date, qu'il donne, portent vraiment défi à toute raison. Comme dans sa note de 1802, c'est après la prise de Vihiers, c'est-à-dire le 17 mars, dimanche de la Passion, que ce phénomène inouï se produit :

La troupe revint à Cholet et fut renvoyée dans ses foyers. L'ouverture des Pâques approchait et le soldat religieux voulait s'acquitter de ses devoirs de chrétien. Pendant que

[1] *Ci-dessus*, p. 9-13.

l'armée angevine s'emparait de Cholet et de Vihiers, on se hâtait au Département de former et d'organiser une troupe qui devait tout faire rentrer dans l'ordre. Elle partit effectivement dans un court délai, et le 17 suivant, qui se trouvait être le dimanche de la Passion, elle était rendue à Chemillé, au nombre de plus de six cents. Cette troupe parcourut tout le pays, passant dans les villes et les gros bourgs. Ainsi elle visita Jallais, la Poitevinière, le May, Trémentines, Cholet, Beaupréau, Montrevault et s'en retourna par Saint-Florent, SANS AVOIR TROUVÉ UN SEUL HOMME EN ARMES (!). *Pleins de joie les chefs reportèrent à Angers la nouvelle d'une soumission générale. Pendant* LES DEUX SEMAINES *qui suivirent, il n'y eut aucun mouvement sensible des insurgés (!) Commandants et soldats, tous étaient retournés dans leurs demeures ; chacun se livrait à ses occupations ordinaires et aux devoirs de la Religion. Vers le 6 avril, Cathelineau, de son côté, Stofflet du sien, firent un appel à leurs soldats ..*[1] *!* »

[1] P. 20-21.

Quelle singulière idée de la guerre ! et de cette guerre ! Quel conte criblé de plus d'erreurs et d'impossibilités? — On aura l'idée de cette extravagance, si le général Trochu, Jules Simon ou quelque autre témoin survivant, acteur de nos désastres, — se rappelant vaguement la visite des Prussiens[1], après la paix signée, à travers les Champs-Élysées, jusqu'au Louvre, — nous racontait qu'au début du siège, après la surprise du plateau de Châtillon, l'ennemi, voyant la voie libre et portes ouvertes, était descendu sur Saint-Cloud, avait franchi la Seine, visité le mont Valérien, parcouru le bois de Boulogne, les Champs-Élysées, les grands boulevards, jusqu'à Vincennes, Saint-Maur, Fontainebleau, même avec un retour par Chartres, rentrant par la rue Saint-Jacques et les quais, jusque dans ses campements bien

[1] Le 16 mars, avant même que le Département connût la prise de Cholet, une double expédition de découverte, mais sans entente suffisante entre les commandants Boisard et Gauvillier, s'était portée, — non pas sur le Pin-en-Mauges, — mais sur la Poitevinière, centre connu de guerre, et avait poussé jusqu'à Jallais, pillant même le château ; mais elle était rentrée à Angers dès le 18, dans des conditions désastreuses et mal expliquées. C'est le thème probable qui a fourni l'inspiration de cette campagne imaginaire.

tranquilles, sans avoir rencontré personne et dans l'attente du premier coup de canon ! — Tout cet entr'acte est accepté pourtant d'emblée, sans conteste, et forme pour tous une des divisions du grand drame. Beauchamp, le seul qui raisonne ses dires, se défie, ayant en main les brochures de Vial, et renvoie, — même avec quelques réserves, — le grand licenciement[1] après la prise de Chalonnes. — Mais sans hésitation. M. de Barante en emprunte les données complètes pour le compte de la marquise, qui ne s'en doutait guères[2] : « Le temps de Pâques, « dit-il, approchait. Les paysans croyaient en « avoir assez fait pour être craints. Ils voulurent « retourner chez eux. L'armée fut entièrement « dissoute. *Tout rentra dans l'ordre accou-* « *tumé*. Une colonne républicaine, envoyée d'An- « gers, parcourut le pays, ne trouva pas de « résistance, mais *n'osa pas exercer de ven-* « *geance. Après les Pâques on songea à faire* « *une nouvelle révolte*[3] ! » — Crétineau-Joly,

[1] I, 148.

[2] V. *ci-dessus*, p. 65, la note 2.

[3] Édit. de 1815, p. 60-68.

dont le livre, pour cette époque au moins, n'est qu'un honteux gâchis de littérature, renvoie à dix jours plus tard, au 27 mars, mercredi saint, le licenciement, et dès la même page, « cepen- « dant[1], » comme il dit, il raconte le combat du Vendredi Saint.

A la page suivante : « les troupes parcourent le « bocage dans toutes les directions. *Il n'y a « plus trace de révolte*, pas même vestige des « triomphes remportés la veille. Le pays est « calme ; mais immédiatement après... . » Une vraie féerie à compartiments ! — Et Muret, I, 89, après la prise de Chalonnes, lui aussi : « La fête « de Pâques approchait. Les paysans avaient « grande envie de revoir leurs foyers et de faire « leurs dévotions librement dans l'église de leur « paroisse. Le *rassemblement* fut dissous et cha- « cun retourna chez soi, sauf à se réunir après « les fêtes ! » et il raconte immédiatement le combat du 29 mars ! — Et tous ainsi l'un après l'autre, abrégés ou compilations, — jusqu'au dernier des scribes, qui, après deux ou trois

[1] Le 29 et non le 30, comme il dit, p. 46.

pages de morale et de stratégie de sa façon, se résume en son style niais et venimeux : « Dans « la crainte de *paraître* avoir fait une excursion « inutile, [les patriotes] publièrent partout, que « leur présence avait suffi pour *faire trembler* « le pays (!). Ils avaient eu seulement la pru- « dence, ce qui est bien quelque chose, de « s'abstenir *de tout acte de brutalité (!)* sur « leur passage [1]. »

Passe pour tout ce verbiage d'inconscients ou de faiseurs! Mais notre curé du Pin-en-Mauges! Ose-t-on dire qu'il est trompé ou qu'il se trompe ? A qui tenterait-on de faire croire que ce témoin, qui se réclame, surtout pour cette période, de toute science, ignorât en 1802 ou en 1806 aucune des circonstances de ces événements, qu'il avait vécu jour par jour avec les acteurs, aucun même des détails qui devaient l'intéresser le plus? Le lendemain de ce dimanche de la Passion, qui aurait vu, à l'en croire, la dispersion prestigieuse de l'armée chrétienne, c'est précisément le 18 mars qu'elle prend son chemin

[1] Deniau, I, 322.

vers la Loire et ce jour-là, que d'Elbée, escorté de nombreux contingents, tout nouvellement recrutés, bien loin qu'ils se dispersent, vient prendre ou partager avec Stofflet le commandement. De cette marche et de la prise de Chalonnes notre abbé déclare à propos avoir oublié la date, se rappelant vaguement [1] qu'elle précéda « l'affaire du 23 avril. » Et la veille, le 20 mars, d'Elbée, — il s'en souvient, — était venu coucher en son presbytère ! Il était donc là et présent à tout, notre Cantiteau ! — et c'est le jour même où Bonchamps, qu'il ne veut pas nommer, rallie la grande armée ! Bien plus, c'est le jour même où le grand saint, — devant qui disparaissaient pour lui Bonchamps et d'Elbée, — quitte le pays pour suivre Bonchamps à Chalonnes [2]. Quand on

[1] « Je n'en ai rien dit parce que je ne me rappelais pas « la date » — et surtout parce qu'elle gênait tout son poème ; car il la connaît, je l'ai dit, ne fût-ce que par Beauchamp, contre qui il fournit des armes.

[2] D'autres s'en souviennent mieux que lui et vingt ans encore après lui. Le témoignage même en est singulier. C'est d'Autichamp, à l'inauguration de la statue le 9 août 1827, qui prend la parole après le chevalier de Sapinaud. La vie publique de Cathelineau ne commence pour lui qu'à Chalonnes : « Entre la journée de Chalonnes et celle « de Nantes, il n'y a qu'un laps de temps fort court

fait de l'histoire, on n'oublie pas ces choses-là ! et précisément il s'en est si bien souvenu, qu'il les cache. Mais il lui fallait animer le jeu pendant l'intervalle voulu sur la scène et retenir à distance les personnalités envahissantes, ses deux voisins, ses hôtes, ses confidents de toutes les heures, pour laisser la manœuvre libre à sa fiction. En vain crierait-on à l'invraisemblance de la combinaison et de l'audace ! tant de témoins ! tant d'intéressés ! tant de résistances à redouter ! tant de contradictions des faits, des hommes ! La réalité est là, qui répond à tout : Nulle résistance, nulle contradiction depuis un siècle ! Pas une protestation contre la fable ! pas un démenti

« et cependant comme cet intervalle est rempli ! La bataille « de Chemillé ! la revanche prise à Fontenay ! l'attaque de « Doué ! celle de Montreuil ! la prise de Saumur ! Voilà, « tracée en peu de mots, l'étonnante carrière de Cathelineau. » (*Compte rendu de l'Inaugurat.*, p. 15) — et encore, p. 16 : « En songeant à ce qu'était Cathelineau le jour mémorable où il entra dans Chalonnes... » — Et pour prouver dans quelle misère de préjugés et d'ignorance se débattent à cette heure-là les mémoires les plus sincères, il rappelle et répète en toute exaltation que Cathelineau a devancé d'Elbée, Bonchamps, Stofflet, La Rochejacquelein, Lescure et tous les autres qu'il nomme, et qu'il les a précédés dans la gloire comme dans la mort ! C'est de l'incohérence pure ; mais le point de départ est vrai.

à l'inventeur ! Et pourtant j'affirme et j'ai démontré en toute certitude que les origines de la Vendée angevine, quand on les raconte sur sa foi, ne sont qu'un tissu de fictions et de mensonges, ourdi par l'abbé Cantiteau pour l'exaltation de l'unique gloire de Cathelineau [1].

[1] Il nous le représente « de physique agréable, d'une « taille un peu au-dessus de la moyenne, d'une assez jolie « figure, un beau sang; dans l'ensemble il était bel homme, » p. 27. — De Genoude, l'auteur de la *Vie de Cathelineau*, qui tient ses meilleurs renseignements, comme il le déclare et comme son livre le prouve assez, du curé du Pin-en-Mauges, ajoute p. 101, des traits que reproduit et complète à sa façon Muret, I, 64, quarante ans après : « Il avait une « taille de cinq pieds quatre pouces *à peu près;* le corps « vigoureux, bien proportionné ; le teint vermeil, les che- « veux noirs, crépus et peu fournis ; les lèvres fortes, la « bouche plutôt grande que petite, le nez bien fait, la « figure un peu allongée, la physionomie pleine de feu et « d'expression. Sa voix était si belle..... » On voit qu'il en sait long ! — Crétineau-Joly, qui l'a précédé, assure que « sa taille et sa prestance n'avaient rien de très remar- « quable », quoiqu'il soit resté, à son dire, dans le souvenir des Vendéens, « comme le type de la mâle beauté » ; mais, ajoute-t-il, « quand les masses se passionnent pour un per- « sonnage *historique*, elles commencent par le faire beau. « C'est la première condition pour qu'il soit grand », I, 83. Cantiteau n'avait pas oublié celle-là.

III

Est-ce tout ? Faut-il s'en tenir là ? Et l'homme de tant de finesse sous son air de naïveté, comme le prouvent ses écrits, et de tant d'énergie et d'intrigues, comme en laisse entrevoir le peu d'ouverture qui donne jour sur ses pratiques, après avoir animé de sa vie propre un personnage de telle autorité, va-t-il l'abandonner à son existence vulgaire et lutter sans plus de constance, contre l'humble réalité ? Voici le héros parti en guerre dans des conditions nouvelles où rien ne me permet de le suivre. Il bataille, il triomphe ; il conseille et dirige, et jamais une seule fois, — c'est encore une merveille, — conseil de lui ne s'est trompé. Après trois mois de revers ou de

succès lointains, il reparaît dans notre Anjou, — il m'appartient ici, — maître et comme partout, conseiller de guerre, à Saumur. Encore nous revient-t-il en partage de gloire, dans l'admiration des soldats, avec Stofflet, et La Rochejacquelein, et d'Elbée, et Bonchamps, et Lescure, et tant d'autres ! Mais ceux-là par un trait nouveau se font au débotté pardonner leurs droits supérieurs en élisant d'un même cœur cet homme unique pour général en chef de leurs armées.

Et un nouveau rideau se lève.

« J'ai entre les mains, » — dit l'abbé Cantiteau ; car tout semble venir de lui, — « l'acte ou le « brevet original de sa nomination. Peut-être « quelques lecteurs le verront-ils avec plaisir. En « voici la copie littérale [1] :

[1] J'imprime le texte même donné par Cantiteau : — « La « transcription de M. Cantiteau », — dit M. de la Sicotière, — « offrait plusieurs erreurs *que nous avons rectifiées.* » — Et sans autre respect, il les corrige à sa façon, sans même s'en tenir au fac-simile de Johanet, qu'il cite. De cette façon on est sûr au moins d'avoir le texte de M. de la Sicotière et non pas celui de Cantiteau ! Mais quelle singulière manière d'éditer des documents !

Aujourd'hui 12 juin 1793, l'an premier du règne de Louis XVII, nous soussignés commendents les armées catholiques et royales, voulant établir un ordre stable et invariable dans notre armée, avons arresté qu'il sera nommé un général en chef de qui tout le monde prendroit l'ordre. D'après tel arrêté touttes les voix se sont portées sur M. Cathelineau, qui a commencé la guerre et à qui nous avons voulu donner des marques de notre estime et de notre reconnoissance. En conséquence il a été arresté que M. Cathelineau seroit reconnu pour général de l'armée et que tout le monde prendroit l'ordre de lui. Fait à Saumur, en conseil, au quartier général, ledit jour et an que dessus.

Signés, *Lescure, de Beauvollier, de Bernard de Marigny, Dehargues, Stofflet, de Laugrenière, Laville de Baugé, de la Rochejacquelein, chevalier de Beauvollier, d'Elbée, Duhoux d'Hauterive, de Boisy, Tonnelet, Des Essarts, de Bonchamps et une autre signature illisible.* »

Lebouvier-Desmortiers reproduit ce texte avec quelques variantes[1] à peu près indifférentes.

[1] 1809, t. I, p. 41. *Ligne* 6 : d'après *cet* arrêté — au lieu de *tel* arrêté ; *tous les vœux* au lieu de *toutes les voix*. — *L.* 13, *au quartier général* est omis ; il écrit *de La Rochejacquelin* et fait de *Tonnelet* et *Des Essards* un seul nom ; etc.

De Barante en 1815, quoique pour lui Lescure joue dans l'affaire le principal rôle, omet l'acte, sans même y faire allusion. L'auteur de la *Vie de Cathelineau*, en 1821, plus généreux et peut-être plus reconnaissant, après avoir copié pour le récit la rédaction même de M. de Barante, donne « la copie littérale » [1], bien exacte, d'après Cantiteau, en supprimant — pourquoi ? — le nom de Tonnelet, pour le remplacer — pourquoi ? — par celui de Donnissan [2], le père de la marquise.

Il est plus grave de surprendre la même fraude dans l'inscription officielle du piédestal du monument de Cathelineau, où, sur la face gauche, se lisait gravé dans sa teneur complète « l'ordre du « jour de Saumur qui l'a nommé général en chef [3]. » D'autres plus tard se sont bornés à regretter l'absence du dernier nom, — Johanet notamment, qui le premier, en 1840, a joint à son

[1] Sauf le mot *tous* ajouté ligne 8 : « Nous avons *tous* voulu », addition justifiée, qui laisse supposer qu'il a vu l'original.

[2] P. 76. C'est ainsi qu'il signe véritablement et non *de Donissant*, comme le fait écrire l'auteur.

[3] P. 4 de *l'Inauguration* (Angers, Mame, 1827, in-12 de 43 p., rarissime).

livre un fac-simile du brevet. L'œuvre est de main assez inhabile mais sincère [1]. Elle resta d'ailleurs, — sinon inconnue, — tout au moins inutile à nos historiens, qui l'un après l'autre font assaut surtout de belles phrases. Crétineau-Joly, qui, dès 1838, dans son *Histoire des généraux vendéens* [2], a reproduit le texte de Bouvier-Desmortiers, — en supprimant les noms de Tonnelet et du chevalier de Beauvollier, — rétablit celui de Tonnelet, quand il réimprime, sans autre souci, la même formule, dans les diverses éditions de sa *Vendée militaire ;* — comme le feront après lui, — sauf les variantes d'indifférence ou d'inattention, — Eugène Veuillot, en supprimant le nom du

[1] « On y remarquera les signatures des généraux ven-
« déens, et, comme moi, on y déplorera sans doute l'ab-
« sence de celle de Donnissan, laquelle, sous les taches
« produites par l'humidité des lieux, où cet admirable
« brevet resta longtemps enfoui, a complètement disparu...;
« mais j'ai hâte d'affirmer que M. de Donnissan, alors l'un
« des plus influents membres du Conseil supérieur, s'em-
« pressa de donner ce témoignage authentique à l'élection
« de Cathelineau. » I, 95. *La Vendée à trois époques* (Paris, Dentu, 1840). — Encore faut-il faire quelque réserve. Il semble qu'il existe des tirages différents, dont un exclut le nom de Bonchamps, témoin l'exemplaire de la Bibl. Nat., *Réserve.*

[2] P. 35.

chevalier de Beauvollier [1], — Théodore Muret [2], qui le rétablit, — jusqu'à l'abbé Deniau, qui lui, omet, de son autorité privée et sans explications, les noms de d'Elbée, Bonchamps, chevalier de Beauvollier, de Boisy et Bernard de Marigny [3]; — et ainsi chacun à sa guise, comme s'ils se persuadaient, tout en affirmant le contraire, que l'original, qu'ils citent, n'existait pas.

Il existe pourtant; — et il a été produit pour la première fois en ces derniers temps sur des instances réitérées, transmises en dernier lieu par la voie du *Figaro* [4], à M. Xavier de Cathelineau, propriétaire du document Le journal put même en donner, grâce à son entière obligeance, un nouveau fac-simile [5]. Malheureusement cette lithographie hâtive n'est pas la repro-

[1] *Les Guerres de la Vendée et de la Bretagne* (Paris, Sagnier et Bray, in-8°, 1847, p. 123).

[2] *Histoire des Guerres de l'Ouest* (Paris, Dentu, 1848, in-8°, I, 168).

[3] « Il est à croire » — ajoute-t-il bénévolement — « que « parmi les noms [effacés ou illisibles] étaient ceux de Don- « nissan et de Marigny; car ces chefs vendéens ne cessèrent « pas un instant de faire cause commune avec leurs col- « lègues. » I, 168.

[4] 6 août 1892.

[5] 3 septembre 1892.

duction directe du document même. Le dessinateur n'a eu pour type, m'assure-t-on, qu'une copie de date peut-être ancienne, mais qu'aucun renseignement ne me signale. Elle a pourtant cet intérêt singulier, — sans compter qu'elle présente une imitation nouvelle des signatures — pour quelques-unes [1] suffisamment réussie, — de rappeler, dans une concordance absolue, la disposition très particulière des paragraphes du texte, tel qu'on le pouvait lire sur le piédestal de la statue, tandis qu'à l'original connu le texte se suit sans alinéa. Mais par une autorisation spéciale, tout au même temps, l'original cette fois était confié à la maison Fournier-Guitton, qui, par deux fois et en usant des procédés les plus perfectionnés de photographie, a pu livrer aux dépôts publics et à des amateurs [2] quelques exemplaires d'une sincérité irréprochable. Il est facile de suivre et de constater, dans leurs diverses teintes, les larges et longues taches, qui recouvrent l'acte comme d'une même souillure d'inten-

[1] Celles qu'on peut lire ; les autres sont informes.

[2] Un exemplaire en a été remis à la Bibl. Nat., un autre aux Archives Nationales.

sité inégale. Il y a tel point où le dommage semble dès la première vue résulter de l'emploi d'un réactif[1]. Pour cette raison ou pour une autre, le papier, quoique assez fort, paraît dans un état de décomposition très avancé, et ce motif a empêché d'enlever le verre, qui le recouvre dans son cadre sur une couche de poussière et de divers débris. Quoique à peine mesurant $0^m,21$ sur $0^m,20$, il porte la trace de 16 plis, dont les points de rencontre sont en partie emportés. On l'a par suite collé sur un papier grisâtre qui apparaît aux places vides, puis sur une seconde feuille de soutien. Les côtés ont été dressés aux ciseaux et les bords encadrés d'un gros trait d'encre noire, bien intact. On peut donc assurer que le texte en est complet et qu'il n'y manque, quoi qu'en ait répété la routine intéressée, ni un mot ni une signature par suppression, les traits n'atteignant même pas la marge vide, surtout dans la partie basse. La pièce a été visiblement écrite non d'un seul coup ni en trois, mais en deux fois, de deux encres et de deux plumes

[1] Lettre de Paris, du 22 septembre 1892.

différentes, qui le divisent en deux groupes, partie des signatures d'une part, d'autre le texte et les premières signatures. Les noms en particulier de d'Elbée, chevalier de Beauvollier, Duhoux d'Hauterive, Tonnelet, Desessarts, Debonchamps, de Boisy, qui occupent la partie inférieure, y éclatent, quoiqu'en pleine macule, avec une netteté et une vigueur étonnantes. Au-dessus apparaissent encore les autres noms très lisibles, sauf deux ou trois reconnaissables suffisamment à quelques syllabes, le tout dans une teinte plus pâle comme le reste du Brevet, dont le texte surtout, dans ses treize lignes, semble avoir passé par de dures épreuves, qu'il est difficile de s'expliquer.

On lui a fait — un peu tard — toute une histoire de misère, qu'il n'a pourtant guère connue. « J'ai entre les mains » — écrit en 1807 l'abbé Cantiteau « l'acte ou le brevet original [1]. » Or à cette date, près de quinze ans après la guerre, le document est à peu près intact. L'abbé en transcrit le texte, sans trahir une hési-

[1] P. 31

tation, sans formuler une réserve, — sauf « une « signature illisible, » dit-il ; mais on l'y voit encore et c'est défaut de l'écriture, non d'aucune altération subie par mésaventure. D'ailleurs, même dans la guerre, la cure du Pin-en-Mauges n'a laissé en souffrance aucun de ses papiers. Je les y ai vus intacts, il y a six mois, encore dans la grande et forte caisse qui les protégeait et qui n'a guère apparence d'avoir jamais été cachée en terre ; encore moins en dut-on retirer les actes précieux. — En 1809, c'est-à-dire à une époque où ils ne couraient plus aucun danger, l'acte se trouve « en original au bourg du Pin, » c'est-à-dire pour Lebouvier-Desmortiers [1], qui tient sa copie de l'abbé, à la cure. — L'auteur de la *Vie de Cathelineau* le déclare aux mains de la famille [2]. — « L'original est chez M. de Cathelineau à Beau- « préau, » répète en 1827 le Compte-rendu de l'inauguration [3]. — Et en effet une lettre [4] du

[1] P. 41.

[2] « La famille n'a pu conserver absolument rien, excepté « le brevet de généralissime, » p. 102 ; ce qui serait particulièrement extraordinaire, s'il n'avait été *confié* à l'abbé Cantiteau.

[3] P. 4.

[4] P. 188.

Pin-en-Mauges, dont je n'ai pu suivre les renseignements, m'atteste qu'à cette date il avait été remis à la famille.

Mais voici que pour la première fois, apparaît la réclame. — « Il y a sur l'original quelques « autres signatures, que l'humidité de la terre, « où il est longtemps resté caché [1], a effacées. » L'affirmation est deux fois aventurée ; l'acte était intact en 1807 et depuis ; et il n'y a place encore à l'heure qu'il est pour aucune signature effacée. Le but était pourtant atteint. Comme je l'ai ci-dessus indiqué, on était parvenu à introduire en bon rang le nom de Donnissan. — « *J'ai eu l'honneur de possé-* « *der ce précieux original,* » dit à son tour Johanet — « qui est aujourd'hui le beau titre « de noblesse de la famille et digne de figurer « au premier rang dans les archives de la « monarchie française. En ce moment (1840), « dans la modeste maison de la veuve du fils de « Cathelineau, on voit placé dans un cadre de « bois ce brevet dont les ans ont altéré l'écri-

[1] *Inaugurat.*, p. 4-5.

« ture. » Comment dans ces dix ou douze années cette relique si vénérée était-elle ainsi passée dans des mains étrangères? puis, comment revenue à la famille? Je me borne à remarquer que l'auteur n'indique ici nulle autre altération que par vétusté, — et qu'il l'en faudrait croire absolument, s'il n'ajoutait — en se lamentant sur l'absence, hélas! évidente de la signature de Donnissan, — qu'elle avait disparu « sous les taches produites par « l'humidité des lieux où cet admirable brevet « resta longtemps enfermé [1]. » Il eût mieux fait pourtant de s'en tenir à son premier dire; car « la copie autographique » qu'il donne « de cette « pièce vraiment nationale, très exactement « reproduite par un artiste distingué, » est intacte de tout vide, sans trace aucune de souillure, complète jusqu'à la dernière lettre et d'une exactitude minutieuse, qu'on peut aujourd'hui absolument affirmer. L'acte, quoi qu'il en dise, était donc en 1840 en suffisant état de conservation, qui ne laissait aucun regret, à peine un doute pour un ou deux mots, à la lecture. —

[1] *V. ci-dessus la note*, p. 81.

Muret — que copie Deniau, — reprend d'un ton mélodramatique : « Sur une feuille de papier « commun, avec une plume mal taillée, on dressa « le procès-verbal... [1]. » Sans penser qu'à Saumur, on trouvait, à toute main, du papier plus qu'ordinaire et que la plume en question était, quoi qu'il affirme, des plus fines, à en juger, non par la main du scribe maladroit, qu'il vise, — mais par l'écriture des commandants qu'on lit tracée certes de bonne encre et de sûre volée. « Quelques autres noms » — ajoute-t-il, sans y avoir regardé, — « sont illisibles ou ont tout-à- « fait disparu par l'humidité de la cache où fut « longtemps renfermé ce précieux brevet. » — Et c'est ainsi qu'on arrive, en se copiant les uns les autres, sans autre preuve ni raison, jusqu'à la lettre de M. Xavier de Cathelineau au *Figaro* du 3 septembre : « Le brevet a été caché sous « terre et par là s'expliquent certaines altéra- « tions du papier et de l'écriture. »

[1] I, 166-167.

Ce n'est certes offenser personne, que de contredire des assertions répétées de confiance sur la foi d'auteurs qui les ont alléguées sans preuve. Où? quand? comment? pourquoi cacher ce brevet en terre, quand les papiers de l'abbé, qui le pouvait prendre en charge et qui le détenait en 1807 sans y constater aucune souillure ni déchirure, n'ont pas péri et sont conservés dans leur masse, intacts? Et, pour le dire une bonne fois, le bourg du Pin est de ceux qui ont le moins souffert. Ni la cure n'a été incendiée, — ni la maisonnette de Cathelineau ; et c'est, *de notre temps*, qu'on l'a transformée en écurie d'auberge ! — D'ailleurs, un papier, plié en seize plis, *à peine de quatre ou cinq centimètres de dimension*, est pour traîner dans une poche d'habit ou dans quelque portefeuille ; et les déchirures, qui emportent ici la pièce, surtout à la rencontre des doubles et triples replis, ne témoignent que d'usure. Rien n'en altère l'intégrité des bords, sauf à l'angle supérieur de droite, l'intérieur seul ayant souffert de déchirure ou de macule ; et la ligne d'encre, qui forme

encadrement, épargnée sans altération, reste à peine en quelque endroit défraîchie.

Il y a telle tache aussi, — je l'ai déjà indiqué, — que je voudrais voir soumettre à l'appréciation d'un chimiste. En fin de compte, peu de personnes ont vu la pièce, et personne ne l'a maniée. Ce ne sont là que des conjectures d'après l'épreuve photographique, *sur lesquelles je ne fais aucun appui.* Ce qu'il faut rappeler seulement avec insistance, c'est la date et c'est la raison, d'où partent ces lamentations sur le délabrement d'un brevet mal à propos mis en terre. On le sait, je l'ai dit, c'est en 1827, — il faut le répéter, — que pour la première fois, en introduisant frauduleusement dans la reproduction de l'acte le nom de Donnissan, on a dénoncé « l'humidité de la terre » qui a enlevé d'autres signatures; — et c'est encore, pour regretter cette fois, que le nom de Donnissan soit disparu, que Johanet, en 1840, déplore « les taches produites par l'humidité des lieux où « cet admirable brevet resta longtemps enfoui. » Or voici qu'à cette heure, où l'on a l'acte sous les yeux, la partie la mieux conservée est celle précisément où éclatent, loin de toute marge inoccu-

pée, les signatures, dont, au plus près du texte. une seule manque, effacée de main sûre et non par l'humidité, — celle de Lescure, le gendre de Donnissan.

Je n'explique rien, je constate. L'état matériel du brevet n'est qu'un supplément de preuve à ma discussion. Fût-il détruit ou dans sa fraicheur native, c'est son contexte que je veux attaquer et que j'aborde.

Mais qui peut expliquer rien dans cette histoire? Depuis quatre-vingt-dix ans, — depuis Cantiteau, qui le premier paraît avoir tenu l'acte en ses mains et qui en délivrait copie à tout venant, depuis Johanet qui le premier en a loyalement publié l'autographie[1] — sans le transcrire — et depuis, tant d'autres, même M. de la Sicotière, qui l'a publié deux fois, non sans variantes, — pas un livre, et pour cause, n'a osé encore en donner le texte sincère, seule base pourtant

[1] Cette pièce, d'un art pourtant bien insuffisant, a suffi pour produire trompe-l'œil au jugement d'amateurs inexpérimentés. Elle figurait, en guise d'original, encadrée dans le salon de plus d'un château, — à Paris, dans l'hôtel de La Rochejacquelein ; à Maulévrier, chez les Colbert et ailleurs. Ce dernier exemplaire a même trouvé une place d'honneur à la dernière exposition rétrospective de Vannes (1892) et fait illusion, je le sais, à plus d'un curieux.

d'un examen loyal, qu'en réalité, il est vrai, personne encore n'a prévu. C'était le Palladium ! le voile, le Zaïmph de Salammbo ! Cette profanation, *bone Deus !* je m'y résigne ! Et que ne puis-je figurer par la typographie la naïveté de l'écriture, le gondolement enfantin de ses treize lignes !

1 *Aujourd[hui douze* [1] *j]uin mil sept cent quatre vingt treize*
2 *L'an prem[ier du re]gne de Louis dix sept nous soussignés command.*
3 *les ar[mées cath]oliques et royalistes voulant établir un ordre*
4 *stable et [inv]ariable dans notre armée nous avons arresté qu'il*
5 *sera nomé un général en desus de qui tout le monde*
6 *prenderoit l'ordre d'après le scrutin toutes les voix se sont*
7 *portée sur mr catlinau qui a commencé la guerre*
8 *et à qui nous avons tous voulu donner des marques de*
9 *notre estime etde notre re connoissance en conséquen ce il*
10 *a été arresté que mr catlinau seroit reconnu en* [2] *qualité de*

[1] Les quelques mots ou parties de mots encadrés sont emportés par les déchirures ; les lettres ou mots soulignés subsistent, mais à peu près illisibles et empruntés au fac-simile de Johanet.

[2] Cantiteau, au lieu de *en qualité de* a lu *pour* et a eu peut-être raison, la place paraissant manquer pour trois mots ; mais, quant à ce qui est actuellement disparu, je dois m'en référer à Johanet, qui donne le *fac-simile*, c'est-à-dire une reproduction *de ce qu'il a vu en* 1840.

11 *général de L'armée et que tout le mondre prenderoit l'ordre*
12 *de lui fait à Saumur en conseil au quartier général*
13 *Ledit jour et an que dessus* *Signés*

Lescure [1]

De Beauvollier *De Bernard de Marigny*
De Dehargues *Stofflet*
De Laugrenière
De la [2] *ville de baugé* *De la Rochejacquelein* *chr de Beauvollier*

[3]

Duhoux d'Hauterive *Louier* [4] *D'Elbée* *de Boisy*
Tonnelet *Desessarts* *De Bonchamps*

Je prie qu'on lise en toute simplicité et, si à première vue la conviction ne s'impose pas ou craint la surprise, qu'on relise. Quel paysan s'est employé à ce factum de rédaction baroque et

[1] C'est le seul mot qui soit complètement *effacé* et qu'on n'y soupçonnerait pas, s'il n'eût été parfaitement lu et transcrit par Cantiteau et Johanet.

[2] Le nom est plus qu'à moitié disparu sous une tache ; tous les autres sont très distinctement lisibles encore aujourd'hui.

[3] Mot ou nom barré et couvert d'encre à dessein, dans le temps même.

[4] C'est la seule « signature illisible », que signale Cantiteau. C'est mal dire. Elle est très lisible, mais ne répond à aucun nom connu, — à moins qu'on n'y veuille deviner : *Louerie* — pour correspondre à celui de *La Louerie* qui figure à la proclamation du 21 juin.

d'orthographe excentrique[1]? Et à qui fera-t-on croire, que « *mr catlinau* », — si le rédacteur n'a jamais lu quelque affiche, — n'aura pas au moins daigné, après l'élection, lui dicter son nom, lui qui le savait signer de main très nette et très ferme? Et que La Rochejacquelein, Lescure, Bonchamps, de Boisy, tous ces nobles et autres, d'éducation suffisante, auront consenti à apposer le leur sur cet acte informe?

Mais sans aller si loin, je l'arrête dès le début, aux premiers mots de la formule. Qui donc admettra qu'un acte si solennel puisse porter en abrégé, — fût-ce à la fin d'une ligne, — le mot *command.* au lieu de *commandant?* — Et surtout, je demande qu'on me signale un autre exemple d'un acte imprimé ou manuscrit, qui mette en scène « les armées catholiques *et* ROYALISTES » — au lieu de *royales*. Cette formule étrange présente la réunion de deux anomalies, l'une de copie, l'autre de rédaction, qui, sans altérer le sens, dénoncent à

[1] Il ne faisait pas doute pour les croyants, pour M. de la Sicotière, que la pièce fût écrite par Lescure ; — et on peut en toute sécurité assurer aujourd'hui le contraire.

qui possède, si peu que ce soit, la pratique des textes et de la diplomatique, l'inexpérience d'un faussaire, étranger probablement aux armées. La maladresse est si évidente que l'abbé Cantiteau, transcrivant l'acte, — quoique le mot *royalistes* y apparut, comme encore aujourd'hui, de toute netteté, — l'a corrigé dans sa copie et a écrit *royales* [1], seul terme qu'aient jamais employé, à ma connaissance, les passeports, proclamations, lettres, ordres, si nombreux, manuscrits ou imprimés des chefs vendéens. J'ose affirmer que cette constatation, bien acquise, disqualifierait *par elle seule* absolument le document présenté.

Pour les lecteurs peu habitués à l'étude scientifique des pièces d'histoire, voici une énormité contre laquelle leur raison ne se défendra pas.

[1] C'est une des *erreurs* qu'a rectifiées M. de la Sicotière, en y rétablissant *royalistes*. — Je n'entends pas dire que le mot *royaliste* n'ait jamais été employé par les chefs ; j'affirme seulement que dans tant d'actes de cette époque, à Saumur comme à Angers, je n'ai jamais rencontré une fois, pour le début d'un acte ou pour l'annonce des signatures, cette formule, qui, se rencontrât-elle ailleurs, serait encore ici bien étrange ; et la correction de Cantiteau en témoigne assez.

Il a été arrêté, raconte-t-on, par les commandants, qu'il sera nommé « un général *en chef* ». Tous les imprimés sans exception disent bien : « un général *en chef* » ; et l'on traduit le mot d'ordinaire par celui de *généralissime*. Mais qu'on lise le *fac-simile* de Johanet ; qu'on lise le fameux original ou la photographie ; qu'y voit-on ? — « Nous avons arrêté qu'il sera nommé « un général EN DESUS de qui tout le monde « prenderoit l'ordre. » Le texte n'est pas contestable ; il apparaît très net sur l'épreuve photographique, comme il apparut sur l'original au lithographe de 1840. — « A l'endroit que vous « m'indiquez », — m'écrit le plus expert et le plus serviable des hommes, — « je lis bien EN « DESUS ; et je ne puis pas lire autre chose. » — On n'en peut croire ses yeux, si claire que soit l'évidence ; on en est réduit, avant de se décider, à consulter les meilleurs ou les premiers venus ; car enfin, il faut être ici convaincu dix fois pour dénoncer de pareilles insanités, jusqu'à ce jour plus ou moins volontairement inaperçues. — J'ajoute encore que le scribe, — le premier scribe — le scribe du brevet — avait

primitivement écrit *en chef* et qu'il a rectifié de sa main, — car c'est la même main et la même plume, — en transformant tant bien que mal ses lettres, pour arriver[1] à écrire *en desus !* Encore, si dans son jargon il avait écrit *en dessus*, comme plus bas, — ou *en dessous*, pour donner un sens !

En somme, nous avons de par cette belle pièce, « *mr catlinau*, l'un des « *command. les* « *armées catholiques et royalistes* », — *nomé*, — « toutes les voix s'étant *portée* sur lui. — *géné-* « *ral de l'armée*, — un *général en desus de* « *qui* tout le *mondre* prenderoit l'ordre ! »

A d'autres, s'il s'en trouve, la discussion de ce fatras !

Il est inutile, je crois, de réfuter encore une fois ici cette déclaration que « Cathelineau a « commencé la guerre. » Elle ne ferait qu'attester un faux, démontré faux. En juin 1793, jamais Bonchamps, ni Stofflet, ni d'Elbée, pour ne citer que nos Angevins — et ceux-là qui ont réelle-

[1] Il s'est appliqué à y arriver sans ratures par addition de lettres ou de jambages, qui transforment et déforment le mot sans y rien supprimer.

ment commencé la guerre, — n'ont pu avoir l'idée même de cette étrangeté. L'affirmation, qui de leur part serait non une erreur mais un mensonge, devait les offenser comme une injure. Il faut attendre quelques années, — j'ai presque dit quelques mois plus tard ou, si l'on veut, un autre âge, alors que les grands chefs ont disparu — pour que ces combinaisons forment trame et puissent avoir chance de plaire aux paysans vaincus.

Et je ne vois pas même grande utilité à relever le mot *Signés*, qui n'est qu'une maladresse de superflu. A la prendre au sérieux, elle infligerait à ce prétendu original le caractère inattendu d'une copie. Trop d'auteurs l'ont senti et se sont facilement contentés en la supprimant. Mais quelle copie même accepterait-on dans ces données ou d'une exactitude qui condamne l'acte ou d'une inexactitude qui la discrédite? Il n'est pas d'ailleurs à parler ici d'une copie en présence de ces signatures autographes. Elles ne peuvent certes, dans l'intention de l'auteur, et jusqu'à cette heure dans l'opinion publique, qu'authentiquer la pièce, celle que Cantiteau affirme l'original, « le seul qui puisse

« exister, » dit M. de la Sicotière. Signalons pourtant, sans autrement y insister, qu'une grande partie de ces noms, — tout le groupe notamment désigné plus haut — devraient, si dans l'état de la question le gain en valait la peine, être regardés d'un peu plus près. Il ne fait pas doute pour moi que la signature, par exemple, de Duhoux-d'Hauterive, que distingue un trait si caractéristique, celle de Bonchamps, celle surtout de d'Elbée, si ferme, si nette d'ordinaire, ont subi des surcharges malhabiles. Je ne dis rien des paraphes, la plupart douteux, — ni du nom qu'on a couvert d'encre.

Mais il serait peut-être à propos de dévisager l'un après l'autre, autant que de raison, ces témoins mêmes, ainsi mis en cause. — A quelle heure seulement a-t-on jamais pu les réunir? On avoue que d'Elbée n'était pas le 12 à Saumur ni « les généraux les plus âgés[1] ». La marquise de la Rochejacquelein, d'où paraît venir cette histoire, ajoute qu' « ils arrivèrent quelques « jours après, » ou suivant son édition de 1815,

[1] *Mém. de la marquise de La Rochejacquelein*, édit. orig., p. 179. — La phrase est supprimée par de Barante.

« successivement, et d'Elbée[1] deux jours après. » Ils ont signé pourtant, un jour quelconque, un acte *qui reste daté du 12* et qui suppose par suite et affirme en somme *une réunion effective* d'électeurs *ayant donné ensemble leurs voix*. Mais en admettant, quand même, que le brevet soit resté ainsi ouvert à tout venant, le long d'un délai indéterminé, conditions déjà bien extraordinaires pour un acte aussi solennel, comment se fait-il que tant de chefs présents à Saumur se soient abstenus? Pourquoi les deux Fleuriot et d'Autichamp, qui signent le 16 les proclamations avec d'Elbée? Berrard qui signe le 15 avec Cathelineau ? pourquoi Talmont, de Fesque, Forestier, les Scépeaux, d'Armaillé, de Beauvais, de La Bouère et tant d'autres ? Leurs noms eussent fait autrement figure que celui par exemple du jeune Beauvollier, garçon à peine âgé de dix-neuf ans, qui, — s'il était déjà à l'armée depuis un mois, comme le raconte la marquise, — n'exerçait certes aucun commandement d'importance. Qui a jamais

[1] Édit. orig., p. 179. — Édit. 1815, p. 157. — L'auteur de la *Vie de Cathelineau* dit aussi « deux jours après. »

vu son nom *à cette date* au bas d'aucun document public, quand on y rencontre à toute page celui de son frère ?

Mais la signature que je renie absolument, celle qui suffirait, comme tant d'autres traits, à fausser l'acte, c'est celle de Bonchamps. Bonchamps *n'a pas rejoint l'armée catholique et royale à Saumur et n'y est pas venu ;* Bonchamps *n'a pas rejoint et n'est pas davantage venu à Angers.* C'est seulement pendant la marche sur Nantes, qu'à peine en état de monter à cheval, il put rallier son armée sur la route de Vannes, à une petite maison nommée *la Maison Blanche*[1] ; et ces détails précis sont

[1] « C'est à tort dans l'histoire de la Vendée qu'on fait « reparaître M. de Bonchamps avant la prise d'Ancenis ; il « rejoignit son armée pendant qu'elle marchait sur Nantes, « à une petite maison nommée, je crois, *la Maison Blanche.* » *Souvenirs de la comtesse de La Bouère*, p. 61. M. de La Bouère faisait partie du corps d'armée de Bonchamps. — « Peu de temps après, les armées royales se portèrent sur « Nantes. Bonchamps, encore malade de sa blessure, ne con- « sulta que son courage et s'empressa d'aller rejoindre « l'armée sur la route de Vannes. A peine en état de « monter à cheval, il commandait l'attaque de Nantes sur la « route de Paris. » *Oraison funèbre de Bonchamps*, à la suite de sa *Vie*, p. 264.

confirmés à l'avance par tous les documents connus qui constatent son absence.

En voici bien d'un autre. Il était à Saumur, celui-ci, et jusqu'au dernier jour ; et son nom figure, comme celui de Bonchamps, au bas du brevet qu'*il n'a jamais signé ni connu*. C'est Laugrenière que je veux dire. On a de lui, à cinq mois de là, un *Mémoire* [1], adressé au représentant Prieur, sous la date du 7 nivôse an II (27 décembre 1793), pour essayer de rentrer en grâce auprès de la République. Il y raconte, déclare-t-il, « sur l'honneur » tout ce qu'il sait ; et il ne sait rien de Cathelineau, sinon juste autant qu'il en faut, pour démentir, sans s'en douter, le témoignage qu'on veut lui faire prêter. A son dire, « à la naissance de l'insurrection, le « *peuple* avait choisi Cathelineau *pour son chef* » — comme d'autres paroisses requirent d'Elbée, d'autres Bonchamps. Il les associe tous trois

[1] Publié par Chassin, III, 433. Tout ce récit de Laugrenière est, comme le dit M. Chassin, « de pure fantaisie. » Il faudrait dire aussi d'une complète ignorance, nourrie de tous les racontars, qui ont déjà cours, sans avoir pu encore se préciser. *Voir ci-dessus*, p. 67, *note* 2.

jusqu'à la prise de Cholet et continue en pleine incohérence son récit confus, sans aucune allusion à cette élection fameuse, — que ses souvenirs contredisent, — qu'il n'aurait pu oublier, — qu'absolument il ignore, comme il ignore ce brevet dont on l'a fait complice.

IV

Quel est le document historique qui se puisse discuter, entaché d'un seul, — je dis d'un seul, — de tant de vices avérés? Je l'abandonne à sa fortune. — J'ai démontré à suffisance que Cathelineau n'a pris une part active à la guerre sainte qu'aux derniers jours de mars, — après Stofflet[1], d'Elbée, Bonchamps, — et que ce pré-

[1] Citons encore une fois les *Mémoires du comte de C****, ne fût-ce que pour montrer comment on prépare l'histoire. « Tout le monde sait aujourd'hui », — dit-il, — « que Charrette « excita le premier rassemblement qui se fit à Machecoul, « le 10 mars. Un garde suisse, le brave Stofflet, suivit de « près l'exemple, et le sacristain de l'église de Beaupréau, « le bouillant Catineau, se trouva *presque* en même temps à « la tête d'un *troisième* rassemblement. » P. 98. — J'aurais pu citer ce texte ailleurs au soutien de ma thèse qu'il sert ; mais je trouve que M. de la Sicotière l'a cité, *Étude hist:*, p. 38, à l'appui de la sienne qui est précisément le con-

tendu brevet de généralissime, dont on accrédite sa gloire, n'est qu'une pièce factice, un chiffon sans autorité, dénué même d'apparence assez sincère, pour qu'elle se prête à le défendre. J'aurais pu aborder autrement le problème ; mais en vérité, dès qu'on pénètre avec critique et indépendance dans l'étude de cette Vendée fantastique, on reste à première vue frappé comme d'interdit ; et il faut s'y reprendre. — Que va-t-on dire, si, par un troisième paradoxe, j'affirme encore et démontre qu'il en est pour Cathelineau de cet honneur suprême, comme de ses prouesses du début qu'on lui prête, et — pour le dire nettement — qu'*il n'a jamais été généralissime !*

C'est un titre, certes, qui lui est décerné par l'histoire courante et qu'il n'est venu à l'idée de personne encore de contester. Est-il utile de rappeler des détails que se transmettent à l'envi tous les livres avec un trésor secret de développements fastidieux ?

traire ! — L'explication est facile. Voici comment il arrange la phrase : « Charette, Stofflet et le sacristain de l'église de « Beaupréau, le bouillant Catineau, se mettent à la tête *de* « *trois* mouvements *en même temps*. » Décidément il est nécessaire de vérifier les citations de M. de la Sicotière.

Saumur pris, sur les conseils toujours infaillibles[1] de Cathelineau, les vainqueurs sentent le besoin d'une direction unique et lui défèrent à l'unanimité le commandement supérieur. En l'absence des chefs les plus anciens, c'est Lescure, blessé et prêt à partir, qui le désigne, — raconte la marquise[2]; — c'est d'Elbée, affirme de Beauchamp en 1806, — « d'Elbée *qui le gouvernait* »[3]; — c'est Bonchamps, au dire de son biographe, qui ne nomme même pas Lescure[4]; mais ce dernier nom reste maître de la scène

[1] « Son coup d'œil était vif, juste, d'un premier aperçu « il découvrait tous les points. Jamais il ne s'est trompé « dans ses plans. Toutes les fois qu'on les a suivis, le succès « a été plein et entier, et toutes les fois qu'on s'en est « écarté, on a eu lieu de le regretter. Les royalistes lui « durent la prise de Saumur, » Cantiteau, p. 27. — « La « place de Saumur est prise par les conseils de Cathelineau. » *Oraison funèbre*, par Martin, p. 10.

[2] La *Vie de Cathelineau* se borne à s'y référer.

[3] L'auteur se modifie en 1809 : « C'est Lescure qui pro« pose Cathelineau » — mais il maintient : « *qu'il gouver*« *nait.* » — Il a eu en mains le manuscrit des *Mémoires*, et la preuve en est dans la phrase : « car jamais homme « n'a été aussi modeste », que le manuscrit contient et que ne donne pas l'édition ancienne.

[4] *Vie de Bonchamps*, p. 135. — Le silence ici est volontaire; car l'auteur avait sous les yeux, en 1817, les éditions des *Mémoires*.

popularisée par les fameux Mémoires, à qui presque tous les autres livres l'empruntent en l'agrandissant. Puis, à la suite, — ou auparavant, car il ne leur importe guère, — se tient un grand conseil de ces personnages. — La séance y dure trois et quatre jours, où s'échangent d'éloquents discours à la Tite-Live ; et aucun mot n'en a été perdu depuis de Beauchamp, simple et sec, jusqu'à Muret, — quelle littérature! — et Deniau, — quel gâchis ! — Ils ont pris leur thème dans une courte phrase de Choudieu [1], acteur du dehors, qui, lui, ne connaît même pas Cathelineau. — Mais une fois sur ce train-là, *il n'est que d'aller*, comme dit la chanson angevine.

Il n'en va pourtant pas tout à fait ainsi, pour si peu qu'on arrête au passage et qu'on se se prenne à considérer d'un peu près les dires, si imposants qu'ils s'affichent.

Les brochures de Choudieu et de Philippeaux,

[1] « Les chefs de l'armée catholique tinrent un grand con-
« seil de guerre à Saumur. Les uns voulaient, [etc.] Rien ne
« fut décidé dans cette assemblée. Ils se virent forcés d'agir
« promptement [à cause de la décision des paysans] et ils
« résolurent d'attaquer Nantes. » *Rapport sur la guerre*, par les cit. Richard et Choudieu, p. 36.

qui bataillent pourtant dans ces parages, ne font mention aucune de Cathelineau. — Turreau le nomme pêle-mele avec vingt autres [1], et ne connaît qu'un généralissime, c'est d'Elbée, qu'il fait élire à Saumur. — C'est d'Elbée, raconte un des plus anciens témoins [2] déjà cités, — d'Elbée à qui, dès les premiers jours, ce titre est reconnu, de l'assentiment de Stofflet et de Cathelineau, « aussi modestes que braves » — C'est d'Elbée, au sortir de Thouars, — affirme

[1] « On distinguait parmi les chefs d'Elbée, élu généra-« lissime », et, il ajoute après vingt autres, Cathelineau, dont il ne prononce même plus le nom à Saumur, à Nantes. *Mémoires,* p. 81-84 (édit. de l'an III). — « J'ai fait une prise « beaucoup plus importante, celle de M. d'Elbée, généralis-« sime des armées vendéennes et promu au suprême com-« mandement à Saumur, lors de l'invasion de cette ville par « les rebelles. » *Lettre à M. de B**** (nivôse an II) à la suite des *Mémoires* (édit. 1824, p. 184).

[2] Ci-dessus p. 30. *Mémoires du comte de C**** (Hambourg, 1801), p. 98-99 : « Bientôt après, Stofflet et Catineau *(sic)*, « aussi modestes que braves, cédèrent leur commandement « au sein même de la victoire. Le premier usage qu'ils « firent de leur succès fut de se donner des chefs... Tels « M. d'Elbée, officier de mérite et d'expérience, qui fut « reconnu pour généralissime et une foule de jeunes gen-« tilshommes, les Bonchamps, les Lescure, les Fleuriot, les « La Rochejacquelein. » — Et il ne nomme même plus Catineau, pas même à la prise de Saumur, p. 101-104 ; pas même à l'attaque de Nantes, p. 105-106.

en 1802 Berthe de Bourniseaux [1], qui vivait à Thouars ; — et ni lui ni les précédents livres ne connaissent, ne rappellent le nom seulement de Cathelineau à Saumur, à Nantes même. Je me trompe. Sur ce dernier texte si précis et si formel, une note non moins précise et non moins formelle le contredit directement sans en rien le modifier. On reconnaît ici la façon étrange du commentateur que j'ai déjà et longuement qualifié ; mais aussi voici le temps venu où va se répandre publiquement la nouvelle légende. Encore les *Mémoires d'un ancien administrateur militaire*, dont la rédaction est de beaucoup antérieure à la publication posthume, ne connaissent que d'Elbée élu comme généralissime [2], tout aussitôt

[1] 1re édit., 1801, p. 83 : « En partant de Thouars, d'Elbée « avait été nommé généralissime. » Et en note : « *Le pre-* « *mier qui fut décoré de ce nom fut Cathelineau, voiturier du* « *Pin-en-Mauges, près Saint-Florent.* » Où ? Quand ? Avant la prise de Thouars ? Qu'advient-il de d'Elbée ? Mais qu'importe à l'annotateur, qui se soucie peu de la raison et du livre, — et qui reprendra ailleurs l'idée jetée là nullement à l'aventure.

[2] « On partagea le pays en divisions militaires à la tête « desquelles étaient des commandants soumis au généra- « lissime... Ainsi : les La Rochejacquelein, les d'Autichamp, « les Bonchamps, les Domagné, les Cathelineau et les « Stofflet commandaient les divisions de l'Anjou et du

après la constitution du Conseil supérieur, à Châtillon. Ainsi le raconte aussi Mme de Sapineau [1], mais c'est Cathelineau qu'elle y fait nommer, reniant tout au moins de fait l'élection de Saumur. Ce qui est plus fort, l'abbé Martin, le frère de Martin de la Pommeraie, *qui était* avec les autres chefs *à Saumur*, reconnaît bien la nomination de Cathelineau comme « chef « unique [2] »; mais il la reporte, — ainsi que l'a

« Haut-Poitou..... le généralisssime était d'Elbée et en cette « qualité, président-né du Conseil suprême. » *Mémoires sur la Vendée par un ancien administrateur militaire*, p. 22 (Baudoin, 1823, Paris, in-8°). — Et il ne fait plus mention de Cathelineau, pas plus à Saumur qu'à Nantes.

[1] *Mémoires hist. sur la Vendée*, p. 31 : « C'était un homme « d'une bravoure supérieure, qui, sous la bure du paysan, « avait le cœur d'un héros et la piété d'un saint. » — Mais elle ne prononce plus son nom.

[2] Dans le *Discours*, qu'une indisposition l'empêcha de prononcer à l'inauguration de la statue en 1827, mais qui est imprimé à la suite du compte-rendu, p. 10 : « Bientôt « Chemillé, Cholet, Saint-Florent, Beaupréau sont au pou- « voir des royalistes. Un chef unique devenait nécessaire, « Cathelineau est nommé. Il eut de suite à faire des « preuves de prudence et de fermeté. Avec les succès les « secours augmentent; les Lescure, les La Rochejacquelein, « les Donnissan se joignent à l'armée; Thouars et Fontenay « sont pris. On se décide à attaquer la place d'armes de « Saumur. Après plusieurs combats glorieux, cette place « est prise par les conseils de Cathelineau ; Talmont

fait Laugardière [1], — aux premiers jours de la campagne! Ici leur double aveu inconscient d'ignorance fournit une double et énergique preuve, quand on les dit faussement acteurs et qu'on les sait vraiment témoins. Ils étaient là; ils n'ont pas vu ce qu'on leur fait voir ni dit ce qu'on leur fait dire; ils savent et disent le contraire.

Ces affirmations, d'autorité inégale et de détails contradictoires, s'accordent au moins dans l'ensemble pour mettre au défi déjà l'anecdote saumuroise de produire d'elle-même quelque preuve. Tout à l'encontre le silence unanime proteste de tous les documents — et ils sont en nombre — royalistes ou républicains [2], dans leur éloquence écrasante.

« et d'Autichamp viennent nous y rejoindre ; Angers est « évacué ; Nantes, attaqué ; *notre* général est blessé mortel- « lement... »

[1] Ci-dessus, p. 103.

[2] Quand Choudieu parle de Cathelineau, jamais une fois il ne fait allusion à son titre de généralissime. Voir notamment *Papiers inédits*, p. 27.

Sur le soir du dimanche, 9 juin, l'armée catholique et royale avait occupé Saumur, après une vive lutte de quatre heures. Le château ne se rendit que le 10 à onze heures du matin. Les conseillers ou administrateurs, saisis la plupart encore en séance à l'hôtel de ville, furent laissés en liberté. Le 13, les habitants reçurent l'ordre de se rendre à la place pour prêter serment. Le 14, une proclamation annonça l'élection d'un conseil communal provisoire[1]; mais dès le 16, « les chefs vendéens » firent porter à domicile une liste imprimée de trente-six noms, avec injonction à chacun des personnages désignés de se réunir le lendemain, à neuf heures, à l'hôtel de ville, pour s'y constituer en municipalité[2]. Tous les membres présents le 17, se référant à la proclamation du 14, déléguèrent quatre des leurs auprès « du commandant[3] » pour protester le lendemain. Ils furent reçus

[1] Voir aux Documents.

[2] Voir aux Documents.

[3] Lettre de Cochon, 4 juillet. — « Vers les commandants ». Lettre de l'huissier Baudry, s. d.

« de la manière la plus indécente [1] » : « Il est « bien surprenant, » — leur dit-on [2], — « que « vous osiez faire des observations sur la forma- « tion d'un Conseil que nous avons eu la bonté « d'établir pour la sûreté de votre ville. Nous « connaissons l'esprit de Saumur; et peut-être « aurions-nous rendu un grand service à la « France, si nous avions incendié cette ville et « celle de Cholet. Il ne vous reste que le parti « de la soumission et de l'obéissance. Si aucun « de vous s'en écarte, on saura bien l'y faire « rentrer [3] ». Et le même jour, 18, à onze heures,

[1] Lettre de Cochon.

[2] Ainsi parle le mémoire que je copie. Mais j'oserais sans hésiter mettre ici le nom de d'Elbée. C'est son ton, c'est sa voix, c'est son esprit conservés ; — et s'il ne suffisait pas de le sentir, en voici un témoignage d'à côté. Cailleau, le tambour de ville, expose au conseil municipal, après sa rentrée, ses misères durant l'occupation. Il s'est enfui le jour même, mais il est revenu l'autre dimanche : « L'on m'a aperçu ; » — dit-il — « l'on m'a ordoné de venir parlé au général « d'Elbée. Je mi refuszé... il m'envoya me ferre prendre par « huit de sest brigands... je luy réponds : Mr, je n'é pas de « caise ; il men fils donner une et une ordre *pour faire « assemblés des habitans pour nomer un comité provisoire.* » — Il n'a reçu aucun salaire, sauf, plus tard, « un diné et trois « cous de vin chez le citoyen Dupied de la part de M. Lo- « gronière, leurs commandans. » [Lettre sans date — vers le 28 juin.]

[3] Voir aux Documents.

une lettre de jussion enjoignait à chacun d'eux d'entrer en activité dès quatre heures « sous peine « de responsabilité[1]. » Ils apprirent à la réunion qu'un des membres, choisi par eux, devait aller s'installer à Châtillon pour la correspondance; et la ville de Saumur, ou à son défaut le District, aurait à entretenir une garnison de deux à trois mille hommes[2], dont chaque soldat recevrait quinze sous par jour, outre l'étape en pain et en viande. On voit qu'à cette date il ne s'agit déjà plus de l'entretien de la grande armée, mais d'une garnison, qu'elle va laisser derrière elle.

Tous les historiens, — si ce mot ici n'est pas dérisoire, — ignorent tous ces détails et même le

[1] *Mémoire présenté aux représentants du peuple par les administrateurs de Saumur détenus au château*, orig. avec sig. de Sébille, Clément, Guillon-La Fresnaye, Sanzay, Monard, Dufour, Tardif, Chasles, Cochon, Baudry fils, Blondé de Bagneux, Chol-Torpanne.

[2] C'est le chiffre qu'avait indiqué Carrefour de la Pelouze, comme il le reconnaît devant le Comité révolutionnaire, V. aux Documents, le 2 août, dans un *Mémoire à répondre, par MM. du Conseil du Bureau de la guerre*, présenté par lui «aux chefs», le 19 juin, sans autre titre que son expérience d'ancien officier. De Beauchamp, I, 224, copié d'ailleurs par Deniau, I, 182, le fait lieutenant du Roi, au moment de l'établissement d'un Comité royaliste, qui l'avait nommé commandant du château.

reste. Durant l'occupation de Saumur par les Vendéens, ils ne savent qu'occuper les chefs[1] à de longs discours et à des débats très variés — selon l'imagination de qui les répète — entre Lescure qui n'y est plus, d'Elbée qui n'y est pas encore, Bonchamps qui n'y est jamais venu, et notre Cathelineau ; — car de Stofflet qui s'inquiète? — Mais la réalité, plus traîtresse encore, réserve une autre déconvenue à ces racontars confiants, — qui d'ailleurs sont faits pour résister à tout démenti.

Les récits et le brevet fixent l'élection de généralissime au 12 juin. Le lundi 10 juin, je

[1] Si, vraiment ; l'abbé Deniau sait une autre histoire : « Aussitôt la date du départ fixée, La Pelouze, vieux *maréchal de France* retraité, s'offrit pour défendre Saumur avec quatre « mille hommes. *Cathelineau* le nomma gouverneur de la « ville et du château ; mais, s'*apercevant* aussitôt, qu'il « n'était pas assez connu de l'armée pour avoir de l'empire « sur la garnison, on lui substitua La Rochejacquelein *et* « Laugrenière.[»] La bonne histoire, en vérité ! L'abbé confond un *maréchal de camp* avec un maréchal de France ! et l'on voit, pour la seule fois qu'il prête à Calhelineau un acte de généralissime, comment il s'en tire ! — Mais à relever toutes les bourdes de notre abbé, dans les deux seuls premiers volumes, que j'ai étudiés, on en ferait six autres ! Il ne sait pas même la date de la prise de Saumur, qu'il donne différente par trois fois ! — pas plus qu'il n'a su celle de Cholet qu'il date du 15 mars ! C'est un fouillis inénarrable !

vois Cathelineau abordé sur la place de la Bilange[1] par le curé de Bagneux[2], Jean Allard, qui lui réclame la liberté de son neveu, pris à Saint-Florent-le-Vieil, et qui l'obtient avec celle de cinq ou six autres habitants du Craonnais pris au même combat. — Le même jour ou le lendemain, Françoise Dommaigné, veuve Bouchard, sœur du général vendéen, qui avait péri la veille, obtient des passeports pour deux officiers patriotes, et de Cathelineau, « un des chefs des « rebelles », la grâce qu'on ne leur coupe pas les cheveux[3]. — Et puis le rôle de Cathelineau est fini ; il disparaît ; on ne le revoit plus à Saumur.

C'est le 12, le jour précisément indiqué pour l'élection, que La Rochejacquelein, — avec les deux Beauvolliers, — s'en va occuper Chinon, poussant une pointe au retour jusqu'à Loudun[4];

[1] C'est-à-dire vis-à-vis l'hôtel Blanclerc, où les chefs étaient installés.

[2] « Il vint à Saumur le lundi, 10 juin, où il parla au « nommé Cathelineau, chef des brigands. » V. aux Documents.

[3] Voir aux Documents.

[4] Je raisonne à dessein sur les données de Mme La Rochejacquelein, sur lesquelles s'appuie jusqu'à ce jour la légende ; mais Mme de La Bouère, qui a quelque autorité

— et je me demande quelle fut l'urgence de fixer précisément au 12 ou l'expédition ou la réunion des chefs ? et combien il restait, au quartier général, d'électeurs disponibles pour tenir cet important Conseil[1] ? D'ailleurs, à Saumur, tout est calme et paisible. On n'imagine pas qu'un pareil événement soit autre chose qu'une solennité, fêtée avec toutes les sonneries des cloches, des tambours, des fanfares, des canons. On avait visé, dit-on, à exalter ces paysans, par un calcul secret d'habile flatterie, dans leur plus vif orgueil de fraternité populaire. C'est l'enthousiasme, ce sont les acclamations de joie, dont quelque témoignage aurait dû nous conserver l'écho. Rien ! Pas un document, pas un contemporain[2] même

dans les actions de guerre, où a pris part son mari, ne connaît ici, pour l'expédition de Chinon, que deux chefs, MM. d'Armaillé et de La Bouère. — Et l'on voit, *ci-après*, p. 119, note 1, que le 12, La Rochejacquelein se trouvait à Saumur.

[1] A accepter même la liste telle qu'on la donne, avec les noms contestés, la majorité, — 8 sur 15, — des prétendus signataires n'auraient pas assisté à cette réunion apocryphe ; — sans parler des nombreux chefs présents qu'on n'y fait pas intervenir.

[2] Et c'est Johanet le premier, le seul d'ailleurs, qui en 1840 nous raconte, que « l'armée royale, en apprenant cette

n'y songe et n'y a pu songer. J'en sais bien la cause. La journée s'y passe sans bruit, sans étonnement, inaperçue certes pour l'histoire [1]. A partir de ce jour-là rien n'est d'ailleurs changé dans les formules ni des proclamations générales, ni des ordres, ni des passeports, ni d'aucun acte public ou privé, — soit que le groupe des chefs y signe ou que l'acte émane d'un seul chef [2], —

« nomination, manifesta le plus vif enthousiasme. Elle « consacra un jour entier à des démonstrations de joie et « prouva qu'elle sentait combien l'insigne honneur, dont « Cathelineau était l'objet, rejaillissait sur elle. » I, 95.

[1] Je note par exemple la déclaration d'un Bruno-François *Morel*, qui déclare être venu *ce 12 juin* à Saumur : « Il s'adressa « à l'état-major des rebelles, parla au sieur La Rochejac- « quelein, lui demanda à s'enrôler dans son armée ; « celui-ci lui dit qu'il n'enrôlait point, mais que les gens de « bonne volonté suivaient l'armée ; et on lui donna un « fusil de chasse. » — V. aux Documents. — Il aurait bien signalé, en passant, la fête inattendue, s'il s'était trouvé dans quelque cérémonie militaire ou autre. — Et encore ce qui est mieux, le 13, c'est-à-dire le lendemain de l'organisation qu'on dit nouvelle, le curé de Saint-Clément-de-la-Place, cité à Saumur, y comparaît devant « *les chefs* de « la prétendue armée catholique. »

[2] « Nous, *commandans* des armées catholiques et royales, » signent le 15 Stofflet et de Laugrenière ; — le 16, de la Ville de Baugé, tout seul ; le 17, Drouault, secrétaire, tout seul ; le 21, La Bigottière, tout seul ; — « Nous, *commandant* des « armées catholiques et royales », le 18, de la Ville de Baugé ; le 24, de Laugrenière ; — tous sur des formules im-

rien, si ce n'est qu'aucune trace n'y apparaît plus de l'existence de Cathelineau, encore moins d'un prétendu généralissime.

C'est qu'en effet, — au grand détriment des récits connus, — Cathelineau est parti dès le 15. C'est le curé Cantiteau, qui nous le raconte en toute naïveté, et pour cette fois, on peut à jour fixe contrôler son dire. Il est parti, le grand général, « de « qui tout le *mondre* devait prendre les ordres » ! — parti le surlendemain du fameux jour où le sort des armées lui est confié ! Tactique étonnante et assurément nouvelle ! Mais qu'est-ce donc qu'un général en chef dont la présence est déclarée indispensable ! qui n'en prend ni le titre ni la charge ! qui en esquive les devoirs ! et à

primées, où ce dernier signe : *commandant en chef* à Saumur. — Dans les lettres, dans les rapports, on dit : *Les chefs* m'ont enjoint... Le secrétaire *des chefs*, dit Degouy l'imprimeur (requête du 2 juillet), faisant allusion aux ordres reçus les 14 et 15 juin ; — « *Les chefs* nous ordon- « nèrent le 16 juin... » (lettre de Cochon, 4 juillet). — De loin et hors de Saumur il en est de même encore plus tard : « Nous, *commandans* des armées catholiques et « royales », signe à Vezins, le 21, Bernard de Marigny, et à Cholet, le 22 ; — « de l'autorité *de Messieurs les commandants* « de l'armée catholique et royale », dit, le 21 juin, le Comité de Beaupréau, — et ainsi, partout, sans un indice contraire.

l'heure où « tout le mondre » attend de lui acte d'autorité, se met en route — pour son pays[1]! Je le trouve sur le chemin le 15 avec Berrard et La Rochejacquelein, à Doué, où il signe un bon de fournitures[2]. — Le dimanche 16 il est dans

[1] L'auteur de la *Vie de Cathelineau*, M. de Genoude, qui n'est pas au courant ici plus qu'ailleurs, est ici plus qu'ailleurs amusant : « Le nouveau généralissime » — dit-il — « entra de *suite en possession de sa charge* et *se* « *montra capable d'en porter le poids. L'armée prit une con-* « *sistance* qu'elle n'avait pas encore pu avoir. On *forma des* « *magasins* de subsistance et d'habillement; l'*apothicairerie* « militaire fut abondamment pourvue ; Beaupréau, Cholet, « Mortagne devinrent les *arsenaux*. Il s'y établit des « *fabriques* de poudre » — etc., etc. — « Le grand nombre « de déserteurs engagea Cathelineau à mettre *plus de mys-* « *tère* dans les plans et les opérations de l'armée. Il ne « confia *ses dépêches secrètes* et *importantes* qu'à ses frères « et à ses anciens camarades » (1821, pp. 77-78). Qu'on se rappelle, — ce à quoi ces panégyristes essoufflés ne pensent jamais, — qu'à admettre même qu'il ait été élu le 12, — il a été blessé à mort le 29, devant Nantes — en tout, dix-sept jours pour ces merveilles, — auxquelles en réalité d'ailleurs il reste absolument étranger.

[2] « Par ordre du commandant de l'armée catholique « royale, que le nommé Martin vande ¦cinquante parties « (*sic*) de foin en pailles au pri qu'il le vand. — A Doué, « 15 juin 1793.

« Cathelineau;
« Berrard; de La Rochejacquelein. »

(Collect. B. Fillon.— *Autogr.*, p. 76) — Qu'on se souvienne ici, que le titre de *commandant de l'armée catholique et*

sa maison, au Pin [1], d'où il envoie « *A Messieurs* « *Messieurs les officiers du Conseil provisoire* « *de Beaupréau* [2] » l'invitation qu'il dicte, se contentant, croyons-nous, de la dater et de la signer :

Au Pin en Mauge, 16 juin 1793

Messieurs

Vous recevrez ou vous avez déjà reçu deux mots que je vous ai fait passer à l'égard d'un rassemblement pour Angers. Jé appris qu'il y avait une grande cantité de vos gens à Saint-Florent, que je crois inutille ; c'est pour quoi je vous prie, s'il était possible, de les faire transporter

royale est le titre de formule que prend chaque chef agissant seul, — ou tous ensemble. Voir ci-dessus la note 2, p. 119.

[1] « Huit grands jours se passent dans l'inaction. Le « samedi suivant, 16 du mois, M. Cathelineau revint dans « sa maison, au Pin. Le lendemain j'eus le plaisir d'aller « dîner avec lui au château de Jallais. » C'est le 15 qu'il faut dire, quoique le manuscrit ait corrigé cette date pour le 16.

[2] Ceux-là mêmes, qui signent ci-dessus et agissent « de « l'autorité de *Messieurs les commandants* de l'armée catho- « lique et royale. » Voir la note 2, p. 119.

à la Jumelière, demain à huit heure du matin, comme je vous ai déjà marqué.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et très obéissant serviteur

CATHELINEAU [1].

Ce jour-là même, il dînait au château de Jallais, avec l'ancien régisseur Berrard, La Rochejacquelein, divers officiers secondaires et le curé Cantiteau, qui raconte la scène : « A la fin du repas, la « conversation étant tombée sur les prêtres catho- « liques renfermés à la maison d'Angers, dite la « Rossignolerie, quelqu'un observa que le lende- « main, 17 juin, était l'anniversaire même de leur « détention. M. de La Rochejacquelein en prit « occasion de proposer à ses confrères d'aller les « délivrer ce jour-là même. La proposition fut « acceptée et la partie faite avec une gageure « assez considérable des chefs entre eux. Elle « s'exécuta comme ils l'avaient projetée. MM. Ca- « thelineau, La Rochejacquelein et Berrard con-

[1] Original aux Archives nationales, Musée n° 1372. La copie m'en est adressée par M. Blachez.

« voquèrent chacun quelques centaines d'hommes,
« qui au total n'allaient pas à quinze cents ; et
« avec cette troupe ils s'acheminent le lundi 17,
« se rendant à la ville et délivrant les prisonniers
« au jour dit[1]. » On voit que notre curé a l'imagination aimable et s'écoute pour son seul plaisir.

La lettre de Cathelineau est datée du Pin — et non de Jallais ; ce n'est pas dans l'après-dîner qu'il eût suffi d'envoyer *à Beaupréau* l'ordre de rassembler le *lendemain matin à la Jumellière* le contingent qu'on savait disponible à *Saint-Florent*. D'ailleurs il rappelle un premier avis déjà adressé par lui au Conseil pour cette manœuvre, combinée certainement avec ses collègues avant son départ de Saumur.

Il faut épuiser jusqu'au fond le vide de ces historiettes, sans leur laisser faire illusion sur la fiction constante du récit et sur la vanité des circonstances les plus indifférentes dont il s'entoure[2]. A

[1] P. 24-25.

[2] On ne peut pourtant prendre et réfuter mot à mot, comme il conviendrait, toute cette *Lettre*, singulière garantie de vérité : « La prise de la ville de Saumur » — dit-elle — « fut sue à Angers avant minuit du jour où elle avait eu « lieu. Aussitôt le Dépt et la troupe se hâtèrent de décam- « per. Leur départ fut si précipité qu'on disait de plusieurs

cette heure-là pas un des convives n'eût fait honneur au pari, sachant bien qu'il n'enfonçait que portes ouvertes. Sur la décision d'un double con-

« qu'ils n'avaient emporté que leur bonnet de nuit..... La « troupe républicaine, en fuyant, s'était arrêtée dans les « bois d'Avrillé à une lieue de la ville. Apprenant que rien « ne venait, les moins épouvantés se hasardèrent à rentrer « une première fois. Ils revinrent une deuxième ., une « troisième ; puis, faisant deux voyages par jour, ils conti- « nuèrent toute la semaine et parvinrent à vider presque « entièrement le Dépt et l'arsenal... » — En réalité, la nouvelle fut apportée à trois heures du matin par tous les courriers et par le général Berthier. Le conseil de guerre, immédiatement réuni, d'abord à huis clos avec les seuls officiers généraux, puis une seconde fois en y appelant les administrateurs, ordonna l'évacuation. Le Département qui avait déjà pris les premières mesures pour la défense, s'occupa d'organiser la retraite ; encore la disposa-t-il de façon à n'en donner l'ordre qu'à la vue d'une force suffisante de l'ennemi. Mais l'avant-garde, chargée de protéger les caisses et les archives, au lieu de camper en dehors, seulement à une demie lieue, s'était dirigée d'elle-même sans chef, jusqu'au Lion-d'Angers, et le lendemain, poussa jusqu'à Châteaugontier. Elle était composée de l'odieux bataillon de Paris, lâche et fuyard dans la bataille, pillard et massacreur, en tout temps, des paysans et des patriotes. L'armée du centre, le lendemain, les avait imités. Elle emmenait avec elle un certain nombre de prisonniers autrichiens et cinq ou six royalistes détenus pour opinion. Le Département avait dû par suite, le 13, autoriser la cavalerie qui restait et la garde nationale à partir et avait suivi à son tour, laissant à Angers trois ou quatre des siens qui eurent en effet le temps d'évacuer les magasins et l'arsenal. *Lettres et rapports* du Département, de Chesneau, de Beugnet et des divers agents.

seil de guerre des 10 et 11 juin, la ville d'Angers était complètement évacuée le 13 ; et La Rossignolerie, dès le 14, avait rendu toute liberté aux vieux prêtres détenus[1]. Une municipalité provisoire, élue par les sections[2], s'employait à rétablir l'ordre, en essayant de maintenir ses relations avec l'autorité fugitive, jusqu'à l'arrivée au moins de l'ennemi, incertaine encore, mais attendue par

[1] Ce jour-là même un détachement vendéen avait pris position aux Ponts-de-Cé, dépôt de toute l'artillerie de ville, sans que le mouvement parût encore s'accuser. On assurait à Angers qu'il ne menaçait que La Flèche (lettre de Beugnet, du 16 juin). — Dès le 15, les courriers étaient interceptés à quatre lieues d'Angers, vers Nantes. — « L'ennemi serait « entré à Angers s'il n'était assuré de le faire quand il « voudra, les habitants d'Angers ayant formé une munici- « palité provisoire, qui est déterminée à traiter avec eux. » Lettre du Directoire de Maine-et-Loire au Département de la Sarthe (Sablé, 18 juin ; — minute).

[2] « Le mercredi, 12, veille de notre départ, cent soixante « citoyens présentèrent à la municipalité une pétition ten- « dant à obtenir l'assemblée des sections, pour délibérer « sur les affaires du moment. Les officiers municipaux « présents accordèrent la demande et indiquèrent l'assem- « blée pour le jeudi 13, à six heures du matin, dans la salle « électorale. Les citoyens d'Angers, ne voyant plus d'offi- « ciers municipaux, avaient le droit de nommer des com- « missaires pour exercer provisoirement les fonctions de « la municipalité ; au lieu de cela, ils ont nommé une « municipalité provisoire que nous ne pouvons connaître, » — Lettre du Département au maire Berger (Sablé, 19 juin, minute).

tous avec anxiété. Quoi qu'on en raconte, le gros de l'armée royale s'attardait le 18 encore, avec tout son état-major, à Saumur. Elle en partit ce jour même en divers groupes [1], le principal sous la direction de « d'Elbée, *chef de la portion de « l'armée catholique chargée d'aller occuper « Angers* [2]. » Elle défilait de quatre à cinq heures du soir par Saint-Maur et la Ménitré, sur les deux rives, la cavalerie poussant une pointe jusqu'à Beaufort. Mais dès la veille, lundi 17, une avant-garde, arrivant « comme la foudre » à Angers, avait déjà dépassé « les trois quarts du « Champ de Mars », sans qu'elle fût même annoncée à l'hôtel-de-ville. L'officier municipal Chesneau, qui se refusait à y croire, entendant enfin « très à clair leur caisse rapide », eut à peine le temps de s'enfuir, « comme l'éclair [3] », avant

[1] Lettre d'un officier municipal de La Flèche, en station à Baugé.

[2] Déposition de René Fètu, apprenti imprimeur. V. aux Documents. Ce témoignage a peut-être même une portée particulière, d'autant qu'il qualifie ainsi d'Elbée, « dans les « jours qui suivirent la prise de Saumur, » alors qu'il recrutait pour l'imprimerie de Châtillon.

[3] Lettre de Chesneau, du 18, au Département.

que la bande[1] n'eût pénétré par la porte Saint-Michel. Le lendemain, au matin, débouchait une nouvelle troupe, — celle que vit François Grille, alignée sur la place des Halles ; « et dans le « cours de la journée[2] », comme il dit — « toutes « les bandes vendéennes, successivement, pa- « rurent. » Celle de ce matin, qui montait par le faubourg Bressigny, pouvait aussi bien qu'une autre à sa suite, avoir en tête Cathelineau[3].

Voici donc notre généralissime rentré en guerre, avec la fameuse armée et tout le Conseil

[1] A en croire une lettre de Cailleau, maire de Saumur, écrite le 18 de la Flèche, elle comptait au plus quatre cents hommes

[2] Grille, *La Vendée en* 1793, I, 218.

[3] On estimait, le 20, à peine à deux mille quatre cents le nombre des « rebelles ». Ils se logeaient faubourg Bressigny, rue Baudrière et sur les ponts — et se plaignaient déjà bien fort, voulant retourner dans leurs foyers pour la récolte. *Lettre de Viaud.* Mais, à la date du 23, le Département y signalait aux représentants la présence de quinze mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie. — « Actuellement, « ils portent le respect des personnes et des propriétés au « plus haut degré, à l'exception des effets appartenant aux « administrations. » — L'expérience a modifié plus tard ces sentiments : « Les brigands, malgré leurs promesses et « leurs proclamations doucereuses, ont cependant pillé et « fait beaucoup de mal » (Lettre aux représentants, du 1er juillet ; minute ; Laval).

des grands chefs. Il va reprendre son rang, diriger l'action, organiser la conquête, faire acte de chef supérieur, donner « l'ordre à tout le « mondre », qui le doit prendre de lui. — Point ! — Au rapport de l'hagiographe, il se rendit — un jour ou l'autre — à la cathédrale et s'y saisit « du drapeau de la garde nationale, brodé en « bosse et avec de superbes glands d'or », qu'elle y avait laissé déployé dans sa fuite. Et il l'apporta au Pin pour l'église ! — Mais ce drapeau-là, — s'il le prit ; car au Pin ni ailleurs, nul jamais n'en entendit parler ; — ce n'était pas le drapeau des Nationaux de 1793, qui certes ne l'oubliaient pas derrière eux, — mais bien cette bannière des Jeunes Volontaires de 1789, qu'avaient tenu à honneur de leur offrir toutes les grandes dames[1] de la noblesse et de la bourgeoisie, associées en cette bienheureuse année dans un même élan d'enthousiasme et de patriotisme[2]. — Pour le certain, c'est qu'à cette

[1] J'ai donné leurs noms dans ma *Vendée angevine*, I, 5 — et M. de Villoutreys en a réimprimé la liste en fac-simile sur le seul exemplaire connu.

[2] Et c'était probablement, — sans aller jusqu'à la cathédrale, — un des deux drapeaux apportés dans la salle du

heure-là même, où l'on croit trouver notre généralissime en plein feu de conseils et de commandement, il retourne là d'où il vient, — dans son pays, — au Pin ! — On le retrouve pourtant à Angers le 20, et il y signe, lui douzième, pêle-mêle avec treize autres chefs plus ou moins connus [1], la sommation envoyée du quartier général à la ville de Nantes, qu'emporte le même jour le corps d'armée en marche pour l'attaque [2]. Il signe encore à Angers le 21, un ordre pour le

Département par le général Gauvillier et dont le Directoire, le 6 juillet, eut à constater la disparition.

[1] Bonchamps n'y figure non plus qu'ailleurs nulle part, n'étant pas venu à Angers. Mais le nom de Cathelineau s'y lit, quoi qu'en aient dit plusieurs — et notamment M. de la Sicotière, qui croit la pièce de date postérieure et signée devant Nantes seulement. Il en tire un fort raisonnement : « En « faut-il conclure qu'il n'était ni à Angers ni même à Nantes « où il fut blessé mortellement ? J'en tire seulement cette « conséquence, qu'*il était peu disposé à écrire*, » p. 35. Un généralissime qui n'a pas même la force de donner sa signature ! Il ne s'y sent pas *disposé* ! Ça le fatigue ! — La pièce est donnée pour la première fois par Beauchamp, I, 385-86, où par une erreur de typographie elle est datée du 2 juin ; — et à sa vraie date, par Mellinet, *Commune de Nantes*, VII, 302-304.

[2] L'armée, arrivée le 18, resta « deux jours francs » en ville. *Déposit.* de Bruno-François Morel, *Com. Rév. de Saumur*. Délib. 2e vol., f. 7. Fr. Gelot, qui a suivi Stofflet, dit en effet que la marche sur Nantes dura environ huit jours, *Revue de l'Anjou*, 1852, t. II, p. 114-115.

dépôt de Saint-Florent — et le signe après Donnissan, avec le chevalier de Fleuriot, Duhoux d'Hauterive et d'Elbée; mais ce dernier y figure à part et comme en vedette, tandis que notre généralissime reste confondu en tête de la seconde ligne[1]. Mais il ne signe pas, — non plus d'ailleurs que plusieurs autres chefs et des principaux, — la proclamation adressée ce même jour par « *Messieurs les généraux des armées ca-* « *tholiques et royales,* » — il n'est pas question, comme on voit, d'une dignité nouvelle, — aux habitans d'Angers pour leur notifier la prise de possession de la ville par Sa Majesté très chrétienne le roi Louis XVII et ses officiers, à la tête desquels s'inscrit d'Elbée[2]. De Cathelineau on ne

[1] « *M. Michelin Recevra Tout Ce qu'on Enverra à St-Florent En Dépôt Et Est autorisé à prendre Toutes Les précautions nécessaires Pour La Sureté Du Dit Dépot. il fera Convertir En farine Tout Le Bled qu'on lui envoie Le plutot possible.*

A Angers le 21 *Juin* 1793. Donnissan
Cathelineau. ch^r de Fleuriot. Duhoux Dhauterive
D'Elbée.

[2] *Au quartier général, à Angers, le* 21 *juin* 1793, *l'an premier du règne de Louis XVII* — D'Elbée, chevalier d'Autichamp, chevalier de Fleuriot, de Boisy, Stofflet, Dehargues, Defesque, chevalier de Fesque *Par Messieurs du conseil de guerre,* Biret, secrétaire. » — Affiche sur papier gris in-

rencontrera plus trace. Sans doute il est parti le jour même avec son corps d'armée, continuant le mouvement sur Nantes ; mais les correspondances des agents administratifs, restés en communication avec le Directoire en fuite, les rapports royalistes et aussi les rapports patriotes mentionnent, selon les circonstances, les noms de La Rochejacquelein, de Desessarts, de Boisy, des de Fesque et d'autres officiers plus ou moins subalternes, — et surtout de d'Elbée, — nulle part une seule fois celui de Cathelineau.

Deux jours après l'entrée des brigands à Angers, — Cathelineau y est encore, — trois

folio : « A Angers, de *l'imprimerie de Pavie*, 1793. » Savary en a donné le texte, t. I, p. 304-305. — Et après lui, Fillon *Passage des Vendéens à Ancenis*, p. 6. — Voici un ordre du même jour, dont j'ai sous les yeux l'original : « *A Angers, le 21 juin* 1793. *Monsieur le Sŭeur Gardiataire du Chateau de la Tibaudière rendra de suite les clefs du dit Château et tous les meubles et effets commis à sa garde par les agents de la nation, ainsi que l'état des effets qui ont été enlevés, il luy est enjoint, dis-je, de Remettre le tout à Madame de Jonchère.* D'Elbée, de Boisy, Du houx d'hauterive. » — L'acte est tout entier de la main de d'Elbée. — Un autre ordre, très court, de la veille : « *De par le Roy. Il est enjoint à l'habitant qui a la clef de la grille du Roncé* [*sic* pour Ronceray] *de la donner au commandant du détachement qui luy demandera. A Angers, le 20 juin* 1793. Duhoux d'hauterive. Le chevalier d'Autichamp. »

détenus du château demandent à parler à « leurs commandants. » C'est « au commandant « d'Elbée[1] » qu'on les mène ; — à lui encore qu'on adresse l'aubergiste Jean Georget pour porter plainte contre les dragons[2]. Le 22, — Cathelineau est-il parti ? — c'est d'Elbée qui signe avec Fleuriot, de Boisy, de Fesque, l'ordre pour l'approvisionnement du grand corps d'armée[3] à Ancenis. — Il logeait chez Mme de Villoutreys, et c'est là qu'on ramène le dimanche 23 les mêmes détenus parler « au commandant d'El- « bée[4]. » — Sommé « de la part du nommé « d'Elbée, *se disant général de l'armée royale « et catholique*[5] », Denis Évain, directeur de la

[1] *Comité Révolutionnaire d'Angers.* Requête des détenus.

[2] *Comité Révolutionnaire d'Angers.* Délits militaires.

[3] *De par le Roy et Monsieur Régent du Royaume et de MM. les généraux des armées catholiques et royales, il est enjoint au comité provisoire d'Ancenis : 1° de faire cuire sur le champ, et autant qu'il sera possible, du pain pour l'approvisionnement de l'armée et de pourvoir à tout ce qui sera nécessaire pour le logement d'environ quarante mille hommes. 2° Prendre des précautions convenables pour la conservation des effets sequestrés.... Fait au quartier général d'Angers ce 22 juin 1793, l'an Ier du règne de Louis XVII.* D'Elbée. *Chevalier* de Fleuriot ; de Boisy ; de Fesque. B. Fillon, *les Vendéens à Ancenis (juin 1793)*, p. 6. (Fontenay-le-Comte, Robuchon, 1847, in-8°, de 8 p.)

[4] *Comité Révolutionnaire.* Requête des détenus.

[5] Délibération du Département, 7 juillet.

Poste, dut se présenter de même chez « chez la « femme Villeautreys », et, au sortir de l'entrevue, fut conduit au château. C'est ce même dimanche, jour du Sacre, la grande fête angevine, qu'officia à Saint-Maurice le fameux évêque d'Agra, et l'on eut la joie d'y voir à la consécration, « par une misérable farce[1] », le Saint-Esprit, sous forme d'un pigeon un peu trop grisâtre, s'envoler de l'autel vers la voûte du ciel ou de l'église! — Ce même dimanche encore « le général « Delbeq et M^gr^ l'évêque » avaient passé la revue des vétérans invalides[2].

Déjà d'ailleurs, depuis plusieurs jours, les détachements en nombre filaient pour se concentrer autour de Nantes. A la veille du départ général, ici comme à Saumur, — le lundi 24,

[1] Lettre de l'ancien oratorien Héron, professeur de philosophie, 3 juillet. — Les *Mémoires* de la marquise ont oublié celle-là dans « l'espèce de mise en scène » qu'elle décrit (p. 87 de l'Ed. or.); et M. de Barante a supprimé jusqu'à cette dernière expression, édit. de 1815, p. 165.

[2] Renée Manoir, couturière pour hommes, est dénoncée au comité Révolutionnaire d'Angers pour avoir « marqué « la plus grande joie le jour que *le général Delbeq* et Mon« seigneur l'evêque d'Agra sont venus pour passer la revue « des vétérans invalides et pour juger un invalide et em« mener un officier et un sergent en otage. »

— une proclamation des « *chefs de l'armée* « *catholique et royale*[1] », de Boisy, de Fesque et d'Elbée, enjoint aux habitants de se réunir, — ainsi qu'ils firent, — le lendemain, pour nommer un Conseil provisoire. C'était renouveler, en y ajoutant quelques noms, les pouvoirs de la municipalité[2], en fonction depuis seulement dix jours. — Le 25 l'évacuation est complète ; tout ce qui restait de l'armée vendéenne s'est mis en route[3] avec une précipitation et un désordre inexpliqués. Elle laissait dans les campagnes de nombreux recruteurs, qui, le 28 encore, osaient avec leur troupe séjourner en ville. Le jour même du départ, d'Elbée fait acte de commandant en chef à Angers, — sans en prendre autrement le

[1] Je ne l'ai pas vue. Elle est mentionnée dans la lettre écrite d'Angers, le 17, par Brichet, au Département, siégeant à Laval.

[2] Le maire, M. de Ruillé, ne connaît dans ses actes officiels aucun généralissime, mais seulement « *MM. les* « *commandants de l'armée catholique et royale* » — ou « *le* « *Conseil de l'armée catholique et royale,* » — et plus tard, devant le Comité révolutionnaire, « *les chefs* des brigands, » — comme les autres témoins et détenus, — ou tel et tel chef qu'il nomme, — mais jamais Cathelineau.

[3] Lettre de Brichet, du 27, au Département.

titre, — au regard de collègues, d'amis éloignés. Sa lettre s'adresse, sur un ton d'égalité confraternelle mais qui n'exclut pas un certain rappel de supériorité, aux commandants de la garnison de Saumur, pour leur recommander, s'ils ne peuvent s'y établir en force, de rejoindre l'armée qui marche sur Nantes. Il faut la lire [1] :

A Angers ce 25 juin 1793

Messieurs,

Lorsque vous Restates à Saumur nous [2] *sentions L'importance du poste dont vous vouliez Bien vous charger ; nous sentions aussy toutte L'étendue de la perte que faisoit notre armée en se séparant de vous. Personne ne vous quitta*

[1] Cette pièce n'est pas un original mais évidemment une copie, dont pourtant l'écriture vise à imiter celle de d'Elbée. Elle fait partie d'un dossier adressé au comité Révolutionnaire de Saumur : *Saumur, ce* 8 *juillet* 1793. *L'an* 2e *de la République. — Citoyens, composant le comité de surveillance et Révolutionnaire, nous avons trouvez, derrière un Bureau, des Etat, mémoires et autres pièce, qui peuvent vous estre utiles dans vos recharches pour déjouer les malveillants.* Les officiers municipaux *Cailleau*, maire. *Loir-Mongazon.*

[2] Ce mot est surchargé pour correction.

avec plus de Regret que moÿ[1], *mais L'utilité du poste pour Le Bien de La chose Lemporta Sur la Voÿe de nos cœurs ; tachez donc, messieurs, de vous procurer des forces dans les paroisses, entre Saumur et Cholet, ou s'il est impossible, que vous en aÿés de suffisantes, venez rejoindre des frères, des amis, qui regarderont comme un des jours Les plus Heureux de leur vie celuÿ qui nous Réunira, mais En partant prenez quelques otages Et Détruizés les fortifications du Château de Saumur.*

*J. L'h. d'être avec les sentiments de Respect, d'estime et d'amitié le plus vraÿ, M:M*rs.

*Votre très humble et obeiss*t *serviteur*

DELBÉE.

*A M:M*rs. *Les commandants de La garnison catholique Royal à Saumur.*

Si la date n'est pas en soi fautive, il faut avouer que la lettre arrivait un peu tard. Au témoignage de tous les rapports du temps, l'éva-

[1] Ce n'est pas le premier venu qui parlerait ainsi.

cuation de la ville et du château [1] s'était opérée définitivement dans la nuit du 24 au 25. Elle laissait, il est vrai, comme à Angers, une arrière-garde et des fourrageurs qui coururent le pays pendant deux ou trois jours [2], — et emmenait avec elle comme à l'ordinaire, sous l'escorte des déserteurs de la légion germanique, une centaine et plus de prisonniers, liés deux à deux, dont le notaire Rossignol-Duparc, l'un des grenadiers du Boisgrolleau [3].

[1] Mme de La Rochejacquelein raconte : « On voulut mettre « pour commander la place de Saumur M. de Laugrenière ; « mais comme c'était un officier très médiocre et point « aimé des soldats, on engagea M. de la Rochejacquelein à « y demeurer *quelque temps ;* on promit à ceux qui y res- » teraient l'étape et quelques sous par jour. » Edit. orig., p. 185. — Ce qui peut être presque vrai ; mais M. de Barante précise et dit : « Il fut d'abord question de laisser M. de « Laugrenière pour la commander ; mais il n'était pas assez « connu dans l'armée... On invita alors M. de La Roche- « jacquelein à se charger de cette tâche. » — Ce qui bien certainement est inexact. (O. 1815, p. 163.) — Laugrenière signe jusqu'au dernier jour de l'occupation, le 24 juin, « com- « mandant en chef à Saumur ; » — et je n'ai pas rencontré trace de la présence de La Rochejacquelein, s'il y est revenu, depuis le 15.

[2] V. aux Documents.

[3] Après deux mois de misère, « deux prêtres de l'armée « catholique, le pistolet au poing, » vinrent le chercher dans la prison de Mortagne — et à deux pas de là, dans un petit

Le 25 juin, quand le dernier corps de l'armée royale quittait Angers pour aller prendre son rang aux abords de Nantes, il avait à sa tête l'évêque d'Agra, « avec ses trente tartuffes, tous « l'épée à la main [1] » — ainsi que d'Elbée, comme sa lettre l'atteste. Le lendemain il séjournait à Ancenis et en désarmait les habitants [2]. Le jeune Vendéen, dont la *Revue de l'Anjou* [3] publiait il y a quarante ans l'interrogatoire, avait suivi Stofflet. Il n'a vu que son chef et n'a gardé qu'un souvenir du combat : « Le commandant de « la cavalerie, » — dit-il, « a eu la cuisse em- « portée d'un biscayen, de laquelle blessure il est « mort depuis ; il ne se rappelle pas son nom. » Mais l'éditeur n'hésite pas à l'indiquer en note :

bois, le firent fusiller avec un autre prisonnier, Martineau. — V. aux Documents.

[1] Lettre du Département à Myionnet, 1er juillet, minute.

[2] *De par le Roi et Monsieur le Régent du Royaume, Nous, commandants des armées catholiques et royales, ordonnons aux habitants de la ville de faire la déclaration de leurs armes, de quelque espèce que ce soit, et de les apporter à la chambre du Conseil, s'ils ne veulent s'exposer à une visite très exacte, après laquelle, si on en découvre quelques-unes chez eux, on s'emparera de leurs personnes, et ils seront conduits à la tête de l'armée. Ancenis, ce 26 juin* 1793. — D'Elbée. — Donnissan. — B. Fillon, *Les Vendéens à Ancenis*, p. 7.

[3] 1853, t. II, p. 114-115.

« Cathelineau, généralissime des armées catho-
« liques et royales. » Et il se trompe ici deux fois franchement; car il s'agit sans aucun doute de Fleuriot. Ce que je veux surtout retenir de ce témoignage, c'est que la mort de Fleuriot l'a plus frappée que celle de Cathelineau. Détail d'autant plus remarquable, qu'il concorde absolument avec le sentiment de M^me^ de La Rochejacquelein. Le récit, qu'elle en donne, forme sur son manuscrit une addition de date postérieure [1], que de Barante n'a pas même connue; et elle en a emprunté le détail soit à la *Vie* [2] imprimée, soit ce qui est tout de même, directement à Cantiteau [3]... La rédaction primitive se bornait à dire : « Un des chevaliers de Fleuriot eut la « jambe cassée et mourut, ainsi que Cathelineau, « quelques jours après. Tous deux furent extrê-
« mement regrettés de toute l'armée [4] » ; — et elle continue en consacrant encore cinq lignes, non pas à Cathelineau, mais aux deux frères Fleu-

[1] P. 189 de l'Ed. or.
[2] P. 89-90.
[3] P. 29.
[4] P. 190 de l'Ed. or.

riot. Un fait plus certain encore et qui dans la fiction connue serait d'autant plus étrange, c'est l'indifférence absolue des Rapports républicains sur cette disparition d'un si redoutable adversaire, qui accablait l'ennemi comme « un grand « désastre [1] ». Ils n'en triomphent pas ! ils l'ignorent [2] ; tant leur victoire s'est peu préoccupée de compter avec la mémoire de ce généralissime posthume !

Un curieux témoignage [3] nous a dit plus haut sous quel étrange aspect il apparaissait aux rares patriotes qui ont pu entendre prononcer son nom. Vial, le maire de Chalonnes, à deux lieues de Saint-Florent, — dont la garde nationale n'avait cessé, pendant les deux années avant la guerre, de courir les Mauges, — Vial, qui avait dû fuir de sa mairie devant la première armée de Cathelineau et qui y rentrait à peine un mois après lui, Vial, membre du Comité révolutionnaire

[1] Expression des *Mémoires*, Ed. 1815.

[2] « Les brigands ont perdu plusieurs de leurs chefs » dit Canclaux. (Lettre du 2 juillet.) — « On dit plusieurs de leurs « chefs tués dont un a été pourfendu par le citoyen Dubreuil. » (Lettre du 30 juin.) *Moniteur*, p. 310 et 313.

[3] *Ci-dessus*, p. 20-21, note 2.

d'Angers en juillet, quelques jours à peine après l'évacuation d'Angers par l'armée catholique, — Vial, l'organisateur de la levée en masse en septembre, — et du 6 octobre au 14 frimaire, le procureur général syndic du Département en pleine guerre, — l'homme actif, intelligent, curieux, qu'on pourrait croire le mieux informé des faits et des hommes, ne connaît pas notre Cathelineau, comme le généralissime, qui triomphait la veille dans Angers vaincu, mais seulement, — par un prestige bizarre, — comme l'horrible héros des massacres de Machecoul !

V

Il tombe. L'armée qui rentre en Anjou, par Saint-Florent, l'y dépose ; et je retrouve auprès de lui notre abbé Cantiteau et ses inventions que son éditeur prend à cœur, hélas ! de défendre. Cathelineau y serait mort le 14 juillet[1], au dire de tous les livres qui donnent une date précise ; et c'est Cantiteau lui seul, qui la leur fournit, l'ayant, *premier et unique garant*, inscrite dans sa *Lettre*, communiquée à toute main. Il y prend

[1] On a imprimé dans mon *Dictionnaire de Maine-et-Loire* le 19 ; il est évident que c'est par erreur typographique, puisque je me réfère à la date de tous les livres, qui donnent le 14, et non le 19.

soin même de l'environner, comme si l'on en pouvait douter, de circonstances qui l'accréditent, en laissant trop voir malheureusement qu'il songe surtout à *son* généralissime. Pendant sa maladie, « on lui faisait, dit-il, le rapport exact des évé- « nements ; *il donnait des ordres* autant que les « circonstances le permettaient[1] ». Le spectacle est nouveau ! et bien extraordinaire, comme on peut en juger ; mais cette phraséologie n'est que de pure mise en scène ; on le doit affirmer, en constatant ici encore qu'il y a double duperie.

Ce n'est pas le 14 juillet, — mais le 4 qu'est mort Cathelineau[2]. — C'est le 4 juillet, jour an-

[1] P. 30. — « Un immense concours d'insurgés remplis- « sait toujours Saint-Florent ;... et il continuait de donner « ses ordres. » Eug. Veuillot, p. 134.

[2] Comme preuve nouvelle et singulière de l'ignorance générale sur les faits de la vie publique et en particulier sur l'histoire qui nous occupe, voici un passage d'une lettre qu'écrit, de Paris, Naigeon, du comité Révolutionnaire d'*Angers*, à ses collègues, le 12 nivôse an II (1er janvier 1794) : « Le tribunal Révolutionnaire commence à se mettre en « train contre les jénéreaux de la Vendée. La décade der- « nière le général Macé, qui commandait dans les premiers « temps, a été guillotiné ; *Catelinau* est, je crois, sur la « seslette [*c'est Quétineau, qu'il veut dire*], et le sieur Du « Houx y passera très incessamment. » (L t. 44.)

niversaire, qu'est célébrée solennellement en 1826 la pose de la première pierre de son monument, avec nombreux discours et revue des survivants de la guerre en présence de toute la famille. — M. de la Sicotière [1], par deux fois, m'interpelle. Est-il possible ! De 1806 jusqu'à nos jours, « un nombre énorme d'historiens ont « écrit sur la guerre de la Vendée ! et pas un « de ces historiens, pas un seul ! n'a eu l'idée » de donner une autre date que celle de Cantiteau ! [*Pas un seul non plus de contester tous ces contes* !] — Cantiteau, « bien désintéressé en « tout cela et dont la mémoire était très fidèle, — [*on « a pu en juger par notre petite étude*] — n'a pu « se tromper » — [*oh, non! involontairement*]. — Mais à ces raisons d'un sentiment reconnaissant qui s'égare, je réponds : Une boîte fut scellée dans la première pierre, contenant quatre médailles, dont une, à l'effigie de Charles X, portait au revers l'inscription :

[1] P 29 et p. 77-78.

4 juillet 1826
Pose de la première pierre
du monument
. . . . . .
à la mémoire
de Jacques Cathelineau
. . . . . .
né ici
mort le 4 juillet
1793

M. de la Sicotière reprend : Ce n'est pas une médaille frappée spécialement pour la fête, mais une médaille banale gravée d'une inscription en creux ; — et le graveur a sauté un chiffre[1]. — Que fait ici, je le demande, la nature de la médaille ? Quant à l'erreur possible, j'ai ma réplique. M. de la Sicotière n'a pas vu le procès-verbal de la cérémonie. Je l'ai sous les yeux, l'ayant copié, sur l'original, à la mairie du Pin-en-Mauges. Je le reproduis intégralement aux Documents.

[1] P. 77.

L'inscription de la médaille y est reproduite telle qu'elle est connue ; et par surcroît, l'acte même, dans son contexte, donne cette date non plus en chiffres mais *en toutes lettres :* « Atteint d'une « blessure mortelle à l'attaque de Nantes, le « vingt-neuf juin de la même année [1793], et « mort à Saint-Florent-le-Vieil le quatre juillet « suivant ». A la suite s'apposent les signatures des curés de Chaudron, de Montrevault, du Pin-en-Mauges, de la Chapelle-du-Genest, des anciens chefs et commandants C. de la Bouère, Cesbron, Daviau, Moricet, Thuillier, Martin-Baudinière, Benoit, de Bruc, Esseul, marquis de Civrac, chevalier de Lostange et autres, notamment du fils et du petit-fils de Cathelineau. Mais « ces personnages officiels », — me va dire l'interrupteur [1], — « n'étaient pas très ferrés « sur l'histoire de la Vendée et avaient pu se « tromper aussi d'un chiffre. Quant au gendre, « au fils, aux témoins, ils avaient signé de con- « fiance. » — Et voilà de quelles raisons se paient des hommes sérieux — « très ferrés sur l'histoire de la

[1] P. 77-78.

« Vendée » ? Oh ! non ; mais sur celle, si l'on veut, de la Chouannerie, qui est tout autre. — Et pourquoi, je vous prie ? Pour soutenir une assertion de l'unique Cantiteau, dix fois convaincu de mensonge ! — J'ajoute que le monument même portait sur la face droite, avec le récit des actions militaires de Cathelineau, la date qui les termine : « Il mourut *le 4 juillet*, âgé de trente-« quatre ans et demi. »

Mais d'où vient encore cette pratique nouvelle de notre abbé ? C'était, si l'on y veut songer, la plus essentielle ; — et M. de la Sicotière, sans penser à mal, m'en a bien expliqué la nécessité : « Ce n'est que le 19 juillet » — dit-il — « que d'El-« bée fut nommé généralissime en remplacement « de Cathelineau ; et on n'aurait pas laissé le « commandement en chef vacant pendant quinze « jours, dans les circonstances si pressantes où « l'on se trouvait ». On ne peut certes plus clairement dire — ni plus gentiment prêter le flanc et se livrer. J'espère qu'il ne contestera pas cette raison-là. — Oui ! il s'agissait en effet, pour mettre la fable en circulation, de la rattacher à la réalité, qui en avait donné l'idée première et

qui seule, en s'y confondant, lui pouvait assurer l'être et la vie. Sans l'élection vraie de d'Elbée, personne n'eût songé à l'élection fausse de Cathelineau. L'essentiel était d'assouplir les faits à leur concordance.

VI

Cathelineau est mort « de ses blessures, « où la gangrène s'était mise. Il fut *question* « de nommer *un général en chef* », — dit la marquise de La Rochejacquelein. — « On voulait « le désigner pour toute la Vendée et on s'y prit « fort mal [1] » Le désordre provenait surtout du

[1] C'est là le texte primitif. — Voici celui de M. de Barante qui l'interprète librement à son ordinaire. « Le brave « Cathelineau venait de succomber à ses blessures, qui « n'avaient pas laissé un seul instant l'espoir de le con- « server. *On parla de le* REMPLACER. On sentit combien il « serait avantageux de nommer un général qui commandât « en chef, non pas seulement la grande armée mais aussi « toutes les insurrections vendéennes..... L'élection fut « faite tout de travers. » Ed. 1815, p. 188. — C'est dénaturer le sens et le texte d'après des idées absolument inconnues du manuscrit de la marquise et postérieures à sa rédaction.

Conseil supérieur de Châtillon récemment créé (27 mai), qui était devenu en si peu de temps « une vraie pétaudière [1] ». D'Elbée, dès le retour de Nantes, y avait envoyé un officier, M. de Cumont, pour régler l'entente commune dans les mouvements futurs des armées. On voit par les confidences de ce messager à M. de Sapinaud, « son tonton » (9 juillet), et aussi par une lettre de l'abbé Jagault, écrite directement à d'Elbée, à quelle confusion, à quelle incohérence se heurtait l'énergie de décision du général.

Il était urgent de réformer ce Conseil, sinon préférable de le laisser mourir : « Si *vous* laissez « le Conseil prendre encore un peu plus d'ascen-

[1] Lettre de Cumont, 9 juillet, Châtillon — publiée deux fois par Benjamin Fillon, *Recherches historiques sur Fontenay*, I, 408 — et *Pièces contre-révolutionnaires*, p. 69-71 — et encore par M. de la Boutetière, *le Chevalier de Sapinaud*, p. 47. M. B. Fillon a eu le tort d'y ajouter une interprétation personnelle qui en fausse le caractère, en affirmant que la mission de Cumont « avait surtout pour but de sonder « les chefs au sujet de la nomination d'un nouveau généralissime, en remplacement de Cathelineau dont on attendait la mort. » C'est une pure conjecture de l'éditeur, née, comme à M. de Barante, d'une préoccupation irréfléchie, que rien dans le document ne justifie — non plus que dans la lettre de l'abbé Jagault, du 12.

« dant », — écrivait l'abbé au général, — « vous « serez dominé ; et alors il n'y aura plus d'ar- « mée, car la désunion s'introduira parmi les « chefs. » — Le mieux serait, — l'avis général n'en était pas douteux, — de « supprimer de fait « le Conseil et d'agir militairement. » C'est sans doute sur ces sollicitations réitérées et pressantes et pour établir l'unité dans le commandement, que d'Elbée réunit, le 16, « le Con- « seil de guerre de la grande armée catholique « et royale », à Saint-Pierre de Chemillé. Il fut arrêté en séance, « qu'il serait tenu à Châtillon, « le vendredi 19, un autre Conseil de guerre « composé d'officiers députés des armées catho- « liques et royales de tout le pays fidèle au Roi,... « pour procéder à la nomination d'un général en « chef pour toutes les différentes armées, les- « quelles ne formeront à l'avenir sous le com- « mandement du général élu, qu'un seul et unique « corps d'armée, divisé en autant de divisions « qu'il existe maintenant d'armées particulières. » L'arrêté [1], signé par d'Elbée, de Beauvollier

[1] Il est partout, et en dernier lieu intégralement dans La Boutetière, *le Chevalier de Sapinaud*, p 123.

l'aîné, chevalier des Essarts, devait être soumis et adressé à tous les chefs d'armées. Les absents auraient à envoyer « un écrit contenant leurs « intentions et leurs vues *sur la nomination « d'un général* ». Il semble bien que la question, ainsi posée, soit nouvelle.

A-t-on bien lu ? de quoi s'agit-il ? de *remplacer* Cathelineau ? de *donner un successeur* à Cathelineau ? — Qui parle de Cathelineau ? Où voit-on un rappel, une mention, une parole qui donne le soupçon d'un souvenir pour le mort, d'une succession de l'absent ? — On nomme pour la première fois, — *pour l'avenir* — un général en chef — pour toutes les armées, soit ! Mais, si l'organisation est nouvelle, pas un mot n'indique qu'elle succède à une organisation antérieure, comme de fait tout a prouvé jusqu'à présent le contraire.

Le lendemain 17 fut publié dans les églises, affiché et distribué aux soldats une *Lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Agra, vicaire apostolique, et de MM. les Vicaires généraux*, Brin, doyen de Saint-Laurent, et Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers. En rappelant, au lende-

main d'une défaite, les succès de la cause, le mandement y associe le souvenir des glorieux morts : « C'est à l'héroïque dévouement du com-« mandant en chef de la cavalerie[1], que nous « sommes redevables des traits de valeur qui « signalèrent dans le temps la prise de Saumur. « En le voyant affronter la mort avec cette intré-« pidité qu'inspirent aux vrais Français le rôle « de la religion et l'amour de leur roi, chaque « soldat se sentait animé d'un nouveau feu ; et » tous, s'élançant à la fois au milieu des ba-« taillons ennemis, y répandaient dans un ins-« tant le désordre, la terreur et la mort. Que « dirons-nous encore de cet homme extraordi-« naire, suscité par le ciel pour réveiller dans « les cœurs ce sentiment précieux d'attachement « à l'Église, à la foi catholique, au légitime sou-« verain, qu'une tyrannie monstrueuse s'efforçait « d'étouffer? Vertueux par principe et zélateur « ardent de la gloire de son Dieu, sa piété le fit « soldat ; la religion soutint, anima son courage. « Il tenta le premier de relever les ruines du

[1] Dommaigné. Mais il n'est pas nommé.

« sanctuaire et d'arracher sa patrie aux fers de « l'oppression. Ferme et inébranlable au milieu « de ses projets, la providence fut son guide, le « ciel couronna ses efforts par des succès inat- « tendus. Il vécut honoré de l'estime de ses com- « pagnons d'armes ; et les regrets, qu'il emporte « avec lui dans la tombe, durent autant que le « souvenir des combats dans lesquels il s'est « distingué [1]. »

C'est Cathelineau, cette fois, qu'on exalte sans le nommer autrement que Dommaigné, — mais qu'on exalte, — ainsi qu'il faut partout s'y attendre, — bien plus comme un saint que comme un capitaine. Son zèle pour la gloire de Dieu, sa vertu, sa piété, son attachement à l'Église, dont elle a su si bien plus tard le récompenser, lui valent plus encore d'hommage que sa « distinc- « tion » dans les combats. C'était l'heure pourtant ou jamais de lui faire une auréole de cette dignité suprême, dont l'avait honoré le suffrage de tant de chefs glorieux et jaloux ! — Mais quoi ! PAS UN MOT ! PAS UNE ALLUSION ! et il lui

[1] Dans Savary, I, 382-383.

faut se contenter de l'*estime de ses compagnons d'armes !* Est-il ici banalité plus éloquente ?

Pourquoi insister ? Je continue ; le commentaire naît de lui-même.

Le 18 un retour de fortune a livré aux Vendéens une victoire éclatante à Vihiers. Le 19, d'Elbée est élu *général en chef des armées catholiques et royales* [1]. Le conseil supérieur de Châtillon célèbre les deux événements dans un même bulletin [2] triomphal :

« Quel heureux prélude pour l'élection !

« C'est au milieu des chants d'allégresse et de « triomphe que nos braves guerriers, députés « des armées, y ont procédé. La vertu, les « exploits, les talents militaires de ces héros « rendaient seuls le choix difficile. L'invocation

[1] C'est le titre même que la légende attribue à Cathelineau Le curé Cantiteau, dit même, p. 31, « de *toutes* les « armées catholiques et royales, » affirmant encore et expressément la pensée de cette prétendue élection. Il a pris la pensée et le modèle sur celle de d'Elbée et répond d'avance à l'amplification de M. de Barante *ci-dessus* notée et de tous les livres qui — au lieu de l'organisation d'une fonction nouvelle, — croient à la transformation d'un fonctionnement déjà éprouvé avec Cathelineau.

[2] Savary, I, 397-401 ; Fillon, *Pièces contre-révolutionnaires*, p. 80.

« solennelle au Dieu des armées a précédé cette « élection *si longtemps désirée*. Les suffrages se « sont réunis en faveur du brave et vertueux « d'Elbée, que tant de titres de gloire appelaient « à représenter, dans le pays conquis, la per- « sonne de notre jeune et malheureux monarque. « Les *décharges de l'artillerie et le bruit du* « *tambour* ont annoncé, sur les cinq heures, à « toute la ville, que nous avions un chef. »

Eh bien ! à la bonne heure ! on ne procède pas ici en cachette. Cloches, canons, tambours y vont de bon cœur ; et l'on n'a pas peur ici non plus d'ébruiter la fête, — cette fête *si longtemps désirée*. — Ces démonstrations éclatantes se doublent encore de prix à se rappeler le silence et le mystère de la prétendue élection de Saumur. Admirons aussi ces impatients désirs dont l'attente remonterait au plus *à quatre jours*. C'est à n'en rien croire !

« Aussitôt » — continue le Bulletin — « le « Conseil supérieur s'est empressé de présenter « [à M. d'Elbée] ses hommages en corps ; et « M. Desessarts, second président, portant la « parole, a dit : Monsieur, nos vœux les plus

« chers sont remplis. La France, succombant « sous une affreuse anarchie, reconnaît *enfin* la « vérité du principe : Une foi, un roi, une loi. « Nos propriétés, nôtre liberté, notre sûreté, ne « reposent qu'à l'abri de l'unité sacrée de l'autel « et de vous. Toute division de pouvoir est un « principe de désolation ; l'oracle éternel l'a ainsi « prononcé. Qu'il est beau, Monsieur, de voir « un si grand nombre de militaires, tous cou- « verts de lauriers, rendre hommage à cette « unité si précieuse, en étouffant toute envie, « toute jalousie et toute ambition ! Ils viennent « de remporter la plus *belle victoire qui ait* « *jamais couronné leurs exploits ; ils se sont* « *vaincus eux-mêmes.* Ah ! Monsieur, qu'il « est doux, qu'il est flatteur d'avoir su réunir « les suffrages de tant de vaillants guerriers ! « Mais aussi, pouvaient-ils couronner plus de « courage, plus de talents et plus de vertus ? « Tous les vrais Français vont applaudir à ce « glorieux choix. Quel est celui qui refuserait de « marcher à la gloire sous les auspices d'un « généralissime aussi brave, aussi éclairé, aussi « vertueux ? Nouveau type de l'unité qui cons-

« titue les vraies monarchies, le généralissime « représente le monarque sur les armées du « royaume. Il est l'âme des conseils de guerre, « le chef des entreprises militaires, le père des « soldats, l'ami des officiers ; et l'on peut juste- « ment lui appliquer l'immortelle devise de « Louis XIV : *Nec pluribus impar.* »

L'orateur a dû ici reprendre haleine. Reposons-nous, comme lui, dans l'émotion de cette éloquence à la Thomas. Mais qu'eût dit ce pauvre Cathelineau, s'il avait eu à subir l' « application » de la devise, en s'entendant comparer, en latin, au Roi-Soleil? Il n'est pas là! non! Il n'y est pas! Et c'est lui, dans cette absence étrange, que toutes nos pensées réclament. Un cri vers lui, un trait souligné d'un geste, un nom au passage, voilé dans une larme d'ami, eût suffi pour nous contenter! Ne fût-ce que comme artifice de rhéteur, est-ce que l'éloge du prédécesseur ne s'imposait pas, en comparaison, ou, comme on disait dans la pratique courante de la chaire ou des académies, en parallèle avec celui de d'Elbée! — Et les « vaillants guerriers » qu'on vante de cette victoire, — la plus belle qu'ils

aient *jamais* remportée sur eux-mêmes, — en réunissant leurs suffrages sur « ce brave et vertueux » gentilhomme ! Eh bien ! mais ! y pense-t-on ? Et l'élection de Saumur ? Est-il personne, à qui ne revienne, en lisant ces lignes, le ressentiment de l'admiration dont il avait déjà fallu se pâmer pour l'empressement de ces mêmes officiers à s'effacer devant l'humble voiturier du Pin-et-Mauges ! Et à parler sérieusement, qui ne sent que Desessarts, sans y penser, sans le vouloir, — comme tant d'autres témoins déjà rencontrés en semblable posture, — dément ici directement cette fraude, qu'il n'a pas connue et dont il n'a pu avoir à cette heure le soupçon, non plus qu'aucun des auditeurs ! et qu'il lui serait impossible, parlant à la foule et devant d'Elbée, d'éviter le nom, le souvenir, envahissant malgré lui, de Cathelineau, si d'Elbée succédait à Cathelineau !

« Le choix d'un chef unique, » — continue Desessarts — « assure de plus en plus nos suc-« cès et nos espérances. Puisse cette heureuse « harmonie d'opinions opérer la résurrection de « la France, renverser le colosse affreux du des-

« potisme républicain, qui l'oppresse, et remettre « sur le trône le jeune représentant de nos rois, « pour lequel nous avons tous juré de sacrifier « nos biens et nos vies. C'est sous votre généra- « lat, Monsieur, que ces grandes merveilles vont « s'opérer. Tous nos vœux tendent au même « but, tous nos efforts n'en formeront plus qu'un « seul, et il sera invincible. La France, surnageant « enfin à tous ses malheurs, regarde déjà votre « élection comme le gage de sa délivrance et « comme l'aurore de son bonheur futur ».

« Des applaudissements universels ont confirmé « les vérités frappantes contenues dans ce dis- « cours, et, en rendant hommage au mérite « éclatant du général en chef, tous les assistants « ont jugé qu'aucun orateur ne pouvait le célé- « brer avec plus de vérité, d'éloquence et de di- « gnité. »

J'ai tenu à reproduire tout entier[1], si long qu'il soit, ce verbiage. Desessarts le président du conseil supérieur, parlant à d'Elbée, l'élu des armées, ignore, — *le fait ne peut être révoqué*

[1] Sauf un paragraphe de 14 lignes, consacré uniquement à l'éloge du Conseil supérieur.

en doute, — le généralat de Cathelineau, prédécesseur de d'Elbée.

Ce témoignage, auquel se heurte à l'aveugle la légende, le jour même où elle devait naître, défie toute chicane inutile [1] et a pour vertu maîtresse son inconscience même. Seul, il faudrait encore lui donner quelque raison. Qu'est-ce donc, quand il ne vient qu'ajouter son cri à la protestation réitérée de tant de documents unanimes !

En veut-on un dernier encore — et celui-là, de démenti, bien net et bien direct — et le plus précis en vérité qui se puisse produire. Je l'emprunte joyeusement à M. de la Sicotière. Son admirable bibliothèque possède un livret aussi rare

[1] L'esprit le plus prévenu ne peut se défendre de sentir cette étrangeté et M. de la Sicotière l'avoue : « Il n'y est « nullement question de la mort de Cathelineau ni de « la perte que l'armée vient de faire. » Et il se contente, ou s'en donne l'air, en ajoutant : « *Peut-être craignait-on « de la décourager en parlant de la grandeur de cette perte...* » p. 79. — Et tout aussitôt, sans souffrir de la contradiction, il rappelle que la veille même, le mandement du 17 juillet a fait l'apothéose de Cathelineau. « Mais » dit-il encore — « sans la moindre allusion à son titre de généralissime. » La lumière crève les yeux, même de qui les tient à tout prix fermés.

que curieux, dont il a pris la peine de nous donner une précieuse description. C'est un *Almanach royaliste dédié à* MONSIEUR, *régent de France, à M^gr le comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, aux armées catholiques et royales de la Vendée et de la Bretagne et à tous les Français qui ont le désir de combattre sous leurs drapeaux. — Nantes. Et se trouve dans toutes les villes de la Bretagne, de la Normandie, du Poitou, de l'Anjou, etc., et bientôt dans toute la France. MDCCXCV* (in-8°). « En « tête de chaque mois du calendrier, » — dit mon auteur, — « figure le nom d'une des vic- « times royales de la Révolution ou de l'un des « chefs de la guerre vendéenne avec l'épithète de « MARTYR. » En voici la liste :

LOUIS XVI, roi de France et de Navarre, MARTYR.

LA ROCHEJACQUELEIN, DEUXIÈME *généralissime* de l'armée catholique et royale de la Vendée, MARTYR.

DELBECQ, PREMIER *généralissime* de l'armée catholique et royale de la Vendée, MARTYR.

BONCHAMPS, général d'une division.....

Mme Élisabeth.....

L'Escure, général d'une division.....

Jacques Focard, aide de camp.....

La Trémouille, prince de Talmont, général de la cavalerie.....

CATELINEAU, L'UN DES PREMIERS CHEFS *de l'armée catholique et royale* de la Vendée, martyr.

Arrêtons-nous là : « Il est remarquable » — ajoute M. de la Sicotière[1] — « que Cathelineau « ne soit ici — [*Oui, dans cette pièce publique, « officielle !*] — mentionné que comme l'un des « premiers chefs de l'armée catholique et non « comme généralissime. » [*Et dans quel autre document l'a-t-il jamais vu ?*] — « C'est d'Elbée « qui figure comme premier généralissime. » [*Eh ! oui ! le coup est complet ! On ne dit pas seulement* généralissime ! — *On dit :* le premier ! *Et on le dit en toutes lettres — et l'on compte même jusqu'à deux :* La Rochejacque-

[1] M. de la Sicotière prétend que l'impression du livre est anglaise. M. de la Gournerie, qui l'a eu en main, soutient qu'elle est de Bretagne. Je n'ai pu me procurer son article qui a paru dans la *Revue de Bretagne et de Vendée,* t. XII, août 1862.

LEIN, LE SECOND ! — *C'est à en mourir !*] « Tant « on connaissait mal à l'étranger [1] les hommes « et les choses de la guerre vendéenne. » Et voilà, sans autre réflexion, l'enseignement que l'auteur en tire ! Et peut-on voir préjugé plus franchement accusé ! Ici ce n'est ni par omission ni par ignorance que le document témoigne. Avec une autorité, qu'on n'ose contester, il affirme clairement et par deux fois. Non seulement d'Elbée n'a pas eu de prédécesseur comme généralissime; mais Cathelineau y est classé, sans oubli, à son rang, parmi *les premiers chefs de l'insurrection*. Va-t-on se rendre? douter? comprendre? Non ! On affirme l'erreur dans l'évidence ! C'est un comble.

« Le moment d'écrire l'histoire de la guerre « de la Vendée est-il enfin venu? » — disait en 1819 Berthre de Bourniseaux. — « On peut « répondre affirmativement pour la guerre de 1793 « et de 1794, et négativement pour les campagnes « postérieures. » Son livre prouve au moins qu'il

[1] *Le curé Cantiteau*, p. 79 et *Suppl.*, p. 7.

s'est trompé dans son assertion première. A-t-il mieux raison quand il [1] continue : « Trop de « passions fermentent encore, trop d'amours- « propres seraient compromis ; trop de préten- « dus grands hommes seraient réduits à leur « rôle d'intrigans ; trop de faux braves seraient « démasqués, et trop de services pompeusement « vantés seraient estimés à leur juste valeur ; « on verrait trop de lauriers réduits en pous- « sière, si un historien véridique osait aujour- « d'hui dévoiler le tableau de l'inexorable vérité »

On a laissé, il faut en convenir, depuis un siècle, le champ assez libre aux panégyriques, voire aux apothéoses ! La Vendée, après tant de romans et d'épopées de courte haleine, attend son historien. J'aurais voulu essayer ce livre. Le temps, les matériaux, la liberté m'ont manqué ; — il est trop tard ; et j'ai jeté mon feu ailleurs.

[1] T. I, p. 328.

Cathelineau est, à proprement parler, un Saint, — le *Saint de l'Anjou*, comme l'ont dénommé ses biographes. On ne sait rien de lui ; c'est la condition première ; et ils y avaient beau jeu. Le *Saint du Poitou*, Lescure, a eu le malheur de laisser une veuve éloquente, qui nous a raconté avec émotion toutes les confidences de sa vie de gentilhomme. Rien ne s'y prête plus dès lors à une fiction continue et populaire. — Stofflet est surtout le soudard, rude aux nobles et même aux paysans. — Bonchamps a sa renommée de chevalerie. — Quant à d'Elbée, en vain surnommé *Le général Providence*, il se refuse, autant qu'on y peut voir encore, à la sympathie des petites gens, des simples et même des réfléchis. Sa conduite de patriote fait un arrêt trop brusque, avec une reculade qui ne peut être de surprise et qui ne paraît pas d'un grand cœur. Catholique, soit ; mais plus encore politicien, à toute heure. La guerre une fois engagée, c'est lui qui tient le fil de l'intrigue, la direction des premiers coups, le commandement des grands

combats, et quand un homme sort du groupe, c'est lui, — tête et bras de l'insurrection. C'est trop pour la poésie des presbytères. — Cathelineau n'est qu'un paysan inconnu, mais un modeste, un soumis, un convaincu ; il est mort en combattant pour son Dieu et pour sa foi, et il n'eût jamais sans doute revendiqué d'autre gloire. Il remplaçait tous « les insignes de général par le scapu-« laire sur la poitrine, le chapelet au cou, « un cœur de Jésus attaché à son manteau de « bure [1]. » A lui donc de recevoir « la mission d'en « haut » pour en être « le plus influent apôtre, « le plus vaillant défenseur [2]. » — « Dieu est « pour lui ! qui pourrait lui résister ? [3] » — « La « Providence était son guide [4]. » — Et quelle vertu plus digne d'être louée « que cette douce « et fervente piété, qui lui mérita le surnom le « plus rare qu'un général d'armée ait jamais « porté [5] ! » — « nouveau Pierre l'Hermite, « s'élançant la croix à la main en criant Dieu

[1] Johanet, I, 23.
[2] *Ib.*, I, 112.
[3] Inauguration, 1827. — Discours du curé Martin, p. 9.
[4] Mandement du 17 juillet, *ci-dessus*, p. 155.
[5] Inaugur., 1827. — Discours de d'Autichamp, p. 14.

« le veut ! et les paysans répétaient avec lui « Dieu le veut [1]. » — Il a été humble ! et il a grandi ! Il a été croyant, et il a vaincu ! « Le « dévouement populaire n'a pas de modèle plus « accompli ; le Vendéen n'a pas eu de plus par- « fait, de plus glorieux type [2] » — et précisément par la raison même que son nom a été pris pour modèle et pour type, et sa vie, au lieu de rester sans mémoire, idéalisée pour la gloire de la cause sainte par toutes les fanfares de l'Église.

« On peut dire que tant qu'il fut à la tête de « l'armée catholique, il la maintint à l'apogée de « sa grandeur ; » — « sa mort fut l'époque de « la décadence de la Vendée » dit Bourniseaux [3]. — Et Deniau [4], qui le cite, ajoute : « Le fait « est que, tant qu'il vécut, les paysans ne ces- « sèrent d'invoquer le Dieu des batailles, et que « jusqu'à sa mort leurs succès allèrent toujours « en progressant. » — Et ailleurs il laisse bien

[1] Béjarry, *Souvenirs Vendéens*, p. 28.
[2] Muret, I, 249.
[3] I, 297-298 ; II, 5.
[4] II, 177.

entrevoir la pensée unique et maîtresse de cette apothéose du héros qu'il ne se lasse pas d'appeler providentiel : « Tant qu'il vécut, *l'élément « religieux*, mobile principal de la prise d'armes « de la Vendée, entretenu par les paroles et les « exemples de cet homme de foi, fut *l'époque*[1] « des progrès successifs de la cause catholique « et royale. DIEU LA BÉNISSAIT. Mais à partir « de la mort de ce saint d'Anjou, les *nobles « étant devenus maîtres presque exclusifs* « de la direction de ses affaires et, ayant substi- « tué insensiblement l'élément politique aux « pieuses pratiques, les revers survinrent. Dieu « retira ses faveurs à proportion de l'oubli qu'on « paraissait faire de lui. » — Pour une fois l'abbé a parlé juste et livré le secret de l'inspiration première. — Et notre abbé Cantiteau, qui lui a donné le ton, complète sa lamentation, en attestant[2] l'immoralité de l'armée catholique et royale, qui bientôt s'ensuivit : « L'impiété « avec tous les vices y régnait ; le *temps était « passé où le soldat priait Dieu dévotement.*

[1] Quel drôle de style ! II, 233-34.
[2] P. 34.

« On ne parlait de la religion que pour la mépri-
« ser ; aussi rien de plus commun parmi la
« troupe que les abominations qu'elle condamne. »
— Comme ils sont durs, quand ils sont francs
« ces Messieurs prêtres, » comme disent nos campagnardes !

Je connais quelqu'un qui, en écrivant, n'a jamais eu d'autre visée que la science, d'autre passion que la vérité, ces deux coureuses qu'il faut suivre et poursuivre, le boulet de misère rivé au pied ! Comme il s'est mis dès l'aube en route, sans guère s'attarder à l'amusette, il voit bien déjà, ce lui semble, d'un peu haut, qu'il a parcouru quelque chemin ; et à cette heure il cherche pourtant et il avance encore, après avoir battu à peu près tous les buissons de son petit domaine. L'expérience lui a appris au moins que les chemins les plus fréquentés ne sont ni les plus droits ni les plus sûrs ; mais, s'il se fourvoie, il revient, en criant gare ; s'il butte, il se relève, en tendant la main à qui le suit, pour franchir le

pas. Au pis aller, quelque bon coup donné, reçu, d'armes courtoises et sans embuscade, n'est pas pour lui faire peur, quand il s'agit de forcer l'assaut. — Et c'est la vie et c'est l'honneur !

J'en connais d'autres et tout un petit monde ; ils se disent même « le monde. » Dès l'entrée de la grande route, illuminée pour eux d'un soleil spécial, ils sont allés s'asseoir dans quelque fossé, nourris, sans autre appétit, des infusions fades de cette science, qui s'étiole le long des ruines. Avant toute étude et toute réflexion, ils ont la conviction sincère que rien ne marche. La vue d'un pionnier, qui passe, équivaut pour eux à une offense. Les enfants crient ; les valets se dressent, gonflés d'injures ; les maîtres, les vieux se tournent, regardent et, après étude et réflexion, affirment encore sincères des convictions, qu'ils ont, avant toute épreuve, garanties de tout doute ou de tout chagrin ; ils s'applaudissent, sourient, s'affaissent. — C'est la paix, la mort !

Et peut-être aussi pour moi sera-t-il temps bientôt. après tant de courses à travers la bise, de jeter là le bâton de voyage, et, s'il me reste encore quelque heure sur le soir, de m'oublier à regarder couler l'eau et se lever au loin les étoiles, conseillères du bon sommeil.

3 *janvier* 1893.

DOCUMENTS

Tous les documents, qui suivent, existent aux Archives de Maine-et-Loire. S'ils ne se rapportent pas tous directement à la légende de Cathelineau, on ne me reprochera pas au moins d'avoir dressé ma gerbe trop belle pour la plus grande joie des amis de notre histoire angevine ou de la simple curiosité. Il reste encore, à toute recherche, des champs abondants de regain ou de glane ; — mais j'ai fini dans le mien ma moisson, même encore labours et semailles. . — Adieu...

DOCUMENTS

Il existe de l'abbé Cantiteau un Éloge funèbre de M. Cathelineau, commandant général des armées catholiques angevines, *manuscrit autographe, in-4°, de 7 fol., qui est resté inédit. L'auteur dit au début, qu'il va donner « quelques notions sûres sur le caractère, les mœurs, l'âme de « cet homme, qualifié en bonne part d'extraordinaire par le « conseil de Châtillon dans sa lettre du 17 juillet. » Cette référence indique la date et le point de départ de l'inspiration, comme l'allusion directe à l' « illustre » d'Elbée affirme qu'il n'avait pas fallu plus de quelques semaines pour achever l'œuvre de mémoire. Celle-ci ne m'a paru que de pur verbiage*[1]. *Les seuls détails intéressants se retrouvent reproduits plus tard, en termes à peu près identiques, dans la* Lettre *du*

[1] J'y ai relevé ces deux détails, dont le premier tout au moins est faux : — « [A l'attaque de Chemillé, du 13 mars,] ces pre- « miers commencements faillirent lui coûter cher. Son chapeau « lui est coupé sur la tête ; la peau même de son front est enta- « mée, et d'un autre coup de sabre, les rênes de la bride de son « cheval lui sont également coupées près de la main. » — « A « l'affaire du 11 avril, à Chemillé, il combat tout le jour à jeun « et malgré le danger et le besoin, il se fait un devoir de ne se « point séparer de cet *illustre guerrier*, qui n'était encore que « son collègue et qui maintenant, *par un juste et heureux choix*, « *est devenu son successeur dans le généralat.* Après la victoire, « il fait pourvoir à la sûreté de la place, et ce n'est qu'à onze « heures du soir qu'il veut déjeuner, dîner et souper tout à la « fóis. Ainsi, à la prise de Saumur, il est vingt-deux heures sans « prendre aucune réfection et breuvage et passe sous les armes « la nuit tout entière au pied du château. »

28 septembre 1807, publiée par M. de la Sicotière[1], *dont il m'a paru essentiel de reproduire ici tout le récit prétendu historique, pour ce qui concerne uniquement les hauts faits de Cathelineau.*

Lettre de l'abbé Cantiteau [2]

28 septembre 1807.

.....Les esprits ne fermentèrent qu'à l'approche du tirage qui, pour le District de Saint-Florent, fut fixé au mardi 12 mars 1793. Dans les jours qui précédèrent, il y eut parmi les jeunes gens beaucoup de mouvements et de rendez-vous secrets, où ils se communiquaient leurs mécontentements et leur indignation. Enfin, le mardi désigné arrive, et ils se rendent au lieu assigné. Les officiers préposés au tirage s'aperçurent bientôt de l'esprit qui animait cette jeunesse, dont l'air et la contenance annonçaient l'insubordination. Peut-être que des paroles douces l'auraient apaisée ; on en employa de rudes qui ne servirent qu'à l'animer davantage. Vinrent ensuite des menaces, qui produisirent encore un plus mauvais effet. Finalement, on eut l'imprudence de tirer une pièce d'artillerie braquée sur les jeunes gens ; elle était mal pointée et ne fit que peu de mal. Aussitôt, ils s'élancèrent sur les officiers, renversant tout ce qui voulut faire résistance, et dans un moment, tous les appartements du District furent envahis ; papiers des archives, assignats, monnaie et gros sous, tout fut enlevé et servit aux plaisirs de la journée. Il était alors environ midi. Tout le reste du jour fut employé en

[1] Dans la *Revue d'Anjou* et à part, *Le Curé Cantiteau* (Angers, 1877, in-8°, de 86 p.) et *Supplément* de 10 p. — V. *ci-dessus*, p. 61.

[2] Adressée très probablement à Lebouvier-Desmortiers. V. *ci-dessus*, p. 52-54.

divertissements dans les cabarets, sans que personne pensât à rien d'ultérieur. Aux approches de la nuit, tous les jeunes gens, bien satisfaits de leur coup de main, s'en retournèrent par bandes de trente à quarante, chacun du côté de leur demeure. Cet événement ne fut, au vrai, qu'une simple révolte avec pillage ; aussi je ne le regarde pas comme la vraie étincelle où s'est allumé le flambeau de la guerre ; il n'a été que l'occasion. Elle ne commença (je ne parle toujours que de la partie angevine, qui m'est seule connue), que le lendemain mercredi, sur les huit heures.

Du bourg du Pin, on avait entendu bien clairement le bruit du funeste coup de canon[1] tiré à Saint-Florent ; mais on ignorait absolument ce qui s'y était passé. Le reste du jour et toute la nuit se passèrent dans l'anxiété et dans le désir de voir arriver quelques-uns de nos jeunes gens. Enfin, le mercredi, vers sept heures, paraît le nommé Jean *Blon*, qui fait le détail de l'événement. Le hasard, ou je ne sais quelle autre cause, le conduisit, à son arrivée, vers la maison de M. Jacques *Cathelineau*, son cousin germain. *Cathelineau*, marié et père de cinq enfants, n'avait point été le mardi à Saint-Florent ; c'est pourquoi, il n'était pas plus informé que les autres particuliers, et alors même il était à boulanger pour l'usage de sa maison. Ce que *Blon* rapporte lui fait une telle impression, qu'il annonce vouloir, au moment, laisser son opération.

[1] Il s'agit malheureusement non pas d'un canon mais d'une modeste couleuvrine, montée sur affût fixe et dont la détonation ne pouvait pas s'entendre au Pin, à plus de vingt kilomètres, même à vol d'oiseau.

« Nous sommes perdus, dit-il, si on en reste là ; notre « pays va être écrasé par la République. Il n'y a pas « de vengeance qu'elle ne tire pour ce qui s'est passé. « Il faut nous insurger tout à fait et commencer la « guerre dès aujourd'hui. »

Sa femme, en l'entendant, tâche de le calmer ; elle le prie de continuer au moins et d'achever sa boulangerie. Il la reprend un instant ; mais déjà il était tellement animé que, l'abandonnant entièrement, il se dépâte les mains et prend ses vêtements.

La curiosité avait attiré auprès de *Blon* et de la maison de *Cathelineau*, cinq à six hommes ou garçons. Il leur propose de s'armer sur-le-champ et d'aller faire des recrues dans tout le bourg. Ils sortent avec lui, paraissent sur la place, se répandent dans les rues et dans les maisons. *Cathelineau* parle avec cette force à laquelle rien ne résiste ; chaque mot qu'il prononce est comme un trait enflammé qui pénètre les cœurs ; il est impossible de l'entendre sans entrer dans ses sentiments ; sa voix est comme un feu qui électrise tous ses auditeurs. Sans balancer, sans hésiter, ils se joignent à lui. Dans un instant, la petite bourgade fournit vingt à vingt-cinq hommes, armés de tout ce qu'ils ont pu trouver, mais remplis du courage qui vient de leur être inspiré.

Ce sont ces vingt hommes, que je regarde comme le noyau de l'armée. Nulle part encore, dans notre partie de Maine-et-Loire, il n'y avait eu de coalition formée ; aucun chef n'avait paru ni annoncé un projet formé d'attaquer les républicains. Mais déjà *Cathelineau* avait le sien, et il l'annonçait, en proposant d'aller de suite à

Jallais, expulser un détachement d'environ quatre-vingts gardes nationales qui y étaient stationnées ; et tous l'admettaient, tous s'offraient d'y concourir. Le chemin était par le bourg de la Poitevinière, distant d'une forte demi-lieue. Aussitôt, ils s'acheminèrent, faisant retentir les airs de leurs cris mêlés de joie et d'indignation. Dans le trajet, la petite troupe se grossit de tous ceux à qui ils peuvent se faire entendre et se faire voir. Ils arrivent à la Poitevinière [1] au nombre d'environ quarante. Le bourg, beaucoup plus gros que celui du Pin, fournissait l'espérance d'une recrue considérable. Elle eut lieu effectivement. *Cathelineau* parla avec le même succès et, ce qui paraîtra encore plus étonnant, c'est que chaque nouveau soldat employait auprès de ceux qu'il connaissait tous les moyens possibles [2], de leur faire prendre le même parti. Aussi la troupe fut-elle bientôt portée au triple de ce qu'elle était en arrivant.

Ils se hâtent de tourner leurs pas vers Jallais, à trois

[1] Quoique j'évite d'annoter tout ce mélodrame, il est bon d'indiquer — c'est un trait de ces mœurs vendéennes — qu'en 1827, c'est-à-dire à l'heure où l'on dressait une statue à Cathelineau, v. *ci-dessus*, p. 145-147 — les habitants de la Poitevinière protestèrent à leur façon en déposant à la cure un certificat signé de M. de la Bouère et des principaux habitants de la commune. Ils attestaient que « le 14 mars 1793 [*c'est le 13 qu'il « fallait dire*], les gas de la Poitevinière, au nombre de quatre-« vingts, se portèrent sur Jallais et y arrivèrent les premiers « pour attaquer les bleus, avant l'attroupement du Pin, dirigé « par Cathelineau, qui venait de plus loin. [*Et ils se trompent « encore. Cathelineau fut reçu par eux et on dut l'attendre, mais « il arriva à Jallais en même temps qu'eux*] ...Ce fut Perdriau qui « dirigea la troupe... » Le texte en est donné complet dans les *Souvenirs de la comtesse de la Bouère*, p. 345-347.

[2] C'est ici, comme je l'ai indiqué ci-dessus, p. 61, que le texte

quarts de lieue au levant. Ils marchent, faisant grand bruit, et s'associent dans le trajet presque tous les gens de la campagne des environs. La circonstance de dénonciations nombreuses, formées antérieurement contre des métayers de Jallais, qui erraient dans les champs, ne contribua pas peu à grossir le nombre. Cependant on fut surpris de le voir s'élever à quatre ou cinq cents. Le détachement des nationaux qu'on allait combattre fut averti de bonne heure, que l'ennemi approchait. Il se mit en bataille sur la butte, se renforça du peu de patriotes, qu'il y avait dans le bourg, et pointa son canon de quatre, nommé *le Missionnaire*. Mais ce fut inutilement ; il ne tira qu'un coup, si mal dirigé, qu'il frappa la verge d'une cheminée. Les insurgés s'avancèrent avec audace et, dans un instant, ils furent maîtres du château. Alors, les républicains se débandèrent en tous sens ; la plupart laissèrent leurs armes, qui firent bien plaisir aux vainqueurs. Il n'y eut presque pas de morts ou de blessés dans cette affaire, qu'on peut regarder comme la première de toute la guerre. L'intrus de Jallais et un particulier notable y furent faits prisonniers. Il était alors un peu après midi. La troupe victorieuse ne s'arrêta à Jallais que le temps nécessaire pour prendre un peu de nourriture et faire rechercher des armes et des munitions qu'on espérait y trouver. Dès le soir même, *Cathelineau* la dirigea sur Chemillé... Le bruit qu'elle faisait augmentait comme son nombre,

imprimé ajoute les mots « excepté la violence », inconnus du manuscrit.

de sorte qu'en arrivant, ils étaient près de mille hommes.

Les républicains, de leur côté, se réunirent avec tous leurs adhérents et formèrent une masse qui semblait devoir en imposer. Ils se confiaient surtout en trois petites pièces d'artillerie et, en bel ordre dans la position la plus avantageuse, ils attendent l'ennemi.

Les royalistes, sans s'effrayer, hâtent le pas, mettent en avant les deux prisonniers. C'était, disaient-ils, pour qu'ils reçussent les premiers coups. Lorsqu'ils furent à belle portée, les trois pièces tirèrent sans faire de mal à personne. On s'approcha de plus près. *Cathelineau*, à la tête, se trouve engagé dans un combat particulier avec un jeune homme, plus accoutumé et plus adroit que lui à manier le sabre. Il aurait infailliblement péri sans le prompt secours qu'on lui porta. Le jeune homme fut terrassé. Un instant la victoire fut incertaine, mais presque aussitôt, elle fut décidée en faveur des assaillants. Les républicains vaincus prennent la fuite, et le soleil, en se couchant, voit la prise de Chemillé. Telle fut la première journée de cette fameuse guerre.

La nuit suivante fut employée à désarmer les nombreux patriotes de Chemillé. On s'empara de tout ce qui pouvait servir à la nouvelle cause. On fut également surpris et réjoui du nombre d'armes et de la quantité de munitions qu'on parvint à se procurer.

« *C'est peu d'avoir vaincu*, dit alors Cathelineau, *il faut profiter de notre victoire.* Et il assigna aussitôt la marche prompte du lendemain sur Cholet. Il est à remarquer que les vainqueurs ne se livrèrent à aucun

excès. Les personnes soumises et les propriétés furent respectées. Ils n'avaient point encore dans leurs rangs de ces hommes bas, qui à l'impiété joignent tous leurs vices, comme on en vit dans la suite ; ce fut eux qui déshonorèrent et perdirent la cause.

Les deux événements du jour étaient bien propres à attirer de nouveaux partisans ; partout il y avait des mécontents contre la République, et partout ils se joignaient à la troupe que désormais j'appellerai l'armée. Au point du jour, le signal est donné ; près de trois mille hommes s'avancent vers Cholet. Ce fut là qu'on vit le soldat dire dévotement son chapelet et invoquer le secours de Marie contre les ennemis de son fils et les agresseurs de l'Etat.

A quelque distance de Cholet, parut *M. Stofflet*, à la tête de quatre à cinq cents hommes, qu'il amenait des environs de Maulévrier ; il se joignit à *Cathelineau* et partagea avec lui les honneurs et les dangers du commandement. Tous ensemble, ils s'avancent vers Cholet, où déjà s'étaient réfugiés les vaincus de Jallais et de Chemillé. Cholet, beaucoup plus grand et plus populeux que les deux endroits déjà pris, devait faire plus de résistance. Tous les patriotes de la ville et des paroisses voisines s'étaient joints à la force armée pour défendre la place, qui se trouva soutenue par plus de six cents hommes. Cependant l'armée royale approchait. Rendue aux portes de la ville, elle envoya des parlementaires, qui firent aux chefs les sommations de se rendre. Sur leur refus, les royalistes poussent un grand cri et marchent en avant ; ils enfoncent et renversent tout ce qui se trouve sur leur

passage. Les républicains déconcertés mettent bas les armes ou s'enfuient ; ainsi Cholet est emporté. Le District et tout ce qu'il contenait éprouva le même sort que celui de Saint-Florent ; mais il était plus riche et une partie des assignats fut sauvée du pillage ; elle servit aux premiers besoins de l'armée.

Un si heureux commencement enflamma le courage des soldats. Les chefs en profitèrent pour les porter dès le lendemain sur Vihiers, siège d'un autre District ; mais il était évacué. On n'y trouva que les papiers inutiles. Alors la troupe revint à Cholet et fut renvoyée dans ses foyers [1].....

Serment civique de Bonchamps [2]

5 mars 1793.

Section de la place des Fédérés

n° 173

Serment *du* 11 *août* 1792

« Je jure d'être fidèle à la Nation, de maintenir la « Liberté et l'Égalité et de mourir en les défendant [3]. »

[1] V. la suite, *ci-dessus*, p. 68-69.

[2] Les archives possèdent aussi de Bonchamps, — avec sa signature autographe, — sa « soumission pour l'acquisition de « biens nationaux » de première origine, c'est-à-dire, d'église. Il s'agit de « douze quartiers de prés dans les îles d'Aivre, paroisse « du Marillais..., dépendant de l'abbaye de Saint-Florent ». J'ai aussi sous les yeux la note de son tailleur, cahier in-fol. de 13 pages, depuis le 5 mai 1786, alors que Bonchamps était en garnison à Mézières, montant à 6,304 l. 9 s. 8 d., et réduite, après divers règlements, à 1,804 l. 9 s. 8 d.

[3] La formule entre guillemets est imprimée en italiques. Les mots soulignés sont manuscrits.

Acte donné à *Charles-Melchior-Arthus Bonchamps*, rue *du Harlaye*.

N° *12* = = de la prestation de son serment en assemblée générale, l'an Ier de la République Française. *Pour duplicata expédié le* 5 *mars* 1793 *de l'acte de prestation du* 1er *septembre* 1792 [1].

Charbonnier, secrétaire. *Remy*, président.

Lettre de M. de La Cassaigne à Mlle de La Rochejacquelein [2]

15 mars 1790.

Ce 15 mars 1793,

Je devais, ma chère cousine, partir dès demain mercredi prochain, pour me rendre auprès de vous, et je comptais, jusqu'à ce moment, les heures, tant j'ai d'impatience de vous voir; mais pensez-vous que toutes ses nouvelles, qu'on débite, ne seront pas un obstacle à ce voyage? Je m'en raporte, en cela, à ce que vous croirés le plus convenable : ou que je remette à des

[1] Charles-Auguste-Godefroi de la Trémouille prêta le sien le 5 novembre 1792.

[2] Cette lettre, — comme l'indique l'envoi de la copie au Département de Maine-et-Loire, — fut « prise, le samedi 16, sur un « domestique du sieur Lescure, par des patriotes qui l'ont arrêté « sur la route de Châtillon ». Il est curieux de retrouver mention de cet incident dans les *Mémoires* de la marquise de la Rochejacquelein et d'apprendre par elle le nom de l'écrivain dont elle avait fait précédemment, p. 95, le portrait : « M. le chevalier « de Saint-Laurent de la Cassaigne » — dit la marquise de la Rochejacquelein — « était un peu de nos parents, et comme « tout ce qu'il possédait était chez des émigrés, il se trouvait

temps plus certains mon voyage, ou que je parte au jour que j'ai fixé, comme d'ici à mercredy.

Je ne pourrais pas recevoir par la poste votre réponse. Ayés la bonté de m'envoyer un exprès lundy prochain, si vous décidés que je doive retarder, ou bien si vous croyés qu'il n'y a aucune difficulté. En ne m'envoyant pas d'exprès, je prendrai votre silence pour une aprobation, et je partiré. D'après cela, mon sort est entre vos mains, et je me conformeré excellemment à la conduite, que vous me prescrirés, à tout hasard.

Je vous envoy une petite collection des Sacrés-Cœurs de Jésus, dont je m'étais muni en votre intention et que j'avais gardé dans l'espérance de vous en faire moi-même hommage. C'est une dévotion très solide et qu'on pratique avantageusement depuis bien des siècles. Elle n'a jamais été plus nécessaire que dans les malheureuses circonstances où nous nous trouvons ; et je ne saurais trop la recommander, pour tous les grands biens qu'en ont retirés ceux et celles, qui s'y sont voués avec cette confiance qu'on doit avoir dans les bontés et les miséricordes du meilleur de tous les pères.

Adieu, chère cousine ; je vous embrasse de tout mon cœur et suis tout à vous sans réserve.

« absolument à l'aumône. M. de Lescure l'avait recueilli chez « lui par charité. C'était un homme de cinquante ans, petit, « gros, bon, sot et poltron : voilà en deux mots son carac- « tère ; sa figure exprimait la bêtise et peignait parfaite- « ment son mérite. Il avait dû être prêtre pendant plusieurs « années ; tout le temps qu'il avait porté le petit collet, il avait « été assez libertin ; il entra au service et devint bigot. Il portait « tout à l'excès. »

Mes hommages à votre chère sœur. Mille amitiés et compliments à tout ce qui vous environne [1].

Pillage du château de Jallais par les patriotes

Jallais, le 22 mars 1793.

Monsieur et cher frère,

Monsieur d'Elbée, avec qui je suis en correspondance, m'écrivit hier, qu'il espéroit coucher à Chalonne et qu'il m'expédieroit un courrier de suite ; il ne m'en est point parvenu encore ; je pense que la grande armée ne le rejoignit que fort tard et qu'ils n'auront pu attaquer hier. Les brigands que nous eûmes ici dimanche [2], ont fait bien des ravages. Ils ont tout cassé au château ce qui se trouvoit sous leur main. Cependant la perte ne sera pas aussi considérable que je m'y attendois ; heureusement qu'ils n'ont pu forcer la porte de ma

[1] « M. de la Rochejacquelein envoya son domestique, à cheval, chez sa tante, qui n'était qu'à quatre ou cinq lieues des Herbiers... Ce domestique fut arrêté à Bressuire et on trouva sur lui une lettre de M. de la Cassaigne à Mme de La Rochejacquelein, dont il était parent et ami, et une douzaine de sacrés-cœurs peints sur du papier. La lettre était fort courte et ne contenait à peu près que cette phrase : « Je vous envoie, « Mademoiselle, une petite provision de sacrés-cœurs que j'ai « faits à votre intention. Je vous prie de remarquer que toutes « les personnes qui s'appuient sur cette dévotion réussissent « dans toutes leurs entreprises. » — « Ces paroles y étaient mots « pour mots ; précisément les révoltés avaient tous attaché un « sacré-cœur à leur habit ; nous l'ignorions entièrement. » — *Mémoires*, édit. or., p. 103-104.

[2] Cette lettre est pour prouver contre tous les récits antérieurs, même celui de la marquise de la Bouère, que l'expédition des patriotes a occupé Jallais et même le château.

chambre. L'ami *Faveraud* n'a pas été aussi heureux ; car on ne lui a rien laissé absolument que ce qu'il a sur le corps. On assure que le butin de ces brigands a été arrêté. Si vous en avez une certitude, je désirerois savoir si l'ami Faveraud ne pourroit pas, en reconnoissant ses effets, les ravoir, au moins le linge ; car pour son argenterie, ses bijoux et ses assignats, je les regarde perdus sans ressource. Si vous avez eu la bonté de redemander mon pistolet, je vous prie de le remettre au courrier. J'ai l'honneur d'être

Votre très humble
et obéissant serviteur,

Berrard,
commandant.

Au dos, l'adresse : *Monsieur, à M^r^ Denay, commandant à Chemillé.*

Comité provisoire
de Chemillé.

Correspondance militaire

26 mars — 5 avril 1793.

I

Saint-Lambert, ce 26 mars 1793,

Citoyens et collègues [du Comité de Défense],

Le citoyen Ladouce, commandant, rentre dans ce moment, 3 h. après midy, de sa découverte, commencée ce matin avec un détachement considérable, 2 pièces

de canon et les dragons, soutenus ensuite par un renforcement de 5,000 hommes. Il a vu l'ennemi dans un endroit de village appelé S. Pierre, en deçà de Chemillé. Il s'est tiré quelques coups de canon et de mousqueton de part et d'autre. Personne des nôtres n'a été blessé ; tous nos braves citoyens ont bien soutenu le feu et paisiblement manœuvré avec bonne contenance. C'est la justice qui leur est rendue par tous les commandants. L'ennemi est resté dans son poste, et les nôtres sont rentrés pour mieux prendre leur revanche, Comme on n'était qu'en découverte, le général ne s'étant approché qu'en jour avancé, sans que sa troupe eût de quoi vivre, il n'a pas cru devoir poursuivre ni engager l'attaque.....

Hubert [1].

II

Saint-Lambert, 27 mars 1793.

Citoyens et collègues [du comité des subsistances],

Nous commençons à avoir de l'ordre et de la règle dans notre petite armée ; mais nous commençons aussi à avoir quelque impatience de ne pas marcher à l'ennemi, lorsque nous serons augmentés de quelque force de plus, des munitions de guerre, tant pour l'artillerie que pour la mousqueterie, dont nous avons besoin, et de quelques bouches à feu de portée telle que je vous l'ai fait connaître dans mes précédentes dépêches.

[1] Commissaire civil à l'armée de Saint-Lambert.

En attendant la partie, nos troupes pelotent, à l'aide des détachements expédiés tant pour manœuvrer et éclairer, que pour assurer les munitions de viande, de foin et d'avoine.....

Ces détachements font aussi quelque fortune sur nos ennemis, en saisissant les brigands éparpillés; et je vous adresse sous l'escorte donnée par le général Ladouce, 27 de ces saisis. Leur arrivée ici exalte le courage de nos citoyens volontaires, pour pouvoir une bonne fois en expurger le territoire de la République; mais comme ils ne sont pas pris les armes à la main et seulement sur des indications qui font véhémentement suspecter l'intention et les actions secrètes de la plupart, vous apprendrez avec plaisir sûrement la docilité de nos braves citoyens à les regarder encore comme couverts de l'égide des lois. Je vous les adresse, et les lois s'expliqueront sur leur compte. Vous trouverez ci-joint le procès-verbal de capture fait par le cit. *Bonneau* dans son détachement à la Jumellière. Il servira de pièce pour ceux qui y sont désignés[1].

J'oubliais de vous faire part, que selon les bruits publics notre petite escarmouche d'hier, à Saint-Pierre près Chemillé, a eu plus de fruit que nous ne le comptions. Diverses nouvelles nous assurent que nos ennemis ont eu 17 hommes tués et 23 blessés.....

Hubert

[1] J'ai publié leur interrogatoire dans ma *Vendée angevine*, II, 323-334.

III

Angers, 27 mars 1793.

[à Gauvilliers, commandant de l'armée de la rive droite.]

... Nous avons vu avec plaisir que notre invitation aux gens égarés a produit un excellent effet et que presque tous se rendaient à l'exécution de la loi et apportaient eux-mêmes leurs armes. Cette mesure pacifique convient à des républicains qui ne versent qu'à regret le sang de nos chers habitants des campagnes...

... Des lettres reçues de Montjean nous assurent que les brigands sont décidés à passer la Loire pour se porter sur Ancenis et ensuite sur Angers. Redoublez de surveillance et surtout défiez-vous de la c^ne^ de Meilleraye dont les habitants sont disposés à faciliter ce passage. Cette commune est un repaire de brigands...

Le Comité de défense.

[minute.]

IV

Au quartier général à Vihiers, 28 mars 1793, l'an II de la R. sur les 8 h. du matin [arrivée à 3 h. du matin].

Armée patriote en station à Vihiers

—

Conseil civil

—

Citoyens et collègues [du District de Saumur],

...Hier nous eûmes une petite affaire. Nous vous avions parlé de l'arrivée du bataillon du Finistère et de

son départ pour le château du Coudray-Monbault. Ce bataillon... fut attaqué en arrivant. Nos flanqueurs l'avaient précédé et n'avaient rien vu. La guerre que font les révoltés est impitoyable. Ils étaient cachés dans les genêts; ils se rassemblaient peu à peu et tiraient des coups de fusil. Ils nous ont tué deux hommes, blessé deux autres, dont un mortellement. Ils sont tous quatre du bataillon du Finistère. Nous avons fait quelques prisonniers que nous avons soustraits à la vengeance. Nous attendons le jury à ce destiné. Que fait-on à ce sujet? nous n'en entendons point parler. Nos concitoyens sont en fort bonne santé et n'ont point souffert.

Un grand malheur est que nous n'ayons pas été instruits de ce que faisait l'ennemi près le château Monbault. Nos généraux ne le savaient pas. Ils ont fait partir le bataillon du Finistère, croyant que le château et ses avenues étaient libres. On n'avait pas donné de munitions au bataillon du Finistère. Quelle faute que celle-là! Il s'est replié, après avoir vu néanmoins s'éloigner l'ennemi. Les canons ont été braqués des deux côtés; on n'en a pas tiré. Nous avons seulement tiré quelques coups de fusil et tué plusieurs de ces brigands..... Nous attendons le citoyen Leygonier; nous en avons grand besoin. Il vient de nous apprendre qu'il était investi du commandement des troupes du Département; qu'il est en ce moment à Saint-Lambert et qu'il va se rendre auprès de nous...

Encore une fois savez-vous des dispositions de l'armée d'Angers? Vous avez vu il y a peu le colonel Boisard. Il vous fit part de ses dispositions et nous lui communiquâmes les nôtres. Sur le projet arrêté, nos

troupes se sont mises en marche, et nous ne savons pas ce que font les autres. Hier au soir toutes nos troupes se sont repliées au quartier général. Cependant celui de Montilliers est garni d'un millier d'hommes. Le Voisde, qu'occupait le général Villemet, est évacué. Saint-Hilaire a un poste de 500 hommes environ; nos troupes se repliant hier soir, le monde a afflué, et le général Villemet a conduit en arrière 12 ou 1500 hommes. Veillez, s'il vous plaît, nous vous en conjurons, veillez à ce que notre armée soit approvisionnée en tout genre....., surtout de la poudre, des gargousses, des cartouches et des boulets.

Olivier, commissaire ; *Allain*, secrétaire.

V

29 mars 1793.

Etat de la force de la division d'armée de Saint-Lambert sous les ordres du général Ladouce, du 29 mars 1793, l'an II de la République française.

Bataillon de la Flèche,	285 h.	— (chefs compris)
— de Tours,	394	
— de Vendôme,	508	
— de Chalonnes,	408	
— du Mans.	390	
	1985	
Cavalerie,	106	
Artillerie,	52	
Pionniers,	152	
	2295	

A Beaulieu,	cavalerie,	80	716
	infanterie,	636	
En tout,		2911	

Certifié le 30 mars,

Ladouce.

VI

A Saint-Lambert, le 20 mars 1793.

Citoyens collègues [du Comité des subsistances, Angers],

... Les lieux où se trouvent les bœufs sont occupés par les brigands. Hier le commandant voulut faire occuper ce poste qui est celui de la c^ne^ de la Jumellière, par un détachement de 200 hommes et 12 à cheval ; mais il fut contraint de se replier sur Saint-Lambert, à cause de la grande quantité de brigands, qui l'assaillirent. Il y eut une légère escarmouche, où heureusement cependant le chef des ennemis fut tué par les nôtres. Toujours en résulte-t-il, que nous ne pouvons avoir des bœufs, parce que c'est le premier des lieux où il s'en trouve, et que maintenant l'armée de Saint-Lambert est trop affaiblie par tous les détachements distribués dans les postes de position, pour pouvoir occuper celui de la Jumellière par les grandes forces qui y conviendraient.

L'Administrateur, commissaire du Dp^t^,

Hubert.

VII

Ingrandes, 30 mars.

Citoyens et collègues [du Département],

Il serait peut-être utile pour nous de profiter de la solennité, avec laquelle les révoltés *chommeront* le jour de demain [Pâques], pour les chasser de Saint-Florent et s'emparer de leur artillerie.

Le citoyen commandant, qui n'a d'autre ordre que celui de protéger la rive droite, ne peut rien entreprendre sans une autorisafion en forme... Voici le plan que je propose : une troupe d'élite passerait la Loire à Ingrandes, avec une ou 2 pièces d'artillerie, pour aller attaquer Saint-Florent, tandis qu'une autre partie de l'armée se porterait sur la partie de la Meilleraie, vis à vis de Saint-Florent, mais hors de la portée de leur canon d'environ 20 à 30 toises. Cette division ferait les mouvements nécessaires et quelques préparatifs pour faire croire à l'ennemi qu'on veut tenter le passage.

.....Pendant ce temps le corps d'élite ferait son attaque par terre sans être aperçu...

Bodin[1].

[1] C'est Jean-François Bodin, le futur historien de l'Anjou, alors administrateur du District de Saint-Florent, échappé à grand peine le 12 mars à la fureur des insurgés et délégué par le Département comme commissaire civil et payeur de la guerre (du 24 mars au 6 juin) pour l'armée de la rive droite.

VIII

Saint-Lambert, 31 mars 1793.

Citoyens et collègues [du Département],

Vous avez vu par nos deux dépêches d'hier les prémisses du combat que nos troupes ont eu à soutenir contre l'armée des brigands ; chacun était à son poste à 7 h. du soir et l'a conservé, le nôtre au bivouac toute la nuit ; mais les rebelles se sont retirés sur Chemillé pendant l'obscurité ; et à la pointe du jour de ce matin, il n'y avait plus personne dans leur camp.

On leur a pris trois chevaux, dont un blessé, tué un autre sur place, et blessé un bœuf, dont notre boucherie fera office. Il y a eu aussi une trentaine de leurs hommes tués, tant à la place de leur artillerie que dans les vignes, lors de la charge de notre aile gauche contre leur droite. L'on ne connaît pas le nombre de leurs blessés ; mais il doit y en avoir un assez grand nombre ; car notre artillerie était bien mieux servie, ainsi que la mousqueterie, lors de la culbute de leur aile droite sur leur centre.

Nous avons eu deux hommes tués dont un sur le champ de bataille, le second des suites de ses blessures ; treize autres sont légèrement blessés.

... L'armée est maintenant composée de près de 3000 h. et va bientôt sans doute l'être de 4000 et peut-être davantage. [Il faut des munitions. Hier on en était à peu près dépourvu — de même pour l'artillerie — on a 7 pièces — il faudrait 420 gargousses ; on n'en a que 386...]

Hubert.

IX

Ingrandes, 2 avril 1793.

Aux citoyens administrateurs du Dp^t^ de M.-et-L.,

Les cit. formant le 4^e^ bataillon de la 2^e^ division de l'armée de l'Ouest, formé par les c^nes^ de Luynes, Mettray, Saint-Étienne, Saint-Symphorien, district de Tours, dp^t^ d'Indre-et-Loire, éloignés de leurs foyers de 38 lieues, absents depuis le 17 de mars, tous pour ainsi dire pères de famille, qui ont quitté leur territoire pour voler à la défense de la patrie en danger, vous exposent, citoyens, qu'ils ne peuvent faire plus longtemps de sacrifices, étant dépourvus de linge et réduits dans le moment à être rongés par la vermine. Ce bataillon est composé de citoyens de campagne, utiles à l'agriculture, qui ont abandonné des travaux qu'ils ne pourront plus reprendre, s'ils restent plus longtemps, et dont l'absence met leurs femmes et leurs enfants sans pain. De plus leurs armes ne valent rien; les cartouches les plus petites ne peuvent entrer dans plus de la moitié des fusils. Ils vous prient, au nom de l'humanité, de vouloir bien ordonner que lesdits citoyens soient relevés et renvoyés dans leurs foyers ; — et ferez justice.

A Ingrandes, le 2 avril 1793, l'an II de la République.

Constant, com^t^ de bataillon, *Doré*, command^t^ en second, *Dumény*, capitaine, *Urson*, lieutenant, *Bigeon*, capitaine, *Richard*, capitaine, *Loiseau*, quartier maître, *Énault*, capitaine.

X

Vihiers, 5 août 1793, l'an II de la République.

Citoyens collègues,

Hier le général *Du Houx*, envoya un bataillon de 700 h. occuper le village de la Plaine, situé à la hauteur de Coron. Ce bataillon arriva tranquillement à sa destination ; il trouva toutes les maisons fermées ; on enfonça les portes, et il s'aperçut que ce poste venait d'être évacué par l'ennemi. Il y avait une grande quantité de pain qui venait d'être cuit, des restes de vin dans des verres, un repas préparé, des armes ; etc., etc. Le commandant de bataillon s'occupait à faire ses dispositions, pour ne pas être surpris et à placer les sentinelles, lorsqu'il a entendu crier aux armes. Il s'avanca lui-même pour reconnaître l'ennemi, et aperçut, en effet, une colonne de 1000 à 1500 h. s'avancer sur le village de la Plaine. Sur-le-champ il fit ranger son monde en bataille ; l'ennemi arriva bientôt, et au premier coup de fusil notre bataillon se débanda et prit la fuite. Le commandant fit vainement des efforts pour les rallier ; il ne put y réussir, et ils l'abandonnèrent sur le champ de bataille, où son cheval lui fut tué entre les jambes. Il ne paraît pas que dans cette affaire aucun des nôtres ait été tué ; un seul a reçu une balle dans le bras ; quelques-uns peut-être auront été faits prisonniers ; dans ce moment le bataillon se réunit à Vihiers et va passer la revue. Deux chariots chargés de pain et un de viande, attelés de 14 chevaux, sont tombés au pouvoir de l'ennemi.

Cette déroute inconcevable est l'effet de la poltron-

nerie d'un bataillon, composé en entier de cultivateurs. Les sept huitièmes et demi de notre armée sont ainsi composés. Vous sentez qu'avec de pareilles troupes il nous serait impossible d'attaquer Coron en même temps que l'armée de Saint-Lambert attaquerait Chemillé. Il pourra donc arriver, que les ennemis, forcés à Chemillé, se replient sur Coron et fassent une trouée de notre côté. Il importe beaucoup que notre armée soit renforcée de quelques-uns des bataillons qui arrivent des départements du centre... Sans cela nous nous verrons obligés de nous tenir sur la défensive et peut-être forcés de nous retirer, tandis que nos frères des autres armées seront vainqueurs.

Les commissaires civils à l'armée stationnée à Vihiers.

B. Averti.

Le détachement du Finistère, cantonné au château du Coudray-Monbault, a brûlé cette nuit, à la barbe de l'ennemi, un moulin d'où ils observaient toutes nos démarches.

B. Averti.

Pillage des volontaires provinciaux

I

Angers, 5 avril 1793.

[Au cit. Olivier, à l'armée de Doué.]

Citoyen collègue,

C'est avec une vive douleur que nous avons vu les citoyens qui sont venus à notre défense se porter à des

vols et à des brigandages, dont les révoltés eux-mêmes ne donnent pas d'exemples. Nous étions loin de soupçonner une conduite aussi indigne de la part de citoyens qui se qualifient défenseurs de la Patrie... Dans plus d'un endroit, de braves patriotes, obligés de s'enfuir pour se soustraire aux cruautés des brigands, ont été pillés tant par les révoltés que par les nôtres. Nous espérons que la proclamation des commissaires de la Convention nationale arrêtera cet excès, et nous vous prions d'apporter la plus grande surveillance à faire punir sévèrement les coupables...

Les membres du conseil défensif.

[minute]

II

Laigle, 11 avril 1793.

Citoyens administrateurs [du département de M.-et-L.],

Nous avons été et sommes encore profondément affligés des excès monstrueux, auxquels se sont portés plusieurs détachements envoyés au secours des c^nes^ de votre Département, infestées de brigands. Au retour de nos volontaires nous avons scrupuleusement vérifié leurs paquets et arrêté tous les effets, que quelques-uns d'entre eux prétendent avoir été autorisés de prendre dans le pillage permis par le général *Berruyer*. Ils se montent au nombre de 114 mouchoirs Cholet, scellés, étiquetés et déposés à notre greffe... Soyez persuadés que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour

détruire l'idée désavantageuse que vous auriez pu concevoir de notre détachement, d'après la conduite de 5 ou 6 particuliers, qui ont été aussitôt jugés et désavoués par tous leurs concitoyens. Si dans les circonstances malheureuses où vous êtes, nos secours vous devenaient utiles, nous ne vous enverrions pour défenseurs que de braves citoyens parfaitement connus par leur respect pour la conservation des personnes et des propriétés.

Les membres composant le conseil municipal de Laigle,

Malitorne aîné, *Saillant*, *Lemarignier*, *Savary*, maire, *M. Richer*, *J. Mouchet*, *Rossignol-Gueuret*, *Malitorne*, proc. de la c^ne^.

Interrogatoire d'Anne Dulière, sous-lieutenant adjoint à l'armée du Nord, prétendue maîtresse de Dumouriez.

12 avril 1793, Angers.

L'an mille huit cent quatre-vingt treize, le 12 avril, l'an II de la République Française, a été amenée au Comité de surveillance du Département la cy-après nommée, arrêtée ce jourd'hui, dix heures du soir, et restée au corps de garde pendant la nuit, la citadelle étant fermée.

Interrogée sur ses noms, sexe, âge, qualité et demeure? — *A répondu*, qu'elle se nommait Anne-Françoise-Pélagie *Dulière*, fille, âgée de 22 ans, sous-lieutenant adjoint de l'armée du Nord et, avant son service militaire, femme de chambre d'abord de la dame de

Ruillé à Angers et à Paris, et depuis chez la dame d'Houeto, fille du citoyen D'hulières, horloger, rue Baudrière, en cette ville ;

A luy demandé ce qui l'a déterminé à venir en cette ville et d'où elle vient? — *A répondu*, qu'elle vient de Paris pour voir ses parents en cette ville.

A elle demandé de nous justiffier de tout ce qui peut constater son grade et passeport? — A l'instant elle nous a exhibé les pièces dont la mention suit :

1° Une permission, à elle délivrée au quartier général de Vocouchant, le 10 mars 1793, par l'adjudant-général *Westerman*, commandant en chef de la Légion du Nord, à l'effet de faire des recrues pour ladite légion à Angers ; permission que ladite déposante a déclaré devoir être sans effet, au moyen du décret qui ordonne la levée de 300,000 hommes ;

2° de deux billets d'entrée dans la Section du Mail, à Paris, du 21 mars dernier ;

3° d'une délibération de la Section du Mail, qui, en l'honneur de lad. citoyenne et de ce qu'elle avait fait pour la Patrie, porte qu'il luy sera donné une carte de citoyen votant, et qu'elle jouira dans l'assemblée des citoyens de la Section, de tous les droits politiques dans toute leur étendue, la délibération datée du 22 mars dernier et signée du président et du secrétaire avec le scel d'icelle ;

4° l'extrait du procès-verbal de la Convention nationale, qui, sur la pétition d'un membre afin d'obtenir pour la citoyenne *Dulière* un brevet de lieutenant, renvoie la pétition au ministre de la guerre ;

5° une lettre du cit. *Félix*, adjoint au ministre de la

guerre, du 31 mars dernier, à la dite citoyenne, portant aussi que le Conseil exécutif l'a nommée adjoint aux adjudants généraux de l'armée du Nord;

6° et enfin un passeport du commandant général de la garde nationale de Paris, signé *Santerre*, du 7 avril, ... pour se rendre à Angers.

A elle demandé si elle connaît particulièrement le général *Dumouriez ?* — *A répondu,* que non.

A elle observé que néanmoins le grade, dont elle est revêtue, semble l'annoncer ? — *Répondu*, que s'étant distinguée à l'affaire de Mons, à celle de Liège et dans toute la campagne, le général, instruit qu'il existait dans son armée une femme, qui avait donné des preuves de bravoure, l'a nommée sous-lieutenant à la Légion du Nord.

A elle demandé si cela ne luy a pas donné occasion de voir le général dans quelque société particulière et dans quelques occasions privées ? — *A répondu*, que luy ayant été présentée par l'adjudant-général *Westerman*, *Dumourriez* luy a simplement recommandé de bien servir ;

A luy observé, que l'on répand cependant assez publiquement que la citoyenne *Dulière* passe pour la maîtresse de *Dumouriez ?* — *A répondu*, que ces propos sont véritablement calomnieux ; qu'elle n'a jamais voulu faire partie de son état-major pour ne donner lieu à aucun propos malhonnête sur son compte ; qu'elle a servi la Patrie avec honneur et la délicatesse de sentiments d'une honnête fille et qu'elle ne s'en départira jamais.

... A elle demandé si son intention est de rester longtemps dans cette ville et où elle compte aller en en

sortant ? — *A répondu,* qu'elle compte ne rester ici qu'une huitaine de jours, après lesquels elle rejoindra son corps en passant par Paris..... Et a signé *Dulière.*

Le Comité, considérant les titres honorables dont la citoyenne Dulière lui a fait la représentation..... [*le reste manque*].

Lettre de Choudieu sur les pillages et leur répression

13 avril 1793, à Saint-Lambert.

Citoyens administrateurs [du Département],

Je connaissais les malheurs du citoyen Briaudeau, avant d'arriver à Saint-Lambert ; et j'ai presque été le témoin de l'incendie de toutes ses propriétés, sans avoir été le maître d'y apporter obstacle. J'ai entré avec un détachement et avec les généraux dans les rues de Chemillé, au moment où les brigands, retranchés dans les maisons, tiraient de toutes parts sur nos camarades. Il était impossible alors d'arrêter leur vengeance, et ils mirent le feu dans tous les endroits où les scélérats s'étaient réfugiés. Les maisons des patriotes ont dû nécessairement être incendiées les premières, puisque c'était chez eux qu'ils avaient établi de préférence leur domicile. C'est là un des malheurs de la guerre civile, et j'en gémis comme vous.

J'ai fait tous mes efforts pour arrêter le pillage ; et vous en jugerez par la proclamation, dont j'adresse copie à mon collègue Richard. Je ferai constamment des efforts, pour que les personnes et les propriétés

soient respectées, et je prendrai des mesures pour arrêter les progrès de l'anarchie. Je ferai punir sévèrement tous les coupables. J'ai fait assembler la Commission militaire ; elle paraît disposée à faire son devoir ; je ferai aussi le mien et je poursuivrai partout les brigands, de quelque parti qu'ils soient. Veuillez bien m'adresser de suite un exemplaire du Code pénal militaire.....

Je suis avec fraternité,

votre concitoyen,

Pre *Choudieu.*

Nous apprenons à l'instant que les brigands ont évacué Chemillé. Si la nouvelle se confirme, nos troupes y coucheront ce soir. Un bataillon est en marche *pour y prendre poste.*

Requête des gardes nationaux d'Angers en détachement dans la Loire-Inférieure

18 avril 1793.

Nous soussignés, gardes nationaux composant la première division de Maine-et-Loire, commandés par le cit. *Béraud*, exposons à tous les corps administratifs du Dép. de M.-et-L. qu'au moment où nous sommes partis pour aller à la poursuite des brigands, nous avons abandonné nos femmes, nos enfants et toutes nos affaires ; que personne de nous n'a pu régler et par

conséquent n'a pu croire, qu'on nous aurait laissés aussi longtemps, et que toujours soumis aux ordres qu'on nous a prescrits, nous nous en sommes fait un devoir. Nous sommes persuadés que vous voudrez bien nous appeler de suite dans nos foyers, d'après les exemples réitérés de nos frères les Nantais, qui ne sont jamais plus de huit jours absents de chez eux et qui sont toujours relevés. Nous avons eu aussi la douleur de voir à Nantes un grand nombre de jeunes citoyens se divertir de toutes parts et nous voir, avec assez de dédain, aller défendre leurs voisinages et même y prendre poste, nous pères de famille, qui, écartés de nos maisons d'une si grande distance, nous verrions à la fin désolés, chagrinés et de soldats-citoyens et sûrement bons républicains devenir comme de simples soldats! c'est ce que nous sommes bien loin de penser! et sommes bien persuadés que vous ferez justice à notre demande dans le plus bref délai; en foi de quoi nous avons tous signé.

Fait à Château-Hibaudière, le 18 avril, l'an second de la République.

Leroux. Beaulieu. Joullain. Commeau. Pinel. Ravidat. Le Nour. Lair. Émery. Rabault. Trédil. Cherbonnier. Maillé. Courant. Lenepveu. Thierry. Courtois, orfèvre. Pierre *Delhumeau. Robert. Denis. Hiver. Alleton. Guquen. Braux. Pariseaux. Baron. Malard. Manceaux. Jeauneau. Plancheneau. Tessier. Doguereau. Le Comte. Nouchet. Leroy-Pétry. Chesnaye. Cormeray. Bellanger.* Mathurin *Trouillard.* Pierre *Belliard. Goujon. Marquet. Roussier. Pilon. Rondeau. Ferné. Gigault.* Louis *Guillon. Mabilliette.*

Oger. Bigeon. Mousseau. Duperray. Normand. Dolivet. Colonier. Rousselin. L. *Touvais. Bougère. Gandon. Pucelle. Guynoiseau. Rousseau*, sous-lieutenant. *Brevet. Houdebert. Moreau*, contrôleur des Ponts-et-chaussées. *Hiron. Juston. Lardeux.* Jean *Patarin. Morteau-Monsalier*, capitaine. *Girard-Retureau* [et plus de 150 autres signatures].

Mesures de défense contre les pillards et contre les rebelles

21 avril, au quartier-général de Chemillé.

Le général *Berruyer* aux administrateurs du Dépt,

La sévérité seule peut arrêter le pillage et le désordre auxquels se livrent les troupes. qui composent les différentes divisions de l'armée que je commande. J'ai donné les ordres les plus sévères au Pont-de-Cé, pour arrêter et visiter tout ce qui passerait sans passeport. Venant ici pour sauver le pays des brigands, il serait affreux que nos troupes en fissent ici le métier.

...Il n'y a pas moyen de faire une guerre active avec les troupes que nous avons. Je l'ai mandé à la Convention et au ministre. En attendant, nous tâcherons de couvrir nos postes. Avec du courage et de la patience nous en viendrons à bout. Ne croyez, soit en bien soit en mal, qu'à ce que moi ou mon chef d'état-major vous racontera. Vezins, Coron, Trémentines et Saint-Georges sont évacués. Il me paraît qu'ils veulent faire de Cholet leur place de résistance. Il y a encore des moyens de les en chasser. Je vais prendre des mesures à cet égard. Il ne faut pas que mes projets se sachent. Je suis rentré hier

soir dans Chemillé. Cette place doit être le centre de mes approvisionnements. Elle est facile à défendre.

Mesures contre les pillards

Quartier général de Chemillé, 21 avril 1793.

Le général *Berruyer* au Département.

J'ai fait assembler les officiers de gendarmerie de la 35e division, avec quelques simples gendarmes. Après leur avoir fait la plus verte leçon, voici ce que j'ai cru devoir arrêter, afin de remédier aux désordres. Demain matin partiront pour Angers huit députés de la 35e division ; ils se rendront auprès du Département, et là, en leur présence, je vous prie de faire visiter les voitures. Vous voudrez bien retenir tout ce qui n'est pas argent monnayé, assignats, linge et habits ; ces derniers doivent être uniformes à l'usage des gendarmes, à l'exception de deux ou trois, qui appartiennent aux officiers et qui vous seront indiqués par le capitaine *Maillefert*, à la bonne foi duquel on peut s'en rapporter. Tout ce qui est fil, lin, coton, mouchoirs neufs, meubles et autres effets de cette espèce doivent être retenus à Angers pour ensuite en être fait l'usage qui vous paraîtra le plus convenable.

Lettre du conventionnel Pérard à Boutton, procureur-syndic du District d'Angers

29 avril 1793 et 2e de la République. Paris, lundi soir.

Salut et liberté, mon cher *Boutton*. Je reçois à l'instant une lettre de vous en datte du 26. Une de *Choudieu*,

sous la même datte, m'avait annoncé dès hier les malheurs que vous me retracez. Je vous plains, comme vous pouvez croire ; vos inquiétudes et vos peines me sont présentes ; demain matin j'en communiquerai au Comité de Salut public.

Je ne puis maintenant que vous répéter ce que j'ai mandé à *Choudieu* et ce que *Revellière* pourra vous dire ; qu'on a pris touttes les mesures possibles ; que toutes les forces disponibles partent et vont partir successivement pour vous porter des secours. D'ici ce temps rappellez vos concitoyens dans vos murs ; formez un camp en avant ; veillez à la citadelle ; retranchez-vous, et enfin deffendez-vous et ne perdez pas courage. J'irai demain de bonne heure chez *Cambon*, qui m'aime et qui veut à notre pays tout plein de bien, qui d'ailleurs est on ne peut plus patriote ; et je l'engagerai à faire diligence dans l'envoi des secours qu'on vous destine.

Si vos craintes augmentent, faites déloger les archives, les caisses, et surtout les vieillards, les femmes et les enfans.

Mon ami, *je sens* et *je partage* touttes vos peines. Adieu, donnez-moi des nouvelles.

Pérard.

Interrogatoire d'Henriette Berruet, domestique de Dommaigné

3 mai 1793. — Thouarcé.

Aujourd'hui, vendredi, 3 mai 1793, l'an deux de la République française..., devant nous René *Macé*, asses-

seur de la justice de paix du canton de Thouarcé.., ont comparu le citoyen Pierre *Bouchard* et Calixte-Pierre *Humeau*, hommes d'armes,... lesquels nous ont dit que..... ils étoient allés arrêter un individu, qui avoit passé outre le bourg de Thouarcé...., et nous l'ayant amené, l'ont fait comparoitre devant nous.

Et..... nous lui avons demandé ses noms, âge, qualité et demeure. L'arrêté nous a dit se nommer Henriette *Beruète*, être fille, âgée d'environ [1] 20 ans, demeurer depuis environ huit mois chez le sieur *de Dommaigné*, à la Gallonnière, commune de Joué.

Interrogée pourquoi elle se trouve travestie en homme ? — *A répondu* qu'étant enceinte d'environ trois mois des œuvres et faits dudit *Dommaigné*, son maître, elle s'est vêtue du costume d'un homme, afin d'empêcher sa grossesse de paraître et pour marcher plus aisément.

Interrogée combien il y a de temps qu'elle a vu ledit *Dommaigné*, son maître ? — *A répondu*, qu'elle le vit encore mardi dernier à sa maison de la Gallonnière, où il la fit venir, l'ayant envoyé chercher chez le nommé *Guitton*, charron au bourg de Gonnord, où elle s'est retirée depuis environ Pâques dernier, parce que le sieur de *Dommaigné*, son maître, étant à la troupe des aristocrates, ne voulant pas l'y suivre, elle avoit été

[1] Elle avait été interrogée le jour même de son arrestation à Notre-Dame d'Alençon, comme elle le fut encore au château d'Angers, le 6 juin suivant, par le juge de paix du canton de Saint-Maurice. Dans ce dernier procès-verbal elle se dit native de Boissé, près Sablé.

[2] Sur le conseil de *Dommaigné*, dit-elle dans son *Interrog.* du 6 août.

conseillée par le cit. *Lambert,* maire de Gonnord, de se retirer en la maison dudit *Guitton.*

Interrogée si ledit *Dommaigné* retire beaucoup d'aristocrates chez lui ? — *A répondu*, que led. *de Dommaigné* se rend chez lui, à la Gallonnière, tous les cinq à six jours, toujours escorté tantôt de 25, tantôt de 12, tantôt de 15, tantôt de 6 hommes ; que mardi dernier elle vit le sieur *du Pineau* chez led. *de Dommaigné*, à la Gallonnière ; qu'elle vit même le nommé *La Jeunesse*, valet de chambre ou laquais du sieur *de Rillé* d'Argonne [1].

Interrogée combien il y a de jours que ledit *de Dommaigné* est à la troupe des insurgés ? — A répondu qu'il y a environ six semaines, il passa par chez lui une troupe de paysans, armés de pics et de bâtons, qui se dirent, en parlant du sieur *de Dommaigné :* « Il faut prendre ce « noble-là; il saura mieux manier les armes que nous ; « il faut le faire notre commandant; » qu'alors *de Dommaigné*, ainsi requis par ces gens-là, se rendit avec eux, et qu'enfin il les commande actuellement.

Interrogée où sont les effets qui appartiennent aud. *Dommaigné ?* — *A répondu* que partie sont au château de Gonnord, partie en l'église de Joué et l'autre partie à Vihiers.

Interrogée si elle a des vêtements, argent ou autres effets ? — *A répondu*, qu'elle a des effets à son usage, qui sont à Gonnord ; qu'elle n'a d'autre argent que deux assignats de cent sols, un de vingt-cinq sols ; qu'elle a en outre, à elle, comme l'ayant filé depuis qu'elle

[1] « Ceux qui l'accompagnaient ordinairement sont les nommés *Pauvert, Boulestreau,* ses fermiers, *La Jeunesse* et autres à elle inconnus. » *Interr.* du 6 août.

ne demeure plus chez led. *Dommaigné*, huit écheveaux de fil écru ; — déclare en outre que ledit *Dommaigné* lui a donné, pour lui tenir lieu de ses gages, une paire de boucles de jarretières, la pierre montée en argent [1], un coulant en similor, une petite boucle paraissant de cuivre, une pièce de deux liards, un liard et un jeton de cuivre ; en outre un médaillon à boîte similor, avec différents portraits y renfermés et sur le cadran duquel sont écrits les mots : *Ferdinand Berthaud* [2], et en outre deux bourses de peu de valeur dont l'une de soie et l'autre de fil ; et en outre trois petites cuillères d'étain.....

Et a déclaré ne savoir signer, de ce enquise.

Lettre du commandant Béraud, de St-Jouin, au commandant Laugrenière

7 mai 1793, Châtillon.

Monsieur,

Sur votre demande et sur scelle de mademoizelle *de la rochejacquelin* nous avons délibéré les denomé par la lettre, que vous avies écrit à la ditte demoizelle *Larochejacquelin* et les renvoyons devand, pour que vous ayez à nous marquer, s'ils ont bien exécuté se qu'il ont été chargé de faire ; et vous repondrès d'eux.

[1] « Deux boucles de jarretières d'argent, montées en diamant. » *Interrog.* de N. D. d'Alençon.

[2] « Une montre ou médaillon avec une chaîne. » *Interrog.* de N. D. d'Alençon.

Excusé mon empressement, s'il vous plest ; je nay que le tant de vous marquer ce petit billet.

Béraud,

commandant de gardes de S. Jouin soux Chatillon.

A M. Laugrenière, commandant de l'armée catholique, à Erjanton le chateau.

Lettre de M. de La Bouère à M^lle^ Degreaume

Thouars, 8 mai 1793.

Je n'ay que le tems, ma chère couzine [1], de vous souhaiter le bonjour et vous faire savoir la réussite de nos entreprises. Touttes les marches du Poitou, Basse Bretagne, Bas Poitou et Bas Anjou, sont à notre disposition ; soixante mille hommes à nos ordres et bien armés; cinquante canons de 12 balles, de huit, six, quatre ; etc. Je vous prie de faire savoir de nos nouvelles à nos parents, à qui je souhaite une santé aussy bonne qu'à nous. J'espère que la modération, dont nous usons, fera relâcher M. de Blet (?) Les prisonniers m'ont bien promis de faire l'impossible. Adieu, ma chère cousine ; respect, compliment et amitié à tout ce qui se ressouvient de nous [2].

[1] M^lle^ Degreaume, comme l'indique l'adresse.

[2] Sans signature, mais de l'écriture de *Gazeau de la Bouère,* qui délivre le même jour un passeport à des prisonniers républicains, — d'après la lettre d'envoi de la copie par le Comité Révolutionnaire de Chinon.

Lettre de Madame de Laugrenière à son mari

8 mai 1793.

A Monsieur
Monsieur de Laugrenière
à Argenton

Je te fais passer, mon cher bon ami, si bouteilles de vin d'Anjou, une de l'Hermitage ; il y en a une de *M. du Chatel* pour la pauvre *Gros*, qui n'a absolument rien chez elle. Je t'envoie aussi du caffé, ton fusil et ton pistolet. On murmure beaucoup ici des prisonniers, que tu as fait sortir. Je t'engage à ne rien prendre sur toi et de n'en pas faire sortir d'autre. Je craindrais que l'on ne t'en voulu du mal. Fais bien veillé ceux que l'on a renvoyer hier de Thouars ; il me paressent mal disposé et pourraient donner main fortte aux brigands, s'il les voyaient revenir. Jé trouvé nos enfans assé bien portant à mon arrivée. *Dominique* avait eu une colique dans la nuit, qui avait fait craindre pour sa vie. Grâce à Dieu, il ni parais plus. Ta fille est bien fâchée de ne te pas voir ; elle est toujours aussi aimable qu'à l'ordinaire ; elle ne xesse de cryer tout le jour : « Vive le « Roi ! Virre la Nation ! » *Courjeaux* m'a pryer de t'engager a faire sortir un nommé *Groleau*, de la Coudre ; c'est un bien mauvais sujet ; d'ailleurs tu peu t'en défendre sur ce qu'il est dans les prisons de Thouars. Adieu, mon cher bon ami : je t'embrasse un million de fois et suis pour la vie ta fidelle épouse.

Mercède Laugrenière.

Ne m'oublie pas auprès de *M^de^ Pirouet* et de M. l'abbé *Ferré*, s'il est de retour de Thouars. Mande moi si tu as de bonnes nouvelles. Du 8 mai 1793.

Lettre du représentant Carra, concernant le commandant Quétineau

Saumur, le 11 may 1793, l'an II de la R. F.

Commission centrale
pour les Dépts de l'Ouest
et des côtes de l'Océan

Le citoyen *Carra*, représentant de la Nation, aux citoyens administrateurs du Dépt de Maine-et-Loire.

Citoyens administrateurs,

Je vous préviens qu'hier, sur les 10 heures du matin, le général *Quétineau*, échappé des mains des brigands, n'a rien eu de plus pressé que de se présenter au général *Leigonyer*, qui a cru devoir le faire mettre aux arrêts pour sa propre sûreté. Cette mesure naturelle était parfaitement dans les règles ; mais les deux commissaires du Dépt d'Indre-et-Loire étant survenus, ils ont dénoncé, sans aucune espèce de preuves, *Quétineau* comme un traître ; ils ont requis le général *Leigonyer* de le mettre en état d'arrestation. Ce général n'a pas cru devoir prendre sur lui une pareille démarche ; et il m'a adressé à Saumur le citoyen *Quétineau*, qui m'a donné tous les détails de la malheureuse affaire de Thouars et qui, par le rapprochement de tous ces détails avec ceux que j'avais déjà eus auparavant, m'a prouvé que la véritable défaite de nos troupes dans cette occasion étaient d'une part la lâcheté habituelle des gardes nationaux des campagnes, non exercés, et de l'autre l'entêtement de la plus grande partie de son armée à vouloir s'enfermer dans les murailles de

Thouars, au lieu de faire une retraite sûre vers Doué ou Montreuil ou Loudun. D'après ces circonstances et aussi d'après la loyauté connue du cit. *Quétineau*, dont le courage et le caractère patriotique n'ont jamais varié, je me suis contenté de lui donner pour prison la ville de Saumur, où il attendra les inculpations qu'on pourra faire contre lui, pour y répondre. Les commissaires civils du Dépt d'Indre-et-Loire ont paru étonnés et choqués de ce que je ne faisais pas mettre au cachot le général *Quétineau*. Mais vous savez, citoyens, ainsi que toute la France, que je ne me dirige point par des principes violents et irréfléchis ni par la fougue des mouvements des autres. *Quétineau* m'a paru malheureux et non coupable ; il y a une mesure pour chaque chose suivant les circonstances. On m'a dit que les deux commissaires civils écrivaient à la Convention Nationale pour m'accuser sans doute de n'avoir pas obéi à leurs mouvements d'irréflexion et à coup sûr d'injustice ; car ils n'ont aucune preuve, si ce n'est des calomnies et des absurdités, comme on en débite tant sans examen, contre le citoyen *Quétineau*, qui ayant appris la trahison de *Dumouriez*, dont on lui faisait un crime d'avoir été le protégé, fit débaptiser sur-le-champ son enfant, qui avait eu le malheur de prendre le nom de *Dumouriez*, dans le temps que ce traître passait pour un républicain.

... Aussi donnerais-je des raisons triomphantes si j'étais obligé de parler sur ces circonstances, et peut-être démontrerais-je clairement que, sans les commissaires de la Convention Nationale, les commissaires civils, dont la plupart affectent le despotisme le plus

singulier, auraient à coup sûr gâté nos affaires. Du reste il s'agit en ce moment de requérir l'administration du Dépt d'Indre-et-Loire de renvoyer à Saumur la citoyenne femme de *Quétineau*, qui n'a été arrêtée à Tours, que par une mesure de sûreté générale et qui doit être présente ici pour tout ce qui pourrait concerner une suite d'informations, en cas qu'il y ait des dénonciations positives contre son mari ; mais il ne faut pas punir d'avance des personnes, qui n'ont pas même contre elles la moindre apparence d'aucuns torts, si ce n'est peut-être d'ignorance en tactique militaire, et qui sont venues se jeter dans les bras de leurs frères après le désastre de Thouars. J'ai la preuve en main que le général *Quétineau* n'a point fait de serment contraire aux principes d'un vrai républicain..... J'ajoute que ceux qui sont venus débiter des calomnies contre lui sont précisément ceux-là, suivant le noble usage des lâches, qui ont déchiré eux-mèmes leurs habits de garde nationale, crié *Vive le Roi* et se sont mis à genoux pour demander leur grâce.

Je suis bien fraternellement

Votre concitoyen,

Carra.

P. S. — J'ai fait mettre en état d'arrestation chez lui le secrétaire de *Quétineau*. S'il ose sortir, il sera emprisonné au château de Saumur. Cette précaution m'a paru nécessaire pour la suite des éclaircissements à prendre relativement au nombre des brigands qu'il semble exagérer prodigieusement.

Lettre du conventionnel Pérard, à Boutton, d'Angers

Paris, mardi matin, 14 ~~mars~~ mai, et 2e de la République..

J'ay reçu le 12 de ce mois, mon cher *Boutton*, votre dernière en datte du 8. Je connais tous les faits dont vous me parlez. Vos dangers sont grands ; mais on vous envoye des secours ; de touttes parts on volle vers la Vendée. Vous allez chaque jour et successivement recevoir soldats, canons, fusils et munitions. J'ay communiqué votre lettre au Comité de Salut Public ; je ne manque jamais à lui remettre, à chaque fois, touttes celles que je reçois de *Choudieu*, et comme le plus grand accord règne dans vos récits et dans vos demandes, vous sentez qu'on y a égard. *Révellière*, qui est ici, se donne tous les soucis ; prenez courage, mon ami, la République triomphera du drapeau blanc. Adieu ; mille choses à tous vos confrères.

Pérard.

Lettre du commandant Quétineau

Au château de Saumur, le 21 may 1793, an 2e de la République française.

Citoyens administrateurs [du Département],

Tandis que les ennemis de la chose publique, uniquement occuppés des moiens de la détruire, viennent d'accourir à l'envie pour exhaler contre moi la calom-

nie ; — car ce n'est point à moi personnellement qu'ils en veulent, c'est absolument à la République, et c'est un moien oblique, artistement employé et dirigé contre moi sous le titre de général que je n'avais pas réellement, mais qu'on a affecté, qu'on affecte encore de me donner, comme un point de vüe à saisir ; — tandis enfin que ces hardis instigateurs sèment ainsi la défiance sur touts ceux qui se chargent en chef d'aucun poste militaire et m'attaquent indignement dans l'affaire malheureuse de Thouars : me tenant toujours au poste du devoir qui est véritablement celui de l'honneur, puisque j'ai succombé dans celui de la gloire, vers lequel on m'avait laissé le chemin le plus épineux, je me suis rendu moi-même aux arrêts de mon parti : bientôt accusé et prisonnier sur ma parole pendant huit jours, le château devait devenir le lieu de mon arrestation, dès qu'on s'occuperait de mon jugement. Je l'attends ; j'ai fourni en conséquence mon mémoire, sans avoir eu le tems de prendre une exacte connaissance de l'espèce des dénonciations disparates et mensongères qui se sont données contre moi, auxquelles en tout cas je saurai répondre ; en effet la vérité a toujours avec elle un caractère inimitatif. Vous l'y reconnaitrès déjà dans les imprimés que je vous adresse ; et vous m'obligerès, citoyens administrateurs, de les accueillir et de les répandre, en attendant que j'atteigne ma justiffication complette et victorieuse.

Le commandant,

Quétineau.

Lettre du commandant Talot au commandant de la Division d'Indre-et-Loire pour réprimer son insubordination.

Quartier général des Ponts-de-Cé, le 21 mai 1793.

[Au cit. *Maugenet*, commandant de la 1re Division d'Indre-et-Loire, à Brissac.]

Citoyen, puisque les bonnes raisons, la franchise et la loyauté ne peuvent rien sur la Division que vous commandez, vous pourrez dire à ceux qui la composent que, s'ils quittent leur poste avant d'avoir été remplacés, ce qui s'effectuera au plus tard à la fin de la semaine, je les ferai charger par la cavalerie, qui leur coupera les oreilles, parce qu'il n'y a que les ennemis de la chose publique, qui puissent abandonner lâchement leurs postes ; en conséquence je ne puis me dispenser de les traiter comme tels.

Je vous ordonne de faire arrêter et conduire ici sous bonne et sûre garde le cit. *Auger*, lieutenant[1], avec un procès-verbal circonstancié de sa conduite; sinon, je vous en rends personnellement responsable.

Je ne connais que le salut de ma patrie; les petites intrigues indignes me sont étrangères.

Le commt par intérim de l'armée de la réserve,

Talot.

[1] Dénoncé par le commandant *Maugenet*, comme le principal meneur.

Du même au Département, concernant les remplacements

Quartier général des Ponts-de-Cé, 22 mai 1793.

[Au Département].

Les canonniers de la garde nationale d'Angers, désirant s'en retourner chez eux, il m'est impossible de consentir à leur demande, à moins qu'ils ne soient remplacés. J'ai beaucoup de confiance en eux; ce sont mes camarades ; j'ai été leur instructeur ; qu'au moins je jouisse du fruit de mes travaux en marchant au feu avec eux. Voyez si vous pouvez les faire remplacer. Les trente recrues, qu'ils m'ont amenés, ne savent encore rien et ne peuvent servir d'ici quelque temps... Il y a au moins un quart du détachement d'Angers, qui s'en est retourné dans ses foyers sans permission. Cela est affreux et contre tous les principes d'égalité [1].

Talot.

Lettre des commissaires civils près l'armée de Doué au District de Saumur, pour annoncer le retour de partie des prisonniers du Boisgrolleau.

Doué, 23 mai 1793.

Citoyens collègues [de Saumur],

Nous vous annonçons avec bien du plaisir le retour de 17 des grenadiers détenus à Mortagne, dont nous joignons ici la liste. Ils viennent d'arriver ; nous les

[1] Le 25 mai, il renvoie tous les gardes nationaux d'Angers, ayant reçu 400 hommes du Bataillon du Nord et 16 canonniers du Mans.

invitons à se reposer ici ; ce soir ils se rendront près de vous.

Nos camarades nous assurent que l'on n'a pas voulu par prudence en relâcher un plus grand nombre à la fois, mais que la liberté sera accordée à ceux qui restent et qu'ils pourront bientôt en jouir.

Vos concitoyens,

Savary. Gautier [1].

P. S. Voudriez-vous bien annoncer cette nouvelle aux parents et amis de nos frères d'armes et à Angers, n'ayant pas d'ordonnance.

Noms des relaxés :

Huguet, de Saumur.	*Clérat*	*Duménil*, de la Ronde,
Frémery	*Hervé*	*Pasquier*, de Montreuil,
Dion	*Faulcon*	*Constant*, de Tours[2].
Brosse	*Aubineau*	
Doussin	*Bougouin*	
Stemann	*Moriceau*	
Bardon	*Blotin*	

[1] Commissaires civils près l'armée de Doué.

[2] L'histoire en est connue. Ce sont les grenadiers des compagnies de Montreuil-Bellay et de Saumur, faits prisonniers après un siège de deux jours, le 20 avril, au château du Boisgrolleau, près Cholet, — et conduits le même jour dans un couvent bénédictin de Mortagne. Ils écrivaient le 29 avril : « C'est avec plaisir que nous publions les procédés honnêtes et humains que « nous avons reçus et que nous recevons chaque jour des généraux et commandants de l'armée catholique..... Nous avons « lieu de croire que vous pourriez nous tirer de notre prison..... « Nous nous en rapportons à votre prudence et à votre zèle..... « Nous sommes 65 grenadiers de Saumur et 82 de Montreuil... » La lettre, confiée, sur la désignation des généraux, aux grena-

Lettre de Savary au Département sur la délivrance de prisonniers patriotes

Doué, 23 mai 1793.

Citoyens collègues [du Dépt],

51 prisonniers sont arrivés quelques heures après le départ des 17 premiers. Nous n'en avons pas la liste. La plus grande partie étaient de l'armée de *Gauvilliers* et avaient été pris à l'affaire de Beaupréau. Nous ignorons s'il s'en trouve parmi eux de Saumur ; mais il paraît certain que le reste des prisonniers, qui sont encore au nombre d'environ 500, tant à Cholet, Mortagne que dans les environs, ne tarderont pas à jouir de la liberté.

Votre concitoyen,

Savary.

Lettre du duc de La Trémoïlle, prisonnier, au citoyen Tripier, à Paris

d'Angers, ce 23 [mai 1793] *au matin.*

Vous devès, Monsieur, être dans l'inquiétude sur mon compte, n'ayant pas encore reçu de mes nouvelles. Sachès que je suis arrêté ici[1], mes papiers n'ayant pas

diers *Frémery* et *Huguet,* était signée par Jérémie *Tribert,* commandant, [il était réservé à d'horribles misères], Cosnard, Pasquier le jeune, Méchin, Juteau, Plocain aîné, Bègues, Rossignol-Duparc, Tessier, Revellière, Cotelle, Melon, Raveneau et 37 autres.

[1] Il avait été arrêté le 20 mai par la garde nationale de Noyant-sous-le-Lude, et envoyé le lendemain à Angers par le

été trouvés suffisants, ou plutôt, je crois, mon nom paraissant suspect. Le Comité de surveillance d'ici a déjà écrit à celui de Paris ou au Dépt pour les informations. Ainsi tachès, je vous prie, comme j'y suis connu, de m'y faire réclamer et donner des ordres prompts pour mon élargissement. Car vous saurès, que je suis dans une vilaine prison [1] avec douze prisonniers, et que nous sommes tous rongés de pous et de vermines, sans parler de l'humiliation qui pour moi est le plus dur de tous les supplices. Tachès de cacher cela à ma pauvre femme. Je suis sûr qu'elle en mourroit de chagrin, mais je compte sur vos soins et sur votre intérêt, pour me tirer promptement de cette position fâcheuse. Ne perdez pas un instant; car les journées d'un prisonnier sont comme des siècles.

Si vous appreniès qu'on donnât des ordres pour ma translation à Paris, agissès en conséquence pour que je m'y trouve en liberté. Avec l'animosité actuelle du peuple, c'est toujours dangereux de se trouver en prison, et les exemples passés ne rassurent point.

District de Baugé, avec son interrogatoire. Il s'y déclare âgé de 26 ans, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, marié à Mlle d'Argouges, de qui il a un enfant, âgé de 6 ans. Avant la Révolution il servait dans Lorraine-Cavalerie en qualité de major en second et est allé en 1789 à Nice, près de sa mère, qui y est morte en 1791, puis à Chambéry près de son père, qui y est mort « en avril ou mai 1793. » Il est rentré alors en France et ignorait, en se rendant à Niort, qu'il y eût des rebelles dans le pays; etc. — Le 21 mai il subit un nouvel interrogatoire à son arrivée à Angers. — Son signalement le dit de 5 p. 8 pouces; cheveux et sourcils chatains; yeux gris, nez bien fait, bouche petite, menton rond, front large, visage plein.

[1] Au château d'Angers.

Madelin [1] a été arrêté par la même occasion ; ainsi voyès aussi à le faire réclamer.

Sur l'adresse : *Au citoyen Tripier* [2], *rue du Ponceau-Saint-Martin, à Paris.*

Lettre du District de Saumur et des Commissaires civils sur la déroute de Concourson

Saumur, le 8 juin 1793, l'an II de la R. F.

Chers collègues [du Dépt],

Il est douloureux pour nous d'avoir à vous annoncer de fréquentes déroutes. Celle d'hier fut complète. En voici les détails. Le poste des Rochettes fut attaqué vers les 8 heures du matin. Il fut bientôt forcé de se replier sur Courcourson. A 9 heures nous fûmes avertis que l'ennemi en force nous menaçait. Le général *Leigonyer*, arrivant de Saumur pour conférer avec les députés de la Convention et les généraux sur le plan de campagne. se porta vers le lieu du combat. A 10 heures la générale fut battue à Doué. Nos troupes, forcées de poste en poste, se replièrent avec précipitation ; bientôt le désordre se mit dans notre armée et la déroute

[1] Nicolas-Isidore Magdelain, âgé de 30 ans, cuisinier de profession, était attaché à la maison de Salm, mais n'était pas au service de La Trémoïlle. Il se rendait pourtant avec lui à Thouars, pour recevoir de l'argent des revenus de la terre. A son dossier figurent les certificats de service chez le comte Vindischgratz, le prince de Croy, la princesse de Salm, le sieur de Vigny, — et des lettres « à sa tendre amie », la citoyenne Hébert.

[2] C'était l'intendant de la maison de La Trémoïlle.

en fut la suite. Vers une heure après-midi, on vint nous avertir de songer à notre retraite de Doué, en nous disant que l'ennemi entrait dans la ville, qui dans ce moment se trouvait dégarnie de troupes. Il était temps de l'exécuter ; nous étions suivis de près. Nous fûmes témoins d'un désordre horrible dans la marche des convois. Nous fîmes tous nos efforts pour contribuer à ramener l'ordre, sans pouvoir y parvenir qu'à près de deux lieues de Doué. La présence du général *Menou*, qui arrivait au galop, nous tranquillisa sur la suite des événements. Il rallia les fuyards et protégea la retraite de nos convois. Nous avons perdu une pièce de canon de 4 ; quelques charrettes versées sont tombées au pouvoir de l'ennemi avec des fourrages. Nous ignorons le nombre d'hommes que nous avons perdus ; mais nous ne le croyons pas considérable. — Cette défaite est peut-être due au peu de confiance que les troupes avaient dans le général *Leigonyer*, qu'elles regardaient comme un traître, et encore au peu de talent de ce général dans la disposition et la marche d'une armée ; mais nous avons dit plusieurs fois notre manière de penser à cet égard ; nous en avons fait part également à la Commission centrale, et *Leigonyer* ne commandera plus notre armée. Nous ne le croyons pas traître, mais nous croyons le reste. Il faut avouer aussi qu'il n'était aucunement secondé dans son poste.

Menou commande ; les généraux *Coustard* et *Santerre*, qui sont à Tours, doivent arriver incessamment ; l'ennemi s'est replié sur Doué, mais nous ignorons ses projets.

Notre armée est postée dans les retranchements

construits sur les hauteurs de Bournan. On s'occupe à faire transporter les effets de campement. Cela doit produire un bon effet ; car la désorganisation continue toujours ; point de subordination et toujours des plaintes.

Le général *Salomon* a ordre de se rendre ici avec son armée, pour se déterminer enfin à attaquer en masse.

Nous vous saluons fraternellement.

Vos concitoyens,

Rossignol, *Riffault*, proc. syndic, *Bineau*, *Abraham*, *Gaudais*, *Gautier*.

Les commissaires civils près l'armée de Doué,

F.-L. Joullain. *Savary.*

Lettre des Commissaires civils à Saumur annonçant l'approche de l'ennemi

Saumur, 9 juin 1793, 9 h. du matin.

pressée.

Citoyens collègues [du Dépt],

L'armée de Thouars, commandée par le général *Salomon*, était en marche pour se joindre à notre armée. Il paraît que l'ennemi, prévenu de ce mouvement, a été à sa rencontre ; il y a eu un combat entre Thouars et Montreuil et peu au delà de cette dernière ville. On ignore le résultat de cette affaire. Elle contrarie beaucoup le plan projeté pour tomber sur l'ennemi. Celui-ci

a paru au pont S^t^-Just et paraît disposé à prendre la rive gauche du Thouet. Gagnera-t-il les bois de Fontevrault pour ensuite se porter sur Saumur par les moulins ? ou bien filera-t-il le long des communes de S^t^-Cyr, Chacé et Varrains, pour entrer par le Pressoir-Saint-Antoine ? On prend des mesures pour fortifier ces postes, en diminuant nécessairement ceux du camp de Bournan. Il nous faudrait plus de forces, à raison de toutes ces distributions. Nous avons aussi besoin de cartouches. Le général vous en a fait demander ou bien à votre chef d'artillerie le nombre de 200 mille. Le cit. *Drouet*, aussi demandé, est attendu avec la plus vive impatience... Le général *Menou* vous écrit à ce sujet. Il vient de visiter les postes qu'il trouve en bon ordre.

Vos concitoyens collègues,

Gautier. *Savary.* *Rossignol.*

EXTRAIT [1]

Des lettres des commandans des armées catholiques et royales, écrites de Doué et Montreuil, le 8 et 9 juin 1793.

Doué, 8 juin 1793.

Notre armée s'est portée vers Doué hier matin. Arrivés à Courcourson, nous avons trouvé que les ennemis avoient fortifié la tête du pont par une tranchée : les nôtres l'ont forcée; ensuite, ils ont trouvé

[1] Imprimé sur deux colonnes, in-fol.

l'ennemi, fort d'environ 12,000 hommes, retranché sur les hauteurs, qui font face à Courcourson, avec 15 pièces de canons. Nos braves guerriers l'ont attaqué avec vigueur en fonçant sur l'artillerie. Malheureusement toute l'armée n'a pu donner à la fois. Cependant on est parvenu à les mettre dans une déroute complette ; on leur a tué environ 800 hommes, pris 5 pièces de canons, 50 charrettes, 500 hommes, dont partie a offert de servir parmi nous. On les a poursuivis jusqu'à un quart de lieue de Saumur.

Nous avons eu peu de morts, mais notre aile droite. qui a peu souffert, a eu plusieurs blessés. Notre armée avait eu la pluie sur le corps tout le jour : les cartouches étaient mouillées, et la plupart des fusils ne pouvoient tirer.

Autre lettre de MM. les commandans des armées catholiques et royales, datée de Montreuil, le 9 juin 1793.

Nos commandans, après la victoire remportée près de Doué, ayant pensé qu'il seroit très intéressant d'empêcher la réunion de l'armée de Thouars à celle de Saumur, se sont portés le 8 de ce mois sur Montreuil. Là, ils se sont divisés en deux armées ; l'une a marché sur Saumur, l'autre a attendu l'armée de Thouars [1], qui est arrivée auprès de Montreuil sur les 7 heures du soir où elle a été bien surprise de trouver les nôtres. Nous les avons attaqués aussitôt, et avons mis cette armée républicaine, forte de 5,000 hommes, dans une déroute complète, pris deux canons, cinq barriques de

[1] Ici finit la première colonne.

cartouches, beaucoup de superbes chevaux d'artillerie, près de deux cents autres chevaux, environ six cents déserteurs des légions de Paris, une quantité énorme de fusils, beaucoup de bagages et neuf cents prisonniers : on ignore le nombre des morts. Ce combat nous a coûté bien des blessés, dont la plupart l'ont malheureusement été par les nôtres, qui dans l'ombre de la nuit (car le combat n'a fini qu'à minuit), se sont fusillés sans se reconnaître. Par ce moyen, on a empêché la réunion des armées ennemies. On doit en partie le succès à l'armée de *Bonchamps*, qui s'est battue avec la plus grande intrépidité, d'autant qu'elle était vivement courroucée d'être arrivée trop tard à l'affaire de Doué. MM. *De Lescure* et chev. *Dessessarts*, des lettres de qui cela est tiré, ont combattu avec l'armée de *Bonchamps* ; le reste de l'armée s'était portée sur Saumur. Avant cette action, des lâches ou des traîtres qui méritent punition, s'en sont enfuis, et ont répandu l'allarme en annonçant que notre armée étoit en déroute. Le Conseil supérieur d'administration provisoire recommande aux conseils provisoires des paroisses chez qui il se trouvera de ces hommes-là, de les punir par le désarmement et la prison.

A Châtillon-sur-Sèvre, de l'Imprimerie royale, l'an premier du règne de Louis XVII. 1793.

Nous venons à l'instant d'apprendre la prise de Saumur [1].

[1] Cette dernière phrase est manuscrite. — La pièce porte au dos l'adresse manuscrite : *Pour le Breuil-sous-Argenton-le-Château.*

Réquisition du général Barbazan pour la défense d'Angers

10 juin 1793. — Angers.

Le général *Barbazan*, commandant en chef à Angers, est requis de doubler les différents postes, particulièrement celui de la prison, où il se manifeste du mouvement, et d'ordonner des patrouilles à pied et à cheval, à l'effet d'en imposer aux agitateurs qui cherchent à semer le trouble.

Au Département de M.-et-L., à Angers,
ce 10 juin 1793, l'an 2e de la Rép. F.

[minute]

Proclamation du Directoire du département aux habitants d'Angers

10 juin 1793.

Citoyens, plus le danger est grand et plus des républicains doivent montrer de sang-froid, de fermeté, de courage. Les administrateurs, que vous avez élus, s'occupent des moyens d'assurer vos personnes et vos propriétés. Citoyens, ralliez-vous et tenez-vous toujours prêts à vous défendre. Que de vaines alarmes, répandues par des gens faibles ou avec des desseins perfides, ne jettent pas le désordre dans une ville que l'ordre et la réunion seules peuvent sauver.

Les corps administratifs, réunis pour le maintien de la tranquillité publique, défendent à toutes les femmes et filles de sortir de leurs maisons ; il est également défendu à tous citoyens d'enlever les écriteaux placés à leurs portes en vertu de la loi, ainsi que les signes de

la liberté; de se porter à des mouvements, ou de tenir des discours propres à inspirer des inquiétudes et à affaiblir le courage.

Fait en la séance des Corps constitués de la ville d'Angers réunis en permanence, le 10 juin 1793, l'an 2e de la Rép. française. *10 h. 3/4 du matin.*

B. Dieusie, président. *Boullet,* proc. gén. syndic.

Lettre des commissaires délégués du Département, contenant nouvelles de la guerre

Baugé, 10 juin 1793.

Citoyens et collègues [administrateurs du Dépt], Nous nous sommes rendus près l'administration du District de Baugé, pour y remplir notre mission ; mais la fatigue des chevaux a mis du retard dans notre arrivée. Nous avons trouvé ici les autorités constituées réunies en Comité général. Tous les habitants sont dans la plus grande consternation ; une partie est en fuite ; le reste est enfermé dans l'intérieur des maisons; la garde natale a été tellement subjuguée par la terreur, qu'a inspirée le nombre des fuyards qui ont passé à Baugé ! Ces lâches ne se sont pas arrêtés ici ; ils ont continué leur fuite, en se portant sur la Flèche principalement ; on peut les porter à 2000 ; rien n'a pu les retenir. — Il a passé ici une grande quantité de chevaux, trois pièces de canon, dont une de huit et deux de quatre, et dix caissons. Le tout s'est porté sur la Flèche, où les papiers, les administrateurs et la caisse

du District et de la municipalité sont maintenant parvenus, ainsi que la caisse et les papiers de Saumur.

Les nouvelles de l'ennemi les plus accréditées et qui paraissent vraisemblables sont qu'il se porte sur Angers en deux colonnes, l'une par les Rosiers et l'autre par Longué. On répand actuellement que l'avant-garde est sur le point d'entrer en cette ville. Nous allons attendre ce qu'il y aura de plus positif à cet égard. Les municipalités sur le passage nous paraissent toutes effrayées. Les habitants se cachent et tremblent à la pensée des atrocités des brigands, qu'on n'a pas manqué de leur peindre. C'est ainsi que ces hommes de sang sont servis par la malveillance. Nous avons invité ces municipalités à se rassurer, à rallier les moins peureux et à faire faire des vedettes de toutes parts. Le citoyen *Letourneux-Perraudière*, qui arrive à l'heure même de la découverte, vient de rencontrer 40 prisonniers relâchés ce soir à Saumur. Ils lui ont attesté que l'ennemi se dispose à attaquer Angers demain soir ou après-demain. Ainsi tenez-vous pour avertis. Vous n'avez pas de temps à perdre, si vous voulez acheminer par la Flèche les effets et papiers précieux de votre administration et de celle du District. La route est encore libre. Les bruits, qui se répandent à l'instant, que des patrouilles ennemies se sont portées sur la route d'ici Suette, sans que nous y ayons néanmoins grande confiance, nous déterminent à prendre la route de la Flèche. Nous y trouvons l'avantage de pouvoir vous informer positivement de la situation des débris de notre armée qui s'y sont portés... Salut et fraternité.

Joubert-Bonnaire. *L. J. Bardet.*

Lettre du district de Baugé contenant nouvelles de la guerre

Baugé, 11 juin 1793.

Citoyens collègues [administrateurs du Dp^t^],

Une ordonnance du détachement de dragons, stationné à Suette, vient de nous requérir verbalement de faire filer à Angers les hommes d'armes, qui se sont repliés sur cette ville. Nous vous annonçons, qu'il n'est plus dans notre pouvoir de remplir cet objet. Hier matin nous en étions convenus avec le g^al^ *Santerre* ; mais ce citoyen a levé presque aussitôt la consigne, en sorte que tous les fuyards se sont débandés et qu'il n'a plus été possible de les rallier. Sans cette mauvaise mesure et le départ précipité de *Santerre*, il aurait été facile de réunir 3000 h. et de les faire filer à Angers... Nos deux commissaires se sont décidés à se rendre de suite à La Flèche, pour rallier ce qui sera possible et les envoyer à votre secours... Notre ville est déserte et la consternation générale. Nous nous attendons même d'un instant à l'autre d'être contraints de l'évacuer.

Salut et fraternité.

Les membres des Comités généraux du District et de la commune de Baugé réunis en permanence.

B. A. Laran. R. Guyot, maire. *Desvignes. Bretault*, greffier. *Normand. Salmon*, proc. de la c^ne^.

Certificat du Commandant Du Perron

Lion-d'Angers, 12 juin 1793.

Je certifie avoir emplié, pour apèser des troubles de difèrans factieux [1], que la prudence ne permetait point de faire arêter, 260 livres.

Au Lion-d'Angers, ce 12 juin 1793, l'an 2e de la République.

Du Perron,

Commandt provisoire de l'avant-garde.

Lettre du même au général Surreau

12
[2 *juin, Châteaugontier* [2].]

Mon cher général, je reçois votre lettre, acablé de fatigue, je marche sur Laval bivacquer avec une avangarde que rien ne peut retenir dans lafantésie qu'il a dans sa marche.

Jé envoié un courié aux comis de la Convention pour faire fermer les porte ; par c'este ordere de prudance je realiré ma troupe.

Je fait couper sur la place les cheveux à un soldat voleur.

Mon camarade a deu vous faire par du conseille de guerre qui a été tenu au Lion-d'Angers.

Les bataillons m'ont reconnu en républiquin. Jè

[1] Il s'agit de la mutinerie du Bataillon de Paris. *Ci-dessus* p. 125, note.

[2] La date et le lieu manquent.

éprouvé bien des chagrins. Jé ma troupe sans vivre ; je ne sès si jantrouveré de main. Jè. 80. beuf. que jè fait marché avec mon convoi.

Vous orès bien de la pène à me lire ; c'est sur une borne que jé crit et vous soitte bien le bon jour.

Du Perron,

Command[t] par intérim l'av[t] garde.

Sur l'adresse : *Au citoyen Surreau, général de brigade au Lion-d'Angers.*

Lettre de la municipalité provisoire d'Angers au Directeur du département

Angers, 14 juin 1793.

Citoyens administrateurs [du Dp[t] de M.-et-Loire, route de Laval],

Appelés par nos concitoyens à remplir provisoirement les fonctions de la municipalité pendant l'absence des corps administratifs, nous croirions manquer à la confiance, qu'ils nous ont témoignée, si nous vous dissimulions leurs craintes et leurs alarmes que nous partageons avec eux sur le sort des prisonniers dont vous avez ordonné le transport. Elles augmentent aujourd'hui. L'ennemi est à nos portes, qui s'avance sur nous. Leur sort est entre vos mains. Vous sentez, citoyens administrateurs, la responsabilité que vous appelleriez sur vos têtes et les nôtres, la représaille qui pourrait en être la suite, si l'événement ne répondait pas à vos espérances et aux nôtres. Déjà le jour même

de leur départ, des citoyens de cette ville vous avaient manifesté leurs vœux pour leur liberté; nous vous les réitérons; nous nous en remettons entièrement à votre prudence et à votre sagesse de concilier leur liberté avec la sûreté de leurs personnes [1]. Nous nous ferons toujours un devoir de communiquer avec vous; nous espérons de votre part la réciprocité.

Vos concitoyens, les membres composant la municipalité provisoire d'Angers.

Cloquet père. *Aubin. Brillemont. La planche de Ruillé*, maire provisoire. *Lheureux. Delarüe*, notable. *Delaunay*, méd. *Cahoreau. Verdier. J.J. Trotouin*, notable. *Murault. Letellier*, substitut provisoire.

Ordres des chefs royalistes à Saumur [2]

Saumur, 14-15 juin.

De Par le Roi -- Monsieur L'imprimeur imprimera, dès cet instant, toute autre affaire cessante, La Présente Proclamation.

De Laugrenière, général dans l'armée chrétienne.
Desessarts, commandant.

—

De Par le Roi — Ordre à M. de Gouy, imprimeur, de fournir de Suite les Proclamations Relatives au pillage

[1] Le Département, requis d'autre part encore, adressa plusieurs dépêches à la Commission centrale de Tours, sans pouvoir obtenir l'élargissement de ces prisonniers.

[2] D'après une copie des trois ordres remis aux Représentants.

sous peine d'être emprisonné. — A Saumur, ce 14 juin 1793. *Desessarts.*

—

Je prie M. de Gouy de Remettre au Porteur une centaine d'exemplaires aux françois. A Saumur ce 15 de juin 1793. *Delavilledebaugé.*

Élection d'un capitaine de parroisse

Aujourd'hui 15 juin 1793, nous, Jean *Dupin*, Jacques *Foucquet*, François *Boidron*, Ét. *Poivert*, Louis *Auberon*. Pierre *Guibert*, Jacques *Guibert*, François *Rétauré*, Pierre *Pineau*, René *Lefort*, Jacques *Subileau*. Jacq. *Retauré*, Joseph *Pasquier*, Jean *Rétauré*, Pierre *Baranger*, Pierre *Truffet*, René *Gallard*, Jean *Mauril*, Jean *Poirier*. Pierre *Ernoul*, Jean *Boidron*, Sébastien *Besnard*, Jean *Fonteneau* et François *Guiet*, tous habitans des paroisses de la Salle et Chapelle-Aubry, sommes assemblés à l'effet de nommer entre nous un commandant de la paroisse, au lieu et place de Louis *Chollet*, blessé à l'affaire qui a eu lieu entre l'armée chrétienne et les patriotes à Doué, le sept de ce mois. Procédant à la ditte nomination, nous avons unanimement nommé, en son lieu et place, Jean *Dupin*, ce acceptant, qui a promis de ce bien et fidèlement comporter en la ditte place, auquel nous promettons d'obéir en tout ce qui nous commandera, consernant le service du Roi et de la Relligion.

Fait en assemblée, en double, à Saumur, les jour et an qui dessus.

Jean *Dupin*, Jean *Morille*, Jean *Le fort*, Pierre *Renou*[1].

[1] Le même que l'acte appelle *P. Ernoul.*

Proclamation des commandants des armées catholiques et royales

De par le Roi
et Monsieur, Régent du Royaume.

Nous, commandans des armées catholiques et Roiales, considérant qu'au milieu du tumulte des armées et dans un enchaînement de combats et de conquêtes rapides, tout établissement qui tend à protéger le maintien du régime civil et politique ne peut être trop promptement organisé ; pour le plus grand intérêt de la Religion et du Roi, et pour le plus grand avantage de la ville de Saumur, avons ordonné et ordonnons, au nom de Sa Majesté Très Chrétienne Louis XVII, Roi de France et de Navarre, et de Monsieur, Régent du Roiaume, à MM. *Desmé-Dubuisson*, *de Bagneux*, *Chasles* ; [etc] de se réunir sans délai en vertu de notre Proclamation du 14 juin 1793 et de se former dans l'espace de vingt-quatre heures en Conseil provisoire d'administration, lequel se conformera aux principes énoncés dans notre susdite proclamation.

A ces causes leur avons délégué et déléguons pareillement au nom de sa Majesté Très chrétienne Louis XVII, et de Monsieur, Régent du Roiaume, toute l'autorité convenable à cet effet.

En foi de quoi leur avons délivré le présent, et avons apposé au bas le Sceau Royal.

Fait au quartier général, à Saumur, le 16 juin 1793, l'an premier du Règne de Louis XVII.

D'Elbée ; chevalier Desessarts ; Duhoux d'Hauterive ; Stoflet ; de Beauvolliers l'aîné ; de Laugrenière ; Fleuriot de la Freulière ; chevalier de Fleuriot ; de Boisy ; chevalier d'Autichamp.

Pour MM. du Conseil de guerre,

Dury de Beauvais, *secrétaire.*

A Saumur, de l'imprimerie de Dominique-Michel de Gouy, imprimeur du Roi.

Injonction des commandants de l'armée catholique à trente-six Saumurois désignés

18 juin 1793.

De par le Roi [1]
Et de Monsieur, Régent du Royaume

Nous, commandants les armées Catholiques et Roïales, ordonnons aux trente-six Membres désignés en notre Proclamation du seize de se rendre de suite à l'hotel-de-ville, de s'y former en Conseil provisoire, et d'entrer en activité, sous peine de responsabilité.

[1] Original imprimé en forme de circulaire (0,20 sur 16), — avec l'adresse manuscrite au dos du second feuillet.

Fait à Saumur, au Quartier Général, le 18 juin 1793, l'an premier du Règne de Louis XVII.

Chevalier *Desessarts ; Duhoux d'Hauterive ; de Donnissan ; d'Elbée ; Stoflet* [1] *; de Beauvolliers* l'aîné ; *de Laugrenière ; Fleuriot de La Freulière ;* chevalier *de Fleuriot ; de La Ville de Beaugé ; de Boisy ;* chevalier *d'Autichamp.*

Lettre du Conseil municipal de Beaufort au Département, au sujet du passage de l'armée chrétienne

19 Juin 1793, Beaufort.

Citoyens administrateurs [du Dépt.], à Laval,

Hier 18, sur les 5 à 6 h. du soir, 3 hommes de l'armée dite catholique et royale arrivèrent ici à cheval et s'emparèrent de la principale porte de la maison commune. Il n'y avait pas une demi-heure, que nous en sortis.

Instruits de cette apparition, à laquelle nous nous attendions d'un moment à l'autre, nous nous rendimes à notre poste, et nous fimes à ces trois insurgés les questions suivantes : « Qui êtes-vous? Que demandez-» vous? » — « Nous sommes », dirent-ils, « de l'armée « chrétienne, envoyés par nos généraux. Nous sommes « venus pour faire abattre votre arbre de liberté, bru-« ler les papiers de la municipalité, emporter vos dra-

[1] Par une bizarrerie, les affiches et passeports imprimés écrivent d'ordinaire ainsi son nom, qu'il signe toujours : *Stofflet.*

« peaux et vos écharpes. » — « Avez-vous des pou-
« voirs ? et de qui les tenez-vous ? » — « Si vous exigez
« la représentation de pouvoirs, 5 à 600 des nôtres,
« qui ne sont pas loin, vous les feront voir. »

Vous pouvez juger, citoyens administrateurs, non de notre étonnement, mais de notre perplexité. Depuis plusieurs jours nous avions recueilli l'assentiment général de nos concitoyens à ne faire aucune résistance ; et dans le vrai, vous savez que nous sommes sans aucun moyen de défense. Il a donc fallu obtempérer... Nous étions exposés au pillage en cas de refus, peut-être à voir verser inutilement le sang de nos frères. Il a fallu de plus arborer le drapeau blanc, pour éviter, ainsi que s'en sont expliqués les trois émissaires, qu'un gros détachement de leur armée ne passât par Beaufort.

Nous apprenons en ce moment-ci, qu'il en passe 3,000 par S^{t} Maur, qui paraissent aller à Angers.

Les officiers municipaux de Beaufort et membres du Conseil général de la commune,

Béconnais l'aîné.

Bourcier, maire.

Beritault.

Lécluze, pro^{r} de la c^{ne}.

André *Giroust.*

Le Bouvier. *Bouis.* *Péchard.*

Auger.

Daguet. *Prével* l'aîné.

Prével, secrétaire.

Liste du Conseil provisoire de la ville d'Angers, nommé le 25 juin en vertu de l'injonction des chefs de l'armée Royale [1].

MESSIEURS

La Planche de Ruillé.
Letellier.
Mohan.
Lheureux, feudiste.
Cahoreau.
Turpin.
Desmazières.
Aubin-de-la-Bouchetière.
Choquet père.
Béguyer.
Dellerue.
Benoist.
de Cumont-du-Puits.
Sartre, négociant.
Bunel, négociant.
Deville, marchand.
Ollivier, apothicaire.
Jouve, préposé aux subsis-
Leduc, notaire. [tances.
de Narcé.
Gendron.
Ladavière.
Boileau.
Paulmier père.
Chaillou, juge de paix.
Abraham, épicier.
Huard, notaire.
Legoust.
Chambault fils.
Livois.
Louet l'ainé.
Mauclair.
Marie l'aîné.
Durocher.
Ayrault-de-St-Hénis.
Commeau, négociant.
Morin, négociant.
Aubin, feudiste.
Guérin-des-Brosses.
Guérin, médecin.
Dupont, secrétaire.

[1] « Le 24 juin, les chefs de l'armée Catholique et Royale, de « Boisy, de Fesque et d'Elbée, firent une injonction à la ville « de former dès le lendemain un Conseil provisoire. Les habi- « tants s'assemblèrent et le 25 ils nommèrent, pour le compo- « ser, les sujets dont vous trouverez ci-joint les noms. » — *Lettre de Brichet du 27 juin.*

Lettre du District de Baugé, concernant une visite de l'armée chrétienne

Le Mans, 28 juin 1793.

Citoyens administrateurs [du Dépt. à Laval],

... Un détachement des rebelles s'est rendu mardi [25 juin] à Baugé. Ils se sont présentés à la municipalité pour la forcer de faire élargir les prisonniers. Elle s'est tenue ferme et a refusé. Plusieurs citoyens, ayant appris que, sortant de la municipalité, ils étaient allés à l'auberge et se disposaient à faire abattre l'arbre de la liberté, ont été les trouver et leur ont fait sentir que, s'ils ne sortaient promptement de la ville, ils les feraient repentir de leur audace. Quelques bouteilles de vin étaient sur la table. Ils ne se donnèrent pas le temps de les boire. Ils montèrent à cheval et partirent.

Les administrateurs du District de Baugé.

Cailliot. *Léonard.*

Poilpré.

C. A. *Haran.*

Lettre de Denay, commissaire des vivres de l'armée chrétienne, demandant des provisions spéciales qui l'accréditent pour lutter contre le gaspillage.

De Chemillé, ce 4 juillet 1793.

Mon général [1],

J'ay l'honneur de vous Représenté le petit billiet sy dans cette présente, quy Répond à une Demande que

[1] C'est, je crois, à d'*Autichamp*, qu'il s'adresse.

Jay fait de Bouche, et après par écrit, au comité de cet ville. De bouche je leur ay demandé compte de sèze cent douze bouxau de bled quel membre de leur comité était venu cherché à Saumur à deux foys diférant, savoir neuf cent quarante huit boixau au premier convoix, et 664 b. de l'autre ; quy forme un total de 1612 b. Il me réponde, comme vous le voyez. Je vous demande sy dans tous les endrois il faut que vous assembliés votre Conseil, comme vous l'avez assemblé à Angers. Je N'aurès que cela à faire et coment Soulagé votre armé pour la subtence des vivre ? Otorizé moy, je vous prie, comme je le Devès Estre à Saumur, D'estre Directeur des vivre, Mosieur d'*Armaillé* et *de la Boire* pour Estre mes inspecteurs, mes provizion fait En moule posé au Conseil supérieur. Entrens dans les endrois quil seront conquy. Je N'aurez plus à vous casser la teste. Le droit de nomé des commissaires et controlleur sur la vie de mes inspecteurs et jamais autrement. J'espère de vous prendre vos conclusions pour une effet de cet importance ; Car l'on me demande mes pouvoirs presque dans tous les Endroits où je passe. J'ay l'honneur D'estre très cencèrement, avec que avec un profond Respect,

Mon Général,

Votre très humble Et très hobéissant Ssrviteur,

Denay.

Un de ces Messieurs du Conseil avès commencé à me faire voir leur grenier, où il mon dit qu'il n'avez plus de grin. Je n'en ay vue que aux environ de six boixau et 17 barique de vin sur les 35 quy avès eu de reste de 48.

après en avoir Envoyer huit buse à Beaupréau et deux quil avès envoyez à la lhopital. Reste à 16 barique quil ont dépancé à avoir table ouverte tous les Jours. Cès là le reproche que Je leur ay fait, disant que le Comité nété point pour tenir table ouverte à tous le monde, et que ce nété que pour les affer du temps, doné des passeports, des billets de loment et autre chose pour ce qui regarde la guerre et la ville, et non de ce ivrer.

Ordre pour le rassemblement des paroisses [1].

6 juillet 1793.

Le nommé *Allard*, commandant de la Fougereuse, peut rassembler sa paroisse et celle qui ont fait son rassemblement ; mais tous les généraux de l'armée demandent que jeudy, au soir, il rassemble le plus de monde qu'il serait possible. Ce n'est que pour nos soldats se reposent et que les ouvrages les plus pressés de la campagne se fasse ; nous enjoignons tous les comités de faire rendre à Bressuire tout leur monde. Les soldats doivent bien faire attention à ce rassemblement. Il doit décider de leur sort et de la tranquilité de tout notre pays et peut-être de la France entière. Il faut donc que tout le monde s'empresse de se rendre à Bressuire, jeudy prochain, où je me trouvairé avec eux.

A Chatillon, le 6 juillet 1793. — *De Laugrenière. Lescure.*

[1] D'après une copie ; les originaux sont dits portés au Comité Révolutionnaire de Saumur.

Fournitures de vin aux Comités provisoires.

Chemillé, 9 juillet 1793.

Mesieur les administrateur du Comité de S. Lezin voudront bien me doner avis du vin, qui doit leur être rendu chez eux venant de S.-Florent. Je leur ceré forte obligé, sy il n'été point rendu, de doner un cheval aux commissaire porteur du présent, pour aller à Nevy et S^te^ Cristine, pour en faire passer une charte à Chemillé et leur en ferez pasé aus dou ble d'autre, vu qu'il ny a point de vingt à Chemillé. Ce 9 juillet 1793.

Denay, directeur des vivre de l'armée catolique.

Demande de secours pour les pauvres et pour les soldats de l'armée royale.

9 juillet 1793.

De par le Roi

Le conseil provisoire de la Chapelle Rousselin, établi pour le Mentien de lorde et de la paix, prie Monsier *Denay* de voullouer Bien nous faire passer la fasson de nous prandre, pour faire venir Les Munitions que vous avez Eu la Bonté de nous dessigniez pour naus pauve et pour les soldats ; quard vous savez que ceste un passage pour les Rassemblements de l'armée et que nous avons biein des pauvres. Nous ne saurions assez vous Remercier des Bonté que vous avez eu pour nous,

Et nous vous prijons de ne pas nous oublier ; quar nous sommes dans la necessité.

Ce sont ceux qui sont vos cerviteurs

Richard. — Terrien.

A la Chapelle Rousselin

Ce 9 juillet 1793.

A Monsieur Monsieur Denais, dtr des munissions de l'armée Quatolique et Royal demeurant a Chemillié.

Ordre de rassemblement de la paroisse d'Argenton-Chateau.

9 juillet 1793.

De par le Roi,

Tous les habitans de la paroisse d'Argenton-Chateau, en état de porter les armes, sont requis de se trouver jeudy soir, onze du courant, à Bressuire avec leurs armes et le plus de pain qu'ils pourront, pour être prets à marcher de suite, où besoin sera. Tout homme, qui n'apportera pas le fuzil, qu'il a chez luy, sera condamnez à une amende.

A Chatillon sur Sèvre, ce 9 juillet 1793, l'an Ier du règne de Louis dix sept. Le prince *de Talmont, D'Elbée, La Rochejacquelein, Lescure, de Beauvolier* l'ainé, *Bernard de Marigny*, chevalier *Desessards.*

Pour MM. du Conseil de guerre,

Dury de Beauvais, secrétaire.

Ordre au tambour-major de rejoindre l'armée catholique.

Chatillon, 9 juillet 1793.

Monsieur L'aruinne, tambour major de l'armée catholique, se rendra de suite à mon Levrier[1]. Il faut qu'il y soit ce soir ; il amenerra son cheval enfin tout quil a appartenant à larmée. A Chatillon ce 9 juillet 1793.

De Beauvollier[2]. — *Stofflet.* — *Desessarts.*

Au dos :

a Monsieur
Monsieur Laruinne[3] *tambour*
major de l'armée catholique
à Saumur[4]

[1] Maulévrier, où était né La Ruine en 1760.

[2] C'est lui qui tient la plume.

[3] Il s'agit du fameux Paineau, célèbre dans la Vendée angevine sous son surnom du Père La Ruine. Ancien grenadier au régiment du Poitou, puis sergent recruteur du régiment d'Armagnac (1787), il s'était attaché dès les premiers jours de la guerre à la Rochejacquelein et ne rentra au pays qu'en 1802, y rapportant, comme bien d'autres, les louis d'or des patriotes, qu'il faisait sonner volontiers. Il a son couplet dans la chanson du chevalier de Lostange :

Notre beau tambour-major
Du Dieu Mars avait le port.
Aussi ferme qu'un canon
Père la Ruine est son nom

et David d'Angers a dessiné son portrait de face et de profil. V. *Dict. hist. de M.-et-L.*, III, 43.

[4] Oui, à Saumur. J'ai relu trois et quatre fois l'adresse. Que pouvait faire à Saumur le tambour-major de l'armée chrétienne,

Approvisionnement des Comités provisoires.

Chatillon, 10 juillet 1793.

Mon cher Denay, recevez toutes les louanges que méritent votre exactitude à remplir nos ordre. Les cinq charette son arivée, s'il vous est possible de m'en envoyer encore autant, vous me ferez le plus grand plaisir. Nous avons le plus présent besoin de vin ; il en a à S.-Florent. Tâchez, mon amy, de nous en faire parvenir, et prévenez-moy, afin que jenvois des charette et une escorte sûr, pour que ce ne soit point dilapidé en route. Je vous envois la comission que vous me demandez et suis tout à vous.

De Beauvollier.

Combats de Châtillon.

I

5 juillet 1793.

Lettre du Comité de défense du Département de la Vienne au District de Loudun.

C'est de nous que vous avez lieu d'attendre des nouvelles ; cet espoir ne sera pas déçu. En voici de très bonnes : Partenay occupé par nos troupes ; Amailloux,

connu de tous et si reconnaissable, quinze jours après l'évacuation de la ville par les royalistes, et dix jours après la rentrée des patriotes ?

forcé, pillé, en partie brûlé ; Clisson réduit en cendres ; la femme de *Lescure* prise avec son directeur de conscience, le saint apôtre d'Agra ; Bressuire et Châtillon repris ; tous ces exploits n'ont été pour *Westermann* que l'ouvrage de quelques jours... On nous rapporte de toutes parts que depuis deux jours on entend sur différents points un bruit considérable d'artillerie et mousqueterie...

Moreau. Dardillac.

II

6 juillet 1793.

Lettre de la municipalité d'Airvault au District de Loudun.

Citoyens frères et amis,

Notre joie n'a pas duré longtemps ; nos lauriers sont changés en ciprès. Hier, à onze heures du matin, les ennemis ont attaqué nos troupes dans Châtillon. Elles furent surprises de manière qu'on n'eut pas le temps de battre la générale. Les avant-postes avaient été égorgés ; le désordre et la confusion furent tels, que la déroute fut complète ; on ne put combattre ; chacun prit la fuite sans pouvoir se rallier. Les rebelles, au nombre de plus de 60000, tombèrent à l'improviste sur la petite armée de *Westermann*... Une partie de la cavalerie s'est repliée sur Bressuire. On nous annonce que 5000 h. partent de Partenay pour se rendre dans cette ville.... Par une fatalité étonnante la jonction de nos armées ne s'est point effectuée....

III

8 juillet 1793.

Les autorités en permanence de Loudun au District de Saumur.

Le brave général *Westermann* depuis son échec à Châtillon s'est retiré à Parthenay et de là à Niort, avec les forces qui venaient à son secours... On dit que les insurgés se disposent à se porter sur Parthenay pour de là aller à Niort; ils ont couché cette nuit à Chiché; Parthenay évacue, les citoyens enlevant leurs meubles; on nous annonce aussi que l'armée de Saumur a vengé *Westermann*, repris Chatillon et poursuivi les rebelles... Il paraît que l'on craint peu leur attaque à Niort et qu'ils pourraient y trouver leur défaite.

Chatelain. Arnault. Besnard, procureur de la c^ne^.
Demarsay. Lucas. Montault.

IV

10 juillet 1793.

La municipalité d'Airvault au District de Loudun.

Citoyens frères et amis,

... Le courrier de St-Maixent est arrivé hier fort tard; pour ne pas rencontrer les brigands il avait été obligé de prendre un chemin de traverse. Il nous a rapporté qu'il y avait à St-Maixent 6000 h. de bonne troupe; que l'infortuné *Westermann* les avait passés en revue.

Tout Parthenay est évacué. Nous avons appris, que l'armée catholique devait arriver demain à Bressuire ; qu'elle avait commandé du pain ; qu'il y avait 22 maisons désignées pour être pillées. Leur dessein est de mettre dans les pays prétendus conquis à exécution un édit de leur parlement séant à Châtillon. Ils veulent obliger tous les individus à prêter serment de fidélité à leur rébellion et à former des comités. Ceux qui se refuseront à ces mesures seront forcés de sortir sur le champ du royaume de la Gatine ; leurs biens seront confisqués [1].

Interrogatoire de l'abbé Pastourel, curé de Saint-Hilaire-Saint-Florent

11 juillet 1793

Le dit jour [11 juillet 1793],

A été amené devant nous, [membres du Comité Révolutionnaire de Saumur], le nommé *Pastourel*, curé de Saint-Hilaire Saint-Florent, par un Brigadier et quatre chasseurs, lequel ayant été par nous interrogé...

S'il a rétracté son serment ? — *A répondu*, « qu'ayant éprouvé des menaces de la part des rebelles, s'il célébrait la messe sans avoir rétracté son serment, il avait quitté même la chasuble, dont il était revêtu, et était venu trouver les nommés *Laugrenière* et Delbée, *soi disant commandant de la soi disant armée catholique ;* qu'il

[1] D'après des copies adressées par le District de Loudun au District de Saumur.

leur avait exposé sa position et qu'ils luy avaient répondu qu'il était même plus coupable qu'un intrus ; qu'il aurait dû fuir, plutôt que de prêter le serment, et que le seul moyen de sauver sa vie et celle des habitants de sa commune était de rétracter son serment ; que même ils ne lui répondaient pas, quelque chose qu'il fit, que la troupe dont ils se disaient commandans, voulut le respecter ; que pour éviter de plus grands maux, il se rendit de suite dans l'église de sa commune et en présence des habitants rétracta son serment, mais qu'il ne le fit que de bouche...

Mandat d'arrêt contre une famille patriote

12 juillet 1793, Châtillon.

Sur ce qui a été rapporté au Conseil supérieur par un député du Conseil provisoire de Chateaumur, que le nommé *Ragot* et sa femme et sa belle-sœur, femme du nommé *Ragot*, gendarme national, tiennent continuellement les propos les plus séditieux, empèchent les habitans de prendre les armes pour la cause commune et de se rendre aux ordres des généraux, portent les habitans à l'insubordination et au mépris pour le Conseil provisoire dud. lieu ; qu'ils insultent et menacent tous les jours d'en fusiller les membres ; que déjà la femme dud. gendarme national a été incarcérée à la Flocelière, sans qu'elle se soit corrigée ; — le Conseil supérieur, considérant combien il importe au bien public que de tels excès soient sévère

ment réprimés, a arrêté et arrête, que. à la diligence du Conseil provisoire de Chateaumur, lesd. *Ragot*, mari et femme, seront pris, le premier désarmé, et tous deux amenés aux prisons de cette ville, pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre ; — arrête pareillement que la femme *Ragot*, gendarme national, sera pareillement prise et amenée aux prisons de lad. ville, sauf à être ensuite punie suivant la rigueur de l'article premier du Règlement du deux de ce mois, si le cas y échoit ; — et comme led. Conseil de Chateaumur n'a dans sa paroisse, qui est très petite, que très peu de forces à sa disposition et qu'il seroit à craindre qu'il ne pût faire arrêter avec ses seuls forces lesd. particuliers, le Conseil supérieur l'autorise à requérir les forces des paroisses de la Flocelière et des Chatelliers et néanmoins leur enjoint de faire à cet effet toute réquisition et injonction nécessaires.

Fait en Conseil supérieur, à Châtillon, ce 12 juillet 1793, l'an Ier du règne de Louis 17.

Michel *Des Essarts*, 2e Pt.

De la Rochefoucauld, doyen. *Body*.

Le Meignan. *Thomas*. *Paillon*.

Par le Conseil supérieur,

L. Jagault, Secrétaire général.

[Avec cachet en cire noire aux armes de France, et collier de l'ordre de Saint-Michel. *Légende* : Louis XVII, roi de France et de Navarre.]

Approvisionnement du Comité provisoire de Beaupréau

A Beaupréau, le 14 juillet 1793.

Monsieur,

Il est bien étonant que vous vous aprovisionniez de nos greniers, tandis que vous sçavez qu'il y a des grains à Saint-Florent bien au delà de ce qu'il en faut dans le païs et que vous n'avès pas plus loin à tirer de Saint-Florent que d'icy. Vous scavès, Monsieur, que ce grenier fournit Chollet et Mortagne et que depuis trois jours nous avons fourny à ces deux endroits près de 200 septiers tant de farinnes que de grains. On nous a envoyé hier de Saint-Florent 250 prisonniers, et demain ou lundy il nous arrive, à Bellefontaine, 600 autres prisonniers que nous sommes chargés de faire vivre. D'après cela comment voullès vous que nous vous approvisionnions ? En tout événement il nous est impossible de trouver des charriots aux environs, tous les métayers de ce pays étant écrasés et leurs bœufs si fatigués, qu'ils ne peuvent aller. En tout cas, si vos comissionnaires demandent dans Jallais et la Poitevinière des métayers pour vous conduire les 50 sacs de farine que vous demandés, nous vous les ferons passer ; mais comme nous vous le disons, il convienderait que vous tireriez de suitte de Saint-Florent, puisque cet endroit n'est pas plus éloigné de Chemillé que Beaupréau. Vous éviteriez aux métayers la route de Saint-Florent icy.

Nous sommes tres sincèrement, Monsieur, V. T h. serviteurs.

Boucher. (?) *Godin.*

Au dos : *A Monsieur, Monsieur d'Armaillé, à Chemillé.*

Combat de Martigné-Briant

I

Martigné-Briant, à 11 h. 1/2 du soir, 15 juillet 93.

Victoire complète. Attaqué à 10 h. du matin, après reconnaissance faite par les généraux. Le canon des ennemis a annoncé leur position et la nôtre. Alors, à toutes jambes, nous avons été donner des ordres ; nous nous sommes longtemps battus ; pas de succès dans les commencements. Les ennemis avaient les hauteurs, et nous ne pouvions arriver à eux que par des chemins creux, sur lesquels leurs canons étaient braqués. Le feu a été très vif de leur part, sans cependant nous faire beaucoup de mal ; nous les avons tournés par la droite ; la cavalerie a donné et nous avons fait cesser leur feu. Ces messieurs nous avaient pris, en débutant, deux pièces de canon, que nous avons reprises quelque temps après. En général nos troupes se sont montrées avec tout le courage des républicains. Les ennemis ont fui ; le champ de bataille est à nous ; il était jonché de ceux que nous leur avons tués. Sans l'activité des généraux *La Barolière* et *Berthier* et des autres, nous étions battus, comme à Saumur. Déjà des mal intentionnés annonçaient que la bataille était perdue. Beaucoup de fuyards couraient et nous faisaient, pour ainsi dire, perdre la victoire. De bons républicains ne peuvent pas être vaincus. Les généraux, les officiers les ont ramenés à leur poste. Nous désirons les plus grands succès; nous les aurons. Ça ira. *Delbeq*, un de leur meilleurs généraux, est tué. Nous n'avons pas eu cent hommes de blessés. Très peu de tués. A demain de plus grands

détails, Bonsoir ; je suis harassé de fatigue et vais dormir deux heures [1].

II

Voici l'armée catholique en déroute, après un vigoureux combat, qui a duré toute la journée. Nous avons remporté la victoire la plus complète sur ces brigands là. Ils fuyent à toutes jambes ; je les crois à 20 lieues d'ici, s'ils ne se sont arrêtés. Nous avons eu 50 à 60 blessés ; le nombre des morts nous est inconnu ; l'ennemi y a perdu beaucoup de monde. Le fameux général *Delbée* vient de terminer son héroïque carrière. Il a été reconnu par bien des personnes, dans un champ, où repose sa royale et catholique personne. Demain nous espérons continuer à prévenir ses messieurs. C'est une revanche bien naturelle. Car ce sont eux qui ont commencé à nous attaquer [2].

Approvisionnement du Comité de Saint-Georges

16 juillet 1793, St-Georges [des Gardes].

Monsieur [Denay, commissaire des vivres, à Chemillé],

Comme je connais votre zèle à rendre service et que, comme commissaire des vivres, vous pouvez tout, les pauvres malades et blessés et convalescens réclament crédit. Ils vous prient, avec notre Comité, de leur faire

[1] Lettre probablement de *Ronsin*, d'après une copie de *Tallien*.
[2] Note informe, sans adresse ni signature, dans le Courrier du District de Saumur du 16.

passer une barrique de vin et un couple de bouteille d'eau-de-vie. Ce faisant, si vous pouvez, vous obligerez l'humanité souffrante. Mr *d'Armaillé* doit vous avoir parlé de ma pétition. J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre Très humble et Très obéissant serviteur

L. Barbotin, vicaire, membre du Comité.

Du Comité provisoire de Chalonnes-sur-Loire. — Nouvelles de guerre

20 juillet 1793, Chalonnes, l'an Ier du règne de Louis 17.

Monsieur,

Comme nous sommes obligés de tenir un registre des dépenses de notre Commité, vous voudrez bien nous faire passer une Reconnaissance de la viande que nous vous envoyons aujourd'hui... Nous n'avons rien de nouveau dans notre pays ; la fusillade entre les Bleus et notre garde se continue toujours, mais, comme on s'acoutume de tout, cela ne nous fait pas peur, en nous tenant toujours sur nos gardes.

Monsieur *Cady* est venu aujourd'hui à notre Commité avec trois Messieurs du Commité et de la garde de Saint-Florent et du Mesnil, qui nous ont dit que les Bleus et leurs gardes s'amusaient égallement que nous, à la différance qu'ils faisaient par foi jouer le canon de part et d'autre. Ils n'avaient point de nouvelles récentes de *Mr Charette ;* ils attendaient aujourd'hui nn courrier qu'ils avaient dépesché auprès de lui ; ils pensaient qu'il n'y avait rien d'extraordinaire au regard de son

armée, puisqu'ils n'en étaient point informés, étant plus à portée de l'estre que d'autres. Je suis bien sincèrement avec fraternité vostre très humble et très obéissant serviteur

Davy.

A Messieurs | Messieurs du Conseil provisoire | de Chaudefonds.

Lettre du chirurgien Cady

21 juillet 1793.

Monsieur,

Jay vous donne avie, que je par pour rejouindre le rasemblement qui ce fait a Cholet pour taché de repoussée lenemie et le contraindre de sortir de notre teritoirre, àsèullefin daitre trantille dans nos foiyée. Si jus... su partir, jaurais u lhonneur de vous en écrire pluteau, comme je vous le promie dhier au souer. Jay crois que je ferais 5 lieux de plus de rejouindre à Cholet ; je prend la route de Chemillier et du cauté de Coron ; daillieur je sauraiy en route la marche quil fault tenir. Jaurais été bien flaté aitre honoré de votre presance, si votre poste vous lusse pue permaitre. Je suis avec Respecque,

Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Cady, chy.

St-Laurent-de-la-Plainne le 21 juillet 1793.

Au dos : *A Monsieur, Monsieur le chevallier du hous, commandant du détachement de larmée créthienne de Chalonnes.*

A Chalonnes.

Nouvelles de la guerre

23 juillet 1793.

La municipalité d'Airvault au District de Loudun.

Citoyens administratenrs,

Les nouvelles, que vous nous donnez, nous affligent beaucoup. Le tableau que vous nous crayonnez, des horreurs commises par des bataillons de Paris, fait frémir les vrais républicains. Une conduite aussi révoltante indignera toutes les âmes honnêtes et servira puissamment la cause de nos ennemis, qui doivent triompher en apprenant de pareils excès. On ne peut s'empêcher de se livrer à la douleur, lorsqu'on voit que notre défense et notre sureté sont confiées à des coquins de cette espèce. Si un semblable désordre se propage, nous serons obligés de prendre les armes pour combattre les deux sortes de brigands.

Nous sommes ici assez tranquilles. Les insurgés s'éloignent de nous ; le tocsin sonne toujours pour faire des rassemblements ; on dit qu'ils dirigent leurs mouvements pour se porter sur les Sables. Vendredi dernier, il y a eu une fête à Châtillon ; une prétendue victoire remportée sur nous en était la cause. Ils voulaient par là ranimer le courage de leurs soldats. Le grand personnage *Delbec,* qu'on disait mort a été nommé généralissime des armées Catholiques et royales [1].

.... Une vive canonnade s'est fait entendre hier du coté de Cholet...

[1] Et il n'est pas question de *succéder* à *Cathelineau.*

Répression du pillage par le Directoire du Département

12-24 juillet 1893, Angers.

I

12 juillet.

Aux Représentants du peuple.

..... Par les deux dernières Turgotines il est parti plusieurs ballots soupçonnés contenir des effets pillés... Le Directeur en a, en ce moment même, plusieurs de même nature à faire partir. Il désirerait que vous lui faissiez défendre de recevoir de pareils ballots. Nous vous prions, citoyens Représentants d'étendre cette défense à tous voituriers, messagers et autres C'est un moyen de diminuer le pillage, qui désole tous les lieux qui se trouvent sur le passage de l'armée.

Les administrateurs et procureur général syndic.

II

12 juillet.

Au général *Desclozeaux.*

.... Les hussards stationnaires dans cette ville... paraissent disposés au pillage... Nous vous prions de donner les ordres les plus précis, pour que ces braves défenseurs ne déshonorent pas la belle cause de la liberté, à laquelle ils se dévouent si généreusement.

III

13 juillet.

Au citoyen *Allory*,

Le général *Desclozeaux* sort du Département. Il est indigné du pillage qui se commet partout, et il a considéré, qu'il était très urgent que rien de ce qui sera soupçonné avoir été dérobé ne sortit de votre bureau...

IV

23 juillet.

Au général *Duhoux*,

Il y a actuellement sur la place de la Commune une charrette d'effets pillés aux Ponts-de-Cé. Nous vous prions de prendre toutes mesures, que vous croirez nécessaires, pour arrêter de bonne heure toutes ces dégradations... On a fusillé hier trois pillards à Chinon... Un exemple de ce genre produirait un très bon effet aux Ponts-de-Cé.

V

24 juillet 1793.

A Gaudais et Rossignol,

Citoyens confrères,

Lorsque nous réfléchissons sur les suites malheureuses de la déroute complète de notre armée et que nous songeons aux horreurs de toute espèce, qui l'ont

accompagnée, notre indignation contre les lâches désorganisateurs se porte à son comble. En vain nous réclamons des exemples sévères pour arrêter le pillage, le viol et l'assassinat, qui ont désolé ce Département; ces atrocités semblent tolérées et même commandées par quelques chefs. C'est sur les têtes coupables de ces derniers que le glaive de la loi devrait s'appesantir. Nous instruisons la Convention natale de tous ces faits... Déjà nous en avons fait part à la Commission centrale.....

[Minutes]

Prestation de serment imposée aux patriotes

24 juillet 1793, Châtillon.

N° 22. Ordonnance | du | Conseil supérieur | d'administration [1].

Le Conseil supérieur, considérant que les Conseils particuliers des paroisses des pays conquis, animés tous du bien public et d'un égal attachement à la cause de la religion et du roi, y tendent par des voies différentes et employent pour y arriver des moyens plus ou moins surs ;

Que l'article premier. etc., etc.

Article 1er. — Dans les trois jours, qui suivront la publication des présentes, tous et chacun de ceux que l'opinion publique et leur conduite particulière avaient

[1] Placard in-fol., imprimé sur 2 col.

précédemment rangés dans la classe des soi-disant *patriotes*, amis de la république, seront tenus de prêter individuellement, en présence des conseils particuliers de leur paroisse, le serment de fidélité à Sa Majesté Louis XVII, notre seul légitime souverain.

[Suivent dix autres articles.]

Fait en Conseil supérieur. à Châtillon-sur-Sèvre. le 24 juillet 1793, l'an I^er^ du règne de Louis XVII.

† *Gabriel*, évêque d'Agra, président ; etc.

Par le Conseil supérieur,

P. *Jagault*, secrétaire général.

Escarmouches à Murs

I

Des Ponts-de-Cé, 24 juillet 1793, 8 h. du soir.

Citoyens administrateurs [du Dp^t^],

Je vous annonce, que cette horde fanatique s'est montrée dans la commune de Murs. à une petite lieue des Ponts-de-Cé. On a fait battre la générale et fait prendre les armes aux habitants des Ponts-de-Cé, afin de les électriser un peu, s'il était possible. L'apparition des soldats de la République a fait disparaître les chrétiens de ces environs-là, qui, pénétrés des maximes évangéliques, ne veulent pas faire de mal, même à leurs ennemis. On leur a annoncé notre arrivée par une salve de

cinq coups de canon ; et de part et d'autre il n'y a eu ni tué ni blessé...

Votre concitoyen,

Loir-Mongazon, commissaire civil.

II

25 juillet 1793.

D'après la décision du conseil, Mr, voudrez bien vous porter du coté de la chossée de Mœurs, hor de la portée du canon, et de vous déployer pour inquiéter l'énemi. Quand vous entendrez notre canon et que vous jugerez le combat engagé, vous foncerez, et vous nous envérez des couriers, pour nous avertir de vos mouvements, si toutefois vous étiez plus pret de l'énemi que nous. L'heure à laquelle vous vous présenterez, doit estre fixée à quatre heures du matin précis.

Nous avons l'honneur d'estre,

D'Autichampt, de Fleuriot.
De Cépot, Decépot. ce 25 juillet 1793.

Pour copie d'autant d'une lettre envoyée à M. *Cady*.

J. *Fardeau.*

Poitevin, secrétaire,

Poitevin.

Les Ponts-de-Cé pris par les Brigands, repris par les Patriotes

I

26 juillet 1793, Angers.

Sur les trois heures et demie, un membre a proposé de nommer des commissaires, à l'effet de s'atourner vers les généraux, et leur demander le parti qu'il faut prendre. La proposition en a été adoptée et les cit. Viaud, du Département, Boullay, du District, et Miyonnet, du Conseil général de la commune, ont éte nommés commissaires et sont partis.

De retour ils ont déclaré, qu'ils se sont transportés à la place de l'Egalité, à celle du Champ de Mars, à celle du Ralliement, et se sont informés à plusieurs citoyens, s'ils pouvaient leur donner des renseignements sur les citoyens *Duhoux* et *Descloseaux*, généraux, les citoyens *Le Melle*, command[t] du bataillon de Jemmappes, le lieut[t]-colonel dud. bataillon, le citoyen *Beaumanoir*, ingénieur de la place, leur ont déclaré, qu'ils ne savaient pas où les prendre. Le citoyen *Lemanceau*, capitaine de la garde nat[ale] d'Angers, est entré au même moment au Département et a dit qu'il venait de voir sur-le-champ le général *Descloseaux* sur la place du Champ-de-Mars [1]. En conséquence, les cit. *Villiers* et

[1] Les citoyens *Brichet* et *Boullet*, délégués de leur côté par le Département, rapportent, en séance, qu'ils sont parvenus à rencontrer le général *Duhoux* « à sa porte, demandant à grands cris « sa voiture. Lui ayant représenté, combien il était intéressant

Boullet ont été députés vers le général, pour aviser aux mesures à prendre dans une circonstance aussi critique.

On assure que le général Duhoux est parti d'Angers sur les 2 h.

Ce soir à 4 h. 40 m. le cit. *Piau*, commis au District d'Angers, vient nous annoncer, qu'un cavalier vient de lui dire que notre armée se reportait sur les Ponts-de-Cé.

A 5 h., en vertu de la réquisition du général *Duhoux*, nous avons requis le commandant de la citadelle de faire évacuer les munitions et de les faire filer sur la Flèche.

A 5 h. 1/4, le cit. *Charlery* vient de nous rapporter qu'il a, avec une vingtaine de bons citoyens, poursuivi les tirailleurs des rebelles, jusqu'à l'entrée des Ponts-de-Cé [1].

« de mettre la ville en sûreté..., le général leur répondit qu'il « n'y pouvait rien ; qu'il n'avait pas de forces pour défendre la » ville. Ils lui dirent alors : En avez-vous moins aujourd'hui que « vous n'en aviez il y a deux jours, que vous l'avez mise en état « de siège ; il n'y a plus de milieu ; l'ennemi est proche, ; il faut « la défendre... » Au même moment arriva une ordonnance à « cheval, qui dit au général que l'ennemi entrait dans la ville et « qu'il était temps qu'il s'y trouvat. A ce propos, *Duhoux*, ayant re- « doublé ses cris et demandé son cocher, en demandant à force « sa voiture et ses chevaux, il ne fut plus possible de lui faire « entendre aucune protestation. Alors ils le quittèrent et se por- « tèrent sur la place de l'Égalité, où ils trouvèrent tous les ci- « toyens de la ville, armés de différentes manières, s'empressant « de courir aux Ponts-de-Cé, dans la ferme résolution de se dé- « fendre. En revenant de cette place sur celle du Ralliement, ils « rentrèrent chez le général *Duhoux*, mais il était parti ; et cette « conduite, de la part du général, qui venait de mettre la ville « en état de siège, fut pour eux un instant de douleur et d'indi- « gnation sans égale. » *Procès-verbal des Délibérations du Département.*

[1] Note détachée formant minute de la délibération du District.

II

26 juillet 1793, Angers.

Il était onze heures [1] du matin, le cit. *Baranger* a dit qu'il arrivait du Département, où l'on venait d'annoncer que l'on se battait du côté des Ponts-de-Cé, que le canon ronflait et que l'on ignorait l'issue du combat.

Le Directoire a chargé le cit. *Baranger* de retourner au Département, afin de prendre des informations sur l'état des choses et de se concerter avec l'administration sur les mesures à prendre dans le cas d'évènements défavorables.

Le cit. *Baranger*, rentré sur les 2 heures de l'après-midi, a annoncé que les brigands avaient repoussé nos troupes ; qu'ils étaient maîtres des Ponts-de-Cé, et que le Département, décidé à rester à son poste jusqu'à plus grandes informations, prenait le parti de faire évacuer ses papiers et que déjà l'on commençait à les emballer.

[On fait de même et on les charge sur un bateau pour Châteaueuf.]

Nota. Les brigands, après s'être emparé des Ponts-de-Cé et avoir poursuivi nos troupes jusqu'à moitié chemin d'Angers le 26, furent forcés de se reployer sur les Ponts-de-Cé par la vigoureuse résistance de la garde nat^ale^ d'Angers.

Le représentant du peuple *Philippeaux*, arrivé à Angers dans le soir, y rassura les esprits ; les gardes

[1] Délibération du District de Vihiers, réfugié à Angers.

nat^ales des Districts voisins, accourus au secours de la ville d'Angers, réunis à la garde nat^ale et aux bataillons, qui étaient casernés, furent attaquer les brigands, le 27, aux Ponts-de-Cé, que les brigands abandonnèrent dans la nuit du 27 au 28, après avoir tiré une grande quantité de coups de canon.

Lettre du Département à Gauvilliers

Angers, 26 juillet 1793.

Cher général [*Gauvilliers*],

L'ennemi s'est présenté aux Ponts-de-Cé, et les lâches Parisiens, qui défendaient la butte d'Érigné, l'ont abandonnée, sans faire la moindre résistance. Ils ont laissé leur canon et leurs tentes, et, lorsque le général a voulu les rallier, ils ont eu la bassesse d'âme de répondre, qu'ils n'étaient pas venus pour se battre. Le général a résisté, et pour réponse, il a reçu un coup de bayonnette dans sa botte, qui heureusement ne lui a pas fait grand mal.

Nos gardes nationales, indignées de la conduite de ces lâches, ont couru aux armes, ont marché aux Ponts-de-Cé, et, quoiqu'ils fussent en petit nombre, ils ont obligé l'ennemi de rentrer dans les Ponts-de-Cé, où ils les ont poursuivis jusqu'au château. Là il y a eu un combat vif, à l'arme blanche ; mais, l'ennemi ayant du canon et notre petite troupe n'en ayant pas, elle s'est repliée en bon ordre et garde actuellement les avenues des Ponts-de-Cé. Cette affaire a redonné de l'énergie et du courage à notre troupe, et, si vous pouvez obtenir du gé-

néral la permission de venir à notre secours avec tous les angevins qui sont dans l'armée, votre présence, celle de nos conscrits de votre armée, ranimeront le courage de notre petite troupe et, telle que nous la voyons disposée, elle ferait des merveilles avec vous. Vous savez combien elle vous est attachée et combien elle a confiance en vous. Venez, s'il est possible, et vous verrez, que, sans l'appui des J. f. qu'on nous a envoyés, nous prouverons que nous pouvons nous suffire. Nous avons requis tous les bons citoyens armés des Districts voisins; et vous, en venant, pouvez prendre avec vous tous les bons citoyens de St-Mathurin, de la Bohalle, de la Daguenière, qui nous ont fait offre de service et qui marcheront avec plaisir sous vos ordres. En un mot toute notre ressource est en vous [1]. Célérité et tout est sauvé.

Proclamation du Représentant Philippeaux

27 juillet, Angers.

Au nom de la République Française,

Les administrateurs, officiers municipaux, commandant de la garde nationale, fonctionnaires civils et mili-

[1] Le 28 juillet, le Département écrit aux Représentants : « La « garde nationale et toute notre petite armée demande à grands « cris Gauvilliers.... Vous savez quels sont les effets de la con- « fiance dans les généraux ; et malheureusement ceux qui sont « restés ici ne paraissent pas avoir celle de notre petite armée. « Les soldats disent, qu'on ne peut guère compter sur eux que « le matin, et que, les brigands n'étant pas disposés à prendre « le temps de ces messieurs, ils courent les plus grands risques. »

taire, sont requis de faire arrêter sur le champ les fuyards[1] qui ont quitté leur poste et déserté le drapeau de la patrie, de les faire loger chez les citoyens un à un, de les désarmer ensuite et les dépouiller de leurs objets d'équipement ; en cas de résistance ou d'actes de violence de la part des déserteurs, employer la force ouverte pour les réduire, et mettre en état d'arrestation les coupables[2].

Le représentant du peuple, commissaire national dans le département de M.-et-L.,

Philippeaux.

Interrogatoire de Carrefour-de-la-Pelouze[3]

Du 2 août 1793, Saumur.

Le citoyen Landeau, gendarme de cette ville, a amené devant nous [membres du Comité Révolutionnaire de Saumur], le sieur la Plouse qu'il a arrêté en vertu de nos ordres.

Interrogé sur son nom, qualité et demeure ? — *A répondu* s'appeler Camille-Abraham *Carrefour-Laplouse*, agé de 60 ans, ancien officier d'artillerie, demeurant à la Tremblaie, paroisse de Meigné ;

[1] *Parisiens,* est-il dit dans la première rédaction olographe.

[2] La copie signée par *Philippeaux* ajoute : « pour être punis « d'une façon exemplaire, d'après le jugement de la Commission « militaire. »

[3] V. *ci-dessus,* p. 115 et 116.

Demandé audit sieur, où il demeurait lors de l'entrée des brigands en cette ville ? — *A répondu* à Saumur.

A luy demandé depuis quand et s'il n'habitait parfois à la campagne ? — *A répondu*, qu'il demeurait à Saumur depuis un an ; qu'il ne l'avait point quitté ; que d'ailleurs il en était empêché par une arrestation en cette ville, qui a eu lieu depuis environ trois mois avant la prise de Saumur, ladite arrestation prononcée par le Comité de sureté général ;

A luy demandé quelles furent ses habitudes lors du séjour des brigands en cette ville ? — *A répondu* n'avoir eu d'autres habitudes avec les rebelles, que celles nécessitées par le logement qu'il a été contraint de donner à quarante d'entre eux, qui vinrent s'établir chez lui ; qu'il s'est trouvé une fois à diner chez le sieur *Saillant d'Épinats*, avec deux chefs des rebellès. que led. Saillant logeait chez lui ;

A luy demandé, si pendant le séjour des rebelles il avait porté la croix du ci-devant ordre de St-Louis ? — *A répondu*, que oui ; mais que ce n'a été qu'en vertu des ordres qu'il en avait reçus des chefs des rebelles ; laquelle croix il a à l'instant déposée sur notre bureau, en observant qu'il n'était instruit que de ce jour de la proclamation qui en ordonnait le dépot ; a en outre déposé l'ordre, qu'il avait reçu de la porter, des chefs de la prétendue armée catholique ; lequel ordre est déchiré en quatre morceaux, déchirés chacun en deux ;

A lui demandé s'il avait occupé quelque place dans l'armée des rebelles ? — *A répondu*, qu'il avait été nommé commandant du château de cette ville ; que sur la nouvelle qu'il avait eue de sa nomination, il s'était

transporté au comité d'administration provisoire établi par les rebelles et qu'il y donna son refus ; que, la surveille du départ des rebelles, il se rendit à sa campagne de la Tremblaie pour y faire ses récoltes, d'où il n'a pas bougé depuis ce temps ;

A lui demandé, s'il n'avait pas fait quelques actes relatifs à la place qui lui avait été donnée ? — *A répondu* que non ; — qu'il ne pouvait en faire du moment qu'il l'avait refusée ;

A lui demandé s'il n'avait pas fait quelques proclamations dans les principes des brigands ? — *A répondu* que non ; — qu'il ne se le rappelait pas ;

A lui demandé s'il n'avait pas donné aux brigands quelque projet ou plan pour mettre Saumur dans un état assez respectable pour s'en assurer la possession ? — *A répondu* avoir dit aux chefs, que, s'ils voulaient garder Saumur, il fallait trois mille hommes pour la place et environ dix mille pour le dehors ; qu'au surplus il ne se rappelle pas bien précisément la quantité d'hommes ;

A lui demandé s'il n'avait pas donné les détails par écrit sur les mesures et moyens à prendre pour conserver Saumur ? — *A répondu* ne pas se le rappeler ;

..... A lui présenté une pièce intitulée *Mémoire à répondre par Messieurs du Bureau de la guerre établi à Saumur par ordre et injonction des chefs de l'armée catholique et royale*, et contenant une série de questions, laquelle est signée *La Pelouse* et datée du 19 juin 1793 ? — *A répondu*, qu'il la connoissait pour avoir écrit de sa main la série de questions et l'avoir signée, mais que c'était,

ainsi qu'il l'a précédemment dit, d'après la réquisition qui lui en avait été faite ;

Ensuite le citoyen La Plouze a été requis de parapher ladite pièce, *ne varietur ;* ce qu'il a à l'instant fait...

A luy demandé, s'il n'a offert de faire le prêt à deux soldats de la soi-disant armée catholique ? — *A répondu*, qu'ayant deux soldats de cette armée à loger chez lui, qu'entendant dire qu'il y aurait du pillage à Saumur et étant sur le point de partir pour la campagne, où il est allé vers la St-Jean. il avait offert à chacun d'eux 15 sols par jour pour garder sa maison et l'empêcher d'être pillée ;

A lui présenté une seconde pièce, commençant par ces mots : *D'après le Mémoire présenté au Bureau militaire par le commandant de la place, les membres du Bureau, réunis avec l'État-major de la place, ont arrêté ;* etc. — *A répondu* n'en pas connaître l'écriture ;

A lui représenté deux autres pièces, qui sont deux états nominatifs, l'un de la compagnie des gardes-suisses et l'autre de celle des allemands attachés à l'armée catholique et royale ? — *A répondu* ne les pas connaître ;

..... A luy représenté une pièce contenant une proclamation dans le sens et les principes des révoltés, par luy faite en qualité de commandant de la place ? — *A répondu*, qu'elle était de son écriture ; qu'il s'était amusé à la faire ; mais qu'il ne l'avait point proclamée, n'ayant point accepté la place de commandant ;

Interpellé, si depuis que les rebelles ont quitté Saumur il a entretenu avec eux quelques intelligences ? —

A répondu, que non, et observé qu'il a reçu chez lui, pendant deux jours et demi, cent cinquante soldats de la République, tant volontaires que gendarmes ; qu'il les a tous nourris, l'étape leur ayant manqué ;

.....A lui demandé s'il avait porté la cocarde blanche ? — *A répondu*, qu'il ne l'avait portée qu'un jour et que le reste du temps il n'a porté que la croix.

Et a signé *La Pelouze*.

Sur quoy le comité délibérant a décidé que le dit La Pelouze sera mis en arrestation aux prisons de cette ville.

Guillemet. — *Riffault*. — *A. Minier*, président. — *Damesme*.

Ordre pour la garde de la Loire.

5 août 1793, Rochefort [sur-Loire].

De par le Roi

Et les commandants des armée *(sic)* catholiques et royales, il est ordonné à la paroisse de Chaudefond de fournir douze hommes tous les jours pour la garde de la côte.

A Rochefort, ce 5 août 1893, premier du règne de Louis XVII.

D'Autichamp. *De Bernetz.*

Combat de Doué

6 août 1793, Longué.

Citoyens [administrateurs du District] [1].

Les généraux *Salomon* et *Santerre* partirent hier matin avec 4 bataillons et des hussards, pour attaquer les brigands, qui étaient retranchés dans un taillis situé près les moulins de Piémont, à 2 lieues de Saumur et cinq quarts de lieue de Doué. L'attaque commencée, nos troupes eurent ordre de plier. Ce n'était qu'une feinte. Les hussards firent la chasse dans les blés ; nos républicains coururent au pas de charge sur l'ennemi, les entourèrent et firent feu à la mode des brigands, c'est-à-dire sans suivre de tactique. Ils suivaient le plan que le citoyen *Salomon* leur avait tracé. L'ennemi fit aussitôt retraite sur Doué ; nos hussards les poursuivirent et entrèrent au nombre de trente dans la ville, malgré l'ordre qu'ils avaient reçu d'attendre l'avant-garde. Alors la déroute fut complète. La tête de nos républicains, favorisant le zèle de nos soldats, fit un carnage horrible de brigands, dans les rues, les maisons, les caves et surtout dans le cimetière ; on les a poursuivis jusqu'aux Rochettes, qui est distant d'une lieue et demie de Doué et le commencement de leur repaire. *Marie-Jeanne* a crevé une quarantaine de brigands. On leur a pris une petite pièce, 9 bœufs, 60 prisonniers, parmi lesquels se trouvent le sieur *Royer*, de Baugé ;

[1] De Baugé probablement.

nous avons perdu un hussard. qui a été tué d'un cou de bayonnette ; nous avons perdu peu de blesses. On évalue leur perte à 4 ou 500. Ils avaient pillé Doué ; 40 charrettes étaient prêtes pour charger les blés de nos cultivateurs. Ils n'ont pas laissé 10 livres de pain à Doué. Ils étaient commandés par *Piron*, au lieu de *Bonchamps*, qui, selon leur rapport, est mort, il y a deux jours, de ses blessures. Ils venaient des Ponts-de-Cé et avait cotoyé le Loire. Je ne partis de Saumur, qu'après la rentrée de notre armée, qui a été reçue aux cris de Vive la République.

Chatelain. curé de Pontigné.

Organisation pour la garde de la rive gauche, de Rochefort à Montjean.

9 août 1793, Chalonnes

Mon cousin,

Le Conseil a arrêté que la garde, cette nuite, serait composée du double d'hommes qu'elle n'était ces jours derniers avant la Lerte. Dimanche après midy, il doit se faire une assemblée à Chalonnes des membres (ou du moins d'une partie) des conseils des parroisses qui compose notre Bureau de correspondance ; nous saurons au juste combien il y a d'hommes d'arme dans les onze paroisses, qui compose notre Bureau. Nous règlerons au même moment le nombre d'hommes que nous croirons devoir metre chaque jour de garde depuis les Lambardières jusqu'à Montjean, d'accord avec les

commandants. Jusqu'à cette organisation, nous croyons à propos de doubler seulement notre garde dans l'isle. Vous aurez attention, ainsi que Monsieur *Camoin*, de prendre par écrit les noms des hommes de chasque poste, alors que vous les placerez ; vous leur deffenderez d'en sortir, et le premier que vous trouverez absent, lorsque vous les visiterez, ou qui se sera absenté, sur le rapport du chef que vous nommerez à ce poste, ainsi que M. *Camoin*, votre adjoint commandant, vous nous le dénoncerez, et il sera puni suivant la rigueur des loix de la guerre. Vous leur lirez cet arresté, en leur observant qu'il est de leur interrest le plus grand de ne pas s'abcenter ni quitter son poste, qu'ils s'exposeraient et exposeraient les autres à estre égorgés à chaque instant par l'ennemi, comme cela est arrivé tant de foy depuis quinze jours.

Nous avons l'hônneur d'être sincèrement, avec fraternité,

Vos très humbles serviteurs,

Davy. *J. Bodin.*
J. Cady.

Chalonnes, 9 août 1793.

Protestation des Commissaires civils Gautier et Savary

Tours, le 9 août 1793.

Les cit. *Gautier* et *Savary*, nommés par le Département de Maine-et-Loire commissaires près la division

de l'armée républicaine commandée par le général *Leygonier*, aux citoyens membres du Comité de surveillance et révolutionnaire, établi à Saumur par les représentants du peuple.

Citoyens,

L'administration du département d'Indre-et-Loire, vient de nous faire part de la lettre, que vous lui avez adressée le 6 de ce mois, concernant notre mission et notre inutilité actuelle; nous nous sommes expliqués franchement auprès de l'administration; nous allons vous répondre de la même manière.

Lorsqu'il fut question de rassembler une force armée pour s'opposer aux entreprises des rebelles de la Vendée, le Département de Maine-et-Loire recourut à des commissaires, pris parmi les membres du Comité, pour surveiller les approvisionnements et remplir des fonctions importantes. Il n'y avait alors ni commissaires de guerre, ni commissaires du pouvoir exécutif, ni approvisionnemens; il fallait pourvoir à tout. Les commissaires du Département de Maine-et-Loire se sont acquittés de cette tâche pénible; leurs fonctions semblaient utiles alors; du moins c'était l'avis des représentants du peuple.

De leur côté les Départements d'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher envoyèrent des commissaires près la même division; ils n'ont quitté leur poste que lorsqu'ils ont été rappelés.

A l'époque du 1^er^ juin, l'armée étant organisée, les commissaires des guerres ont commencé leurs fonctions, et la présence des commissaires civils est devenue

moins nécessaire ; mais il y avait des comptes à rendre de la part des différents préposés comptables, qui avaient agi en vertu des pouvoirs et d'après les réquisitions de la Commission civile.

Les Commissaires civils ont à cœur de mettre sous les yeux de leurs commettans l'ensemble de toutes leurs opérations, et, si quelque comptable se plaint de leur exactitude, s'il trouve leurs recherches trop rigoureuses, à coup sûr le Comité de surveillance ne leur en fera pas un reproche.

..... En vertu d'un réquisitoire écrit [du général Duhoux, en date du 14 juin], le citoyen *Delage* [payeur de l'armée de Doué], et les commissaires civils sont partis de Saumur et restés à Blois jusqu'au 11 juillet. A cette époque l'administration du District de Saumur, a requis le cit. *Delage* et les commissaires civils de se rendre dans la ville de Tours, pour y transporter les caisses du District et de l'armée et y rester jusqu'à nouvel ordre... Le cit. *Joulain*, commissaire envoyé par le District de Saumur, est retourné à son poste, aussitôt que la ville a été évacuée par les rebelles...

Nous ignorons, citoyens, qui a pu désigner à Tours notre commission sous la dénomination du District de Saumur. Il n'en fut jamais question ici.

On dit que les membres, qui la composent, sont *étapés* et qu'ils existent avec *un certain appareil*.

Ils ne sont ni étapés, ni payés, ils n'ont jamais reçu un denier de la République pour leur commission ; ils sont assez dédommagés par les services qu'ils ont rendus ; et ils ne comptent pour rien les sacrifices qu'ils ont pu faire.

Quant à leur existence avec *un certain appareil.....!* a-t-on voulu leur reprocher des souvenirs cruels? a-t-on voulu leur faire sentir plus fortement qu'ils ont été pillés? qu'ils ont employé leurs propres intérêts pour la chose publique? qu'ils n'ont emporté avec eux qu'un méchant habit et une chemise? que l'un d'eux a éprouvé cinq semaines de captivité, de menaces et de tourments? et que sa famille et ses propriétés sont encore au pouvoir des brigands? que sa bibliothèque et ses papiers ont été brûlés? et qu'il a perdu dans un instant le fruit de quinze années de travail?

Citoyens, vous ignoriez sans doute notre position. et vous avez été trompés par des hommes qui ont la bassesse d'insulter au malheur, lorsqu'ils en sont eux-même à l'abri.

Salut et fraternité.

Les Commissaires du Département de M.-et L.,

Gautier. *Savary* [1].

Sequestre des biens des patriotes.

A la Jumellière, ce 13 août 1793.

Messieurs,

Nous voudrions sçavoir le jour que vous séquesterès les biens des soi-disant patriotes; nous voudrions le faire le même jours, attendu que nous avons peur que quelquun nous échape, par ce que, le bruit étant répandu

[1] La lettre est entièrement écrite de sa main.

partout, les patriotes pourraient cacher de leurs biens. Ils nous ont fait assez de mal ; cela est bon pour eux.

Mendez-nous-le de suite.

Nous sommes avec fraternité vos serviteurs.

Boisson. *Leclair.*

Bureau.

Au dos : *à Messieurs, Messieurs du Conseil de Chemillé, à Chemillé.*

Envoi de canons par Philippeaux

Nantes, 13 août l'an 2 de la République indivisible.

Aux administrateurs du Département de M. et L. le représentant du peuple Philippeaux.

Citoyens administrateurs,

Quoique surchargé de travaux multipliés et du soin d'une surveillance très active, je ne m'en suis pas moins occupé de vous, de votre sûreté et de celle de votre ville. A force de zèle, de démarches et de persévérance, je suis parvenu à vous procurer d'excellentes pièces de position, trois majestueux canons de 36. J'ai fait plus ; ces canons m'avaient d'abord été promis seuls et sans accessoires. Aujourd'hui j'obtiens jusqu'à leurs affuts, machines et supports ; tout sera prêt dans trois semaines et partira de suite. Veuillez d'avance vous disposer à recevoir cet important envoi. Préparez des

points propres à établir avantageusement ces utiles défenseurs.

Une fois forts de tels moyens, j'espère qu'avec le brûlant désir que vous avez de sauver la République et vous-mêmes, vous saurez foudroyer jusqu'au dernier des brigands, qui oserait aborder vos murs.

Salut et fraternité.

Philippeaux [1].

Nouvelles de la guerre

10-22 août 1793

I

1793, 10 août, Airvault.

Les officiers municipaux d'Airvault au District de Loudun [2],

Les rassemblements considérables, qui étaient à Chollet et à Chatillon, ne sont partis que mercredi soir et jeudi matin pour se porter sur Luçon ; on nous annonce que le nombre de ces soldats catholiques était de 40 à 50,000 hommes. Ils ont réuni toutes leurs forces, pour attaquer ce poste important. Ils regardent cette affaire comme décisive pour eux, si ils gagnent.

Le fameux général *Charette*, qui a joué un grand rôle sur le théatre de Nantes, sans succès néanmoins, est

[1] Signature autographe.

[2] D'après copie adressée au District de Saumur.

réuni avec eux. Ils le considèrent comme le Dieu Mars et leur ange tutélaire. Toutes les saintes phalanges marchent sur Luçon. Tout le pays est dégarni. Si l'armée de Saumur voulait, elle aurait beau jeu pour pénétrer dans le royaume de la Gâtine...

Le dégoût est tel parmi les insurgés, qu'ils se battent entre eux. Une grande partie des communes se divise ; c'est à qui ne partira pas ; il y a eu une rixe sanglante parmi les fanatiques à Vilgué, de la paroisse de Glenais ; hier on se battait à Clisson pour la même cause. Plusieurs se sont réfugiés ici pour se soustraire à toutes les vexations...

II

19 août 1793.

La municipalité d'Airvault au District de Loudun.

Citoyens administrateurs,

Il paraît qu'on cerne de toutes parts nos ennemis. Les armées des Sables, de Luçon, Niort et St-Maixent les poursuivent vivement ; on ne veut point leur donner aucun repos, ni le temps de se rassembler de nouveau. 600 hommes avec de la cavalerie mettent les rebelles à la raison dans les environs de Parthenay. 300 bons tirailleurs ont donné la chasse aux rebelles ; dans les communes de St-Aubin et Amaillou, ils ont mis bas les armes ; les plus entêtés ont été tués ; la terreur devance nos troupes ; les malheureux quittent leurs foyers et refluent dans notre petite ville, amenant avec eux ce qu'ils ont de plus précieux. Des prisonniers nous ont rapporté hier soir que le tocsin sonnait partout, mais

qu'on n'ambitionnait plus la gloire de mourir pour les prêtres et les nobles. Des gens sans aveu, des contrebandiers, des domestiques, des voleurs, tels sont les soldats qui suivent toujours les drapeaux de la rébellion. Comme cette milice est pour eux une occasion sûre de s'enrichir impunément en dévalisant les propriétés, on doit croire qu'ils ne renonceront point facilement à des usages si attrayants. On nous assure que *Salomon* est avec une partie de son armée à Vihiers et à Coron. Deux de nos concitoyens, qui venaient des Sables et qui ont vu le fameux champ de bataille, nous ont donné des nouvelles satisfaisantes de cette nouvelle victoire... Au milieu de la bataille, un prêtre, revêtu de ses habits sacerdotaux, qui dans les bois offrait un sacrifice, fut pris. Un moment avant l'action on avait distribué des chapelets et des croix à ces fanatiques...

Charboneau. Danjou. Crespeau.

III

20 août 1793, Airvault.

La municipalité d'Airvault au District de Loudun :

Citoyens administrateurs,

A l'abattement, dans lequel étaient plongés les insurgés, a succédé une espèce de désespoir qui les porte à faire de nouveaux efforts. Les chefs emploient tous les moyens pour les rallier de nouveau sous l'étendard de la rébellion, pour les tirer de la léthargie où ils sont ensevelis. Depuis quelques jours, ils nous peignent à leurs yeux comme des cannibales altérés du sang de

leurs femmes et de leurs enfants ; ils leur persuadent, pour les exalter et en tirer tout le profit possible, que le fer et la flamme dans les mains des patriotes détruiront toutes leurs propriétés indistinctement ; que tout doit tomber sous la faux vengeresse de la Nation ; que pour prévenir des maux inévitables, il ne leur reste d'autre parti à prendre, que de se lever tous en masse, pour retourner à la charge, pour vaincre ou mourir dans les plaines de Luçon. Vous devez croire que le poison se glissera encore dans leurs veines ; qu'un langage aussi perfide fera des impressions profondes sur des cœurs, que la foudre républicaine a glacés, mais que le fanatisme pourra encore réchauffer. Nous avons été instruits hier, que les rassemblements se font entre Bressuire et Châtillon ; tous sont forcés de partir ; on n'excepte personne ; la mort et le feu seront la punition de ceux qui refuseraient de servir dans cette milice sacrée... Ce mouvement se dirigera encore du côté de Luçon, où ils disent que la trahison leur a arraché une victoire certaine.

Les communes des environs de Bressuire, qui communiquent avec nous pour le commerce, ne partagent point le même délire ni la même folie. Si l'on pouvait faire circuler les proclamations des généraux plus avant, avec les décrets de la Convention, on détacherait beaucoup de monde de la faction sacerdotale... L'intrépide *La Rochejaquelein* est blessé dangereusement. Sans délai instruisez Saumur de ce rassemblement violent, qui peut avoir des suites étranges...

Charbonneau, off. m^al^. *Limousineau*.
Bertonneau.

IV

S.-Laurent-de-la-Plaine, 22 août 1793
l'an Ier du règne de Louis XVII.

Messieurs,

Nous vous prions de remettre à Chaudfond, St-Lambert et St-Aubin-de-Luigné les paquets que nous vous faisons passer. Nous espérons que vous voudrez bien, comme voisins de ces paroisses, les faire tenir au plûtot. Les nouvelles étrangères sont très bonnes ; on nous apprend aujourd'hui que M. *de Bonchamps* a reçu des lettres, qui lui marquent que M. *Charette* a remporté une victoire, où il a tué 500 hommes et fait prisonniers 1,500 hommes. Dans l'autre lettre on lui marque, que les troupes étrangères sont aux prises avec les Parisiens ; que les émigrés ont forcé un camp de 20,000 hommes et qu'ils les ont poursuivis pendant 8 lieux de chemin ; au reste tout est bon pour nous.

Nous avons l'honneur d'être, avec amittié,

Messieurs,

Vos très humbles et très ob. strs,

Pour le Conseil,

Moreau, secretaire.

Au dos :

A Messieurs,
Messieurs les officiers
du Conseil provisoire
à la Jumellière.

Ordre de rassemblement à Cholet pour la prise d'armes [1].

17 août 1793

De par le Roi.

Il est enjoint *à tous les habitants* de la paroisse de *St-Lambert* en état de porter les armes de se trouver *sur le champ* à *Chollet* avec leur armes en bon état, et le plus de pain qu'ils pourront, pour être prêts à marcher de suite où besoin sera. Tous ceux, qui refuseront de marcher ou qui n'apporteront pas à l'armée les fusils ou munitions qu'ils ont chez eux, seront punis comme rebelles à la Religion et au Roi et désobéissance aux chefs des armées Catholiques et Royales.

Les officiers seuls du Conseil provisoire resteront à leur poste pour l'utilité publique, et tiendront la main à l'exécution de la présente, sous leur responsabilité.

A *Châtillon*, ce *17 août 1793*, l'an premier du règne de Louis XVII,

par MM. du Conseil de guerre.

Chantonnay, Puybéliard, les bourgs et les moulins sont desjà brûlés par l'armée de Luçon qui s'avance à grands pas dans le pays et menace Mortagne et Chollet. Ainsi rendès vous en diligence.

LESCURE. D'ELBÉE.

[1] Imprimé, sauf les mots en italiques, qui sont manuscrits et de la main de Lescure. Les signatures sont autographes.

Interrogatoire de Bruneau-François Morel.

23 août 1793.

Dudit jour

A été amené devant nous [membres du Comité Révolutionnaire de Saumur], le nommé Bruneau François *Morel*... — Interrogé de ses noms, qualité et demeure. — *A répondu* se nommer Bruneau François *Morel*, âgé de vingt-deux ans six mois, être tisserant et demeurer à Verneuil, département de l'Eure.

Interrogé, s'il est entré dans l'armée des brigands et à quelle époque? — *A répondu*, que le mercredy [1], douze juin dernier, il vint des Rosiers à Saumur, qu'il s'adressa à l'état-major des rebelles; parla au sieur La Rochejacquelein; lui demanda à s'enrôler dans son armée; que celuy-cy luy dit qu'il n'enrollait point; mais que les gens de bonne volonté suivaient l'armée et qu'on lui donna un fusil de chasse;

Interrogé, depuis quand il a quitté l'armée des brigands? — *A répondu* y avoir resté depuis ladite époque jusqu'à dimanche dernier, 18 de ce mois, jour auquel il a déserté de la ville de Cholet; d'où il s'est rendu par des chemins détournés jusqu'à une lieue de Doué, où il a été arrêté et conduit à Doué;

.....Interrogé, où il est allé avec l'armée soit disant catholique, en sortant de Saumur? — *A répondu*, qu'il

[1] Jour de la prétendue élection d'un généralissime.

a suivi ladite armée à Angers, où elle est restée deux jours francs; que de là elle est allée à Ancenis, à Maulne, cinq lieues de Nantes, où ils ont eu un combat, dans lequel l'armée rebelle a eu l'avantage, après s'être battue depuis huit heures du soir, jusqu'à six heures du matin. De là elle s'est portée sur Nantes, d'où elle a été repoussée, après un combat qui commença à deux heures du matin et finit à dix heures du soir avec une perte considérable d'hommes et non de canons; que de Nantes l'armée des rebelles s'est repliée sur Ancenis, où elle a passé le rivière et s'est rendue à Saint-Florent-le-Vieil; de là à Cholet, à Châtillon, à Chemillé, à Martigné, à Cholet, à Vihiers, le 18 juillet dernier; ensuite retourné à Cholet, à Vezins, à Thouars, à Châtillon et à Luçon, d'où elle a été repoussée trois fois avec beaucoup de perte d'hommes, qu'on a porté à environ 6,000 hommes, notamment le général La Verrie[1] qui y a été tué au 1er combat; que dans leur déroute ils ont perdu vingt-deux pièces de canons, douze mille fusils et nombre de piques; que pour se sauver ils ont été obligés de passer à la nage trois rivières et que dans la traversée il en est péri beaucoup d'entre eux; que leur dessein est de se porter sur Luçon, demain ou dimanche et de là aux Sables; qu'à cet effet ils ont sonné le tocsin, dimanche dernier, pour ramasser dix mille hommes de bonne volonté; que les habitans des campagnes s'y rendent de mauvaise grâce, mais que néan-

[1] Mais il ne mentionne pas Cathelineau, blessé à Nantes, transporté à Saint-Florent.

moins ils marchent, y étant contraints ; que *Bonchamps* a reçu un coup de feu au bras, à Martigné ;

Interrogé, si de Cholet à Doué il y a des rebelles attroupés ? — *A répondu*, qu'il n'y avait qu'environ deux mille hommes à Coron, servant de garde ; que le surplus est à Cholet, d'environ dix mille hommes, qui doivent aller ou être allés sur Luçon ; que c'est toujours à Cholet, à Mortagne et à Châtillon, que se font les rassemblements, qu'il a appris qu'il se construisait près de Mortagne un moulin à poudre, qui est bientôt parachevé ;

.....Interrogé, si l'armée des rebelles est approvisionnée de munitions de bouche et de guerre ? — *A répondu*, qu'elle ne manquait point de munitions de guerre, mais qu'il n'en est pas ainsi des munitions de bouche ; que samedy dernier il a été obligé de se battre pour conserver son pain à Cholet ; que les prêtres leur en ont donné pour la première fois samedy dernier ;

Interrogé, si la récolte est faite dans le pays des insurgés ? — *A répondu*, que tous les bleds sont ramassés ; qu'il y en a eu très peu de perdus ;

Interrogé, s'il y avait à Cholet des retranchements ? — *A répondu*, qu'il y en avait un de ce côté et un autre sur la route de Châtillon ; que, quant à Mortagne, il était retranché naturellement.

Et ensuite le comparant a déclaré que dans l'armée des rebelles il a reconnu le nommé *Moucheron*, cy-devant noble, de la paroisse de Sainte Magdeleine de Verneuil, cy-devant province du Perche. — Et a signé *Bruno-François* Morel.

Sur quoi le Comité délibérant a arrêté que ledit

Bruno *Morel* sera mis en état d'arrestation jusqu'à ce que les représentants du peuple aient prononcé sur son sort.

Guillemet. — *Achard.* — A. *Minier*, président. — *Riffault.* — *Ollivier*, fils. — *Damesme* — *Chasteau.*

Billet de garde

29 août 1793.

De par le roy Maitre Thoumas
de Chante lout je vous prévien
de venier monter la garde
en mème tant de payé la
somme 30 sous pour votre
denierre garde que vous manque
sous prétèque de 24 heureux
de prison de la par du comme
dant de Saint Lambert.

Taffus, officé.

Sauf-conduit pour les tambours

30 aout 1793 [1].

Nous commandant des arme catholique nous donn [ons] plain pouvoir au nomme *Cheminau* et *Buffard* tembour de ce rendre a Maulevrier et le tembour magord aux erbier le 30 aout 1793.

Stofflet [2].

[1] Billet olographe.
[2] V. *ci-dessus*, p. 250.

Lettre de M. de la Bouère adressée à M. Donissan, maréchal des camps et armées du roy, gouverneur du pays conquis.

Les Herbiers, 6 septembre 1793.

Monsieur,

Nos armées ont été plus heureuses hier qu'elles ne l'étaient depuis quelque temps. M. de *Royran*, après avoir fait sa fausse attaque pour porter l'ennemi sur lui, a été secondé par *M. Delbée*, qui a complètement battu les patriotes. Nous sçavons que le fruit de sa victoire est de 100 charettes, l'une chargée de souliers, une autre d'habits ; de 30 pièces de canon. Nous ne sçavons encore que ces détails. Je désire que M. *Delbée* suive sa victoire. Dès que nous serons instruits d'autres nouvelles, je me ferai un plaisir de vous en instruire et vous y réitérerai l'assurance de l'attachement respectueux, avec lequel j'ay l'honneur d'être. Monsieur [etc.].

La Bouère.

Appel aux armes

A Saint-Lambert-du-Lattay, le 10 septembre 1793.

Mescieurs et confraire,

Nous vous prions, aussiteau la presente reçu, de faire assambler tous votre monde en étatte de porter les armes et les faire partir sur le champ pour se trans-

porter à Mauzé [1] pour repouscer lennemis. Nous sommes fort surpris que la grande partis de votre monde ce sonte retirraye chacuns ché eux. Sa nous fait bien voire qu'il y a toujour dans les parroisse des coeurs lâche et qui ne cherche qua manger les committé. et nous pour battre. Ainsy renvoiés les à larmée. Vous obligeré,

Messieurs, vos très humble serviteur.
les mambre du conseille de S.-Lambert

J. *Martin.*

Latouche,
secrétaire.

Le présent porteur vous nommera
le monde quy manque.

Au dos :

A Messieure, Messieure les mambre du Conseille de la Jumellière.

Ordre de rassemblement

10 septembra 1793. — Rochefort-Chaudefonds.

Messieurs,

Par ordre de M. le chevallier *Duhoux* et de celle de M. *Cady*, vous êtes invités sur le champ de faire partir

[1] Mozé, près Murs.

votre monde, au moyent que le rassemblement est à Mozé et que l'asseau se fera demain à la pointe du jour. Et ils sont fort surpris, que leurs gens les quittent avant les opérations, dans le moment le plus pressé et que l'artillerie arive et qu'ils doivent dont ce moment le temps le plus dangereux pour tous et qu'il pouraient en peu de temps se porter vers eux, s'il ne viennent aussi-tôt, pour nous donner du secours et d'en avertir, aussi la Jumellière, et S[t]-Quentin, et autres paroisses circonvoisines.

Fait en conseil provisoire de Rochefort-sur-Loire, ce 10 septembre 1793, l'an I[er] du règne de Louis XVII.

Descloseaux, commandant.

Ledoyen.

E. *Dumesnil*,

A Messieurs
Messieurs du
Conseil provisoire
de Chaudefond
à Chaudefond.

Nouvel appel

11 septembre 1793.

S.-Aubin, Chaudefond, la Jumelliere, Randévous tous sans Rèsarve, à nous aujourdhuy, à Mozé. Le temps praisce ; les bleu veulle fondre sur nous, tue,

maite le feu partout; praité-vous, je vous en prie. A Denée, 11 septembre 1793.

Cady,

chi[rurgien],
com[mandant],

Vu à Rochefort, le 11 septembre 1793.
Nous vous faisons passer le mandement
cy dessus,
Burgevin.

Vu à S.-Aubin, le 11 septembre 1793 nous vous faisons passer le mandement cy dessus.

L. *Thuau.* — *St-Amand.* — M. *Chauveau.*

Vu passé à Chaudefont
ce même jour et an que
ci dessus. *Daviau*

Nouvelles de la guerre

11 septembre 1793, S.-Lambert.

Messieurs,

Celle cy est pour avoir l'honneur de répondre à la vostre, par le quel vous nous marcqué que vous este fors en paine des calonade et les fusilliade, que vous avait entendus. Nous lavons ausy entandus ausi bien que vous; et lon nous dit que ses du costaye de Vihier. Les autres dize du costée de Brissacque, et de tous ce la

rien de sure. Nous navons autre choze à vous marcquer pour le présent, que nous sommes, avec considération,

Messieurs,

Vos tres humbles serviteurs,

Les mambre du conseille de
S.-Lambert.

à St-Lambert le 11 septembre 1793,

Ç. Lemeunier,
président.

Au dos :

A Messieurs Messieurs du conseille de la Jumelliere.

Interrogatoire de Marie-Françoise Dommaigné, veuve Bouchard

Du 14 septembre 1793, Saumur.

A comparu devant nous [membres du Comité Révolutionnaire de Saumur], la citoyenne Marie-Françoise *Domanié*.

A elle demandé ses noms, âge, qualité et demeure ? — *A répondu* s'appeler Marie-Françoise Domannier, veuve Bouchard, maréchal des logis du 11e régiment cy devant Roussillon, âgée de 33 ans, ayant suivi son mari à l'armée dans tous les endroits où il a été, et demeurant en cette ville depuis un an, d'abord chez la citoyenne Émery et ensuite chez la citoyenne Lavau, où elle demeure depuis deux mois.

A elle demandé, si elle est parente d'un nommé Domanier, qui servait dans l'armée des rebelles ! — *A répondu*, qu'elle est sa sœur ;

A elle demandé, si elle partage les opinions de son frère et quels sont ses principes sur la Révolution ? — *A répondu*, qu'elle se conforme aux lois de la République.

A elle demandé, quel était l'emploi de son mari et depuis quel temps elle l'a épousé ? — *A répondu*, qu'elle avait épousé le cit. Bouchard le 29 juillet 1792 ; qu'il était maréchal des logis en chef dans le 11e régiment de cavalerie ;

A elle demandé, ce qu'est devenu son mari et depuis quand elle en est séparée ? — *A répondu*, qu'il avait été tué, au mois de février dernier, servant aux frontières dans l'armée patriote ; qu'elle n'avait pu le suivre parce qu'elle était enceinte ;

..... A elle demandé, s'il elle n'avait point eu de correspondance avec son frère ; si elle n'avait point connaissance de ses projets et si elle ne les a pas favorisés de quelque manière que ce soit ? — *A répondu*, qu'elle n'avait point eu de correspondance avec lui ; qu'elle ignorait ses projets et qu'ils étaient brouillés :

A elle demandé si lors de la prise de Saumur par les brigands elle était ici ? — *A répondu*, qu'elle y était ; et ces gueux là avaient voulu la fusiller, parce qu'elle avait sauvé chez elle un volontaire de Paris, nommé *Vinette* ;

A elle demandé si à cette époque elle a vu quelques uns des chefs de brigands ? — *A répondu*, qu'ils n'étaient pas venus chez elle, mais qu'animée du sentiment d'hu-

manité, elle leur avait présenté un mémoire pour obtenir la liberté des prisonniers, à qui elle fut porter des vivres pendant deux jours dans leur prison.

A elle demandé, si elle n'a pas eu d'autre relation avec les chefs des Brigands et si elle n'a pas servi, de quelque manière que ce fut, leurs desseins criminels? — *A répondu*, que non ; qu'elle a seulement fait délivrer des passeports au chirurgien-major et à un officier de la Germanique et qu'on voulait leur couper les cheveux et que par ses représentations au nommé *Cathelineau*, l'un des chefs des Rebelles, elle obtint qu'on ne les leur coupât point ;

..... A elle demandé où elle comptait se rendre en partant de cette ville et quelles sont ses intentions ? — *A répondu*, qu'elle se propose d'aller à Angers, pour y toucher de l'argent et pour y rester, cette ville étant sa patrie ;

A elle demandé si elle a des frères ? — *A répondu*, qu'elle en a un, absent depuis 14 ou 15 ans, dont on n'a point eu de nouvelles. et un autre qui est établi à Angers depuis environ 10 à 12 ans ; qu'il a quitté le service et qu'il n'a point sorti d'Angers depuis ce temps.

Et a signé : *veuve Bouchard*.

Sur quoy delibérant le comité arreste que lad. veuve sera mise en arrestation à la maison d'arret.

Guillemet. — *Riffault*. — *Ollivier* fils.

A. Minier, président. — *Damesme*. — *Chasteau*.

Achard.



Ordre d'arrestatlon de l'adjudant-général Tabary

5 octobre 1793. Angers.

Comité de Surveillance et Révolutionnaire établi à Angers par les Représentants du peuple.

Les citoyens *Fontenais*, *Dupré*, *Baranger* et *Chollet*, gendarmes nationaux, se transporteront de suite à St-Georges-sur-Loire, pour s'emparer de la personne du citoyen *Tabary*, adjudant général, et l'amener à Angers, pour le traduire de suite au Comité.

Fait à Angers, le 5 octobre 1793, l'an Ier de la mort du Tyran et IIe de la Republique une et indivisible.

Les membres du Comité de Surveillanceet Révolutionnaire,

Joachim *Proust*, vice-président. *Boniface*. *Boussac*. *Geslin le jeune*, président. *Thierry*. *S. Martin*.

Interrogatoire des citoyens Moureau et Fêtu, prisonniers républicains évadés.

7 octobre 1793.

Aujourd'hui 7 octobre, an II de la Républlque Française,

Se sont présentés devant moi, général de Brigade, commandant la force armée au Pont-de-Cé et Angers, les nommés Valentin *Mourau*, natif de Saint-Quentin, âgé de 17 ans, imprimeur de profession, cy-devant sergent-major du 6e bataillon des Chasseurs du Nord,

dit de Saint-Quentin, depuis fait prisonnier, le 18 juillet dernier, à l'affaire de Vihiers ;

Et René *Fêtu*, natif d'Angers, âgé de 18 ans, ouvrier imprimeur de profession, lequel fut obligé de passer au service de l'imprimerie des Rebelles, lorsque la ville d'Angers fut en leurs mains ;

Lesquels nous ont déclarés être partis à cheval, le 5, de Châtillon, et ont été coucher à Cholet, le 6, d'où ils se sont empressés de regagner le sol de la liberté ;

Que les brigands devaient aujourd'hui, 7 octobre, faire le rassemblement d'une partie de leurs troupes et se porter sur Saint-Saturnin, pour y enlever tous les grains et fourrages ; qu'ils devaient aussi le même jour attaquer Montaigu et Clisson et de là se rendre à Saumur ou Angers, qu'ils disent être en proie à l'incendie ;

Que les membres du Conseil supérieur, comme l'a dit en la présence dudit *Fêtu* le nommé *Thomas*, l'un des membres dudit Conseil, avaient surpris la correspondance des généraux Santerre et Beysser, dans laquelle le premier mandait à l'autre, qu'il fallait mettre le feu à Angers, Saumur, Nantes et Doué, pour secourir ensuite Paris et le défendre des Autrichiens, qui sont à Montmartre ;

Que plusieurs, se disant chevaliers, débitent que Saumur leur est vendu une seconde fois ;

Qu'il n'y a jamais eu une garnison à Châtillon, siège du Conseil supérieur, à l'exception d'une compagnie de 60 à 80 hommes environ, dite Compagnie Française, assemblage de déserteurs et autres prisonniers, qui s'y enrôlent, afin d'en déserter plus facilement. Cette compagnie est commandée par le ci-devant ou prétendu baron *Keler* ;

Que les prisons de cette ville renferment 900 prisonniers de guerre ; qu'il y a un dépôt considérable d'assignats républicains, lesquels n'ont cours qu'au moyen d'un *Visa* y apposé par les membres dudit Conseil supérieur. Ce *Visa* est conçu en ces termes : *Au nom du Roy. Bon pour... à valloir selon le règlement du 2 août 1793.* Il est signé par un membre du Conseil et le secrétaire ;

Que jamais la force effective des rebelles ne s'est portée, à la connaissance des déposants, à plus de 50,000 hommes ; que, vainqueurs ou battus, ils ont pour principe de se disperser çà et là. Ceux qui n'ont pas de domicile habituel se retirent à Cholet. Faut-il retourner au combat ? Trois ou quatre jours suffisent à peine pour les réunir ;

Qu'un soi-disant comte, dont le nom échappe aux deux soussignés, s'est rendu à Paris, dès aussitôt la prise de Saumur, et qu'il doit y remplir les fonctions de commis chez un négociant, d'après le rapport qu'en a fait le nommé *Picard*, lieutenant dans les Vengeurs de la Couronne. Ce Picard est natif de Saint-Quentin et était ci-devant sous-lieutenant dans le 6e bataillon des Chasseurs du Nord ;

Que s'ils ne prennent pas Angers ou Saumur, ils ne pourront subsister cet hiver ; et que les provisions qu'ils avaient dans le mois d'avril et mai sont déjà consommées ; qu'un meunier de Cholet leur a dit avoir moulu de l'avoine pour essayer à en faire du pain ; qu'ils ont ouï dire, qu'il y avait à Mortagne plusieurs couleuvrines cachées sous terre ;

Que, le lendemain ou surlendemain de la déroute de l'armée de Santerre près Coron, 50 républicains faits

prisonniers par les rebelles, furent conduits à Cholet, où ils restèrent jusqu'au lendemain ou surlendemain, d'où on les mena sur la grande route de Cholet à Beaupréau. Ils étaient porteurs de leur pain et de leur sac ; trois d'entre eux furent confessés. Ils furent tous fusillés à l'exception du cinquantième, frère de *Paris*, assassin de *Pelletier*, qui fut seul épargné, attendu, dit-on, que les rebelles, le regardant comme seul patriote de sa famille et trouvant ce genre de mort trop doux, le réservèrent à un plus cruel ;

Que la fabrication de poudre se fait à Mortagne ; qu'il y a aussi une fonderie de boulets ;

Qu'un jeune homme natif d'Orléans, soi-disant chevalier, a trouvé dans la déroute de *Beysser*, une voiture couverte, renfermant 80,000 l. en assignats ; que le partage, demandé par le Conseil particulier de Cholet, a donné lieu à une rixe et une division dans ledit Conseil ; pourquoi le même jeune homme les a gardés ;

Que le nommé *Rabin*, curé de N.-D. de Cholet, ex-député à l'Assemblée Constituante, après avoir fait battre la générale pour aller au devant de l'armée de Santerre, à Coron, a dit deux messes en deux nuits différentes et consécutives et, dans l'exhortation qu'il fit, il dit : Au nom d'un Dieu vengeur de paix et ennemi du sang, ne fallait pas faire de prisonniers ;

Que le citoyen *La Boulaye*, de même que plusieurs patriotes de Cholet, n'ayant pas voulu prêter le serment de fidélité au Roi, ont été conduits aux prisons de Beaupréau.

Fait ledit jour, etc.

Signé : *Mourau.* *Fêtu.*

Interrogatoire de l'abbé Allard, curé de Bagneux.

Du 9 octobre 1793, Saumur.

A été amené devant nous [membres du Comité Révolutionnaire], en vertu de notre réquisitoire du jour d'hier, le sieur *Allard*, curé de Bagneux.

A lui demandé ses noms, âge, qualité et demeure ? — *A répondu* se nommer Marie-Jean *Allard*, curé, de 56 ans environ, et qu'il est curé de la commune de Bagneux, où il demeure ;

A lui demandé, où il était lors de l'entrée des brigands à Saumur ? — *A répondu*, qu'il était à Bagneux.

A lui demandé si pendant leur séjour à Saumur, il y est venu ? — *A répondu*, qu'ayant eu un neveu fait prisonnier à la bataille de Saint-Florent-le-Vieil, du sort duquel il était désireux de s'informer, il vint à Saumur, le lundi, 10 juin dernier, parla au nommé *Cathelineau*, chef des Brigands, à qui il présenta un petit mémoire explicatif du temps et du lieu où son neveu avait pu être pris ou tué ; que ce *Cathelineau* promit qu'il en serait fait recherche ; qu'elle fut faite non seulement de son neveu mais encore de cinq à six autres habitans du Cranais, qui avaient été pris au combat de Saint-Florent ; que son mémoire a eu l'effet qu'il en attendait, et enfin, que, par tout autre motif possible, son neveu et ces autres citoyens ont été relaxés ;

A lui demandé d'où il avait connu ce nommé *Cathelineau*, pour s'adresser à lui ? — *A répondu*, qu'il lui avait été indiqué par un adjudant des Rebelles, qui était venu chez lui le lundy matin, pour y voir, à ce que présume le comparant, un brigand, qui blessé

avait été déposé chez lui le dimanche soir et que lui comparant avait pansé et soigné, ainsy qu'un gendarme patriote aussi blessé ; et a ledit comparant déclaré, qu'il est venu le jeudi à Saumur pour voir le citoyen Chesneau-Brunclair et qu'il ne rencontra qu'un insurgé dans une rue de Saumur, qui lui parla en lui disant : « Je crois que voilà M. Allard. » Il lui répondit, en lui demandant son nom à lui-même, qu'il s'appelait *La ville de Baugé* ; qu'il connaissait sa famille, vu qu'il avait demeuré à Thouars, avant d'être curé de Bagneux ; et que ce *La ville de Baugé* avait par lui comparant été placé en pension chez le nommé *Leroux*, à Saumur, et qu'il ne l'avait pas vu, non plus que sa famille, depuis 1780 ;

A lui demandé quelle fut leur conversation et s'ils y parlèrent des affaires politiques ! — *A répondu*, qu'il ne lui parla que de sa famille et particulièrement de sa mère et de sa sœur, qui a épousé le nommé *Orré* ;

A lui demandé dans quel endroit il parla au nommé *Cathelineau* ? — *A répondu* sur la place de la Billange, où il se trouva et où il lui fut indiqué par led. adjudant, qui l'accompagna depuis chez lui jusqu'ici ; que cet adjudant vint avec lui, parce qu'il faisait conduire le blessé rebelle à l'Hôtel-Dieu de Saumur, ainsi que le gendarme ; ce que le comparant eut beaucoup de peine à obtenir pour ce dernier, que l'adjudant voulait même mettre à mort ;

.....A lui demandé s'il a publié la proclamation des brigands ? — *A répondu*, que oui. forcé par quatre fusiliers qui se trouvaient à la messe le dimanche 16 juin...

.....A lui demandé, s'il n'a point parlé particulièrement au prone de *La Rochejacquelain* et de *Bonchamps !* — *A répondu* que non.

... A lui demandé où il avait pris la proclamation ?... — *A répondu* qu'on la lui avait envoyée et qu'elle lui fut remise par les brigands armés, qui assistaient à la messe. — Et a signé : *Allard*, curé de Bagneux.

Sur quoi délibérant le Comité arrête que ledit *Allard* sera reconduit aux prisons de cette ville.....

Guillemet. — Chasteau. — Riffault. — Achard.

Second interrogatoire de René Fêtu. [1]

Du 13 octobre 1793, Saumur.

Ensuite est comparu le second individu... lequel interrogé sur son nom, pays originaire et caractère militaire : — *A répondu*, qu'il s'appelle René *Fêtu*, natif d'Angers ; que par rapport au caractère militaire, il n'en avait jamais eu d'autre que celui de garde national et dont il n'a jamais fait d'autre service que dans la ville ;

Interrogé sur sa profession ? — *A répondu*, qu'il est imprimeur, en apprentissage chez le citoyen Mame ;

Interrogé sur la cause de sa résidence à Châtillon, ville à la disposition des Brigands? — *A répondu*, qu'il y avait été, sur la proposition du nommé *Clambart*, un des ouvriers du citoyen *Mame*, connu pour son aristocratie et employé à ce titre au recrutement du nombre

[1] V. *ci-dessus*, p. 302.

d'ouvriers nécessaires à l'imprimerie des Brigands, et sur la sommation à lui faite par DELBEC, *chef de la portion de l'armée catholique chargée d'aller occuper Angers dans les jours qui suivirent la prise de Saumur ;* par laquelle sommation ledit déclarant dit s'être trouvé forcé de se rendre à Châtillon, sans avoir même le loisir de voir ni de consulter sa famille ;

A lui demandé dans quel temps il est arrivé à Châtillon ? — *A répondu*, le 25 juin dernier ;

A lui demandé comment il avait été reçu à Châtillon ? — *A répondu*, qu'à son arrivée à Châtillon il lui fut donné un billet de logement ;

Interrogé sur sa manière de subsister à Châtillon ? — *A répondu*, que d'abord, pendant huit ou quinze jours, il avait eu sa subsistance en nature de la part du Conseil supérieur d'administration des Brigands ; qu'après cet intervalle, sur les plaintes du nommé *Clambard*, chef de l'imprimerie de Châtillon, il avait été salarié de 3 livres par jour d'abord, ensuite de 4 livres, et peu de temps après, pour raison de mécontentement, de 3 livres seulement ;

.....A lui demandé comment il est sorti de Châtillon ? — *A répondu*, que c'était sur passeport, qu'il avait reçu 15 jours ou trois semaines avant son évasion pour aller à Cholet et autres lieux du pays conquis, signé par les membres du Conseil provisoire établi à Châtillon ;

Interrogé sur la date de son évasion ? — *A répondu* que ça été le 5 octobre courant ;

Interpellé sur ses compagnons d'évasion ? — *A répondu*, qu'il n'en avait eu qu'un, le citoyen *Mourreau ;* qu'ils se sont rendus ensemble à Saint-Mathurin ; que

de Saint-Mathurin ils ont été conduits à Angers par trois gendarmes chez le général *Froidefond ;*

Interrogé sur la suite de sa présentation audit général ? — *A répondu* que d'après avoir entendu sa déposition et l'avoir arrêté à dîner avec lui, ainsi que son compagnon, il les avait envoyés vers le cit. *Bourbotte*, représentant du peuple, lequel statua de les renvoyer l'un et l'autre vers la Commission centrale séante à Saumur..... A signé *Fêtu*.

Par quoy le comité arrête..., que lesd. citoyens resteront en arrestation provisoire dans cette ville, chez le cit. Duperray...

Chasteau. — *Riffault*, vice-président. - *Ollivier* fils.
Painvert.
Vilneau. *Achard.*

Nouvelles de victoires royalistes

13 octobre 1793, Chemillé.

A Monsieur,
Monsieur Davieny, du Conseil de Chaufont, à Chaudefont.

Messieurs,

Jé loneur de vous marcquer tous se que nous pouvons savoir. Ses qué notre armé a bien travalié. On nous a dit que nous avon pris 20 pieç de canons, 25 quessons et le trésors, qui se monte à sept cin mille livres; plus on tué un très grand nombre de Bleu ; on a pris à Coron le segons comendent en prais *Senttères* et le sirurgien major. Sur le soir il a entré cinquante uzars en Chattilon quy on mi le feu ; mès notre troupe ses rassemblé : il

les on tous tuée, plus on pris au moin cinquante cha [rriots].

Messieurs, je né puy pas vous en faire un plus gran détaille.

Voutre serviteur. *à Chemillé.*

C. Gabory, membre. ce 13 octobre 1793.

Demande de secours pour Érigné

15 octobre 1793.

Messieurs,

Nous avons entendu une fuzillade ce matin vers la Roche d'Erigné. Nous avons sur le champ envoyé des couriers. Ils viennent de nous raporté, que les Bleus étoient rentré à Erigné et continue de se batre avec les notre ; ainsy nous vous prions de nous donner main forte sur le champ. Nous manquons de poudre ; sy vous pouvez nous en procurer, vous nous ferez plaisir. Nous avons l'honneur d'estre,

Messieurs et confrère,

Vos très humbles
serviteurs, les membres
du conseil provisoire
de Rochefort,

Ledoyen. *Poitevin.*

Dumesnil.

J. Fardeau.

Au dos : *A Messieurs, Messieurs les membres du Conseil provisoire de Chaudefond.*

Nouvelles de la bataille de Cholet

A Mozé, ce 16 octobre 1793, l'an Ier du règne de Louis XVII.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre qui m'annonce la grande perte de Cholet.

Il est en effet de toute nécessité de tenir des forces le long de l'eau aux Ponts-de-Cé ; ainsi je vous prie de m'envoyer votre monde, avec des vivres, à la Roche d'Erigné ; vous ferez, je vous prie, passer ma lettre de suite à St-Lambert, pour qu'ils en fassent autant ; l'ennemi vat être difficile à tenir ; opposons-lui toutes nos forces. Je suis avec estime, Monsieur,

Votre serviteur,

Cœur de Roy,
commandant du
poste des pondecé.

Tournez [1].

Au dos :

Contre-ordre de Monsieur Duhoux qui enjoint de rester et de porter des forces à la Roche.

Desmoineries.

[1] D'une autre main, celle du commandant de Beaulieu, à qui cette lettre est adressée et dont le visa suit.

Annonce du passage de la Loire par les Vendéens

I

[*17 octobre 1793*].

Lettre du Représentant Méaulle.

Citoyen commandant,

Les Brigands ont attaqué ce matin nos postes de Varades. Ils ont obligé les nôtres à se replier. J'ai voulu enfain faire reprendre Varades. Les Brigands en sont restés maîtres. Toutes nos troupes se sont repliées sur Ance- nis. Tachez de prendre les brigands sur les derrières. Je ferai ce que je pourrai pour tenir à Ancenis.

Salut et fraternité,

Méaulle,
représentant du peuple.

Je vous écris sur une pierre.
Au commandant à Angers.

Adresse : *Citoyen* [1]
commandant | à Angers,
pressée.

II

17 octobre 1793.

Le procureur de la commune d'Ingrandes au Département.

Les Rebelles de la Vendée ont surpris et forcé ce matin le poste important de Varades, vis à vis Saint-

[1] Le nom est omis, comme plus haut la date.

Florent, et occupent actuellement ce poste, dont la garnison s'est, dit-on, repliée sur Ancenis. Nous ne pouvons vous dire précisément comment ce poste qui avait une garnison d'au moins 1,000 hommes et 2 pièces de canon, s'est laissé forcer...

... Ils se sont deja portés sur Belligné et ont abattu l'arbre de la liberté.

Monnier, procureur de la commune.

III

Messieurs,

A l'instant Monsieur *Cady*, commandant, arrive de St-Laurent, qui a reçu la nouvelle que les notres sont passés à Varade. C'est une grande nouvelle. Le projet en avait été fait. Tenez vous le plus de monde possible sur les bords de la Loire.

Davy [1].

IV

Messieurs [2],

Nous venons d'apprendre de très mauvaises nouvelles. Nous avons perdu notre artillerie, composée de 6 pièces de canon. M. *Delbée* a été blessé d'une balle dans le ventre ; M. de *Bonchamp* est blessé dangereusement ; nous avons d'abord repoussé l'ennemis d'une demie lieux ; l'aille droit des notres a ployer, et de là est venue la déroutte ; nous attendons quel partis

[1] Du Comité de Rochefort-sur-Loire, sans adresse ni date.
[2] Sans adresse ni date [17 octobre?].

prendre. Il est certain que 2000 des nôtre sont passé à Varade ; on nous a marqué qu'il avaient été du coté d'Encenis ; le projet était fait de passer la Loire en cas de la déroutte ; le quart de notre monde seul s'est défendu ; nous aurons demain d'autre nouvelle.

Davy [de Rochefort].

Ont ses reployé à Beaupréau.

V

19 octobre 1793, Saumur.

Lettre des Représentants du peuple, du comité de Saumur.

Le 28 du 1er mois de l'an II.

Les représentans du peuple, près l'armée de l'ouest, réunis à Saumur,

Aux administrateurs composant le directoire du Département de Maine-et-Loire.

Nous avons reçu les dépêches...

Nous sommes bien étonnés que le poste de Varades se soit laissé forcer par quelques brigands, sans faire aucune résistance. Il y a là des coupables que nous tacherons de découvrir. Nous faisons porter sur Angers un bon Bataillon et deux pièces de canon. Il ne faut pas perdre un moment pour attaquer et reprendre Varades. Qu'on donne là aux brigands une leçon, qui les dégoute de tenter le passage. Nous écrivons au général *Olagnier*.

Salut et fraternité.

Richard.

VI

A Saint-Florent, le 20 octobre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Lettre du Représentant du peuple, Merlin de Thionville.

Citoyens administrateurs, la bande de la Vendée, à moitié détruite et ayant perdu ses chefs, est passée de l'autre côté de la Loire ; nous arrivons ce soir au Pont de Sey, pour tomber sur eux en avant d'Angers, pendant qu'une autre colonne les serrera en venant par la route de Nantes. Il nous faut des vivres pour 10,000 hommes, demain le matin. Le moment est arrivé de sonner le tocsin, de prendre des mesures révolutionnaires, de leur fermer le passage de la Bretagne, de faire évacuer les vivres de tous les villages, par lesquels ils peuvent se jetter dans la Bretagne. Faites une proclamation ; montrés Lion razé, la Vendée en cendres et le sang des traitres et des royalistes inondant les païs révoltés en cimentant la république. Au surplus, nous espérons qu'avec du zèle vous coopérerez à disperser les restes de la horde, dont les individus iront tomber de tous côtés sous la hache de la guillotine.

Je suis, avec fraternité, votre concitoyen,

Merlin, de Thionville.

Représentant du peuple.

Interrogatoire de Charles Lejeune

23 octobre 1793, Saumur.

Du 2e jour du second mois de l'an II.

[Nous, membres du Comité Révolutionnaire de Saumur],

Avons appelé à notre examen l'individu y énoncé, lequel interrogé sur son nom, âge, lieu de domicile, profession ordinaire ou qualité publique ? — *A répondu* se nommer Charles *Le Jeune*, agé de quarante neuf ans, natif de Choisy-sur-Seine, et domicilié habituel de Paris, grande rue du faubourg Saint-Antoine, cordonnier de profession ;

Interrogé sur la qualité avec laquelle il est venu à Saumur ? — *A répondu* : en qualité de sergent major de la Légion germanique... ;

Interrogé sur le moment où il avait été fait prisonnier, selon qu'il nous a dit l'avoir été ? — *A répondu*, que ç'avait été à la journée de la prise de Saumur, le 9 juin dernier, sur le local des moulins, d'où il avait été conduit à la prison ordinaire de la ville ;

Interrogé combien de temps il est resté dans ladite prison ? — *A répondu* : jusqu'au 24 juin, onze heures et demie du soir ;

Interrogé sur le lieu où il a été transféré avec ses camarades de prison, au moment où les Brigands ont quitté Saumur ? — *A répondu* : à Montreuil, où ils ont séjourné deux jours ;

Interrogé sur le lieu final de la translation ? — *A répondu* : à Mortagne ;

A lui demandé, jusqu'à quelle époque ils ont été gardés à Mortagne ? — *A répondu* : jusqu'à l'époque de la dernière invasion de Cholet par les troupes de la République ;

Interrogé s'il a pris les armes à Mortagne pour aller avec les brigands à la défense de Chatillon ? — *A répondu*, que non ;

Interrogé, si le citoyen *Rossignol* a porté les armes pour aller avec les Brigands à la défense de Châtillon ? — *A répondu*, que, prisonniers réunis au chateau, à Châtillon, ils étoient possesseurs d'une vingtaine de fusils qui furent partagés entre différents prisonniers ; qu'il n'eut, lui, aucune part à cette distribution, parce qu'il avait la ville pour prison et qu'il y travaillait en qualité de compagnon chez le nommé *Ménard*, cordonnier, pour l'usage des Brigands ; que *Rossignol* s'était muni d'une de ces armes et s'était échappé du chateau, où il était enfermé, à la faveur d'un travestissement, mais qu'il avait été reconnu le lendemain et ramené à une autre prison, dans l'abbaye ;

Interrogé, comme quoi, avec la vigilance sévère des Brigands, il a pu se faire, que les prisonniers susdits se soient trouvés munis d'un aussi grand nombre d'armes ? — *A répondu*, que dans la première invasion de Chatillon par *Westermann*, le 3 juillet, les Brigands, dans leur épouvante et leur fuite, avaient jeté par les rues beaucoup de leurs armes, soit fusils, soit piques, et que c'est là probablement que les prisonniers s'étaient approvisionnés ;

Interrogé, s'il a eu connaissance et s'il peut affirmer, que le citoyen *Costé*, habitant de cette ville, a été tué, comme il l'a déclaré à plusieurs personne ? — *A répondu*, qu'ayant lui et dix-neuf autres prisonniers, compris ledit *Costé*, profité de l'ouverture de Châtillon, lors de la surprise et déroute de *Westermann*, ils s'étaient évadés jusque vers les Aubiers. Ils avaient été malheureusement atteints par les Brigands poursuivants, et ce fut là que *Costé* et dix-sept autres perdirent la vie sous le feu qu'ils faisaient ;

Intertogé s'il est sûr et s'il peut affirmer la mort de *Rossignol ?* — *A répondu*, que le 27 septembre dernier, neuf heures du matin, deux prêtres de l'armée catholique, le pistolet au poing, étaient venus à la prison de l'abbaye de Mortagne, ordonner la sortie des citoyens *Rossignol* et *Martineau*. Ils avaient été conduits, l'un et l'autre, à un petit bois, sur la route de Beaupréau ; que, trois quarts d'heure après, il avait entendu lui-même le bruit d'une fusillade venant de ce côté ; que, ce qu'il affirme le plus certainement, c'est que depuis ce jour il ne les a plus rencontrés nulle part ni entendu parler d'eux ;

... Interrogé dans quel endroit il a recouvré entièrement sa liberté ? — *A répondu* : à Saint-Florent, d'où les brigands, pratiquant le passage de la rivière, les retinrent depuis les huit heures du matin jusqu'à six heures du soir *sur le bord de ladite rivière*[1], avec l'intention de les immoler tous au nombre de cinq mille ;

[1] J'appelle l'attention sur ce détail de la déposition, qui transforme absolument et déplace même cette scène tant exploitée par les entrepreneurs de mélodrame.

que, l'évacuation de Saint-Florent ayant été enfin achevée, ils étaient devenus libres et s'étaient réfugiés à Beaupréau. — Et a signé *Lejeune*.

Sur quoi délibérant le Comité arrête que le citoyen *Lejeune* sera mis en liberté.

Riffault, v. p^t^. — *Vilneau*. — *Chasteau*. — *Ollivier* fils.

Arrestation de la maîtresse de Berrard

21 novembre 1793, Jallais.

Nous, commissaires municipaux de Jallais, sur le rapport qui nous a été fait, que la nommée Chantalle *Pinson*, du bourg dudit Jallais, avait été la maîtresse du nommé *Bérard* [1], commandant en chef de la force armée des révoltés dudit Jallais, et qu'elle l'avait suivie en cette qualité à Saumur et Angers, lorsque l'armée Brigantinne s'y est portée ; considérant qu'elle peut donner quelques renseignements sur le compte dudit *Bérard*, avons arrêté qu'elle serait traduitte au tribunal révolutionnaire de Chollet. En conséquence, avons requis le cit. Riché, commandant du détachement en station aud.

[1] C'est *Berrard*, l'ancien intendant du château de Jallais, — V. *ci-dessus*, p. 188, une lettre de lui, — nommé le vendredi saint, 29 mars, commandant d'une Division. Nous l'avons vu partir de Saumur le 15 juillet avec *Cathelineau* et *La Rochejacquelein* et les recevoir, le 16, — *ci-dessus*, p. 121-123, — à diner, au chateau avec le curé Cantiteau, qui nous l'a raconté. Mais l'abbé est discret et ne parle pas de la demoiselle qui devait être de la fête, ayant accompagné ensuite son maître à Angers.

Jallais, de la mettre en état d'arrestation et de la transférer à Chollet...

21 novembre l'an 2 de la République française une et indivisible.

Cesbron-Rogerie fils, commissaire municipal.

Pierre *Rapin*, municipal.

Interrogatoire de Renê Mercier [1]

30 octobre 1794, Ingrandes.

Aujourd'hui neuf brumaire, l'an trois de la République française une et indivisible, sur les neuf heures du matin,

La municipalité d'Ingrandes assemblée au lieu ordinaire de ses séances, l'agent national présent, ayant pris en considération le rapport à elle fait par écrit, le soir du jour d'hyer, par les citoyens *Roullié*, *Moreau* et *Legras*, ses collègues, relativement à un particulier, qu'ils ont fait arrêter comme suspect, de la commune du Mont-de-l'Étang, où ils étaient allés, comme commissaires, pour se faire livrer des grains requis en cette commune pour les besoins de celle d'Ingrandes, a fait conduire devant elle par la garde ledit particulier, détenu depuis hier en la maison d'arret de cette commune ; lequel est vestu d'une veste courte, de siamoise bleue passé, d'un gillet d'étoffe blanche, une culotte de ratine rouge, un chapeau rond à basse forme ayant une cocarde tricolore, un mouchoir de col blanc, des

[1] V. *ci-dessus*, p. 45-46.

guestres d'uniforme, d'étoffe noire, chaussé en souliers ordinaires, ayant le bras droit soutenu en écharpe par un mouchoir à raye rouges et blanches ; lequel particulier, au premier coup d'œil, est de la taille d'environ cinq pieds trois pouces, bien proportionné, cheveux, sourcils et barbe noire, figure ronde, pleine, menton fourchu, yeux couleur d'eau, nez pointu, bien fait, front découvert, bouche moyenne et de jolie figure, tein pâle ; lequel les dits commissaires ont reconnu pour être le même qu'ils ont fait arrêter hyer avec le même costume.

A lui demandé ses prénoms, nom, âge, profession et demeure ? — *A répondu* se nommer René Mercier, originaire de la commune de Champtocé, agé d'environ 30 ans et demi, laboureur, actuellement sans domicile.

A lui demandé, où il demeurait et quel était son état à la fin de l'année mil sept cent quatre vingt douze ? — *A répondu*, qu'il résidait alors au château de Lencreau, dite commune de Champtocé, où il était garçon d'écurie et postillon ;

A lui demandé, depuis quand il est sorti de cette maison ? — *A répondu*, qu'il en sortit au mois de mars 1793 et passa dans la Vendée, avec le nommé *Pissonnet de Lancreau*, qu'il y conduisit et aux ordres et gages duquel il était alors ;

A lui demandé, combien de temps il a séjourné dans la Vendée et ce qu'il y faisait ? — *A répondu*, qu'il y a resté jusqu'au moment de l'évacuation des Vendéens par le Montglone, au mois d'octobre 1793, en observant qu'il revint à Angers et de là à Lencreau, au mois de juin précédent, lorsque les brigands prirent Saumur et

Angers, et furent pour attaquer Nantes, [et[1] qu'il repassa dans la Vendée lorsque leur armée y repassa elle-même, après avoir échoué à Nantes], et que pendant tout ce temps il était resté au service de ses maîtres;

A lui demandé, s'il n'était pas aussi employé dans l'armée dite catholique et royale, qui existait alors dans la Vendée, et en quelle qualité ? — *A répondu*, qu'il résidait avec ses maîtres dans leur terre de la Jousselinière, commune du Pain en Mauge, district de Montglone; que le service, en cette commune, pour[2] ladite armée, était divisé en quatre compagnies; qu'il était fusillier dans la 3e compagnie et faisait son service comme les autres, sous les ordres du nommé Catheli-neau, qui était leur capitaine, et qu'étant parmi eux, il ne pouvait faire autrement que d'obéir à ce qui lui était commandé;

A lui demandé, s'il s'est trouvé en beaucoup d'affaires et quelles étaient les armes dont il se servait ordinairement ? — *A répondu*, qu'il se rappelle seulement qu'il s'est trouvé dans celle de Martigné, Chantaunay, Corron et Tournebride; qu'au reste il fallait bien qu'il fut où on le commandait d'aller, et qu'il était armé d'un fusil de calibre avec bayonnette seulement;

A lui demandé, s'il a suivi ladite armée, après son passage à Montglone, et s'il s'est trouvé aux différentes batailles, qui ont eu lieu avec les républicains depuis ce passage et notamment aux sièges de Grandville et d'Angers ? — *A répondu*, que non; qu'il quitta ladite

[1] Les mots entre crochets sont en renvoi à la fin de l'acte original.

[2] *Sic* et non *par*, comme il a été imprimé *ci-dessus*, p. 46.

armée aussitôt son passage à Varades, sans s'être trouvé à aucune des affaires ni des expéditions, qu'elle peut avoir fait et eu depuis, et n'avoir porté aucunes armes depuis cette époque, ayant laissé son fusil à Saint-Fleurent ;

A lui demandé ce qu'il est devenu, ce qu'il a fait et où il a résidé depuis ce temps ? — *A répondu*, que, craignant d'être fusillé, comme les autres, il a erré et s'est tenu caché çà et là, dans différentes communes, tant de Champtocé que des environs ; qu'il n'y faisait rien et qu'il n'y vaguait ainsy, qu'en attendant un moment favorable pour demander sa grâce ;

A luy demandé, chez qui il se retirait ainsy et quels étaient ses moyens d'exister ? — *A répondu*, qu'il se tenait tantôt dans les champs, tantôt dans les bois, où il pouvait se cacher, et allait demander du pain pour sa nourriture à ceux qui voulaient bien lui en donner, mais sans leur faire aucune violence ;

A lui demandé, s'il n'était pas associé et vivant habituellement avec les chouans dits brigands qui existent et circulent dans ces parages et s'y livrent à tous les crimes. — *A répondu*, que non et qu'il les a toujours soigneusement évités, dans la crainte qu'ils le forçassent d'aller avec eux ;

A lui demandé, s'il connaît ces chouans et leurs chefs : — *A répondu*, que non ;

A lui représenté une vieille montre d'or cizelée, avec sa chaîne, qu'il avait sur lui lorsqu'on l'a arrêté, et a lui demandé où il l'a prise : — *A répondu*, qu'il la reconnaît pour être la même et l'avoir achetée dans la Vendée, sans connaître celui qui lui a vendue ;

A lui représenté un passeport, qu'il a remis auxdits

commissaires, lors de son arrestation, et qui paraît lui avoir été délivré, le deux prairial dernier, par les officiers municipaux de la commune de Champtocé, à lui demandé si ce passeport est vrai ou faux : — *A répondu*, qu'il le reconnaît pour être celui dont il était nanti, et a reconnu que dans le vrai ce passeport ne lui a pas été donné par les officiers municipaux de Champtocé, et que, pour tâcher de se soustraire à l'arrestation, il l'a fait faire lui-même par un particulier, avec lequel il s'est trouvé par hasard et qu'il ne connaît pas, et qu'il a imité le mieux qu'il a pu les signatures y reportées, d'après un ancien passeport que lui, interrogé, avait de ladite municipalité et qu'il a perdu depuis ;

A lui demandé, où il a pris les guêtres d'uniforme qu'il a aux jambes ? — *A répondu* les avoir achetées, il y a environ douze jours, d'un homme qui passait sur la commune de Villemoisan, et qu'il les a payées trois livres ;

A lui représenté un signe de superstition, connu sous le nom d'un *Sacré cœur de Jésus*, trouvé sur lui lorsqu'il a été arrêté, et lui demandé quel usage il en faisait ? — L'a reconnu pour être à lui et *a répondu* qu'il n'en faisait aucun usage ;

A lui représenté un extrait de naissance, également trouvé sur lui et qui paraît avoir été délivré le 4 messidor dernier par le citoyen Chalain, officier public à Champtocé, et lui demandé si c'est bien le sien et comment il se l'est procuré à cette époque ? — L'a reconnu pour être celui qu'il avait lorsqu'on l'a arrêté ; que c'est vraiment le sien, et qu'il se l'est procuré par le moyen de son frère, qui l'a retiré dans le temps.

Lecture à lui faite de ces différentes réponses, a dit qu'elles contiennent vérité....., et ne pas savoir signer ;

A ajouté..., que, hyer, à son arrivée ici, le commandant de la troupe... publia sur la place... une proclamation du Représentant du peuple, à Rennes, qui... promet pardon à ceux qui... rentreront dans leurs foyers dans le mois... ; qu'il implore la clémence nationale et le pardon promis..., avec promesse de remplir exactement tous les devoirs d'un bon citoyen.....

De tout quoi, nous dits officiers municipaux... avons arrêté... que ledit Mercier sera conduit au Comité Révolutionnaire séant à Angers... Fait, clos et arrêté à la maison commune d'Ingrandes, lesdits jour et an [1].

L. Roullier, off. mp[al].

Legras,

F. Érault, notable.

M. Tourmeau, notable.

Robert, notable.

L. Moreau, off. m[al].

A. Monnier, agent national.

Guillet, notable.

Mercier, secrétaire.

[1] Tous les objets mentionnés dans l'interrogatoire, — acte de naissance, passeports, sacré cœur de Jésus, — accompagnent le dossier, — avec une lettre des soussignés, qui donnent un avis favorable à sa grâce. Mais une autre lettre des mêmes informe le Comité Révolutionnaire d'Angers, que, profitant d'un défaut de surveillance, *Mercier* a sauté de la chambre de garde dans la rue et s'est évadé (19 brumaire an II).

Pose de la première pierre pour le monument du général Cathelineau [1]

4 juillet 1826.

L'an de grâce mil huit cent vingt-six et le second du règne de Charles Dix, le quatre juillet, Monsieur le Comte *de Corbière* étant ministre de l'Intérieur, Monsieur *Martin de Puiseux,* Préfet du Département de Maine-et-Loire,

Monsieur *de Chantreau,* Sous-Préfet de l'arrondissement de Beaupréau,

Monsieur *Gabory,* maire de la commune du Pin-en-Mauges,

Monsieur *Raimbault,* curé du Pin-en-Mauges,

Monsieur le Sous-Préfet de Beaupréau, au nom de Mr le Préfet de Maine-et-Loire, a posé la première pierre du piédestal destiné à porter la statue de Jacques Cathelineau, né au Pin-en-Mauges, le cinq janvier mil sept cent cinquante-neuf, élu général en chef des armées Catholiques et royales de la Vendée (12 juin 1793), atteint d'une blessure mortelle à l'attaque de Nantes, le vingt-neuf juin de la même année et mort à Saint-Florent-le-Vieil, le quatre juillet suivant.

L'admiration que ce héros mérita à tant de titres inspira à Mr le Chevalier *de Lostanges,* ancien officier de la marine Royale, chevalier des ordres de Saint-Jean de Jérusalem, de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, l'idée de ce monument, et son zèle ingénieux lui procura les moyens de l'exécuter.

[1] Mairie du Pin-en-Mauges. — *Registre de l'État-civil.*

Les Vendéens présents à la cérémonie lui adressent l'expression de leur reconnaissance.

Fait au Pin-en-Mauges en double expédition, dont une est déposée dans la Boîte et l'autre inscrite sur les Registres de l'État-Civil de la mairie, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Dans la boîte, scellée dans la première pierre, sont contenus les articles suivants :

1° Une médaille représentant le roi Louis XVI et Marie-Antoinette d'Autriche, Reine, au moment de la naissance de Marie-Thérèze-Charlotte, aujourd'hui Madame la Dauphine ;

2° Une médaille, représentant Louis XVI au moment de sa mort ;

3° Une médaille, représentant le roi Louis XVIII débarquant à Calais pour prendre les rênes de son gouvernement ;

4° Une médaille, représentant Charles X d'un côté et de l'autre l'inscription suivante :

Le 4 juillet 1826, pose de la première pierre du monument érigé au Pin-en-Mauges, arrondissement de Beaupréau, Département de Maine-et-Loire, à la mémoire de Jacques Cathelineau, premier général en chef des Armées Catholiques-Royales, né ici le 5 janvier 1759 et mort le 4 juillet 1793 ;

5° Des pièces de monnaie de la présente année ;

6° Une médaille bénite, représentant d'un côté Marie Madeleine et de l'autre la Sainte Face ;

7° Un chapelet béni, donné par M. Jacques Cathelineau, fils du général ;

8° La médaille donnée aux Vendéens par Charles X, à l'occasion de son sacre.

Un clergé nombreux assistait à la cérémonie.

Chantreau, sous-préfet de Beaupréau. *J. Pionneau*, curé de Chaudron. Le marquis *de Civrac*. *B. Du Doré*, ch. de Saint-Louis, chef de division de l'armée royale d'Anjou. *F. de Caqueray*, ch. de Saint-Louis. Le marquis *de la Bretèche*. *Cesbron*, chevalier de Saint-Louis, colonel. *Doguereau*. *C. de la Bouère*. *Ch. de la Blotais*. *Guérif*. *Du Peyrat*. *Gazeau*. *La Messardière*, née *de la Bouère*. *Lhuillier*, chef de la division vendéenne de Beaupréau. *Daviau*, capitaine. *Marné*, chef de poste à cheval. *Moricet*, officier vendéen. *Martin-Baudinière*, chev. de Saint-Louis, ancien colonel vendéen. *Martin*, curé de Montrevault, ancien intendant de la division de Bonchamps. La comtesse *de la Bouère*, née *Le Duc*. *Cathelineau*, fils du général. *Legenty*, ch. de la Légion d'honneur, com[t] la subdivision de Montfaucon. *Beauregard*, née *de la Bouère*. *Crépon*, procureur du roi. *De Jourdan*. chev. de Saint-Louis. *Coiffard*, f[e] de Cathelineau. *Sachet*, président. *Martin-de-la-Roche*. *Soyer*, colonel. *Romans*. *Reyneau*, chev. de la Légion d'honneur. *Tristan-Martin*. *J. de Bruc*. *Gabory*, maire. *Benoît*, chev. de Saint-Louis. *Raimbault*, curé du Pin. *Bondu*. G. *Du Doré*. René *Esseul*, off. vendéen. *Bonnier*. P. *de Montrond*. *Poilâne*. Le ch. *de Lostanges*. *Martin*. *Daburon*. *Gourdon*, curé de la Chapelle-du-Genêt. *Durand*. Ch. *de Kersabieck*. *Loir-Mongazon*. Th.-Bl. *de la Tour-d'Auvergne*, marquise *de Civrac*.

ADDITIONS

A la dernière heure, je reçois de M. *Dugast-Matifeux*, — les amis n'en font jamais d'autres, — une communication depuis bien longtemps espérée et dont je le veux remercier quand même. C'est la copie, — de sa ferme et loyale main, — des deux pièces suivantes, tirées de sa célèbre collection, que je n'ai pu, hélas ! malgré toute invite, aller moi-même explorer.

I

Proclamation des chefs Vendéens contre les pillards

13 juin, Saumur.

DE PAR  LE ROI

Nous, commandans les armées catholiques et roïales, pénétrés de la plus juste horreur pour la conduite infâme de quelques soldats de l'armée catholique et roïale, qui se sont permis de commettre des dégâts et pillages dans des maisons honnêtes de cette ville, et encore plus justement indignés de la perfidie et scélératesse de quelques habitans de cette ville, qui désignent eux-mêmes du doigt des maisons qu'ils excitent à piller et dévaster, déclarons et proclamons hautement

que tout soldat des armées catholiques et roïales, qui sera atteint et convaincu de délits ci-dessus mentionnés, sera passé aux verges pour la première fois et fusillé sur-le-champ en cas de récidive, et que tout habitant, homme ou femme, qui sera pareillement atteint et convaincu d'avoir excité et provoqué au pillage d'une maison quelconque de cette ville, sera sujet aux mêmes peines.

Défendons, en outre, expressément à tous habitans de cette ville d'acheter d'aucun soldat de ladite armée catholique et roïale aucuns effets de quelque genre que ce soit ; les invitons au contraire instamment de venir dénoncer tous ceux qu'ils connaîtront nantis d'effets soupçonnés être le fruit de quelque pillage, pour être sévi contre les pillards avec telle rigueur que ci-dessus.

A Saumur, le 13 juin 1793, l'an Ier du règne de Louis XVII.

De Bernard de Marigny ; chevalier Desessarts ; de la Rochejacquelein ; Lescure ; Duhoux d'Hauterive ; de Donnissant ; Cathelineau ; Dehargues ; d'Elbée ; Stofflet ; de Beauvolliers, l'aîné ; de Laugrenière ; de Bonchamps ; Fleuriot de La Fleurière ; chevalier de Fleuriot ; Bernard ; Piron ; Tonnelet ; de la Ville de Baugé ; de Boisy, réunis en Conseil général.

A Saumur, de l'imprimerie de D. M. Degouy, imprimeur du Roi [1].

[1] V. *ci-dessus*, p. 237-239, les ordres donnés à l'imprimeur.

Avant de connaître ce précieux document, j'avais détruit, je crois, à fond et dans tout le détail des circonstances historiques, dont on a feint de s'envelopper, l'élection imaginaire du 12 juin. C'est une preuve nouvelle qui se produit, aussi inattendue qu'irréfutable. Nous sommes au lendemain de ce prétendu scrutin, et le témoignage va s'en afficher. En voici tout à souhait la manifestation solennelle ; un vrai début à panache pour l'inauguration et la mise en pleine lumière du généralissime ! Point ! Il nous faut aller chercher pêle-mêle dans le rang, — au septième rang, — le nom de ce pauvre *Cathelineau !* sans qu'ici plus que *jamais* un seul indice le désigne, un titre quelconque de supériorité. J'ai déjà constaté à diverses reprises le démenti constant de *tous* les actes, officiels ou non, contre une affirmation de pure fantaisie, qui devrait au moins, avant toute discussion, se recommander d'un *seul* acte, d'un *seul* document sincère.

Il est encore à remarquer ici que pour donner à cette proclamation plus d'éclat et plus d'autorité, le Conseil l'a appuyée des noms de *tous* les chefs, alors pourvus d'un commandement dans l'armée angevine, bien que plusieurs fussent sans conteste absents à cette heure de Saumur. Seul [1], le jeune chevalier de *Beauvollier* manque au groupe ; et c'est une raison nouvelle — V. *ci-dessus*, p. 101-102 — de croire, que sa signature est une de celles qui ont été maladroitement apposées au faux Brevet, par emprunt sans doute à des actes contemporains de l'élection de d'*Elbée*.

[1] D'*Armaillé* et *la Bouère* n'étaient en réalité que les intendants généraux de l'armée.

II

Passeport délivré par Cathelineau et cinq autres officiers [1]

De par le roi

PASSE-PORT

Nous, commandans des armées catholiques et royales, prions ceux qui sont à prier de laisser passer *Caurand avec deux demoiselle pour aller à Chollet pour se rendre à Chollet* lieu de leur domicile et de leur prêter aide et assistance.

Fait *à Angers, ce 25 juin* mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an premier du règne de Louis XVII.

Donnissan. Cathelineau.

La Trémoille. Berrard.

Duhoux d'Hauterive. Stofflet.

Vissé par nous officié du Comité d'Ingrande le 26 juin 1793.

Dubatteau, *secretaire.*

Piat. Patrice.

[1] Imprimé, sauf les signatures et les mots en italiques, qui paraissent être, dans l'acte même, de la main de *Cathelineau.*

A la date du 25 juin, il faut donc retenir que *Cathelineau* se retrouve à Angers, alors qu'aucun autre témoignage ne l'y avait signalé depuis le 21, soit qu'il eût fait séjour, soit qu'il se fût absenté. Mais comme je l'ai déjà démontré, — *ci-dessus*, p. 131-134, — et *cet acte en est une preuve nouvelle ;* — que *Cathelineau* soit ou non présent, c'est à d'*Elbée*, que la voix publique et nombre d'actes attribuent le titre, qu'ils n'ont *jamais* donné à *Cathelineau*, de « *général de l'armée royale* » ; c'est à d'*Elbée* que se réfèrent les réclamations, les plaintes et aussi l'honneur des cérémonies ; c'est d'Elbée, à Angers, le 25 juin, — le jour même où *Cathelineau* y signe, avec cinq autres chefs, des passeports, — qui adresse à la garnison de Saumur l'ordre, ou, si l'on veut, l'autorisation d'évacuer la ville et la citadelle.

CORRECTIONS

Page	41,	ligne 12,	au lieu de	*Jacques*,	lire	*Joseph.*
—	46,	l. 5,	—	*par*	—	*pour.*
—	108,	l. 19,	—	*Philippeau*,	—	*Philippeaux.*
—	138,	l. 22,	—	*O. 1815*,	—	*Edit. de 1815.*
—	219,	l. 2,	—	*14 mars*,	—	*14 mai.*
—	236,	l. 11,	—	*2 juin*,	—	*12 juin.*
	271,	l. 7,	—	*Gauvillierss*,	—	*Gauvilliers.*

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Idée de l'ouvrage.. 1-6
Une fabrique invraisemblable de mensonges..... 2-5

I

CATHELINEAU N'A PAS COMMENCÉ LA GUERRE..... 7
La *légende* annoncée pour la première fois en 1802, dans une note du livre de *Bourniseaux*..... 8-13
L'*histoire* vraie de l'insurrection..... 14-46
La conspiration..... 14-19
Attaque de Bressuire (24 août 1792) 16-18
Levée d'armes définitive. — Varades — Montaigu — Gesté — Landemont—Machecoul (11 mars 1793.)..... 19-21
En note : Cathelineau à Machecoul. 21
Saint-Florent — Chantoceaux — Chanzeaux (12 mars)..... 22-23
Bonchamps 24
Perdriau 25-28
La Poitevinière — Jallais — Chemillé (13 mars)..... 26-32
Retour de *Cathelineau* au Pin..... 30
Les prisonniers patriotes..... 31-35
D'Elbée..... 32-33-36-39
Cholet (14 mars)..... 33-36
Stofflet..... 34-37
La Haie-des-Hommes..... 37

Vihiers (15 mars)..... 37
Chalonnes (22-24 mars)..... 38-40
Les prisonniers patriotes et les prisonniers vendéens. — Les martyrs!..... 40-43
Apparition de *Cathelineau* comme commandant, à Chalonnes, le 23 mars..... 44
Il est resté jusqu'alors au Pin, comme simple capitaine de paroisse..... 44-45
Nouveau témoignage décisif..... 45-46

II

L'INVENTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA LÉGENDE..... 47
L'inventeur, l'abbé *Cantiteau*, curé du Pin-en-Mauges. 48
Ce qu'on sait de sa vie..... 49-52
Sa *Lettre* du 8 juillet 1807..... 52-53
A qui adressée? — Non à *de Barante*, ni à *de Beauchamp*, mais à *Lebouvier-Desmortiers*, qui l'a publiée en partie dès 1809..... 53-5
Elle était résumée et préparée dès 1802 dans la note insérée, à l'insu de l'auteur, dans le livre de *Bourniseaux*, qu'elle contredit..... 56-60
Cantiteau, qui a connu — et il le proclame — les actes et les acteurs de l'insurrection, ment sciemment pour en rapporter la gloire unique à *Cathelineau*.. 61-64
Dans sa *Note*, comme dans sa *Lettre*, il exclut *d'Elbée* et *Bonchamps* de l'histoire de la grande semaine, et à cette fin, imagine, pour les introduire, une seconde levée d'armes,..... 63-64
comme l'accepte encore aujourd'hui la routine;... 65-67
et pour expliquer leur inaction première, il invente un prétendu licenciement de l'armée vendéenne à propos des Pâques..... 67-70

Tous les livres encore aujourd'hui le répètent..... 71-73
Évidence du mensonge accepté depuis un siècle.... 73-76
En note : Portrait de *Cathelineau*..... 76

III

LE BREVET DE GÉNÉRALISSIME NE SOUTIENT PAS L'EXAMEN.
Il est produit pour la première fois par *Cantiteau*, dans sa *Lettre*..... 77
Texte qu'il en donne..... 78-79
Variantes intéressées ou d'inattention..... 80-82
Intercalation du nom de *Donnissan*..... 80
Le document original existe aux mains de M. *de Cathelineau*..... 82
Description matérielle..... 83-85
Son histoire..... 85-89
Son délabrement pour la première fois mentionné en 1827..... 88
Réserves sur les récits et les descriptions qu'en font, sans l'avoir vu, les divers auteurs..... 90-91
Le texte vrai, jusqu'à ce jour inédit..... 92-94
Examen de sa teneur intrinsèque..... 95-98
mr catlinau..... 95
Nous command..... 95
Les armées catholiques et royalistes. 95-96
Un général en desus de qui..... 97
Le général de l'armée..... 98
Tout le mondre..... 98
Vue d'ensemble de ce contexte... 98
mr catlineau qui a commencé la guerre..... 98-99
L'annonce des signatures, *Signés*, indiquerait une simple copie,..... 99
n'étaient les signatures prétendues autographes, 99
que d'ailleurs des caractères suffisants de suspicion dénoncent..... 100
Premières objections historiques..... 100-103

On n'a jamais pu réunir les signataires pour donner ensemble leur voix dans un scrutin, — encore moins au jour déterminé, le 12 juin.... 100-101
Il est douteux que *Beauvollier* jeune, s'il était à Saumur en juin, eût un commandement et ait pu signer..... 101
Il est *certain*, que *Bonchamps*, dont la signature figure à l'acte, ne l'a pu signer, n'ayant rejoint l'armée ni à Saumur ni à Angers..... 102
Il est *certain*, que *Laujardière*, dont la signature figure à l'acte et qui commandait jusqu'au dernier jour à Saumur, ne l'a pu signer, ayant toujours ignoré l'élection où on le fait figurer.. 103

IV

Ce document faux est produit à l'appui d'un fait faux :
CATHELINEAU N'A JAMAIS ÉTÉ GÉNÉRALISSIME..... 106
Par qui aurait-il été proposé au choix de ses collègues ? Tous les livres, jusqu'en 1820, varient, comme sur les circonstances de l'élection..... 107-108
Qui a jamais été généralissime ? La plupart des livres, avant 1825, désignent, non pas *Cathelineau*, mais *d'Elbée*..... 109-110
Ceux qui nomment *Cathelineau*, le font élire, bien avant l'occupation de Saumur — et ailleurs qu'à Saumur, — comme l'abbé *Martin*, qui pourtant était avec lui à Saumur, en juin 111-112
Avant ni après Saumur, Cathelineau n'a jamais pris le titre ni l'autorité de général en chef.... 113
Agissements des chefs vendéens à Saumur..... 113-116
Prétendu conseil de guerre entre des chefs absents. 116
Le 12 juin, jour de la prétendue élection, expédition à Chinon, conduite par trois des chefs qui ont signé..... 117

A Saumur, nulle trace de fête ni d'installation nouvelle..... 118
Nulle modification dans les formules des ordres, des affiches, des correspondances, où tous et chacun continuent à prendre le titre de *commandant*..... 119 et 331-333
Et *Cathelineau*, — « de qui tout le monde devait « prendre l'ordre » — est parti dès le 15 pour le Pin... 120
Ordre et lettre de lui..... 121-122
Son dîner à Jallais et le prétendu pari..... 123
Réfutation de l'anecdote et de la suite du récit.. 124-125
Evacuation d'Angers par les patriotes..... 126
Occupation par les Vendéens..... 127-128
Retour de *Cathelineau*, le 17 juin..... .. 128
Nouveau départ pour le Pin..... 129-130
Sa présence à Angers le 20, le 21 et encore le 25, attestée par sa signature, sur divers ordres, avec ses collègues, sans distinction..... 130-131; 334-335
Il disparaît, ignoré de tous les documents..... 131-132
D'Elbée, au contraire, partout cité et, même *Cathelineau* présent, est traité et agit comme « géné« ral de l'armée chrétienne » 133-134; 335
Evacuation d'Angers..... 135-139
Evacuation de Saumur. — Lettre de *d'Elbée* à la garnison..... 136-138
Sommation à Ancenis par *d'Elbée*..... 139
Combats de Nantes. — *Cathelineau* ignoré des royalistes et des patriotes..... 134-141
Vial le connaît seulement comme le héros des massacres de Machecoul!..... 141-142

V

CATHELINEAU N'EST PAS MORT LE 14 JUILLET, MAIS LE 4.

Autre invention de *Cantiteau*, qui fait mourir *Cathelineau* le 14 juillet, et tous les livres après lui.. 144

C'est le 4 qu'il faut dire,... 145
comme l'attestent le procès-verbal de la pose de la première pierre de son monument, au jour anniversaire, 4 juillet 1826, — la médaille commémorative, — et l'inscription même du piédestal... 145-148
L'intention du faussaire a été de faire concorder la date avec celle de l'élection de *d'Elbée*..... 148-149

VI

D'Elbée n'a pas succédé a Cathelineau et n'a pas eu de prédécesseur comme généralissime.
D'Elbée convié à réformer ou à supprimer le Conseil supérieur de Châtillon..... 150-152
Pour établir l'unité et l'indépendance du commandement, il provoque l'élection d'un général en chef (16 juillet)..... 152-153
Nulle mention, ni dans le procès-verbal du Conseil de guerre, ni dans la circulaire de convocation des officiers, n'est faite du nom de *Cathelineau*, ni de sa mort ni de sa succession vacante.. .. 153
Lettre pastorale de l'évêque d'Agra, du 17 juillet, qui fait l'éloge de *Cathelineau* sans aucune allusion à son prétendu titre, ni à aucune supériorité sur ses compagnons d'armes, ni à son remplacement prochain.. 153-155
Le Conseil supérieur félicite, le 19 juillet, *d'Elbée* de son élection, *depuis si longtemps* désirée... 157
Solennité publique..... 157
Discours de *Desessarts,* vice-président,. 157-161
impossible à concilier avec une prétendue élection antérieure que l'orateur ignore. Pas un mot de *Cathelineau* 159-161
Un document irréfutable, l'*Almanach royaliste de* 1795, donne à chaque chef son titre exact :

D'Elbée, premier généralissime..., Cathelineau, l'un des premiers chefs..... 162-165
L'histoire de la Vendée est encore à faire..... 165-166
Cathelineau, paysan inconnu, a été traité en saint par l'Eglise et ses prêtres, à qui il était humblement soumis... 167-169
Après lui, à les en croire, l'abomination a envahi l'armée..... 169-171
Il faut avoir le courage de voir et de dire la vérité. 171-173

DOCUMENTS

I-II. Extraits 1° de l'*Éloge funèbre* [manuscrit] *de Cathelineau*, par l'abbé *Cantiteau;*..... 177
2° de sa *Lettre à Lebouvier-Desmortiers* ... 178-185
III. Serment civique de *Bonchamps* (1er septembre 1792)..... 185
IV. Lettre de M. *de La Cassaigne* à Mlle *de La Rochejacquelein* (15 mars 1793)..... 186
V. Pillage du château de Jallais par les patriotes. — Lettre de *Berrard* (22 mars)..... 188
VI-XV. Correspondance militaire (26 mars-3 avril) 189-199
1-2. Lettres du commissaire civil, *Hubert*, au Département (26-27 mars)..... 189-191
3. — du Comité de Défense d'Angers à *Gauvilliers* (27 mars)..... 192
4. — des commissaires civils de Saumur au District de Saumur (28 mars)..... 192
5. État des forces de la division de Saint-Lambert (29 mars)..... 194

6. Lettre du commissaire civil *Hubert* (29 mars)..... 195
7. — Du commissaire *Bodin* (30 mars)..... 196
8. — du commissaire civil *Hubert* (31 mars)..... 197
9. Requête des soldats nationaux du bataillon du District de Tours, afin d'obtenir leur rappel (2 avril)..... 198
10. Lettre des commissaires civils près l'armée de Vihiers (3 avril)..... 199
XVI-XVII. Pillage des Volontaires provinciaux. 200-201
1. Lettre du Département au commissaire civil *Olivier* (5 avril)..... 200
2. — de la municipalité de Laigle (11 avril)..... 201
XVIII. Interrogatoire d'Anne *Dulière*, sous-lieutenant-adjoint à l'armée du Nord, prétendue maîtresse de Dumouriez (12 avril)..... 202
XIX. Lettre de *Choudieu*, sur les pillages (13 avril) 205
XX. Requête des gardes nationaux d'Angers, en détachement dans la Loire-Inférieure, pour obtenir leur rappel (18 avril)..... 206
XXI-XXII. Mesures contre les pillards. — Lettre du général *Berruyer* (31 avril)..... ... 208-209
XXIII. Lettre du conventionnel *Pérard* à *Boutton* (29 avril)..... 209
XXIV. Interrogatoire d'Henriette *Berruet*, domestique de *Dommaigné* (3 mai)..... 211
XXV. Lettre du commandant *Béraud*, de Saint-Jouin, au commandant *Laugrenière* (7 mai).... 213
XXVI. — *de* M. de *La Bouère* à M^lle^ *Degreaume* (8 mai)..... ... 214

XXVII. Lettre de Mme *de Laugrenière* à son mari (8 mai) 215
XXVIII. — du représentant *Carra*, concernant le commandant *Quétineau* (11 mai)..... 217
XXIX. — du conventionnel *Pérard* à Boutton (14 mai) 217
XXX. — du commandant *Quétineau* (21 mai)..... 219
XXXI. — du commandant *Talot*, pour réprimer l'insubordination (21 mai)..... 221
XXXII. — du même, pour les remplacements (22 mai) 222
XXXIII. — des commissaires civils près l'armée de Doué, annonçant le retour des prisonniers du Boisgrolleau (23 mai)..... 222
XXXIV. — de *Savary*. Délivrance de prisonniers patriotes (23 mai)..... 224
XXXV. — du duc *de la Trémoille*, prisonnier au château d'Angers (23 mai)..... 224
XXXVI. — du District de Saumur sur la déroute de Concourson (8 juin)..... 226
XXXVII. — des commissaires civils de Saumur annonçant l'approche de l'ennemi (9 juin).. . 228
XXXVIII. Extraits des lettres des commandants des armées catholiques, concernant les combats des 8 et 9 juin..... 229
XXXIX. Réquisition du général *Barbazan* pour la défense d'Angers (10 juin).. 232
XL. Proclamation du Département aux habitants d'Angers (10 juin)..... 232
XLI. Lettres des commissaires délégués du Département, contenant nouvelles de la guerre (10 juin)..... 233
XLII. — du District de Baugé (11 juin)..... 235
XLIII. Note de dépenses du commandant *Du Perron* (12 juin)..... 236

XLIV. Lettre du même au général *Surreau* (12 juin). 236
XLV. — de la municipalité provisoire d'Angers (14 juin)..... 237
XLVI. Proclamation des chefs vendéens contre les pillards de l'armée catholique, à Saumur (13 juin). — V. aux *Additions*.. 331-332
XLVII. Ordres des mêmes chefs (14-15 juin)..... 238
XLVIII. Élection d'un capitaine de paroisse (15 juin) 239
XLIX. Proclamation des commandants des armées catholiques et royales (16 juin) 240
L. Injonction aux 36 citoyens Saumurois désignés d' « entrer en activité » (18 juin)..... 241
LI. Lettre de la municipalité de Beaufort au sujet du passage de l'armée chrétienne (19 juin).... 242
LII. Liste du Conseil provisoire d'Angers (25 juin) 244
LII *bis*. Passeport signé par *Cathelineau*, Angers (25 juin). — V. aux *Additions*.... 334
LIII. Lettre du District de Baugé, concernant une visite de l'armée chrétienne (28 juin)..... 245
LIV. Lettre de *Denay*, commissaire des vivres de l'armée chrétienne, réclamant des pouvoirs spéciaux, qui l'accréditent contre le gaspillage (4 juillet)..... 245
LV. Ordre pour le rassemblement des paroisses (6 juillet)..... 247
LVI. Fournitures de vin aux Comités provisoires (9 juillet)..... 218
LVII. Demande de secours pour les pauvres et les soldats de l'armée royale (9 juillet) 248
LVIII. Ordre pour le rassemblement de la paroisse d'Argenton (9 juillet)..... 249
LIX. Ordre au tambour-major *La Ruine* de rejoindre l'armée chrétienne (9 juillet)..... 250
LX. Approvisionnement des Comités provisoires (10 juillet)..... 251

LXI-LXIV. Combats de Châtillon..... 251-253
1. Lettre du Comité de Défense du Département de la Vienne au District de Loudun (5 juillet)..... 251
2. — de la municipalité d'Airvault (6 juillet)..... 252
3. — du District de Loudun au District de Saumur (8 juillet) 253
4. — de la municipalité d'Airvault au District de Loudun (10 juillet)..... 253
LXV. Interrogatoire de l'abbé *Pastourel*, curé de Saint-Hilaire-Saint-Florent (11 juillet)..... 254
LXVI. Mandat d'arrêt contre une famille patriote (12 juillet) 255
LXVII. Approvisionnement du Comité provisoire de Beaupréau (14 juillet)..... 257
LXVIII-LXIX. Lettres d'officiers sur le combat de Martigné-Briant (15 juillet)..... 258-259
LXX. Approvisionnement du Comité de Saint-Georges-des-Gardes (16 juillet)..... 259
LXXI-LXXIII. Nouvelles de la guerre..... 260-263
1. Lettre du Comité de Chalonnes-sur-Loire (20 juillet). 260
2. — du chirurgien *Cady* (21 juillet)..... 261
3. — de la municipalité d'Airvault (23 juillet)..... 262
LXXIV-LXXVIII. Mesures contre le pillage. — Lettres du Département..... 263-264
1. Aux représentants du peuple (12 juillet)..... 263
2. Au général *Desclozeaux* (12 juillet)..... 263
3. Au citoyen *Allory* (13 juillet) 264

4. Au général *Duhoux* (23 juillet) 264
5. Aux citoyens *Gaudais* et *Rossignol* (24 juillet)..... 264
LXXIX. Prestation de serment imposée aux patriotes (24 juillet)..... ... 265
LXXX-LXXXI. Escarmouches à Mûrs.. 266-267
1. Lettre de *Loir-Mongazon* (24 juillet)..... 267
2. Ordre d'attaque pour les royalistes (25 juillet)..... 267
LXXXII-LXXXV. Prise et reprise des Ponts-de-Cé. 268-272
1. Délibération du District d'Angers (26 juillet)..... 268
2. Délibération du District réfugié de Vihiers (26 juillet)... 270
3. Lettre du Département à Gauvilliers (26 juillet)..... . 271
4. Proclamation du représentant Philippeaux (27 juillet). 272
LXXXVI. Interrogatoire de *Carrefour-de-la-Pelouse* (2 août)..... 273
LXXXVII. Ordre pour la garde de la Loire (5 août) 277
LXXXVIII. Combat de Doué. — Lettre du curé *Chatelain* (6 août).... 278
LXXXIX. Organisation pour la garde de la rive gauche, de Rochefort à Montjean (9 août)..... 279
XC. Protestation des Commissaires civils *Gautier* et *Savary* (9 août)..... 280
XCI. Sequestre des biens des patriotes (13 août). 283
XCII Envoi de canons par *Philippeaux* (13 août.. 284
XCIII-XCVI. Nouvelles de la guerre (10-22 août).. 285-289
1-3. Lettres de la municipalité d'Airvault (10-25 août)..... 285
4. — du comité de Saint-Laurent-de-la-Plaine (22 août)... 289

XCVII. Ordre de rassemblement à Cholet pour la prise d'armes (17 août)..... 290

XCVIII. Interrogatoire de Bruneau-François *Morel* (23 août)..... 291

XCIX. Billet de garde (29 août)..... 294

C Sauf-conduit pour les tambours (30 août)..... 294

CI. Lettre de M. *de la Bouère* à M. *Donnissan* (6 septembre)..... 295

CII. Appel aux armes (10 septembre)..... 295

CIII. Ordre de rassemblement (10 septembre).... 296

CIV. Nouvel appel (11 septembre)..... 297

CV. Nouvelles de la guerre (11 septembre)..... 298

CVI. Interrogatoire de Marie-Françoise *Dommaigné* veuve *Bouchard* (14 septembre)..... 299

CVII. Ordre d'arrestation de l'adjudant-général *Tabary* (5 octobre)..... 302

CVIII. Interrogatoire des citoyens *Moureau* et *Fétu* (7 octobre)..... 302

CIX. Interrogatoire de l'abbé *Allard*, curé de Bagneux (9 juillet)..... 306

CX. Second interrogatoire de René *Fétu* (13 octobre) 308

CXI. Nouvelles de victoires royalistes (13 octobre) 310

CXII. Demande de secours pour Érigné (15 octobre) 311

CXIII. Nouvelles de la bataille de Cholet (16 octobre)..... 312

CXIV-CXIX. Annonce du passage de la Loire par les Vendéens (17-20 octobre)..... 313-316

1. Lettre du représentant *Méaulle* (17 octobre)..... 313

2. — du procureur de la commune d'Ingrandes (17 octobre)..... 313

3-4. — de *Davy*, de Rochefort (17 octobre)..... 314

5. Lettre du représentant du peuple *Richard* (19 octobre). 315
6. — du représentant du peuple *Merlin*, de Thionville (20 octobre)..... 316

CXX. Interrogatoire de Charles *Lejeune* (23 octobre) 317

CXXI. Arrestation de la maîtresse de *Berrard* (21 novembre 1793).. 320

CXXII. Interrogatoire de René *Mercier* (30 octobre 1794)..... 321

CXXIII. Procès-verbal de la pose de la première pierre du monument de *Cathelineau* (4 juillet 1826)..... 327

Additions :

1° Proclamation des chefs vendéens contre les pillards, à Saumur (13 juin 1793)..... 331

2° Passeport délivré par *Cathelineau* et autres chefs, Angers (25 juin).... 334

Corrections 336

Angers, imprimerie Lachèse et Cie, chaussée Saint-Pierre, 4

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

Extrait du Catalogue

OUVRAGES SUR LA **RÉVOLUTION FRANÇAISE**

AULARD. **Le Culte de la raison et le Culte de l'être suprême**, étude historique (1793-1794), 1 v. in-18 3 fr 50

AULARD. **Études et Leçons sur la Révolution Française**, 1 vol. in-18..... 3 fr. 50

BUSSIÈRE et LEGOUIS. **Le général Beaupuy** (1753-1796), avec un portrait original, 1 vol. in-8..... 3 fr. 50

DAVY. **Les Conventionnels de l'Eure**, 2 vol. in-8 18 fr.

DESPOIS (Eug.). **Le Vandalisme révolutionnaire.** Fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention, 4e édition, précédée d'une notice sur l'auteur, par Charles BIGOT, 1 vol. in-18..... 3 fr. 50

CARNOT (H.). **La Révolution française,** résumé historique, 1 vol. in-18, nouvelle édit..... 3 fr. 50

DUVERGIER DE HAURANNE (Mme E.). **Histoire populaire de la Révolution française,** 1 volume in-18, 3e édition..... 3 fr. 50

ESCANDE. **Hoche en Irlande** (1795-1798), d'après des documents inédits, 1 volume in-18, en caractères elzéviriens..... 3 fr. 50

GUÉROULT (Georges). **Le Centenaire de 1789,** évolution politique, philosophique, artistique et scientifique de l'Europe depuis cent ans, 1 vol. in-18..... 3 fr. 50

MARCELLIN PELLET, ancien député. **Variétés révolutionnaires,** 3 vol. in-18, précédés d'une Préface de A. RANC. Chaque volume séparément..... 3 fr. 50

EDGAR QUINET. **La Révolution,** 3 vol. in-18.. 10 fr. 50

H. DE SYBEL, directeur des Archives royales, membre de de l'Académie des sciences de Berlin. **Histoire de l'Europe pendant la Révolution française,** traduit de l'allemand par Mlle Marie DOSQUET, édition revue par l'auteur et précédée d'une préface écrite pour l'édition française. L'ouvrage complet en 6 vol. in-8..... 42 fr.
Chaque volume séparément..... 7 fr.

DEBIDOUR. **Histoire diplomatique de l'Europe de 1815 à 1878,** 2 vol. in-8°..... 18 fr.